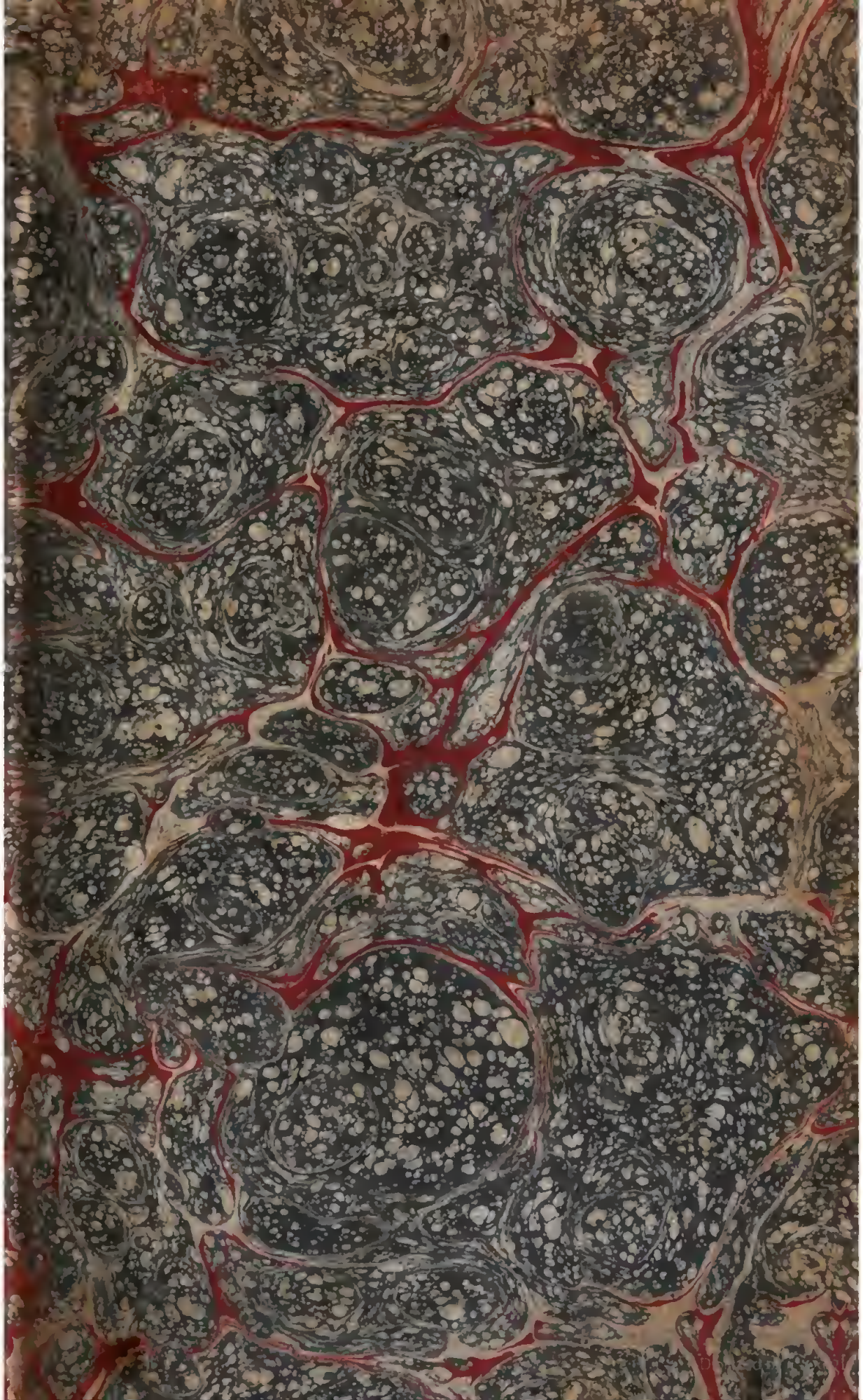

1904.

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 7471 829
Sala Grande
Scansia 10 Palchetto 4
N.° d'ord. 29

HISTOIRE

D'ITALIE.

569270

HISTOIRE D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

Par ANT. FANTIN DESODOARDS.

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,

Chez { J. E. GABRIEL DUFOUR, Libraire, rue de Tournon, n°. 1126.
PERLET, Libraire, rue de Tournon, n°. 1133.

1803.

HISTOIRE

D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine, jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Parallèle entre les gouvernemens démocratique, aristocratique et monarchique.

Être libre et rarement heureux, recevoir ou se donner des maîtres, passer par tous les degrés de la corruption et de la servitude, perdre en même temps ses mœurs et l'énergie publique, tandis que toutes les richesses s'amoncellent dans un petit nombre de mains, arriver au dernier terme de la dégradation politique, balancer long-temps entre l'infamie

et le désespoir, reconquérir de nouveau la liberté pour la reperdre encore, voilà l'histoire de tous les peuples du monde.

Il est difficile de décider quel est le gouvernement qui convient le mieux à un grand peuple. L'homme porte dans toutes ses institutions ce caractère de domination qui distingue essentiellement l'espèce humaine. Le désir de l'emporter sur les autres, se rencontre également chez le magistrat qui gouverne une nation, chez le philosophequi l'éclaire, chez le soldat qui la défend, chez le manufacturier qui l'habille, et chez l'agriculteur qui la nourrit. Cet amour des préférences pénètre dans toutes les familles, règle la conduite de tous les individus. Chacun veut commander, personne n'obéit qu'avec répugnance.

On nous parle des institutions de *Lycurgue*, comme du système de législation le mieux combiné qui jamais ait existé sur le globe. Cependant les terres des Spartiates étaient labourées par des esclaves : non-seulement les malheureux ilotes étaient employés par leurs maîtres aux travaux les plus humilians, mais on les traitait avec une barbarie sans exemple. Il était permis de tuer leurs enfans nouveaux-nés, dans la crainte que leur trop

grand nombre ne devînt redoutable à Sparte : on les fustigeait sans raison à certain temps de l'année, seulement pour leur faire sentir le poids de la servitude. Chacun avait même droit de les tuer, lorsque leur embonpoint était remarquable, et leurs maîtres étaient condamnés à l'amende pour les avoir trop bien nourris, ou pour ne les avoir pas assez surchargés de travail. Lycurgue souffrait, dans les mêmes murs, un peuple libre et un peuple esclave ; ses lois si vantées, en favorisant la partie du peuple qui gouvernait, faisaient donc le malheur de la partie qui était gouvernée.

L'homme est né pour être libre. L'avantage de tous les individus qui composent une aggrégation sociale, semble devoir se rencontrer de préférence dans la démocratie, où le peuple entier n'obéit qu'aux lois faites par lui-même, et qu'il se réserve de changer lorsqu'il le juge convenable. Je préférerais donc ce mode d'administration. Mais j'ouvre Tacite ; il m'assure qu'il est plus aisé de célébrer la démocratie que de trouver un pays où la multitude ne soit pas dominée par le petit nombre, et que cette forme de gouvernement n'a jamais subsisté long-temps dans les pays où les circonstances ont permis de

l'adopter. *Reipublicæ forma potius laudari quam invenire, et si evenit haud diuturna esse potest.* En effet, comment tous les individus qui composent une nation disséminée sur une grande surface, pourront-ils correspondre ensemble pour faire entendre leur vœu ; et comment veilleront-ils avec exactitude à ce que cette volonté générale soit perpétuellement et ponctuellement exécutée ? On nous parle des comices de Rome : elles furent remplies de trouble aussi long-temps que le peuple romain vécut dans Rome ou dans les campagnes environnantes, et dès qu'il s'étendit au loin, cette forme d'administration précipita les Romains sous le joug des empereurs.

Les principaux citoyens qui s'entredisputaient les magistratures, le commandement des armées, le gouvernement des provinces, faisaient venir à leurs frais des peuples entiers dans Rome les jours d'élection. Telle était la confusion des assemblées comitiales, que Cicéron nous assure que de son temps on savait rarement si un tel plébiscite avait été admis ou rejeté par la majorité. La volonté de quelques ambitieux passait pour la volonté du peuple.

On est réduit au système des représentans.

Mais toute nation qui se fait représenter, ne marche-t-elle pas à grands pas vers l'aristocratie? C'est une vérité d'expérience, que la liberté politique ne se conserve que par l'équilibre des pouvoirs sagement combinés. Quelle barrière arrêtera un corps de représentans dépositaires de la force publique et des finances de l'état? L'opinion! Ce corps peut, par mille moyens, la diriger à son gré. Les réclamations générales! Ce corps en arrêtera les effets par des mesures repressives, dont le principe se trouve dans la nature du pouvoir dont il est investi. Les représentans, devenus dispensateurs de toutes les grâces, ne sont-ils pas assurés d'avance de l'approbation de tous les intrigans, de tous les ambitieux qui leur doivent leur fortune ou qui se flattent de s'élever en leur vendant leur conscience? Il faut les renouveler souvent! C'est bien dit, si la chose est praticable; mais l'exercice de cette mesure, sans laquelle la liberté n'existe déjà plus, dépend de la solution de ce problème : Quelle est la barrière qui peut arrêter un corps de représentans dépositaires de la force publique et des finances de l'état?

Si ce corps veut se perpétuer en place, n'est-il pas le maître d'empêcher la tenue des

assemblées élémentaires qui doivent le renouveler? Il se fera prier de rester au timon de l'état par les partisans qu'il est en état d'acheter partout. Les premiers qui oseront élever leurs voix contre ce système, traités de brouillons, de mauvais citoyens par toutes les plumes vénales, recevront un châtiment capable d'intimider ceux qui voudraient les imiter. Croirait-on que ces sénateurs de Venise, que nous avons vu mettre entre eux et le peuple vénitien, la même distance qui se trouve dans une monarchie arbitraire; entre le monarque et ses sujets, n'étaient originairement que des représentans qui se sont insensiblement emparés de tout le pouvoir du peuple qui les avait chargés d'être son organe? Les commis sont devenus souverains, et les commettans esclaves. Il faut les séparer en corps législatif et en corps exécutif! Ainsi fut fait à Venise. Les uns et les autres concentrèrent tous les pouvoirs, s'emparèrent de toutes les places, s'y perpétuèrent; les uns et les autres devinrent la caste gouvernante.

Il reste le parti extrême de l'insurrection. Le nouveau corps de représentans ne marchera-t-il pas bientôt sur les traces de celui auquel il succède, puisqu'il porte dans son sein le

même principe de corruption, le défaut d'un contre-poids qui borne sa puissance? Le peuple alternativement oppresseur et opprimé, passera donc successivement de la servitude à l'anarchie, et de l'anarchie à la servitude, jusqu'au temps où, excédé par des convulsions sans cesse renaissantes, il abandonnera, par lassitude, l'exercice du pouvoir suprême à ceux qui s'en sont emparés; alors le gouvernement se resserre, il devient aristocratique.

L'aristocratie héréditaire est celui de tous les gouvernemens sous lequel la tyrannie se montre sous les formes les plus méthodiques et les plus humiliantes. Quel que soit l'orgueil d'un despote, j'en suis quitte pour me courber jusqu'à terre lorsqu'il passe auprès de moi, ou pour m'écarter, afin de n'être pas écrasé par les roues de sa voiture. Si je m'éloigne des affaires publiques, j'éviterai aisément toute contestation avec ses ministres, ses valets, ses maîtresses. Mais dans quel coin de terre, sous un gouvernement aristocratique, pourrais-je me cacher, pour n'être pas perpétuellement froissé par la présence importune de la caste patricienne, dont les individus se prêtant un appui réciproque, non-seulement s'empare-

ront bientôt de la fortune publique, mais arrêteront, par la terreur, juqu'aux plaintes, jusqu'aux murmures?

Le despote ne saurait gouverner tout seul. Il faut bien qu'il choisisse, parmi ses sujets, des ministres, des guerriers, des magistrats, des financiers. Cette succession d'intermédiaires lie, en quelque sorte, les gouvernés au gouvernement. Il n'en est pas ainsi dans un état aristocratique. Le corps des nobles se suffit à lui-même. Il établit les lois et les fait exécuter. Il ordonne de la paix et de la guerre, et choisit dans son sein les généraux et les ministres qui doivent être les organes de ses volontés. Il assied les impôts, et se charge de les percevoir. Il est tout, le peuple n'est rien, absolument rien. C'est un vil troupeau qu'un berger nourrit, vend ou égorge à son gré.

On assure que ce mode de gouvernement réunit la stabilité politique à la tranquillité intérieure: je le crois bien. Les nobles qui manient seuls les ressorts de l'état, emploient leurs efforts réunis au maintien d'un ordre de choses dans lequel tous les avantages de la société sont pour eux seuls. Non-seulement ils se servent de la force publique pour arrêter, dans leur principe, les mouvemens populaires,

qui tendraient à troubler l'état, mais leur inquiète jalousie placera bientôt, comme dans Venise, ces bouches de pierre qui, dans cette cité, étaient ouvertes jour et nuit pour recevoir les délations, et menaçaient les têtes qui ne se baissaient pas assez profondément devant les patriciens. Le calme dont on jouit sous ce gouvernement, est l'immobilité des forçats enchaînés sur une galère.

Si les circonstances permettent au peuple de secouer un joug si accablant, il se jettera dans les bras d'un monarque, comme firent les Danois dans le dix-septième siècle. Celui que la voix publique portera sur le trône, ébloui de sa nouvelle grandeur, ne manquera pas de promettre tout ce qu'on voudra; mais bientôt on sera convaincu qu'on n'a fait que changer de chaînes. En vain, en couronnant le nouveau prince, on lui aura dit : Nous te commettons le droit de nous contraindre à faire individuellement, non ce que tu voudras, mais ce que nous aurons voulu collectivement, de manière qu'en t'obéissant, chacun n'obéisse qu'à soi-même; telles seront les bornes de ton pouvoir. Ces bornes seront de rigueur. Tu seras le dépositaire de notre volonté. C'est par elle que tu nous commande-

ras, sans avoir personnellement aucun empire sur nous.

En vain ce nouveau monarque aura juré l'exécution de ces articles, à la face du ciel et de la terre. A peine affermi sur le trône, il emploiera, pour détruire la liberté nationale, les armes qu'il reçut de la nation pour la maintenir libre au dedans, et pour la défendre au dehors. Ce malheur est attaché et inhérent à l'état monarchique. Le faible du cœur humain est de vouloir dominer, de maîtriser à la fois les personnes et les opinions. La folie des hommes attache une sorte de gloire aux entreprises des rois sur la liberté des peuples, lorsque le succès a couronné leurs efforts.

La nation ne saurait être continuellement assemblée. D'ailleurs, elle n'agit que par des lois, dont l'exécution commise au monarque, laisse toujours quelque chose à l'arbitraire. Un monarque habile éloignera peu à peu les époques où les assemblées nationales doivent se tenir. Elles disparaîtront insensiblement. Les rois naissent enfin avec une puissance illimitée; ils la regardent comme leur patrimoine, et leurs sujets comme un héritage. Telle est la marche plus ou moins rapide

qui entraîne les monarchies les plus limitées dans leur origine vers le plus absolu despotisme.

Le meilleur gouvernement est celui qui succède aux orages politiques au milieu desquels une nation vient de briser ses anciennes institutions. Lorsque les agitations intestines s'appaisent enfin, les souvenirs qu'elles ont laissé rapprochant les hommes par leurs besoins, par leurs affections, et même par leurs pertes et par la crainte de voir renaître les fléaux qui furent sur le point d'anéantir la société, propagent des principes de paix, de tolérance; les gouvernés vont au-devant des entraves que mettent les institutions sociales à la cupidité des méchans; les gouvernans respectent leurs concitoyens, dont ils sont chargés de diriger les affaires générales; les uns et les autres se rallient aux lois protectrices des personnes et des propriétés. Cette disposition morale est la base de l'harmonie avec laquelle s'engrainent tous les ressorts des gouvernemens.

Depuis que l'histoire des nations, éclairée par le flambeau de la critique, s'est purgée des fables ridicules qui enveloppent le berceau des peuples anciens et de quelques peu-

ples modernes, nous voyons les mêmes révolutions se répéter sans cesse, tantôt sur un théâtre, tantôt sur un autre. Le passé est lié au présent. La politique est plus bornée qu'on le croit. On la voit s'agiter dans un cercle étroit, qu'elle tente en vain d'agrandir, et ne produire jamais que les mêmes effets, parce qu'elle est toujours poussée par les mêmes causes. L'univers est vaste, les scènes sont pompeuses, mais les acteurs ne sont toujours que des hommes. Les modernes n'ont ni d'autres passions, ni d'autres facultés que les anciens. Les gouvernemens s'établissent, dégénèrent, tombent, quand l'instrument se brise dans la main ouvrière. Heureux ceux qui naissant dans les momens ou à la suite des plus longues infortunes, s'accréditent des principes qui rapprochent les hommes! Qu'ils jouissent de leurs avantages, sans se flatter de les transmettre à leurs enfans.

Le bonheur, dans les constitutions politiques, n'est point un héritage de famille. Ces constitutions furent produites par l'excès des désordres du gouvernement précédent. Les mêmes fléaux qui forcèrent les pères de rompre leurs anciennes habitudes pour s'abandonner à de nouvelles combinaisons poli-

tiques, écraseront bientôt les enfans. En vain toutes les pages de l'histoire avertissent les gouvernemens, quelle que soit leur forme, quels que soient les hommes qui les composent, qu'établis pour le plus grand bien des administrés, ils ne peuvent s'éloigner de leur institution, sans précipiter leur ruine, il semble être dans la nature des hommes, d'abuser de leurs avantages. Les modernes ne sont pas corrigés par les fautes des anciens. Les dépositaires du pouvoir public ont abusé, et abuseront toujours de leur influence, pour augmenter leur autorité, et leurs entreprises deviendront les germes de nouvelles révolutions.

Jamais ces grandes et salutaires leçons ne résultèrent d'une manière plus formelle des événemens historiques, que dans le dix-septième siècle. Tous les peuples de l'Europe, écrasés sous la verge de leurs gouvernemens, s'agitaient, comme de concert, pour trouver une situation politique moins insupportable.

Nous avons parlé des troubles de la France, de ceux d'Angleterre et de ceux de la Belgique. La même agitation qui soulevait les royaumes de Naples et de Sicile, régnait dans la Catalogne, dans le Portugal, en Allemagne et en Hongrie. Les seuls Bataves fondèrent

une république heureuse et florissante. Toutes les autres insurrections furent arrêtées par la force ou par la ruse. Elles tournèrent à l'avantage du gouvernement monarchique.

CHAPITRE II.

Prospérité de l'Italie pendant le dix-septième siècle.

1679.-1689 C'ÉTAIT le temps où Louis XIV, devenu l'arbitre de l'Europe après la paix de Nimègue, se croyait en droit de donner des lois à toutes les nations. Clément X était mort au mois de juillet 1676; il avait eu pour successeur Innocent XI, Benoît Odescalchi.

Les dispositions générales des grandes puissances ayant fait perdre depuis long-temps aux pontifes romains jusqu'à l'espoir de maîtriser l'Europe désormais, ils bornèrent alors leur politique à maintenir, par leurs négociations, l'équilibre de l'Italie. Les efforts de la France et de l'Espagne, pour subjuguer cette peninsule, avaient enfin ouvert les yeux aux puissances italiennes sur leurs véritables

intérêts. L'organisation générale fut affermie par le choc même des puissances émules qui voulaient la détruire. Les malheurs éprouvés par le Piémont pendant la guerre du Mont-Ferrat, étaient une leçon aussi terrible que récente sur le danger d'attirer chez soi ou chez ses voisins, les Français, les Allemands ou les Espagnols, qui ne manquaient jamais de s'adjuger les objets en contestation, quelque minces qu'ils fussent. 1679.-1689.

Les Italiens sentirent, par une longue expérience, qu'il valait mieux laisser à chacun ce qu'il possédait, que de s'exposer à la rapacité des ultramontains. La paix dans le centre de l'Italie fut rarement troublée pendant le dix-septième siècle. Les hostilités contre Odoard Farnèse furent plutôt l'ouvrage de l'ambitieuse et vindicative maison Barbarini, que celui du saint Siége; et les querelles entre Rome et Venise ne furent pas sanglantes. Les rapports du grand duché de Toscane avec les terres de l'Église, pouvaient occasionner ces disputes qui naissent fréquemment entre des puissances limitrophes.

Les grands-ducs, à force de manége, vinrent à bout d'obstruer le commerce maritime des villes de l'état ecclésiastique. Si le pape

1679.-1689

Innocent XII n'ouvrit pas un port franc à Civita-Vecchia, et s'il ne put relever les ruines de l'ancienne ville d'Antium, ce fut uniquement l'effet des manœuvres du grand-duc Côme III, qui regardait ces établissemens comme devant produire la ruine de Livourne. Mais ce prince, constamment arrêté par l'appréhension que les Espagnols, maîtres de *lo stato d'egli presidi*, ne se mêlassent de cette affaire, de quelque manière que ce fût, se conduisit avec tant de finesse, que la paix entre Rome et Florence ne fut jamais rompue.

L'Italie était le séjour de la magnificence, des arts et des plaisirs; un concours innombrable d'étrangers se rendait chaque année à Venise pendant le temps du carnaval, pour jouir des fêtes somptueuses que cette ville savait seule donner, et qui furent à peine éclipsées par celles de Louis XIV. Ni Paris, ni Londres n'approchaient de la beauté de Florence et de Naples. Les sociétés littéraires, établies dans les principales villes d'Italie, servirent de modèle à celles de France et d'Angleterre. Les actes du *cimento* de Florence sont antérieurs aux transactions philosophiques de Londres, et aux mémoires de l'académie

l'académie des sciences de Paris. Les peintres, les sculpteurs, les architectes qui avaient illustré les pontificats de Léon X et de Paul III, ne l'emportaient guère sur ceux qui fleurissaient sous Paul V, Urbain VIII et Innocent X, que par le mérite d'avoir frayé la route. Les palais Barbarini, Pamphili et Ludovisi ne le cèdent point à ceux des Médicis et des Farnèse. 1679 - 1689.

L'Italie l'emportait sur toutes les nations de l'Europe, par le nombre et l'excellence de ses historiens, de ses savans, de ses littérateurs. L'université de Padoue compta, parmi ses écoliers, le célèbre Hervey : on assure même que son professeur, Fabrice d'Aquapendente, le mit sur la voie infiniment précieuse de la circulation du sang. Personne n'ignore combien Florence, Pise, Naples, Venise, Rome virent accourir d'étrangers empressés de connaître Galilée, Borelli, et ce Fra-Paolo, non moins célèbre par sa vaste érudition, que par le courage avec lequel il défendit les droits de Venise, contre les prétentions de Rome. La France, l'Angleterre, la Hollande pensionnèrent Gregorio-Leti pour écrire l'histoire. Louis XIV choisit Vittorio-Siri pour son historiographe. Personne n'écrivit avec

1679.-1689. plus d'exactitude et d'élégance, les guerres civiles de France et celles des Pays-Bas, que Caterin-Davila et le cardinal Bentivoglio.

Jusque vers le temps où Colbert créa les manufactures de Lyon et d'Abbeville, et celles des tapisseries des Gobelins, et des glaces du faubourg Saint-Antoine, toutes les nations de l'Europe tiraient d'Italie les principaux objets de luxe. Florence et ses ouvriers en laine jouissaient encore de leur réputation. Les draps d'Angleterre en sortaient imparfaits et sans être teints; on n'exportait presque d'Angleterre que des canons de fer et des souliers. Les tissus de lin et de soie ne s'y perfectionnèrent qu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Les soieries de Lyon ne l'emportaient pas sur celles de Gênes, de Bologne et Florence. L'Italie se distinguait surtout par les procédés qui avaient des affinités avec les arts libéraux, les mathématiques, la physique. Il est certain que vers l'an 1650, il n'y avait en Europe aucun mathématicien qui pût entrer en comparaison avec Galileo-Galilei, avec Viviani, avec Torricelli, avec Jean-Baptiste Porta. Aucun médecin, aucun botaniste n'entraient en lice avec Borelli, Bellini, Malpighi. Campano égalait,

surpassait même Huygens par l'importance de ses découvertes en horlogerie. 1679.-1689.

Tous les souverains d'Italie semblaient disputer entr'eux le prix de la somptuosité; mais c'était surtout à Rome où la pompe asiatique se renouvelait. Les puissances catholiques de l'Europe s'étaient accordées tacitement à choisir ce théâtre, pour y soutenir avec fracas l'honneur de leurs couronnes. Si l'ambassadeur de Pyrrus appelait le sénat de l'ancienne Rome une assemblée de rois, on peut dire que Rome moderne, du temps des Barbarini, des Borghèses, des Chigi, des Pamphili, présentait le tableau d'un congrès perpétuel, dans lequel les intérêts de l'Europe étaient discutés. Chaque monarque entretenait dans cette cour des ambassadeurs consommés dans leur art, occupés sans cesse à s'entr'éclipser par la magnificence de leur cortége, par la profusion des fêtes qu'ils donnaient, et par l'importance des personnages qu'ils enchaînaient à leur char. Jamais Rome n'avait brillé d'un tel éclat, pas même dans les siècles ténébreux, où l'autorité pontificale était entourée de toutes les exagérations des théologiens. Les cardinaux avaient-ils tort de s'assimiler aux princes, lorsqu'ils comptaient

1679.-1689.

parmi eux des fils et des frères de souverains? que les cardinaux d'Este, de Médicis, de Gonzague, de Farnèse, y étalaient un faste égal à celui de leurs frères ou de leurs neveux, dans Modène, dans Florence, dans Parme, dans Mantoue?

Cette affluence des étrangers dans Rome, occasionnait de grands désordres que la pólice ne pouvait arrêter, parce que tous les ambassadeurs prétendaient que non-seulement leurs palais étaient exempts de la juridiction des tribunaux ordinaires, mais que ce droit de franchise s'étendait aux maisons environnantes, appelées leurs quartiers. L'abus de cette prétention avait produit un démêlé entre Louis XIV et Alexandre VII : on le verra bientôt renaître sous Innocent XI. Louis XIV, peu content d'étendre ses frontières aux dépens de tous ses voisins, voulait encore dominer en Italie.

1679.-1689.

CHAPITRE III.

Le duc de Savoie est sur le point d'épouser l'infante de Portugal, et de changer la face de l'Italie.

LOUIS XIV avait à peine conclu le traité de Nimègue, qui lui assurait la Franche-Comté et une partie de la Flandre, qu'il songeait à profiter de l'étonnement que ses succès inspiraient à l'Europe, pour rallumer la guerre générale dans un temps où Charles II chancelait sur le trône d'Angleterre, où l'état de langueur du roi d'Espagne annonçait sa mort prochaine, et où les dispositions politiques de l'Allemagne s'opposaient aux tentatives que l'Empire aurait pu faire dans d'autres circonstances pour entraver l'ambition du roi de France.

Les panégyristes qui ont écrit l'histoire de Louis XIV, nous disent que sa vaste ambition avait pour base la vigoureuse énergie de son gouvernement. Cette assertion n'est que trop démentie par les désastres qui signalèrent le déclin de son règne. Il profitait de l'état

1679.-1689. d'anxiété où se trouvaient ses voisins, pour s'agrandir, sans songer que cette conduite devait insensiblement réunir contre lui toute l'Europe ; mais lorsqu'il s'emparait de Strasbourg en pleine paix, et bientôt après lorsqu'il bombarda Gênes, personne n'était en mesure de lui résister.

Décidé à tenter toutes les chances de la fortune, on ne sait si l'envahissement de l'Italie entrait dans les plans de conquête de Louis XIV, ou s'il ne voulait qu'être maître de pénétrer sans obstacle dans la péninsule, toutes les fois qu'il croirait avantageux, pour le succès de ses autres desseins, d'adopter cette mesure. Pour parvenir à ce but sans obstacle, il projeta d'abord de marier le jeune duc de Savoie, Victor Amédée II, à l'infante, fille unique du roi de Portugal. Ce prince, qui atteignait à peine sa majorité, était entièrement gouverné par sa mère, Jeanne de Savoie Nemours, régente de Savoie après la mort de Charles Emmanuel, arrivée en 1675. Il paraît que la cour de France avait gagné la duchesse régente, en lui présentant pour son fils la brillante perspective, non-seulement de la couronne de Portugal, mais aussi de celle d'Espagne, si le valétudinaire Charles II venait

à mourir sans enfans. Dans cette supposition il eût abandonné volontiers à la France, la Savoie, le Piémont et le comté de Nice; mais la noblesse piémontaise murmurait hautement contre un traité conclu, non-seulement sans sa participation, mais qu'elle envisageait comme contraire aux intérêts du Piémont, ou plutôt à ses intérêts particuliers. 1679.-1689.

Les mécontens s'étant assemblés dans Turin, représentent à la duchesse, avec beaucoup de chaleur, que l'éventualité à la couronne de Portugal, n'était qu'une chimère, parce que Pierre II pouvait avoir des enfans mâles, et que dans le cas où Victor Amédée parviendrait au trône de Portugal, le Piémont et la Savoie seraient réduits au triste sort qu'éprouvaient les royaumes de Naples et de Sicile, épuisés par les tributs qu'ils étaient obligés d'envoyer chaque année à la cour d'Espagne. Ces observations ne firent aucune impression; la duchesse en informa la cour de France, qui se hâta de renforcer la garnison de Pignerol.

Les mécontens, au désespoir, profitent d'un instant où la duchesse n'était pas auprès de son fils; ils se jettent à ses genoux, l'assurent que les Français, de concert avec sa mère, ne proposaient ce mariage que pour envahir ses

1679.-1689. états. Le jeune Victor leur demande ce qu'il doit faire..... Enfermer dans quelque château, répondent-ils, une princesse qui abuse de son autorité, ou pour mieux dire, de la vôtre, et qui propose la ruine de l'état. Sans lui donner le temps de la réflexion, ils lui arrachent l'ordre d'arrêter sa mère. Victor ne put signer cet ordre sans s'attendrir, et comme il rentrait dans son cabinet pour cacher ses larmes, sa mère, qui se trouve sur son passage, le pénètre de la droiture de ses intentions, renforce la garde du palais, et fait arrêter successivement les chefs de cette conspiration, qu'on accusa d'avoir voulu livrer le duc aux Espagnols.

Cependant le mariage fut rompu, sans qu'on puisse dire précisément pourquoi ni comment. Le duc de Cadaval, et la flotte portugaise, qui devaient conduire à Lisbonne le mari de l'infante, étant entrés dans le port de Ville-Franche, trouvèrent le jeune duc malade. On a cru généralement que cette indisposition était feinte : la guérison de Victor Amédée, suivit de près le départ des Portugais, elle confirma la conjecture. On peut encore remarquer que les mécontens, traités d'abord comme conspirateurs, recouvrèrent bientôt leur liberté. On en conclut que le mouvement des Piémontais

n'était qu'une trame infiniment déliée, ourdie par la duchesse elle-même, pour se mettre dans la nécessité de rompre un mariage que la cour de France pressait avec ardeur, mais que celle d'Espagne ne combattait pas avec moins de vivacité. 1679.-1689.

CHAPITRE IV.

Louis XIV se rend maître de Casal.

Louis XIV achetait alors du duc de Mantoue, Charles II de Gonzague, la ville de Casal, capitale du Mont-Ferrat, et y faisait passer douze mille hommes, sous la conduite du maréchal de Catinat. Maître de cette place importante, et de celle de Pignerol, il menaçait la Lombardie entière, tandis que deux chambres de justice, établies par lui dans Metz et dans Brisack, citaient devant elles les souverains, et réunissaient à la couronne de France, par leurs arrêts, un grand nombre de baillages des Pays-Bas ou d'Allemagne, qu'on disait avoir fait partie autrefois de l'Alsace ou des Trois-Évêchés. L'administration espagnole était alors si mauvaise, que ce pays,

1679.-1689.

le plus riche de l'Europe, avait recours au papier pour acquitter les charges publiques. Les princes allemands, divisés d'intérêts et jaloux les uns des autres, voyaient avec indifférence les entreprises de Louis XIV; et l'empereur Léopold, qui seul pouvait mettre un terme à leurs indécisions, occupé contre les Hongrois, perdait de vue les affaires du midi de l'Europe.

Louis XIV avait eu l'art d'augmenter l'embarras de ce monarque, en armant les Turcs contre lui. Il est probable que si le divan avait commencé la guerre avant la paix de Nimègue, Léopold aurait perdu pour jamais la Hongrie, et une partie de l'Autriche, et qu'au milieu de ce bouleversement, Louis XIV se fût emparé aisément de toutes les provinces que les Espagnols possédaient en Italie.

CHAPITRE V.

Siége de Vienne par les Turcs.

La guerre entre les Ottomans et la maison d'Autriche ne commença qu'en 1682, par un manifeste dans lequel la Porte, après avoir

déclaré qu'elle prenait les Hongrois sous sa protection, sommait Léopold de retirer ses troupes de ce royaume. La détresse de la cour de Vienne était extrême. Elle charge un ambassadeur de porter à Constantinople des paroles de paix; mais dans l'intervalle, six mille Turcs avaient renforcé l'armée du comte de Tekeli, qui s'était emparé de Tokai, d'Éperies et de Tewente. A la nouvelle de ces succès, Tekeli s'était fait proclamer roi de Hongrie. Le grand-visir Kara Mustapha déclara au ministre autrichien, que si Léopold voulait avoir la paix, il devait non-seulement remettre à Tekeli les villes que les Autrichiens conservaient dans le royaume le long du Waag, mais faire démolir les forteresses de Neuhausel, Léopoldstad, se déclarer vassal de la Porte, et lui payer un tribut annuel de cinq cents mille florins. 1679.-1689.

Mahomet IV, qui régnait depuis 1646, avait préparé l'armement le plus formidable que jamais l'empire Ottoman eût destiné contre les chrétiens. Le grand-visir traversait la Hongrie avec deux cent mille hommes d'infanterie, trente mille cavaliers, et un train formidable d'artillerie. Poussant devant lui Charles V, duc de Lorraine, qui n'opposait à ce tor-

1679.-1689.

rent qu'une armée de trente mille combattans, Kara Mustapha s'avance sans obstacle sur Vienne, sur la droite du Danube, tandis que Tekeli, à la tête d'une armée hongroise, tenait la même route sur l'autre rive.

Vienne contenait plus de cent mille habitans, dont les deux tiers demeuraient dans des faubourgs sans défense. Cette capitale prise, aucune ville d'Autriche ne pouvait faire résistance.

Le 7 juillet 1683, Léopold, accompagné de son épouse et de sa famille, se retire à Lintz. Les deux tiers des habitans de Vienne suivent la cour en désordre. L'empereur avait conclu une ligue offensive et défensive avec le roi de Pologne Jean Sobieski. Presque tous les princes d'empire et quelques-uns de ceux d'Italie envoyaient leurs troupes au secours de l'empereur; mais ce secours fût arrivé trop tard, si le siége de Vienne eût été poussé avec une partie de la vigueur qu'exigent ces sortes d'entreprises. On assure que le dessein du grand-visir était de prendre Vienne pour lui-même, et d'en faire la capitale d'un nouvel empire, indépendant de celui de Constantinople. Dans cette vue, il voulait avoir la place par capitulation. On était déjà au mois de septembre.

Il y avait une brèche de six toises aux murs de Vienne ; la ville paraissait sans ressources. 1679.-1689.

L'armée qui marchait au secours de l'empereur s'était enfin rassemblée. Elle parut le 11 septembre sur la montagne de Calemberg, que les Turcs avoient négligé d'occuper. Le lendemain, les chrétiens descendent de cette montagne, et s'étendent en amphithéâtre. Le roi de Pologne occupait la droite, à la tête d'environ douze mille cavaliers, et de quatre mille fantassins. Le prince Alexandre son fils, était auprès de lui. L'infanterie de l'empereur et du duc de Saxe occupait la gauche ; le duc Charles de Lorraine commandait les Autrichiens. Les troupes de Bavière montaient à dix mille hommes ; celles de Saxe à peu près au même nombre : toute l'armée impériale allait à peine à soixante mille combattans.

Jamais action ne fut moins meurtrière et plus décisive. Deux postes pris sur les Turcs décidèrent de cette importante journée. La bataille s'engagea sur le déclin du jour. Les Allemands ne perdirent pas plus de deux cents hommes, et les Ottomans à peine mille. Le bruit se répand, pendant la nuit, dans le camp du grand-visir, que l'armée avec laquelle on vient de combattre n'est que l'avant-

1679.-1689. garde de celle qui s'avance pour envelopper les Ottomans. Une terreur panique s'empare des officiers et des soldats. Kara Mustapha fuit lâchement, abandonnant tentes, bagages, artillerie, caisse militaire, et jusqu'au grand étendard de Mahomet, que le roi de Pologne envoya au pape.

L'empereur rentra dans Vienne aux acclamations qui n'étaient pas pour lui. Sobieski poursuit sa victoire. L'armée ottomane s'était retirée en Hongrie. Kara Mustapha paya de sa tête le mauvais succès de son expédition. Son successeur, Kara Hibrahim se soutint en Hongrie jusqu'en 1687. La guerre que les Vénitiens et les Russes avaient déclarée en même temps à la Porte opérait une diversion favorable aux Autrichiens; cependant, ils durent principalement leurs avantages aux troubles du sérail. Mahomet IV fut déposé par les jannissaires en 1687. Son frère, Soliman III, placé sur le trône après quarante ans de captivité, ne régna que quelques années, au milieu des orages. Il eut pour successeur Achmet II, prince imbécille, qui passait sa vie à la chasse ou avec les femmes. La guerre était négligée en Hongrie; elle ne finit qu'en 1699, par le traité de Carlovitz. Mais

les Turcs retirés vers Belgrade, ne faisaient que de faibles efforts en faveur des Hongrois insurgés. 1679.-1689.

CHAPITRE VI.

Conduite de Louis XIV dans cette occasion.

La nouvelle de la délivrance de Vienne surprit toute l'Europe, qui s'attendait que cette capitale allait passer sous la domination ottomane. Mais elle dérangeait surtout les projets de Louis XIV, dont les intrigues avaient amené l'étendard du croissant en Allemagne. Voltaire nous dit que ce monarque espérait, avec beaucoup de vraisemblance, que cet empire désolé par les Turcs, et n'ayant contr'eux qu'un chef dont la fuite augmentait la terreur commune, serait obligé de recourir à sa protection, et de faire le dauphin roi des Romains. Il ne nous reste aucun monument qui nous instruise des secrètes intentions de Louis XIV dans cette circonstance; nous ne pouvons juger de ce qu'il avait dessein de faire, que par ce qu'il fit. Il voulait si peu secourir la maison d'Au-

1679.-1689. triche, qu'il prit les armes pour attaquer les Pays-Bas espagnols, lorsque Vienne était sans ressources, et qu'on regardait sa perte comme inévitable.

Le roi de France voulait profiter de la détresse où se trouvait l'empereur Léopold, pour faire valoir les droits de sa femme au trône d'Espagne, à la veille d'être vacant. Peut-être aussi voulait-il attaquer l'Allemagne d'un côté, tandis que les Turcs la pressaient d'un autre; partager avec eux cette immense conquête, et rétablir dans sa maison l'empire de Charlemagne. Au surplus, la bataille de Vienne fit évanouir ces espérances; mais elle ne désarma pas Louis XIV. Vienne délivrée n'offrait qu'un monceau de ruines. Les obstacles que devaient trouver les Autrichiens à rentrer en Hongrie, laissaient au roi de France toutes les facilités de déployer sa puissance au midi de l'Europe; et sans la conduite impolitiquement barbare que tint ce prince à l'égard des calvinistes de France, il eût assurément dominé en Italie.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

Bombardement de Gênes; le pape bravé dans Rome.

Le maréchal de Catinat, commandant de Casal, demandait à la république de Gênes la ville et le port de Savonne, pour y établir un grenier à sel, afin d'approvisionner plus aisément Casal de cette denrée. On voulut aussi en faire l'entrepôt nécessaire pour fournir à la garnison les secours et les munitions qui lui étaient nécessaires. Les Génois, témoins de la conduite que les Français venaient de tenir à Strasbourg, soumise à l'autorité de Louis XIV, quoique ce prince eut promis d'en maintenir la liberté, ne pouvaient se dissimuler que si la cour de France avait des établissemens publics dans Savonne, elle serait bientôt maîtresse de cette place, dont le port, aujourd'hui ruiné, pouvait alors devenir à peu de frais un des meilleurs de l'Italie. Ils firent donc une réponse élusoire, et cependant armèrent quelques vaisseaux pour protéger les côtes de la Ligurie. Louis XIV ordonne que

1679.-1689. ces vaisseaux soient désarmés ; et comme on ne lui obéissait pas avec assez de promptitude, une escadre française paraît, et cinquante mille bombes écrasent la superbe Gênes. Il fallut ployer sous le joug de la nécessité. Le doge, et quatre sénateurs, furent contraints d'aller faire les plus humbles excuses à Louis XIV. Les murmures les plus violens annonçaient combien toutes les cours et tous les peuples sentaient vivement ce sanglant affront fait par le roi de France à une république hors d'état de se défendre contre lui, mais sur laquelle il n'avait aucune autorité.

Louis XIV cherchait dans le même temps une querelle au pape Innocent XI, dont le motif n'était pas plus raisonnable. J'ai déjà parlé des franchises environnant dans Rome les palais des ambassadeurs que les puissances catholiques entretenaient dans cette capitale, et des abus qui en résultaient. Innocent XI, pour les déraciner, publia un décret portant qu'aucun ministre étranger ne serait reconnu dans Rome, qu'après avoir expressément renoncé au droit de franchise. Tous les monarques de l'Europe adoptèrent un réglement que le bon ordre rendait nécessaire. Louis XIV seul refusa son consentement.

Innocent, qui connaissait le caractère inflammable de ce prince, prit le parti de biaiser, en attendant qu'une occasion se présentât où l'abus, dont tout le monde se plaignait, fût réformé sans choquer l'humeur altière de Louis XIV. La mort du duc d'Etrées, ambassadeur de France, arrivée en 1687, fournissait cette occasion. Les magistrats eurent ordre d'arrêter partout les malfaiteurs, sans égard pour les asiles dans lesquels ils se seraient réfugiés. 1679.-1689.

Louis XIV envoya à Rome l'ambassadeur Lavardin, pour braver le pape. Ce ministre maintint les franchises de son quartier, par la force des armes. Le pape est le seul souverain qui eût souffert une telle ambassade. Rejetant les conseils violens qu'on lui donnait, il se contenta d'excommunier Lavardin, et ceux qui communiqueraient avec lui : cette mesure, ridicule ailleurs, était adaptée aux mœurs du pays dans lequel Innocent XI la prenait. Toutes les maisons de Rome furent fermées à Lavardin : il tourna d'abord en ridicule les armes employées contre lui ; bientôt l'ennui empoisonna ses jours au milieu d'une capitale devenue pour lui une vaste solitude ; il demanda son rappel, après de vaines bravades,

1679.-1689. et le droit qu'il défendait fut abandonné dans la suite.

On assure que les scènes bruyantes de Gênes et de Rome, qui paraissaient sans objet aux yeux du vulgaire, n'avaient été données que pour effrayer le duc de Savoie, que la cour de France voulait s'assujétir. Malgré la possession de Pignerol et de Casal, Louis XIV ne pouvait exécuter de vastes projets sur l'Italie, sans la concurrence de la cour de Turin, qui ouvrait ou fermait à son gré les barrières des Alpes : il ne traitait si durement quelques puissances d'Italie, au rapport de Muratori, que pour assouplir Victor Amédée, et le forcer à faire cause commune avec la France, par l'appréhension qu'inspiraient les vengeances d'un monarque implacable.

Si l'Italie ne fut pas envahie par les Français, elle en fut redevable, non-seulement aux suites de la révocation de l'édit de Nantes, mais à la révolution d'Angleterre, dont les résultats entraînèrent Louis XIV loin de ses premières mesures.

1679.-1689.

CHAPITRE VIII.

Proscription des calvinistes dans les montagnes du Piémont. — Ligue d'Augsbourg.

Le duc de Savoie, à l'exemple du monarque français, voulait aussi détruire, dans ses états, la religion protestante que professaient, au milieu des montagnes les plus escarpées des Alpes, les habitans des vallées de Pragelas et d'Angronne, sur les confins du Dauphiné et de la haute Provence. Un édit, donné à Turin au mois de janvier 1686, ordonnait aux Vaudois d'embrasser la religion romaine sous peine de mort.

Ces restes infortunés des anciens Albigeois, chassés de France pendant les croisades du Languedoc, s'étaient refugiés vers les sources du Pô. Leur patiente industrie, fertilisant des rochers que la nature avait rendus presque inaccessibles, ils se suffisaient à eux-mêmes. Les campagnes leur fournissaient du seigle d'une excellente qualité, et quelques légumes. Ils tiraient de leurs bestiaux une partie de

1679.-1689. leur nourriture, et la laine dont ils fabriquaient des étoffes grossières pour leur vêtement. Leur commerce consistait en quelques chevaux qu'ils conduisaient dans les foires du haut Dauphiné, par des chemins qu'eux seuls trouvaient praticables; ils rapportaient en échange du sel, des toiles, des souliers, et quelques autres objets de première nécessité.

Les montagnes, habitées par les Vaudois, étaient entourées de précipices si profonds, que dans plusieurs défilés, qu'on ne pouvait éviter, cent hommes suffisaient pour exterminer sans péril des armées entières. Les Piémontais, chargés d'exécuter les ordres de Victor Amédée, feignirent d'écouter avec intérêt les représentations des Vaudois : on propose, on discute des tempéramens.

Pendant qu'on parlemente, et que des courriers s'expédiaient à Turin, sous prétexte de porter les propositions agréées depart et d'autre, les Piémontais s'avancent insensiblement vers les défilés des montagnes, et s'en rendent maîtres : alors, changeant brusquement de langage, on ordonne aux habitans de livrer leurs ministres, et d'abjurer leur religion, sous peine d'être exterminés par le fer et par le feu. Les paisibles Vaudois, indignement

trompés, s'armaient vainement pour défendre leurs femmes et leurs enfans : enfoncés de toutes parts, ils fuient vers les lieux les plus escarpés, les plus inconnus, et sont témoins de l'incendie de leurs maisons et de leurs récoltes. Plus de trois mille furent massacrés, et dix mille faits prisonniers; hommes, femmes, enfans ou vieillards. Ceux qui survécurent à la ruine de leur pays, se réfugièrent en Suisse, dont le climat était conforme à celui qu'ils abandonnaient. La contrée qu'ils avaient habitée demeura déserte. 1679.-1689.

Le duc de Savoie s'aperçut trop tard de la faute par lui commise : rappelant dans la suite les Vaudois fugitifs, on leur rendit le libre exercice de leur religion. Il ne lui resta, de cette affreuse expédition, que la honte d'avoir assassiné une partie de ses sujets, et dépeuplé ses états.

Cette affreuse, cette exécrable boucherie était peu de chose auprès des inconcevables atrocités dont les calvinistes étaient les victimes en France; leur proscription avait augmenté dans toute l'Europe les ennemis que Louis XIV se faisait par son excessive ambition. Le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, aussi ambitieux que Louis XIV, mais

1679.-1689. qui cachait sous le flegme hollandais la profondeur de ses desseins, se flattait dès lors de monter sur le trône d'Angleterre. Le roi de France était le principal obstacle qui pouvait arrêter cette révolution. Guillaume, pour porter ailleurs l'attention de la cour de France, profitant des sentimens de haine inspirés par le monarque français, fut le moteur secret de la ligue d'Augsbourg, signée le 29 juin 1686, entre ce prince, le gouverneur des Pays-Bas espagnols, les cercles de Franconie, de Souabe, de Haute-Saxe, les électeurs de Saxe et de Bavière, auxquels se joignirent bientôt l'empereur, le roi d'Espagne, les électeurs Palatins et de Brandebourg, le duc de Savoie et le grand-duc de Toscane.

La république de Venise, qui avait déclaré la guerre à la Porte, sans être directement dans la ligue, la favorisait de tout son pouvoir, en occupant les Turcs de manière à les éloigner des frontières d'Allemagne. Cependant, de tous ces potentats ligués contre Louis XIV, aucun n'était en mesure de lui porter les premiers coups. Le traité d'Augsbourg n'était qu'une ligue défensive. L'empereur n'osait dégarnir la Hongrie; la cour d'Espagne avait à peine assez de troupes

pour défendre les Pays-Bas et la Lombardie ; c'était le roi de France qui commençait la guerre. 1679-1689.

CHAPITRE IX.

Révolution d'Angleterre ; Guillaume monte sur le trône à la place de Jacques II.

Dans cette circonstance arriva la révolution qui précipita Jacques II du trône de l'Angleterre, pour y placer le stathouder de Hollande Guillaume III.

Les particularités de cet événement célèbre ne sauraient entrer dans l'histoire d'Italie. Charles II, après le règne le plus orageux, était mort en 1685, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par son frère, qui lui succéda sous le nom de Jacques II. Tous les historiens anglais conviennent que Charles II, qui dans toutes les occasions protestait de son sincère attachement à la religion protestante, dont il faisait extérieurement profession, mourut dans la communion romaine ; mais son frère professait publiquement le papisme. A peine sur le trône, il voulait en même temps

1679.-1689. faire triompher, dans la Grande-Bretagne, la religion romaine et le pouvoir arbitraire. Les Anglais se réunirent pour conserver les lois de leur pays, et le culte religieux que ces lois autorisaient.

Le péril était si prochain, que les whigs et les torys sacrifiaient leur ancienne rivalité pour agir de concert. Jamais conjuration ne fut tramée avec un plus profond secret; jamais grandes mesures ne furent prises avec tant d'activité sous les yeux d'une cour ombrageuse. Le prince d'Orange, époux de la fille de Jacques II, devait être le principal agent de la révolution; il cachait ses desseins sur l'Angleterre, sous les dehors des précautions exigées par la ligue d'Augsbourg, qu'il venait de signer. L'ambassadeur de France à la Haye n'eut connaissance des projets du prince d'Orange, que lorsque la flotte hollandaise se préparait à mettre à la voile.

La cour de France offrit au monarque anglais une flotte et une armée. En même temps, elle déclara aux états-généraux, qu'en vertu de son étroite alliance avec le roi Jacques, elle serait contrainte de prendre les armes aux premiers actes d'hostilités qui seraient tentés contre ce prince. Les Hollandais

voulurent s'éclaircir à Londres de la teneur de cette alliance, qui paraissait contraire à celle qui subsistait entre l'Angleterre et la Hollande. Jacques se trouva très-embarrassé. Son union avec la France était un mystère qui avait toujours fait l'objet des craintes des Anglais. 1679.-1683.

Dans la circonstance épineuse où il se trouvait, l'aveu de cette alliance pouvait déterminer la chute de l'orage formé sur sa tête, il désavoua le ministère français; et dans cette position, force lui était de refuser les offres de Louis XIV, toutes avantageuses qu'elles lui étaient.

Cependant Jacques ne croyait le danger ni si voisin, ni si pressant. Maître d'une flotte et d'une armée l'une et l'autre redoutables, il était encore rassuré par les dispositions qui l'environnaient. Non-seulement les catholiques, dont la cour étoit remplie, lui répétaient à l'envi que son règne faisait la félicité publique, et que le ciel ne manquerait pas de prendre sa défense, mais les protestans, avec lesquels il était en liaison, augmentaient sa fausse sécurité. Il recevait même des adresses pleines d'offres de services pour le maintien de son gouvernement. En vain l'expérience des siècles passés devait l'instruire que les peuples opprimés par la tyran-

1679.-1689.

nie, n'ont pas de plus sûrs moyens pour rompre leurs chaînes, que de lécher humblement la main qui les asservit, jusqu'au moment où la fortune leur procure l'occasion d'étouffer le despotisme, et que les applaudissemens ne sont le témoignage de la satisfaction publique, que lorsqu'un peuple heureux et bien gouverné fait entendre sa vive et naïve allégresse.

Jacques, à l'exemple de tous les despotes, qui regardent leurs sujets comme un nombreux troupeau de moutons conduit par un pâtre, à l'aide de quelques chiens, crut séduire les Anglais qu'il avait trompés tant de fois. Il promet d'assembler un parlement libre, de rendre à Londres et autres cités les franchises supprimées sous le règne de son frère et sous le sien; il ôte les emplois aux catholiques; il ordonne la démolition des chapelles qu'ils avaient fait construire pour y exercer le culte romain.

Il se consumait en efforts superflus, et déjà les vents conduisaient Guillaume sur les côtes britanniques. Il débarquait à Torbai, et s'avançant, précédé d'un manifeste dans lequel, après avoir relevé les entreprises de Charles et de Jacques contre la liberté anglaise, il promettait de licencier son armée aussitôt que la forme du gouvernement serait rétablie sur

l'ancien pied dans les trois royaumes. Les états-généraux instruisaient en même temps l'Europe des raisons qui les avaient déterminés à confier leurs troupes et leurs vaisseaux au prince d'Orange. Ils alléguaient qu'on était instruit à Amsterdam que Jacques II et Louis XIV devaient réunir leurs forces contre les Provinces-Unies, dès que la religion catholique et le pouvoir absolu du roi seraient légalement assurés en Angleterre. Burnet rapporte, dans ses lettres, que ce secret avait été confié par le comte de Cartelmaine, ambassadeur de Jacques à Rome, au cardinal Cibo, premier ministre d'Innocent XI, et que ce pontife, ennemi de Louis XIV, en avait prévenu le prince d'Orange. 1679.-1689.

Jacques n'avait que la ressource de marcher contre les ennemis. Les chefs de son armée viennent lui déclarer que ses troupes refusent de combattre contre le prince d'Orange, dont l'arrivée n'avait d'autre objet que de rétablir la constitution britannique. Après cette déclaration, il est généralement abandonné. Dans cette extrémité, la mort tragique de Charles Ier, son père, se présente si vivement à son imagination et à celle de sa femme, qu'ils ne voient de salut que dans une honteuse

1679.-1689. désertion. Ils vinrent chercher un asile en France, dans le château de Saint-Germain-en-Laye.

Ce prince perdit le trône britannique, non pour le plaisir d'entendre une messe, comme on nous l'a conté, car personne ne lui contestait à Londres cette satisfaction, mais pour avoir eu la ridicule fantaisie de la faire entendre par force à d'autres, qui ne s'en souciaient d'aucune manière, et surtout pour avoir voulu soumettre les lois de son pays à sa volonté arbitraire.

Tandis que les Anglais, après avoir proclamé roi et reine d'Angleterre Guillaume et son épouse, Marie, fille de Jacques II, organisaient leur gouvernement, Louis XIV avait déclaré la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. Il faisait conduire Jacques en Irlande, où les catholiques dominaient. Il fut reçu dans cette île par le lord Triconel; mais ses progrès n'y furent jamais considérables, malgré les efforts prodigieux que la cour de France faisait en sa faveur. Entièrement défait à la journée de Boynes, le 11 juillet 1690, il revint en France. Les flottes françaises furent alors occupées à ramener les Français qui avaient inutilement combattu en

faveur du monarque détrôné, et les familles irlandaises qui se réfugiaient en France. 1679.-1689

Jacques II, précipité du trône de ses ancêtres, et ne trouvant chez les peuples voisins fatigués de ses plaintes, que des consolations humiliantes, devint une longue et terrible leçon pour les peuples et pour les rois. Sa famille errante la perpétue de nos jours. L'obscure existence de la maison Stuart, longtemps souveraine, prouve, d'une manière énergique, que les rois sont placés sur la terre pour le bonheur des sujets, et que le concert du peuple, qui fait la force de leur gouvernement, peut le briser en éclats.

CHAPITRE X.

Conquête du Péloponèse par les Vénitiens, commandés par Morosini.

Le fléau de la guerre dévorait presque toutes les contrées de l'Europe. L'empire Ottoman luttait contre les Autrichiens, les Polonais, les Russes et les Vénitiens; et l'empire Français contre les Allemands, les Espagnols, les Anglais et les Hollandais. Louis XIV, dont

1679.-1689. l'ambition et les intrigues avaient allumé ce prodigieux incendie, s'était flatté d'en diriger les ravages : la fortune en ordonnait autrement. D'un côté, la révolution d'Angleterre tournait contre le gouvernement français les flottes britanniques, dont il avait cru disposer ; de l'autre, les succès inespérés des Vénitiens dans la Grèce, forçant les Turcs à partager leurs forces, les frontières d'Allemagne n'étaient plus menacées du côté du Danube.

Au premier aperçu de cette combinaison politique, il semblait que les Français et les Ottomans allaient être écrasés. Cependant, en considérant les choses de plus près, on prenait une opinion différente. Les troupes hollandaises étaient peu redoutables. Le nouveau roi d'Angleterre, dont les premiers soins devaient être de s'affermir solidement dans un pays où son antagoniste comptait encore de nombreux partisans, ne pouvait faire que des demi-efforts, malgré la haine prodigieuse qu'il portait à Louis XIV ; et le ministère d'Espagne, plus faible que jamais, préservait à peine d'une invasion le Milanais et les Pays-Bas.

Les Turcs faisaient à Léopold des propositions de paix ; ils offraient d'évacuer la Hongrie. La plupart des historiens allemands nous assurent

assurent que le duc de Lorraine conseillait à l'empereur d'accepter ces conditions, afin de rassembler toutes les forces de l'Allemagne sur le Rhin, contre Louis XIV, et que le margrave de Bade-Baden les fit rejeter, dans le vain espoir d'acquérir plus de gloire en Hongrie. Il est probable que ce prince de Bade, et le duc de Lorraine, eurent peu d'influence sur le parti pris alors par le conseil de Vienne : il fut l'ouvrage de la nécessité. L'empereur faisait cause commune avec les Polonais et les Vénitiens, il ne pouvait conclure une paix particulière avec la Porte, sans s'exposer à les voir tourner leurs armes contre lui. Les Polonais demandaient que la forteresse de Kaminieck leur fût restituée ; les Vénitiens voulaient avoir la Morée en échange de l'île de Candie qu'ils avaient perdue. Les Ottomans étaient très-éloignés d'accorder ces conditions, surtout lorsqu'ils apprirent que Louis XIV déclarait la guerre à l'Allemagne. 1679-1689

Le sénat de Venise avait donné le commandement de ses forces maritimes à François Morosini, qui avait été la terreur des Turcs au siége de Candie. Cet amiral, dont la flotte était fortifiée par les escadres auxiliaires de Toscane, de Malte et du pape, s'empara,

1679.-1689. en 1684, de l'île de Sainte-Maure, devenue depuis quelque temps un dangereux repaire de pirates. La flotte fit ensuite voile pour la presqu'île du Péloponèse, et mit le siége devant Coron : cette place fut prise d'assaut et livrée au pillage.

Les Maïnotes, qui habitent les montagnes d'Arcadie, auprès des ruines de l'ancienne Sparte, et qui de tout temps se montrèrent ennemis des Turcs, offrirent aux Vénitiens le secours de toutes leurs forces. Morosini en profita : les Ottomans sont vaincus auprès de Mayna. Les Vénitiens font le siége de Napoli de Romanie, capitale du Péloponèse. Cette ville, fortifiée par une triple enceinte de murailles, et défendue par une garnison nombreuse, fut contrainte d'ouvrir ses portes après une résistance opiniâtre. Les Ottomans avaient réuni une grande armée sous les murs de Patras ; elle fut défaite en 1687 : les Vénitiens s'emparèrent successivement de Patras, du château de Morée, sur le golfe de Lépante, de Corinthe et d'Athènes : la destruction du temple de Minerve, un des plus superbes monumens de l'antiquité, fut un des fâcheux effets du bombardement qui soumit Athènes aux Vénitiens. Le sénat fut si satisfait de cette

brillante expédition, qu'il ordonna que dans une salle du palais ducal serait placé le buste de Morosini, avec cette inscription : *Francisco Morosino Peloponnesiaco.* Le doge de Venise, Marc-Antoine Justiniani, étant mort en 1688, Morosini fut élevé à cette dignité. 1679.-1689.

CHAPITRE XI.

Une armée française pénètre dans le Piémont.

Louis XIV, qui connaissait parfaitement sa force, ou plutôt la faiblesse de la ligue formée contre lui, ne craignait pas de braver tous ses ennemis. La France, alors en possession des vallées de Fenestrelles et d'Exilles, dans les hautes-Alpes, et de la ville de Pignerol, conservait une des portes d'Italie. Elle possédait encore la citadelle de Casal, dans le Montferrat. Malgré ces avantages, des difficultés presque insurmontables d'approvisionner une armée nombreuse, par les gorges de Briançon, rendaient impossible toute expédition dans le Milanais, sans le concours du duc de Savoie, maître de tous

1679.-1689.

les autres passages qui conduisaient des frontières de France dans les plaines de la Lombardie. D'après ces considérations, la cour de France épuisait toute sa politique, depuis plusieurs années, à mettre dans ses intérêts, de gré ou de force, le duc Victor Amédée.

Ce prince, qui le premier de sa maison porta le titre de roi de Sardaigne, passa pour un politique habile. Il ne fallait pas beaucoup de finesse pour sentir que si Louis XIV parvenait à se rendre maître de la Lombardie, instruit par les fautes de ses prédécesseurs, il ne ferait pas celle de se dessaisir des portes par lesquelles il fallait nécessairement passer pour communiquer librement avec sa nouvelle conquête. Victor Amédée voyait clairement, dans l'invasion du Milanais par les Français, la ruine inévitable de sa famille. La conduite que la cour de France tenait avec la maison de Lorraine, annonçait le traitement que devait attendre la maison de Savoie. Les rois de France s'étaient emparés des forteresses et des grandes routes de la Lorraine, pour communiquer plus librement avec l'Alsace; ils se seraient également emparés des montagnes et des forteresses de la Savoie et du Piémont, pour communiquer librement avec la Lom-

bardie. Les ducs de Lorraine, sans autorité dans leurs propres états, avaient été contraints de les abandonner; le même sort attendait les ducs de Savoie : leur situation était donc infiniment pénible. 1679-1689.

Tandis que la cour de Turin éludait, par des négociations, les demandes de Louis XIV, ce prince, instruit que Victor Amédée avait accédé à la ligue d'Augsbourg, dépêche en Piémont vingt mille ambassadeurs armés. Le maréchal de Catinat à leur tête, somme le duc de lui remettre ses villes de guerre; mais surtout le château de Verue, qui passait alors pour imprenable, et la ville de Turin avec sa citadelle. Ce n'était pas la preuve la moins forte de l'ivresse où les prospérités avaient plongé Louis XIV; mais ce fut la dernière. Ce moment doit être regardé comme l'époque de la décadence de sa fortune. Cette décadence fut plutôt palliée que rallentie, par les victoires qu'il remporta dans la suite.

Le duc de Savoie, persuadé que les obstacles inattendus trouvés par le monarque français à l'exécution de ses projets de conquête, le forceraient d'oublier l'Italie, n'avait pris presque aucune mesure pour préserver ses états d'une invasion. Comment éluder la som-

1679.-1689. mation de Catinat ? comment se soustraire à l'empire de la nécessité ? La détresse dans laquelle Victor Amédée se trouvait, lui fit porter si loin l'art de temporiser, que s'étant assuré les secours de l'Angleterre et de l'Allemagne, il se vit à peu près en état d'affronter l'orage. Alors, changeant de langage, il somma lui-même Catinat d'évacuer le Piémont, et de réparer les dommages que son séjour y avait causés.

On ne s'attend pas sans doute de trouver dans cet ouvrage le détail de toutes les batailles, sur terre et sur mer, qui signalèrent cette guerre, je ferais alors l'histoire de l'Europe : d'ailleurs il s'est donné, depuis le commencement du dernier siècle, plus de deux cents combats, la plupart plus meurtriers que les batailles d'Arbelle et de Pharsale ; mais très-peu de ces boucheries ayant eu de grandes suites, elles sont indifférentes à la postérité. Dans cette série, à peine interrompue, de guerres sanglantes que se font les princes chrétiens, les intérêts anciens sont effacés par les nouveaux. Les batailles données il y a vingt ans, sont oubliées pour celles qu'on donne de nos jours, comme dans nos grandes villes les nouvelles d'hier sont étouffées par

celles d'aujourd'hui, qui vont l'être à leur tour par celles de demain. Presque tous les événemens qui font du bruit à leur naissance, sont bientôt précipités dans le néant de l'oubli ; il ne reste, pour fixer l'attention des hommes, que les révolutions frappantes qui ont changé les lois ou les mœurs des grands états. 1679-1689.

CHAPITRE XII.

Joseph élu roi des Romains. — Mort d'Innocent XI. — Le duc de Savoie pénètre en Dauphiné et en Provence ; il fait la paix avec Louis XIV.

Dans cette guerre Louis XIV fut longtemps l'agresseur ; mais ses ressources s'épuisèrent insensiblement. Il ne put empêcher que l'empereur ne fît élire, roi des Romains, dans la diète d'Augsbourg, en 1690, son fils Joseph, déjà roi de Hongrie. Innocent XI mourut peu de temps après. Le cardinal Ottoboni, qui lui succéda sous le nom d'Alexandre VIII, ne régna que deux ans ; on lui substitua Innocent XII, Antoine Pignatelli. 1690-1699.

1690.-1699. L'embarras de Louis XIV était si grand, qu'il échoua même dans la tentative faite par lui contre les états du duc de Savoie, quoique cette guerre eût été commencée dans un temps où Victor Amédée n'avait presqu'aucune force à opposer à vingt mille Français qui se trouvaient à huit lieues de la capitale. Les premiers efforts du duc n'avaient pas été heureux : mal secondé par les Autrichiens, il venait de perdre, au mois d'août 1690, la bataille de Stafarde. La Savoie, le comté de Nice, Saluce, Suse, Savillan, Fossano, Rivoli, Carmagnola tombèrent au pouvoir des Français. On crut à Paris que Victor Amédée était effacé du nombre des monarques. Les Français brûlèrent, presqu'aux portes de Turin, le château de la Vénerie, où la cour résidait ordinairement. Le duc de Savoie ne conservant que les seules forteresses de Turin, de Coni et de Verue, ne paraissait pas déconcerté. Profitant avec habileté de la nature difficile du pays dans lequel il combattait, il donnait le temps à ses alliés de venir à son secours. Enfin, ayant reçu un renfort de douze mille Allemands, le prince Eugène, si célèbre dans la suite, fait lever le siége de Coni. Les Français, battus en détail, repassent les Alpes, après

avoir évacué Veillane, Rivoli, Saluce, Savillan et Fossano. 1690.-1699

Le duc de Savoie, après avoir chassé les Français de ses états, résolut de porter la guerre en Dauphiné et en Provence. Il passe les Alpes par le col de Vars, en 1692, aussitôt que les neiges sont fondues. Les villes et les villages qui se rencontrent sur son passage sont livrés aux flammes. La petite vérole dont il fut attaqué dans Embrun, sauva cette ville. Il rentra dans ses états au commencement de l'hiver.

Ce fut ensuite entre les Piémontais et les Français une sorte de bons et de mauvais succès, d'où naissait la désolation des peuples, sans qu'ils produisissent aucun avantage marqué dans un pays où les montagnes amoncelées les unes sur les autres, les torrens impétueux, les défilés impraticables formaient partout des fortifications naturelles, plus redoutables que celles que l'art avait élevées.

La cour de France, environnée d'ennemis, traitait secrètement avec les uns et les autres; mais surtout avec la cour de Turin. Le comte de Tessé, envoyé secrètement dans cette ville, offrait à Victor Amédée, non-seulement la restitution de la Savoie et du comté de Nice,

1690.-1699. mais encore celle de Pignerol, dont les ducs de Savoie désiraient vivement la possession. On lui donnait quatre millions pour indemniser ses états des maux que leur avait faits la guerre, et on demandait sa fille Marie-Adélaïde en mariage pour le duc de Bourgogne. Cette princesse, qui n'avait pas atteint l'âge de puberté, devait être élevée à la cour de France. Des conditions aussi avantageuses ne pouvaient pas être rejetées par Victor Amédée. Mais il était retenu par les engagemens pris avec les Autrichiens, et surtout avec la cour de Londres, qui lui payaient des subsides avantageux.

Le duc de Savoie se conduisit avec un machiavélisme que le philosophe ne saurait ni louer, ni flétrir, depuis qu'il est devenu la base ordinaire des traités entre les princes de l'Europe, perpétuellement signés et rompus au gré de leurs versatiles intérêts, sans aucun égard pour la bonne foi et la sainteté des sermens.

Le duc de Savoie et le maréchal de Catinat (1) s'étaient rencontrés à Notre-Dame-de-Lorette, où l'un et l'autre avaient feint d'aller

1) Muratori, annali d'Italia, tom. 11.

en pèlerinage. Le traité fut signé secrètement le 29 août 1696, sous le nom de *Neutralité d'Italie.* Tout étant d'accord, Catinat rassemble ses forces, s'approche brusquement de Turin, et menace de bombarder cette capitale, si le duc n'accepte sur-le-champ les conditions proposées par Louis XIV, et qui lui étaient apportées par un héraut-d'armes. Victor et Catinat jouent la comédie de s'envoyer plusieurs trompettes. Après beaucoup de courses, d'observations et de répliques, Victor feignant de céder à la fortune, convient d'une trêve de quarante jours, durant laquelle les Autrichiens et les Espagnols seraient invités à donner leur adhésion à la *Neutralité d'Italie.* 1690.-1696

Les puissances ligués contre Louis XIV sentirent vivement les conséquences de ce changement. Elles crurent l'arrêter en prodiguant à Victor Amédée les offres les plus magnifiques. Il ne s'agissait de rien moins que de placer sur sa tête la couronne de Lombardie. Mais l'exécution de ce projet dépendait d'événemens si incertains, que les avantages présens et réels offerts par la cour de France n'en étaient pas balancés. Les ministres autrichiens, espagnols et anglais qui

1690.-1699. se trouvaient à Turin ayant refusé l'adhésion demandée, la paix entre le duc de Savoie et la France fut publiée, Victor joignit ses troupes à celles de Catinat, et les deux armées, qui montaient à cinquante mille hommes, assiégent les Espagnols dans Valence, sur le Pô.

« Je me trouvais à Milan, dit ici Muratori; j'entendis les imprécations que lançaient les Espagnols contre le duc de Savoie : mais les personnes versées dans la politique pensaient bien différemment On savait gré à ce prince d'avoir fermé, pour ainsi dire, à Louis XIV toutes les barrières d'Italie par un traité, en vertu duquel les Français évacuaient en même temps Casal, qu'on rendait au duc de Mantoue, et Pignerol, restitué au Piémont. Louis XIV ne gardait plus que Fenestrelles, faible barrière, qui ne menaçait que les seuls Espagnols. »

Toute l'Italie regarda bientôt le duc de Savoie comme son libérateur. La cour de Vienne, en faisant passer une armée en Italie, avait fait publier qu'il s'agissait d'une guerre nationale. En conséquence, ses commissaires avaient imposé une taxe de guerre sur tous les princes de la péninsule. Les sentimens inspirés par

l'ambition de Louis XIV avaient d'abord déterminé le pape, le grand duc de Toscane, les ducs de Modène, de Parme, de Mantoue, et les républiques de Gênes et de Lucques à souffrir patiemment ces exactions. Mais six ans de continuité les rendaient intolérables. On applaudit à des mesures qui forcèrent bientôt les Autrichiens et les Espagnols à signer à Vigevano un traité dans lequel se conformant à celui de Turin, ils promettaient de faire sortir d'Italie toutes les troupes étrangères qui s'y étaient portées à l'occasion de la guerre. 1690.-1699.

CHAPITRE XIII.

Situation respective des puissances de l'Europe.

Ces opérations pacifiques préludaient à une paix générale, dont toute l'Europe avait également besoin. Le sultan Mustapha II régnait à Constantinople. Sa faible administration favorisait les succès des Autrichiens dans la Hongrie, et ceux des Vénitiens dans

1690.-1699. la Grèce. Mais les plaies extrêmement profondes que la Hongrie et les provinces voisines avaient souffertes ne pouvaient être fermées qu'en ramenant la tranquillité intérieure. François Morosini, vainqueur de la Morée, et Jean Sobieski, roi de Pologne, célèbre par la délivrance de Vienne, étaient morts l'un et l'autre au milieu de leurs triomphes contre les Ottomans. Le nouveau capitaine-général, Antoine Zeno, ne partageait ni les talens de son prédécesseur, ni la confiance qu'il avait su inspirer aux soldats et aux matelots. D'ailleurs, les finances de la république étaient épuisées, et il devenait tous les jours plus difficile de recruter les flottes.

La couronne de Pologne était disputée entre le prince de Conti et Auguste, électeur de Saxe, qui l'emporta sur son compétiteur. La Suède venait de perdre, et regrettait peu Charles XI, premier monarque véritablement absolu dans ce pays, père d'un roi qui le fut davantage, et avec lequel s'éteignit le despotisme en Suède. Toute l'Allemagne, partagée au sujet d'un neuvième électorat créé par l'empereur en faveur de la maison de Brunswick-Hanovre, était à la veille de voir une guerre civile allumée dans son sein. Les Pays-

Bas avaient été également dévastés par les Français et par les Anglais. Le pavillon hollandais dominait sur l'Océan; les Bataves s'étaient emparés de Pondichéri, acheté par les Français des princes indous, et dont Colbert avait fait l'entrepôt d'une compagnie des Indes qui ne devint florissante que pendant le système de Law. Mais le commerce, qui faisait la véritable richesse des Hollandais, était interrompu, les sources de leur prospérité commençaient à tarir. Les Français avaient conquis quelques places en Espagne, et le gouvernement de Madrid se trouvait dans un si grand épuisement, qu'il empruntait à 15 pour cent. Enfin, le roi Guillaume, peu aimé des Anglais, surtout depuis la mort de la reine Marie son épouse, arrivée en 1695, travaillait inutilement à éteindre les animosités entre les whigs et les torys. En vain il partageait également les dignités entre les uns et les autres; en vain, sans rien innover dans le gouvernement épiscopal, il accordait aux presbytériens la liberté de conscience la plus entière. Les torys, dans l'espérance de renouveler les troubles, réveillaient la jalousie des épiscopaux, à la vue de la tolérance accordée à leurs ennemis. D'un autre côté, ils soulevaient les ca-

1690.-1699.

1690.-1699. tholiques, auxquels ils faisaient envisager qu'on pourrait rappeler Jacques II sur le trône. Quelques conspirations furent ourdies. La cour eut le bonheur de les faire échouer; mais elle sentait que la révolution ne serait affermie que lorsque toutes les puissances de l'Europe reconnaîtraient le roi Guillaume.

CHAPITRE XIV.

Traités de Riswick et de Carlowits.

Dans ces circonstances, des conférences pour la paix générale de l'Europe furent ouvertes le 9 mai 1697, au château de Riswick, entre La Haye et Delft, sous la médiation de la cour de Suède. Les prétentions contradictoires de quelques potentats les firent languir durant plus d'une année. Enfin, le lord Portland, chargé des pleins pouvoirs de l'Angleterre et de la Hollande, ayant eu une entrevue secrète avec le maréchal de Boufflers, plénipotentiaire de France, signa les articles de la paix entre les trois puissances : tout le poids de la guerre allait tomber sur les cours de

de Vienne et de Madrid; chacun se relâcha de ses prétentions. 1690.-1698

Quatre traités de paix furent conclus à Riswick : le premier, entre les Français et les Hollandais. On rendit de part et d'autre toutes les conquêtes. Le second, entre la France et l'Espagne. Il contenait la restitution des places prises par Louis XIV en Espagne; de quelques-unes dans les Pays-Bas, et de tout ce qui avait été réuni par les chambres de Metz et de Brissac. Le troisième, entre la France et l'Angleterre. Louis XIV reconnaissait Guillaume, prince d'Orange, en qualité de roi de la Grande-Bretagne, et promettait de ne donner aucun secours à ses ennemis. Le roi Jacques, dont il ne fut pas question dans le traité, vécut au château de Saint-Germain-en-Laye des pensions que lui faisait la cour de Paris, sacrifié par son protecteur, et déjà oublié de l'Europe. Le quatrième, entre l'Allemagne et la France, contenait la restitution des places conquises par la France au-delà du Rhin.

Le duc de Lorraine rentra dans son duché; mais toutes les places fortes en furent démantelées. La France garda Longwi, Sarre-Louis, et le droit de se servir des grandes routes pour aller en Alsace. Les affaires d'Italie furent

1690.-1699. réglées conformément au traité conclu entre la cour de France et le duc de Savoie.

Les puissances de l'est et du nord de l'Europe traitaient en même temps de la paix dans Carlowits, petite ville de Hongrie sur le Danube. Les conditions n'en furent arrêtées qu'au mois de janvier 1699. Temesvar devint la borne des possessions autrichiennes et des domaines ottomans. Kaminick fut rendu aux Polonais. Pierre Ier, czar de Russie, resta maître d'Asoph, avec quelques forts construits dans les environs de cette place. Le traité avec les Vénitiens souffrait plus de difficultés. On convint cependant que les Vénitiens et les Ottomans conserveraient tout ce qu'ils occupaient au moment de la paix, mais en incidentant sur chacune des conditions particulières qui devaient être spécifiées, et sur les précautions à prendre pour les sûretés réciproques.

Les princes alliés des Vénitiens avaient donné ordre à leurs plénipotentiaires de terminer le traité, sans s'arrêter aux difficultés que faisait naître le sénat de Venise. Le chevalier Charles Ruzini, ambassadeur vénitien, s'aperçut bientôt que les envoyés de l'empereur, du roi de Pologne, et du czar de Russie, ne songeant qu'à finir les affaires de leurs maîtres, ne

montraient aucune bonne volonté pour les Vénitiens. Il se plaignit hautement de ce qu'on violait la foi de l'alliance, dont l'obligation principale était de procurer une égale satisfaction à tous les intéressés. Il y eut, à ce sujet, des débats fort vifs : le ministre impérial menaça de faire sa paix particulière; et les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, sous la médiation desquels on négociait à Carlowits eurent beaucoup de peine à concilier les esprits. 1690.-1699.

Ruzini demande au sénat de nouvelles instructions. Les succès de la guerre et la connaissance qu'on avait à Venise de l'ardeur avec laquelle le divan de Constantinople désirait la paix, persuadaient aux sénateurs qu'on ne devait rien céder. Cependant, il était question d'engager la république d'évacuer ou de démolir quelques places; ce qui était contraire aux conventions préliminaires, en vertu desquelles chaque puissance devait rester dans l'état où elle était. On ordonna au plénipotentiaire de ne pas insister sur des restitutions désirées par le ministre ottoman; mais de demander des équivalens, et de ne céder aucun territoire dans la Grèce ou dans la Dalmatie, que dans le cas où les Turcs, de leur côté,

1690.-1699. abandonneraient aux Vénitiens la Canée, ott quelques autres places maritimes dans l'île de Candie.

Cet expédient fut rejeté par les plénipotentiaires impériaux. Les Vénitiens craignant d'être sacrifiés, donnèrent ordre au chevalier Ruzini de signer le traité de paix, tel qu'il était proposé par les autres puissances.

On n'attendait à Carlowits que le retour du courrier de Venise, pour conclure la paix. L'adhésion du sénat aux articles proposés terminait toutes les difficultés. Quatre traités furent conclus par les Turcs; le premier avec l'empereur; le second avec le roi de Pologne; le troisième avec le czar de Russie; et le quatrième avec la république de Venise.

Ce dernier traité contenait les articles suivans : 1°. Le Péloponèse, jusqu'à l'isthme de Corinthe, en comprenant l'île d'Egène, était cédé à la république. Les Vénitiens évacuaient Lépante, rasaient les châteaux de Romélie et de Prévésa; et consentaient que la navigation du golfe de Lépante et d'Egène fut libres aux deux nations. 2°. Les Turcs cédaient à la république l'île de Sainte-Maure : on convenait que les îles de l'Archipel seraient exemptes de tribut, tant de la part

des Vénitiens que de la part des Turcs. 3°. La République conservait dans la Dalmatie Knin, Sing et Ciclut avec leur territoire. Les limites dans cette partie étaient déterminées par une ligne droite, tirée de la plus avancée de ces trois places, jusqu'à Verlicca, et prolongée par Duaré sur Vergorats. 4°. Les villes de Castel-Nuovo et de Risano restaient aux Vénitiens avec leurs dépendances; 5°. Les Vénitiens conservaient à Candie les ports qui leur avaient été abandonnés dans la guerre précédente. 1690.-1699.

Le lendemain de la signature du traité, le chevalier Ruzini dépêcha un courrier à Venise pour y porter l'exemplaire original. Le doge Sylvestre Valier le signa et le renvoya aux médiateurs par le même courrier : ceux-ci en firent l'échange, et la paix se trouva consommée.

Il avait été arrêté, par une convention particulière, que la Porte et le sénat de Venise enverraient des commissaires en Dalmatie, pour procéder sans délai au réglement des limites, conformément aux stipulations du traité. Ils se rendirent en effet sur les lieux; celui de la Porte fit, suivant l'usage ordinaire de cette cour, les difficultés les plus

1690.-1699. minutieuses. La ligne de séparation entre les deux états avait été déterminée à Carlowits, avec une attention scrupuleuse et la précision la moins sujette aux chicanes. Le ministre ottoman incidentait sur les moindres articles; il faisait valoir les témoignages des gens du pays. Cette négociation fut très-longue et très-épineuse. Lorsqu'on fut enfin d'accord, le sénat choisit Laurent Soranzo pour aller résider à Constantinople en qualité de bayle. Soranzo porta au grand-seigneur la ratification de la paix, et reçut du grand-visir l'acte réciproque, dans lequel Mustapha II jurait sur l'alcoran que la paix serait perpétuelle entre la sublime Porte, le doge et la seigneurie de Venise.

1669.-1700. Après les traités de Rysvick et de Carlowits, toute l'Europe jouit, durant quelques années, d'une profonde paix. Les beaux-arts étaient partout en honneur; ils brillaient surtout en Italie; et malgré les miracles de la cour de Louis XIV, la conduite de Christine, reine de Suède, qui abdiqua la couronne malgré les prières de ses sujets, pour fixer son séjour à Rome, prouve que cette capitale était encore regardée alors comme le centre de la politesse. Elle y mourut en 1689, après

avoir ordonné qu'on ne mettrait sur son tombeau que ces mots : *D. O. M. vixit Christina, ann.* 62. 1699.-1700.

Le commerce faisait circuler les jouissances d'un bout de l'Europe à l'autre. Une correspondance mutuelle s'établissait entre toutes les nations que la guerre avait divisées. Époque d'une trop courte durée qui semblerait annoncer que le bonheur, après lequel les hommes courent individuellement, est un état violent pour le genre humain. L'Europe fut de nouveau ensanglantée. Les troubles du Nord eurent pour cause l'ambition du czar Pierre I., du roi de Pologne Auguste, et du roi de Danemarck Frédéric IV. Ils voulurent profiter de la jeunesse de Charles XII, roi de Suède, pour lui ravir une partie de ses états. Charles XII les prévint, les vainquit tous les trois ; et dans une guerre de dix-huit années, il fut pendant neuf ans le roi le plus redoutable de l'Europe, et le plus malheureux pendant neuf autres années : mais ces longues hostilités n'eurent aucun rapport avec l'Italie.

1699.-1700.

CHAPITRE XV.

Négociations au sujet de la succession à la monarchie espagnole. — Premier partage.

La succession de la monarchie espagnole occasionna les calamités du Midi. Les puissances qui dévoraient en idée cette immense dépouille, faisaient alors, selon l'expression de Voltaire, ce que nous voyons souvent dans la maladie d'un riche vieillard sans enfans. Sa femme, ses parens, les prêtres, les officiers préposés pour recevoir les dernières volontés des mourans, l'assiégent pour arracher de lui un mot favorable : quelques héritiers consentent à partager les dépouilles, d'autres s'apprêtent à les disputer.

Charles II, qui régnait à Madrid, à Naples, à Milan, à Palerme depuis l'an 1665, n'avait point eu d'enfans de ses deux femmes Marie-Louise d'Orléans, morte en 1689, et Marie-Anne de Neubourg. L'empereur Léopold, chef de la branche de la maison d'Autriche, qui régnait en Allemagne, descendait de

Ferdinand, frère de Charles-Quint. Il prétendait que la branche aînée de sa maison venant à s'éteindre, ses royaumes, selon la plus commune règle du droit féodal, étaient dévolus à la branche cadette ; mais cette prétention était combattue par l'acte même en vertu duquel ses ancêtres avaient été investis des domaines autrichiens en Allemagne. 1699.-1700.

S'il fallait se décider par la proximité du sang, la succession appartenait aux enfans de Louis XIV, nés de Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de Philippe IV. On prétendait que ce droit était débilité, par la renonciation authentique de Marie-Thérèse au royaume d'Espagne, ratifiée par Louis XIV. Toutes les puissances de l'Europe, également intéressées à ne pas souffrir qu'une même tête portât la couronne de France et celle d'Espagne, ou celle d'Allemagne, faisaient valoir de concert l'exclusion qui devait être donnée à la maison de Bourbon et à celle d'Autriche.

Alors le plus proche héritier de Charles II était un enfant de huit ans, Ferdinand Joseph, prince électoral de Bavière, né de Marguerite d'Autriche, sœur cadette de la reine de France. Ce prince n'était pas assez puissant pour faire valoir ses droits, contestés

1699.-1700. à la fois par Léopold et par Louis XIV. Les Hollandais craignaient surtout que ces deux monarques, ne se réunissant pour partager paisiblement la succession, les provinces belgiques n'entrassent dans le lot de la cour de France, qui devenait alors l'arbitre de la liberté batave.

Cette crainte produisit un événement peu ordinaire. Les Hollandais et les Anglais, sans aucune réquisition de la part des compétiteurs, se portèrent pour arbitres de ce différend. Ils ne s'arrêtèrent point à discuter la valeur des titres respectifs : les intérêts particuliers furent mis de côté pour ne considérer que l'intérêt général des états de l'Europe. Jamais peut-être il ne fut procédé d'une manière plus conforme au droit primitif de la nature. C'était un tiers qui intervenait entre des héritiers prêts à se battre, et qui, pour les mettre d'accord, prononçait un arrêt de partage, en menaçant d'attaquer et de dépouiller celui qui refuserait de s'y soumettre.

Ce traité de partage fut signé à La Haye, le 11 octobre 1698. Le prince électoral de Bavière était déclaré roi d'Espagne et des Indes. Le dauphin de France devait avoir pour sa part le royaume des Deux-Siciles, *lo*

stato d'egli presidi, et la province de Guipuscoa, avec les villes de Fontarabie, Saint-Sébastien et Port-Passage. On donnait le Milanais et les Pays-Bas à l'archiduc Charles II, fils de l'empereur Léopold, et rien au roi des Romains, Joseph, héritier de la Hongrie et de la Bohême. 1699.-1700.

Cet accord fut accepté par Louis XIV. Mais le roi d'Espagne témoignait l'indignation la plus profonde, en apprenant qu'on déchirait sa monarchie. Il assemble un conseil à Madrid, dans lequel il appelle à sa succession le jeune prince de Bavière. Les Espagnols, qui craignaient également le démembrement de la monarchie, et d'avoir un roi qui ne résidât pas en Espagne, applaudissaient à cette mesure. Elle fut sans succès. Le prince de Bavière mourut à Bruxelles, le 6 février 1699. Nina dit à ce sujet : *E se non che i Francesi non ebbero mai grido d'avvelenatori; non mancavano gravissimi sospetti ch' egli morisse per veleno porto gli da qualche emissario di Francia.*

On proposait à Charles II de faire un second testament. Les partisans de la maison de Bourbon, et ceux de la maison d'Autriche se défiaient également du comte d'Oropesa, qui

1699.-1700. dirigeait le faible Charles. Pour éloigner ce favori, le cardinal Porto-Carrero, le grand inquisiteur Roccaberti, et le jacobin Dias, confesseur du roi, parviennent à persuader à ce prince qu'il est ensorcelé, et que s'il veut recouvrer une bonne santé et avoir des enfans, il faut se faire exorciser. Charles, rempli de terreur, se soumet à cette épreuve ridicule. L'appareil effrayant et lugubre des cérémonies exorcismales, le jettent dans une noire mélancolie. On dit qu'il fit ouvrir, à l'Escurial, les tombeaux de son père, de sa mère et de sa première femme, dont il était soupçonné d'avoir ordonné ou souffert l'empoisonnement. Il baisa ce qui restait de ces cadavres, soit qu'il voulût s'accoutumer aux horreurs de la mort, ou qu'il pensât que l'ouverture de ces tombes retarderait l'instant où il devait être porté dans la sienne.

1699.-1700.

CHAPITRE XVI.

Second partage dans lequel l'archiduc Charles est appelé à la couronne d'Espagne, et le dauphin de France au royaume des Deux-Siciles, et au duché de Milan.

Les cours de Paris, de Londres, et les états-généraux disposaient de nouveau des états Espagnols, par un second traité signé à Londres, le 13, et à La Haye, le 25 mai 1700. L'archiduc Charles II, fils de Léopold, recevait la couronne d'Espagne et des Indes, et les Pays-Bas espagnols. On ajoutait la Lorraine au partage du dauphin de France; et le duché de Milan était accordé au duc de Lorraine, en dédommagement des états qu'il perdait en France. Il fut statué que l'empereur serait tenu d'accepter, dans trois mois, les conventions arrêtées en faveur de ses enfans, et que s'il refusait de le faire, les trois puissances contractantes choisiraient un autre prince, auquel la monarchie espagnole serait assurée. L'empereur Léopold se croyait si assuré des dispositions de la cour de Madrid, qu'il rejeta le traité de partage.

1699.-1700. Les Espagnols proposaient d'assembler *las cortès*, pour aviser aux moyens de prévenir le démembrement de leur vaste monarchie. La reine gouvernait son époux, accoutumée au pouvoir arbitraire, elle frémissait au seul nom d'une assemblée, dont le pouvoir allait rivaliser avec celui du monarque. Charles approchait du tombeau, sans savoir quel serait son successeur. On le décide enfin à faire un nouveau testament. Son embarras redouble. La reine, le grand-inquisiteur et le confesseur du roi plaidaient avec chaleur la cause de la maison d'Autriche. Charles mande à l'empereur, qu'il fera reconnaître en qualité de prince des Asturies, Charles, son second fils, qui fut dans la suite l'empereur Charles VI. Il demandait que Léopold envoyât ce prince à Madrid, à la tête de dix mille Allemands; mais la France, l'Angleterre et la Hollande, qui avaient négocié le traité de partage, n'auraient pas livré le passage à ces dix mille Allemands. On dispute, on s'aigrit, la hauteur allemande révolte la fierté castillane.

Le cardinal Porto-Carrero, et quelques autres ministres qui penchaient en faveur de la maison de Bourbon, faisaient envisager au roi, comme insultant, le ton de maîtres que

les ambassadeurs impériaux prenaient à la cour. Ceux de France tenaient une conduite contraire. Le marquis d'Harcourt se conciliait tous les cœurs par ses engageantes manières, et par la profusion de sa magnificence. Les Maures assiégeaient Centa ; aussitôt l'ambassadeur français offre des vaisseaux et des troupes. La reine, qui craignait que son mari ne portât trop loin la reconnaissance de ce secours, le refusa sèchement ; mais Charles en fut sensiblement touché. 1699.-1700.

Le cardinal Porto-Carrero, et quelques grands d'Espagne, profitent de cette occasion pour prévenir le démembrement de l'état. Leur haine contre les Allemands, fortifiant dans leur âme le désir de conserver en un seul corps tous les royaumes soumis à la cour de Madrid, ils représentent au roi combien il est plus avantageux, pour l'Espagne, d'avoir pour monarque un petit-fils de Louis XIV, qu'un prince de la maison d'Autriche, hors d'état de défendre l'héritage qui lui serait adjugé.

Ce n'était point, disaient-ils, anéantir l'esprit des renonciations de la mère et de la femme de Louis XIV, puisqu'elles n'avaient été faites que pour empêcher les aînés de leurs

1699.-1700. descendans de réunir sous leur domination ; l'Espagne et la France ; et qu'on ne choisissait pas un aîné. C'était le seul moyen de rendre en même temps, justice aux droits du sang et de conserver la monarchie espagnole dans son intégrité.

On assure que quelques universités d'Espagne consultées, déclarèrent que l'héritage devait appartenir aux enfans de la sœur aînée du roi. Charles s'adresse au pape Innocent XII, lequel, croyant voir dans l'affaiblissement de la maison d'Autriche la liberté de l'Italie, écrivit au roi que les lois d'Espagne et le bien de la chrétienneté exigeaient qu'il donnât la préférence aux enfans de Louis XIV sur ceux de Léopold. La lettre du pape est du 16 juillet 1700. Il traita, dit Voltaire, ce cas de conscience d'un souverain comme une affaire d'état, tandis que le roi d'Espagne faisait de cette grande affaire d'état un cas de conscience. Antithèse brillante, mais qui renferme une pensée entièrement fausse. Le droit commun, les règles ordinaires des successions appelaient les enfans de Louis XIV au trône d'Espagne ; la raison au contraire, et l'avantage général de l'Europe devaient les exclure de la totalité de cette monarchie.

CHAPITRE

1690.-1700.

CHAPITRE XVII.

Testament du roi d'Espagne en faveur du duc d'Anjou.— Mort de ce monarque. — Mort du pape Innocent XII. — Élection de Clément XI.

CHARLES II signa, le 2 septembre 1700, son dernier testament, dans lequel il déclarait héritier universel de toute la monarchie d'Espagne, Philippe de France, duc d'Anjou, second fils du Dauphin; à son défaut, soit qu'il mourût sans enfans, ou qu'il montât sur le trône de France, il lui substituait le duc de Berry aux mêmes conditions. L'archiduc Charles, au défaut de ces deux princes, était institué héritier de la monarchie, avec la même réserve de ne pouvoir réunir sur sa tête la couronne de l'Empire et celle d'Espagne. On substituait aux deux princes français et à l'archiduc, le duc de Savoie, Victor Amédée, qui descendait de Philippe II par sa bisaïeule Catherine, femme d'Emmanuel I.

Charles, accablé par l'effort qu'il avait fait sur lui-même, en signant la ruine de sa

1690.-1700.

maison et la grandeur de celle de France, et voyant augmenter ses infirmités, confia la régence de ses états au cardinal Porto-Carrero ; languit encore quelques mois, et finit, le premier novembre 1700, à l'âge de trente-neuf ans, la vie obscure qu'il avait menée sur le trône.

Le pape Innocent XII était mort au mois de septembre. Les factions se croisant dans le conclave annonçaient que la papauté serait long-temps vacante ; mais à la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, l'influence que cet événement pouvoit avoir sur l'Italie changeant les vues des concurrens, les cardinaux attachés à la France et ceux attachés à l'Espagne se réunirent pour porter sur la chaire de Rome le cardinal Antoine Albani, élu le 23 novembre, et qui prit le nom de Clément XI.

Le testament de Charles II n'avait été fait qu'en présence des témoins absolument nécessaires pour en constater l'authenticité. Emmanuel Dias, président du conseil de Castille, s'était agrégé parmi les notaires pour en rédiger l'acte. Les dispositions qu'il contenait étaient si peu connues, qu'à la mort du roi, le comte de Larrach, ministre impérial à

Madrid, se flattait encore que l'archiduc serait reconnu roi d'Espagne. Il attendait l'issue d'un grand conseil qui se tint dès que la mort de Charles II fut déclarée. Le duc d'Abranta vint à lui les bras ouverts : le ministre autrichien ne doute pas, dans ce moment, du succès de ses soins, quand le duc lui dit en l'embrassant : *vengo a disperdir me de la casa de Austria.* 1690.-1700.

Un courrier extraordinaire porte à Versailles le testament de Charles. Ce prince avait déclaré, dans un des articles de cet acte, que si la cour de France consentait à un démembrement quelconque de la monarchie espagnole, ou si elle différait pour quelque motif que ce pût être, d'accepter purement et simplement les dispositions du testament, il transférait l'hérédité à l'archiduc Charles. En conséquence, le courrier avait ordre, à la moindre incertitude de la part du roi de France, de se rendre incontinent à la cour de Vienne.

On prétendit que Louis XIV avait fait lui-même insérer cette clause dans l'acte testamentaire, pour trouver, dans cette alternative, un prétexte apparent d'assurer aux Anglais et aux Hollandais, qu'il ne renonçait au traité de partage que malgré lui, et pour empêcher

1690.-1700. que la monarchie espagnole ne passât toute entière sous la domination de la maison d'Autriche.

On prétendit encore que l'empereur Léopold, convaincu que les principales puissances de l'Europe se réuniraient pour empêcher que les enfans de Louis XIV portassent en même temps la couronne de France et celle d'Espagne, et voulant faire tomber le traité de partage, auquel il n'avait pas accédé, concourut lui-même indirectement à faire instituer le duc d'Anjou héritier universel de Charles II.

Quoi qu'il en soit, ce grand procès fut d'abord plaidé par écrit. L'empereur protesta contre le testament : il réclamait en sa faveur, non-seulement les droits de sa mère, seconde fille de Philippe III ; mais les pactes de famille faits en 1521 et 1555, entre Charles-Quint et Ferdinand, son frère, qui prononçaient la succession réciproque dans les deux branches de la maison d'Autriche. Il invoquait encore le testament de Philippe IV, substituant à Charles II les enfans de Léopold ; et la renonciation de la reine de France, Marie-Thérèse.

Louis XIV observait de son côté que les

enfans de l'impératrice Marianne ne pouvaient prétendre à la monarchie d'Espagne, qu'après ceux de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, et fille aînée de Philippe IV; et aussi après ceux d'Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, et femme de Louis XIII. Il ajoutait que les pactes de famille ne dérogeaient jamais à la forme de succession établie dans une monarchie. Que les lois d'Espagne appelant à la couronne les femmes, préférablement aux collatéraux, on ne pouvait faire valoir les pactes de 1521 et de 1555, tant qu'il resterait dans la branche d'Autriche-espagnole, un seul héritier mâle ou femelle. On ajoutait que le testament de Philippe IV était annullé par celui de Charles II, son fils, parce que ce prince avait tenu la couronne d'Espagne, non d'un *fidéi-commis*, ainsi que les publicistes allemands le prétendaient, mais des droits du sang et des lois de l'état; qu'ainsi le testament de son père n'avait pu le gêner dans le choix de son successeur. Supposé, disait-on ensuite, que la renonciation de Marie-Thérèse eût été préjudiciable à ses enfans, cet obstacle était détruit par les dispositions testamentaires de Charles II. 1690.-1700.

Les mesures prises pour empêcher la réu-

1690.-1700. nion des couronnes de France et d'Espagne sur la même tête, remplissaient les vues que Philippe IV paraissait avoir eues lorsqu'il stipula la renonciation de Marie-Thérèse. Enfin, on assurait que tout ce que l'empereur pouvait soutenir de plus raisonnable, c'est que Charles II ne pouvait disposer, par testament, des fiefs que l'Espagne possédait en Italie, sans l'aveu du suzerain. Mais que cette prétention regardait plutôt le pape, suzerain du royaume de Naples, que la cour de Vienne, dont les droits de ressort ne s'étendaient que sur le Milanais.

Pendant que ces discussions amusaient les oisifs, le duc d'Anjou était proclamé roi dans toutes les parties de la monarchie espagnole; le duc de Médina-Cœli, vice-roi de Naples, le faisait reconnaître dans le midi de l'Italie. Le duché de Milan, où commandait le prince de Vaudemont, se déclarait en sa faveur. Le duc de Savoie, le pape, le duc de Mantoue, les républiques de Venise et de Gênes le reconnaissaient pour légitime héritier de Charles II.

1700.-1710.

CHAPITRE XVIII.

Louis XIV devait-il accepter ou rejeter le testament du roi d'Espagne?

On a généralement blâmé Louis XIV d'avoir accepté le testament de Charles II. Il devait, dit-on, s'en tenir au traité de partage, pour éviter une guerre ruineuse, dans un temps où les plaies faites à la France par les anciennes hostilités, loin de se fermer, étaient aggravées par les dépenses incalculables qu'avait occasionnées la construction du château de Versailles, et par l'émigration des protestans.

Si on en croit le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand (1), la France victorieuse de tous ses ennemis, était au comble de sa grandeur. Louis XIV, qui déployait dans l'univers entier la splendeur de sa magnificence, était craint et respecté. La France était un athlète préparé seul au combat, qui entrait dans une lice où ne se montraient encore aucun adver-

(1) Mém. pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg.

1700.-1710.

saire. Rien n'était épargné pour les préparatifs des armemens de terre et de mer, également nombreux.

Ce tableau est un peu chargé. On se tromperait fort en politique, si on jugeait de la force d'un état par les efforts qu'on lui voit faire. Il est pour un empire un *maximum* de puissance, fondé sur sa population et ses richesses. L'empire qui fait des levées de soldats au-dessus de ce que comporte l'intensité de ses finances et le superflu de sa population, ressemble à un particulier qui, au lieu de vivre de ses revenus, vend ses capitaux, pour étaler au dehors une plus grande profusion. La France avait entretenu quatre cent mille combattans; il ne fallait pas en conclure qu'elle pût les entretenir encore. Malgré le grand éclat jeté par le gouvernement de Louis XIV, il est certain que les forces réelles de cet empire, loin d'augmenter sous ce règne, ne firent que décheoir.

Le despotique Richelieu avait accoutumé les Français à l'obéissance la plus prompte aux volontés de la cour. Il en résulta une apathie générale. Mazarin, moins sanguinaire, mais peut-être plus adroit que Richelieu, se servit de l'impulsion donnée pour remplir les coffres de l'état. D'ailleurs, le ministère des deux car-

dinaux favorisa la population en France. Les guerres, du temps de Richelieu, se faisaient avec des armées peu nombreuses; Mazarin, plus jaloux de se signaler par les négociations que par les armes, employa moins d'hommes encore aux guerres étrangères. Quant aux dissensions intestines, elles diminuaient moins le nombre des Français, qu'elles ne fomentaient le génie belliqueux de la nation. 1700.-1710.

Colbert, en favorisant le commerce et en établissant dans les provinces de riches manufactures, fit affluer dans sa patrie les richesses et quelques habitans des autres pays. Mais lorsqu'on envisage les dépenses immenses que coûtèrent les premiers établissemens, et les bras qu'ils enlevèrent à l'agriculture; lorsqu'on jette les yeux sur le nombre de protestans qui sortirent de France, on n'est pas éloigné de penser que Louis XIV et Louvois exécutèrent leurs bruyantes expéditions avec le capital des forces amassées par le ministère précédent.

« Quant à la cour de Louis XIV, nous dit Voltaire (1), les esprits fins y apercevaient déjà un changement que les grossiers ne voient que quand la décadence est arrivée. Le roi, âgé

(1) Siècle de Louis XIV, tome 1.

1700.-1710. de plus de soixante ans, devenu plus retiré, ne pouvait plus si bien connaître les hommes. Il voyait les choses dans un plus grand éloignement, avec des yeux moins appliqués, et fascinés par une longue prospérité. La marquise de Maintenon, femme du roi, n'avait ni la force, ni le courage, ni la grandeur d'esprit nécessaire pour soutenir la gloire d'un état. Elle fit donner le ministère de la guerre à sa créature, Chamillart, plus honnête homme que ministre. »

Ces considérations présentées par Voltaire, peuvent être de quelque poids. Mais les talens des ministres pouvaient-ils suppléer à l'épuisement des provinces? Il aurait fallu, disent les politiques, pour la gloire du règne de Louis XIV, que Louvois fût mort quelques années plus tard, ou qu'il n'eût jamais existé. Mais peut-on imputer à Chamillard les plus désastreux effets des échecs que reçut la France pendant la guerre de la succession d'Espagne? L'acharnement montré par les ennemis de la France fut l'ouvrage de la haine profonde excitée dans le cœur des Hollandais, des Anglais, des Allemands et des Italiens, par les entreprises violentes et iniques auxquelles le dur Louvois s'était livré, par la

manie de se rendre nécessaire à Louis XIV.

1700.-1710.

Ces guerres, à peine passagèrement interrompues, avaient englouti l'or et les générations de la France en Irlande, dans les Pays-Bas, en Italie, et sur les frontières d'Allemagne et d'Espagne. Les campagnes manquaient de cultivateurs. Louis XIV semblait donc devoir prendre tout autre parti, que de s'exposer à une nouvelle guerre dont il ne pouvait calculer les chances.

Mais d'un autre côté, la situation politique des nations européennes favorisait l'ambition du monarque français. Allié du roi de Portugal et du roi de Sardaigne, dont une fille avait épousé l'héritier de la couronne de France, et dont on destinait l'autre à Philippe V, qui l'épousa en 1701, il semblait que rien ne devait troubler le repos de l'Espagne et celui des possessions espagnoles en Italie. La tranquillité des Pays-Bas était moins assurée, mais on pouvait y pourvoir. Les puissances du Nord, la Pologne, le Danemarck, la Russie et la Suède se faisaient une guerre qui ne leur permettait pas de se mêler des affaires du Midi. On ne craignait que les Autrichiens, les Allemands, les Anglais et les Hollandais.

La maison d'Autriche était épuisée par les

1700.-1710. guerres précédentes ; et si le ministère français avait pu décider la Porte à recommencer la guerre de Hongrie, la cour de Vienne eût été réduite à l'inaction. La France avait des liaisons avec quelques princes de l'Empire. Ils voulaient garder la neutralité, mais l'électeur de Brandebourg, Frédéric, que l'empereur venait de reconnaître roi de Prusse, à condition qu'il entretiendrait une armée au service de la maison d'Autriche, aussi longtemps que durerait la guerre de la succession, devenait un ennemi redoutable.

CHAPITRE XIX.

Conduite qu'aurait dû tenir Louis XIV.

Il était difficile d'éviter la guerre avec les Anglais et les Hollandais. La cour de France avait deux partis à prendre : le premier, de gagner par quelque sacrifice considérable, les Anglais, sans lesquels les Hollandais ne pouvaient rien entreprendre ; le second, de se mettre en mesure de ne les pas craindre. Dans l'un et dans l'autre cas, il fallait abandonner quelques portions de l'empire Castil-

lan. Le triomphe de la cour de Paris consistait dans la solution de ce problème politique : « Trouver le démembrement le moins préjudiciable à l'Espagne, et qui suffît cependant pour neutraliser la jalousie des Anglais et des Hollandais. » Ces observations seraient bien inutiles, sans doute, si le but de l'histoire, en instruisant les peuples et les gouvernemens, n'était de leur montrer, par l'exemple du passé, la conduite que, dans les mêmes circonstances, ils doivent tenir dans l'avenir. 1700.-1710.

Les vastes possessions des Espagnols, dans les régions les plus éloignées, étaient regardées comme une des principales causes de la dépopulation de l'Espagne. Les richesses métalliques et quelques denrées précieuses qu'on tirait des colonies des deux Indes, n'égalaient pas les charges pesantes sous lesquelles ces établissemens écrasaient la métropole. Le royaume des Deux-Siciles, favorablement situé pour faire le commerce du Levant, pouvait dédommager la cour de Madrid des dépenses qu'il occasionnait ; d'ailleurs, la communication était facile entre les ports d'Espagne et ceux des Deux-Siciles. Mais il n'en était pas ainsi du Milanais, situé au milieu des terres et séparé du royaume de Naples par de vastes provinces;

1700.-1710. cette possession était à la charge de la monarchie espagnole. D'un côté, la nécessité de pourvoir à sa défense, entraînait envers les Génois et le duc de Savoie à des ménagemens ruineux pour la cour de Madrid; de l'autre, les revenus publics n'égalaient pas les frais du gouvernement, dans des pays dont toutes les places étaient frontières; et les nombreuses garnisons que ces places exigeaient, devenaient un fléau pour l'Espagne.

Louis XIV eût évité la guerre, en abandonnant les Pays-Bas espagnols aux Anglais, et le duché de Milan au duc de Savoie, auquel on aurait donné le titre de roi de Lombardie, et qui, en échange, aurait cédé la Savoie à la France. On devait surtout ménager, avec grand soin, ce prince, sans l'alliance duquel il était impossible à la cour de France d'entretenir en Italie des forces capables de balancer celles qu'y pourraient envoyer les Autrichiens par les gorges du Trentin. On crut s'être suffisamment assuré de Victor Amédée, parce qu'on avait marié ses deux filles, l'une au duc de Bourgogne, l'autre au nouveau roi d'Espagne: ce n'était pas connaître les hommes.

J'ai lu des livres remplis d'invectives contre Victor Amédée, parce que, dans cette guerre,

il s'était déclaré contre ses deux gendres. Mais pouvait-il faire autrement? Pressé entre les deux branches de la maison de France, il ne lui restait, dans la révolution des événemens, aucun moyen d'augmenter ses états; les rois de France et d'Espagne ne semblaient l'embrasser étroitement, que pour mieux l'étouffer. 1700.-1710.

Je ne m'arrêterai pas à réfuter ceux qui mettent au nombre des causes de la guerre, la démarche faite par Louis XIV après la mort de Jacques II, de donner le titre de roi au fils de ce prince. Ces sortes de griefs peuvent bien entrer dans des manifestes. On se sert de ces prétextes pour cacher d'autres motifs, dont on ne veut pas parler. Les rois d'Angleterre prenaient et prennent encore le titre de roi de France, sans que cette dénomination ait jamais été la cause d'une rupture sérieuse entre les Anglais et les Français.

Guillaume III s'était montré, dans tous les temps, l'ennemi de Louis XIV; mais l'état de langueur dans lequel il se trouvait, ne lui laissait ni l'activité, ni les moyens nécessaires pour servir sa vengeance. La princesse Anne, sa belle-sœur, n'avait point d'enfans du prince de Danemarck son époux. Les Anglais, moins affectés des objets du dehors, que de l'affer-

1700.-1710.

missement de la paix intérieure dans l'empire britannique, s'occupaient à régler la succession au trône. Un acte du parlement déclarait la princesse Sophie, duchesse douairière de Hanovre, héritière présomptive de la couronne britannique, après Guillaume III et la princesse Anne, en stipulant que la couronne ne pourrait passer qu'aux héritiers de Sophie. Ces dispositions étaient nécessaires pour rassurer les Anglais contre les entreprises des catholiques. Mais l'exclusion qu'elles donnaient à un grand nombre d'héritiers plus proches des derniers rois que les princes de Brunswick-Hanovre, exigeait des ménagemens, pour empêcher que la tranquillité publique ne fût troublée par les moyens mêmes mis en usage pour la maintenir.

Dans ces circonstances, les communes écartaient les propositions faites par la cour, de déclarer la guerre à la France; on affectait même de les regarder comme un projet qu'avait Guillaume III de favoriser les Hollandais. On se contentait d'engager Louis XIV à consentir à un partage, qui fît cesser les justes appréhensions des puissances maritimes de l'Europe; mais ce prince, aveuglé par la prospérité ou par ses flatteurs, sans entrer dans

dans les propositions qu'on lui faisait, ayant répondu qu'il s'en tiendrait au traité de Riswick, et en même temps ayant mis garnison française dans les villes du Brabant espagnol, regardées par les Hollandais comme leur barrière, les Anglais ne purent se dispenser de faire passer en Hollande les secours que les deux peuples s'étaient respectivement promis par un traité fait le 20 janvier 1678, dans le cas où l'un des deux serait en péril. 1700.-1710.

CHAPITRE XX.

Ligue entre les Autrichiens, les Anglais et les Hollandais.

Bientôt une ligue est conclue à La Haye entre la maison d'Autriche, l'Angleterre et la Hollande. Il ne s'agissait pas encore de priver Philippe V de l'Espagne ; au contraire, les Anglais et les Hollandais venaient de reconnaître ce prince en qualité d'héritier de Charles II : on se proposait seulement de s'emparer des Pays-Bas pour servir de barrière aux Hollandais, et de donner à l'empereur les états possédés par les Espagnols en Italie. Les trois puissances promettaient de 1701.

1701. ne faire la paix avec la France que d'un concert unanime. L'empereur devait fournir pour cette guerre quatre-vingt-dix mille hommes sans compter les secours de l'Empire ; les Anglais promettaient quarante mille hommes et toutes leurs forces navales ; les Hollandais s'engageaient à l'entretien de cent mille hommes en campagne ou dans les garnisons. Cet effort immense, fait par une province de marchands, prouvait combien les états-généraux redoutaient d'avoir Louis XIV pour voisin.

Ce n'était plus le temps où l'Italie, enflammée d'une ardeur guerrière, se soulevant au premier signal en faveur des Guelfes ou des Gibelins, volait aux combats à la voix des pontifes de Rome, et précipitait les révolutions. Les Italiens, amoureux du repos et des jouissances, sous le climat voluptueux qui les avait vu naître au sein des richesses amoncelées autour d'eux, et amollis par une longue paix, redoutaient d'autant plus les hasards de la guerre qui s'annonçait, qu'elle ne pouvait qu'étreindre les chaînes qui les enveloppaient. Le seul duc de Savoie se déclarait formellement en faveur de la France et de l'Espagne ; tous les autres états d'Italie

embrassaient la neutralité. Leur politique, justement alarmée de l'excès de puissance que la maison de Bourbon allait acquérir dans la péninsule, faisait secrètement des vœux en faveur de Léopold; non qu'ils lui désirassent le degré de puissance développée par Louis XIV, ils auraient conçu contre lui les mêmes ombrages si la victoire avait couronné tous ses projets; mais ils désiraient à ses armes assez de succès pour tenir les choses dans un juste équilibre. 1701.

De toutes les puissances d'Italie, le gouvernement de Venise était celui dont l'influence pouvait être la plus avantageuse au parti qu'il favoriserait. Louis XIV envoya le cardinal d'Estrées pour engager le sénat à se déclarer en faveur de Philippe V; Léopold sollicitait en sens contraire. Les Autrichiens et les Français employèrent dans cette occasion tous les ressorts de crainte et d'espérance capables de déterminer le sénat; il déclara aux cours de Versailles, de Vienne et de Madrid qu'il observerait la neutralité la plus absolue. Les trois cours reçurent la déclaration des Vénitiens avec une satisfaction apparente; elles promirent que les états de la République seraient respectés. Le sénat comptant

1701. peu sur ces assurances, assembla vingt-cinq mille hommes; faible ressource qui ne pouvait empêcher l'envahissement de son territoire.

CHAPITRE XXI.

La guerre commence en Italie. — Révolte à Naples.

Le prince Eugène ayant rassemblé son armée entre Trente et Rovérédo, marchait en Italie avec trente mille hommes. Les Français, les Espagnols et les Piémontais réunis formaient un corps de soixante mille combattans : le duc Victor Amédée, le prince de Vaudemont, et le maréchal de Catinat, commandaient; mais il paraît que dès lors le duc de Savoie, feignant de servir les deux couronnes, songeait déjà à changer de parti. On aurait dû s'emparer des gorges du Trentin pour fermer l'entrée d'Italie au prince Eugène. Victor Amédée, généralissime de l'armée, opposa la neutralité du sénat de Venise. Le prince Eugène était moins scrupuleux; marchant hardiment sur les terres de la république, il descendait l'Adige avec rapidité.

Le duc de Savoie, qui ne voulait pas se rendre entièrement suspect, ne put éviter alors de conduire l'armée des deux couronnes, dans les environs de Véronne, pour disputer à l'ennemi le passage de l'Adige. Les états de Venise devinrent le théâtre de la guerre ; le sénat eut besoin de toute sa dissimulation pour ne donner à aucun des deux partis des mécontentemens capables d'attirer sur la république tous les fléaux qui accompagnent les hostilités. 1701.

Le prince Eugène surprit et força le poste de Carpi, occupé par les Français, et obtint par cet avantage la facilité de passer l'Adige et ensuite le Mincio. Catinat soupçonnait les arrière-pensées du duc de Savoie : il en écrivit son sentiment à Louis XIV. La duchesse de Bourgogne obtint le rappel de ce général ; le maréchal de Villeroi fut envoyé pour le remplacer.

Les deux maréchaux se trouvèrent ensemble à l'affaire de Chiari, dans le Bressan. L'armée des deux couronnes attaqua celle du prince Eugène, le premier septembre, et fut battue ; les Impériaux passèrent l'Oglio, et se répandirent dans les pays situés entre cette rivière et l'Adda. Tous les avantages du prince

1701. Eugène étaient intéressans pour les Vénitiens, parce qu'ils tendaient à éloigner d'eux le théâtre de la guerre : ils apprirent avec plaisir le succès de la bataille de Chiari, qui portait ailleurs les calamités dont les deux armées venaient d'affliger leurs provinces.

La Renommée, dont les cent bouches vont exagérant toutes les nouvelles, donnait dans l'éloignement aux succès du prince Eugène, un éclat et une importance qu'ils n'avaient point. Le peuple de Naples, de tout temps amoureux des nouveautés, s'était soulevé contre le parti qu'il croyait abandonné par la fortune.

La maison d'Autriche conservait dans Naples un grand nombre de partisans, non-seulement parmi les populaires, mais parmi les nobles. La neutralité embrassée par la cour de Rome avait engagé Clément XI à refuser l'investiture de Naples à Philippe V et à Léopold, jusqu'à ce que leurs droits fussent éclaircis par un traité ou par le sort des armes. Cette incertitude laissait en suspens l'opinion publique sur le droit des deux prétendans au trône. En vain le duc de Medina-Coeli chargeait de chaînes ceux qu'il appelait les

dissidens, les brigues, les cabales se multipliaient tous les jours en faveur de l'empereur. 1701.

Le cardinal Grimani, ambassadeur impérial à Rome, calculait attentivement le degré de chaleur des Napolitains dévoués à l'Autriche. Informé de la multitude de placards affichés dans Naples, qui ne contenaient que ces mots de l'Évangile : *Non habemus regem nisi Cæsarem,* il crut que l'instant arrivait de hâter l'explosion. Le baron de Sassinet, secrétaire d'ambassade, s'introduit secrètement dans Naples, il arbore la banniere impériale le 23 septembre, et rassemble quelques milliers de lazzarronnis. Les révoltés ayant à leur tête Carlo de Sangro, noble napolitain, s'emparent de l'église de Saint-Laurent, de la tour Sainte-Claire et de quelques autres postes. On avait fait accroire au bon Léopold, que tel était l'amour des Deux-Siciles pour l'auguste maison d'Autriche, qu'à la première occasion, ils prendraient simultanément les armes pour chasser les Espagnols et les Français. Mais à peine le tumulte éclatait, que la plus grande partie de la noblesse vint se ranger auprès du vice-roi. Le magistrat de Naples, *eletto del Popolo*, ne tarda pas lui-même de venir

1701. assurer le duc de Medina-Cœli de la fidélité de différens corps populaires.

Cependant, les émissaires de la cour de Vienne, ayant levé des troupes à Rome, à Bénévent et dans d'autres lieux circonvoisins, marchaient rapidement vers Naples; mais en apprenant que le projet était déconcerté, ces troupes se dissipèrent. La garnison des forteresses qui defendent le port de Naples, renforcée de quatre mille citoyens, nobles ou populaires, eut bientôt chassé les rebelles des postes qu'ils avaient occupés. Carlo de Sangro, le baron de Sassinet, et quelques autres chefs tombèrent dans les mains des vainqueurs. On assure que plusieurs d'entr'eux furent immolés secrètement dans leur prison. Carlo Sangro eut la tête tranchée.

CHAPITRE XXII.

Surprise de Crémone. — Voyage de Philippe V en Italie.

1702. Le prince Eugène continuait ses progrès en Italie. Le duc de Modène lui livra sa forteresse de Bersello : maître de cette place, il

avait pris ses quartiers d'hiver dans le Parmesan. En vain le duc de Parme réclamait l'immunité du saint-siége dont il était vassal; à peine put-il obtenir d'envoyer un commissaire auprès de l'armée impériale, pour prévenir les désordres qu'elle pouvait commettre dans ses états. La ville de Mantoue était bloquée depuis le 10 janvier; quatre mille hommes d'infanterie et six cents cavaliers avaient ordre de resserrer la place: c'était une fausse attaque. Il s'agissait d'enlever Crémone par un coup de main. Cette ville, régulièrement fortifiée, était munie d'une garnison nombreuse. 1702.

Un jour que le maréchal de Villeroi dormait avec sécurité dans cette ville, il est éveillé au bruit des charges de mousqueterie. Il se lève à la hâte, et monte à cheval. La première chose qu'il rencontre, c'est un escadron ennemi. Le maréchal fait prisonnier, est conduit hors de la ville, sans pouvoir deviner la cause d'un événement aussi étrange. Les Impériaux étaient dans Crémone. La maison du curé de Sainte-Marie-la-Neuve était contiguë au rempart. Sa cour communiquait à un égoût qui aboutissait hors de la ville. Ce prêtre, sur l'espoir d'une grande récompense, avait prévenu le prince Eugène, que par cet égoût, absolu-

1702. ment négligé, et qui n'était d'aucun usage depuis long-temps, on pouvait introduire des soldats dans la ville. Le local ayant été soigneusement examiné, il fut convenu de tenter cette entreprise durant la nuit du 31 janvier au premier février. Les troupes qui se proposaient d'entrer dans la ville par l'aquéduc, s'avancèrent sans bruit, accompagnées d'une compagnie de charpentiers, jusqu'au bord d'un fossé plein d'eau, sur lequel on jeta un pont. Quatre cents hommes s'engagent dans le souterrain, pénètrent dans la maison du curé, égorgent la garde d'une porte voisine; le prince Eugène entre avec quatre mille hommes.

Tout cela s'était fait avant que le gouverneur espagnol s'en fût douté. Le secret, l'ordre, la diligence, et toutes les précautions possibles avaient préparé l'expédition. Le gouverneur se montre dans Mantoue avec quelques soldats, il est tué d'un coup de fusil. Le hasard confondit la prudence du prince Eugène.

La garnison, revenue de sa première surprise, se rassemblait dans trois endroits différens; deux régimens d'Irlandais arrêtaient les efforts des Impériaux. L'officier qui avait fait prisonnier le maréchal de Villeroi, se présente devant eux, de la part du prince Eugène,

pour leur offrir une capitulation; ils l'arrêtent lui-même : jamais ville n'avait été surprise avec plus d'audace, ni défendue avec plus de valeur. Le prince Eugène attendait un détachement de son armée, qui devait arriver par le pont de Pô. Ce pont, gardé par environ cent soldats français, devait être forcé par les cuirassiers allemands, qui, dans l'instant que le prince Eugène était entré dans la ville, furent commandés pour aller s'en emparer. Il fallait, pour cet effet, qu'étant entrés par la porte du midi, voisine de l'égoût, ils sortissent sur-le-champ de Crémone, par la porte du nord, et qu'ils courussent au pont. Ils y allaient; le guide qui les conduisait fut tué d'un coup de fusil tiré d'une fenêtre. Les cuirassiers prennent une rue pour une autre; ils allongent leur chemin. Dans ce petit intervalle de temps, les Irlandais se jettent à la porte du pont, et repoussent les cuirassiers. Les Français profitent du moment pour couper le pont; alors le secours que le prince Eugène attendait ne put arriver. 1702.

Ce général n'avait que quatre mille combattans; la garnison était d'environ cinq mille hommes : les bourgeois, craignant le pillage, la renforçaient. Les Impériaux, après avoir

1702. combattu tout le jour, et toujours maîtres de la porte par laquelle ils étaient entrés, se retirèrent enfin, emmenant avec eux le maréchal de Villeroi, et plusieurs officiers-généraux français et espagnols. Crémone fut sauvée.

La situation des affaires d'Italie avait déterminé Philippe V à se rendre dans la péninsule. Parti de Barcelone le 8 avril, il aborda le 15 au port de Bayes, et fit le lendemain son entrée dans Naples, aux acclamations générales. S'il fut enchanté du site, de la grandeur et de la magnificence de cette capitale, les Napolitains ne le furent pas moins des faveurs qu'il leur prodigua. Les prisons furent ouvertes à un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels plusieurs avaient eu part à la dernière conspiration. Tous les priviléges de la cité furent renouvelés; il diminua les droits d'entrée, perçus sur les grains; il déchargea le royaume de deux millions d'arrérages dus sur les tailles. La présence du roi n'était pas moins nécessaire en Lombardie, que dans le royaume des Deux-Siciles. Philippe, après avoir pris toutes les précautions pour éteindre les dernières semences des troubles qui s'étaient manifestés l'année précédente, et ayant nommé le duc d'Escalona,

vice-roi de Naples, à la place du duc de Medina-Cœli qui venait de mourir, s'embarqua le 2 juin sur les galères de Naples. Il visita *lo stato d'egli presidi*, sur la côte de Toscane, reçut à bord de sa galère la visite du grand-duc et de sa famille, et débarqua le 10 au port de Livourne. 1702.

Tous les ambassadeurs des puissances d'Italie l'attendaient à Gênes pour le complimenter. Ceux de la république de Venise tâchèrent de lui faire agréer le système de neutralité auquel ils s'étaient déterminés, dans la crainte, disaient-ils, d'attirer sur la république les armes ottomanes.

De Gênes la cour se rendit à Final, où le duc de Savoie s'était transporté avec toute sa famille. Victor Amédée, qui méditait dès lors son traité avec l'empereur, dont l'abandon de tout le Montferrat devait être la principale condition, se plaignait que la France et l'Espagne n'avaient pas pour lui les égards qu'il croyait mériter. Philippe arriva le 18 à Milan, où le prince de Vaudemont avait fait de magnifiques préparatifs pour le recevoir : il fit peu de séjour dans cette capitale.

Le duc de Vendôme avait remplacé le maréchal de Villeroi. Philippe entrait dans

1702. Milan, lorsque le nouveau général battait un corps de cinq mille Allemands à Santa-Vittoria. Un détachement français surprenait Reggio ; et le duc de Modène, pour prix de son attachement à la maison d'Autriche, se trouvait dépouillé de ses états. Le duc de Vendôme força le prince Eugène à lever le blocus de Mantoue. Philippe V parut à l'armée, et assista à la bataille de Luzara le 15 août, les Impériaux furent défaits. Ce prince se flattait de les renvoyer en Allemagne, lorsque les événemens de la guerre le forcèrent de repasser en Espagne avec une partie de l'armée.

CHAPITRE XXIII.

Retour de Philippe V en Espagne. — Mort de Guillaume, roi d'Angleterre. — Avénement de la reine Anne au trône. — Défection du duc de Savoie.

L'AMIRANTE de Castille, et quelques autres grands d'Espagne, s'étaient déclarés en faveur de l'archiduc Charles, auquel la cour de Vienne donnait le titre de roi d'Espagne.

Le roi d'Angleterre, Guillaume, était mort

des suites d'une chute de cheval. La princesse Anne, fille du roi Jacques, lui succéda. 1702.
Elle était mariée au prince de Danemarck, qui ne fut que son premier sujet. L'antipathie qu'elle avait constamment marquée pour le roi Guillaume, faisait présumer qu'elle n'entrerait pas dans ses vues : on fut trompé ; elle était à peine sur le trône, que les mesures les plus vigoureuses étaient prises en faveur de la maison d'Autriche.

Soixante-et-dix vaisseaux de ligne, vingt frégates, et un grand nombre de bâtimens de transport, chargés de troupes, étaient sortis des ports d'Angleterre, sous la conduite de l'amiral Rook, et du duc d'Ormont qui commandait l'armée de débarquement. Les Anglais descendent, sans obstacle, au petit port de Sainte-Marie, en Andalousie. Ils se présentent devant Cadix, au nombre de douze mille combattans ; mais ne voyant pas les signaux qu'on leur avait promis, ils se rembarquent avec précipitation, aux approches d'une armée espagnole, commandée par le marquis de Villadrias. L'expédition britannique se réduisit à brûler, dans le port de Vigo, les gallions d'Espagne, venus du Mexique, de dessus lesquels on avait enlevé les

1702. richesses qui les chargeaient. Mais elle fut funeste à la monarchie espagnole, en ce qu'elle avait forcé Philippe V de revenir à Madrid. Sa présence à l'armée d'Italie aurait peut-être arrêté la défection du duc de Savoie, dont les suites furent si funestes à la famille de Louis XIV.

1703. A peine Philippe V avait quitté l'Italie, que le maréchal de Catinat, qui, après avoir commandé les Français, continuait à servir en sous-ordre dans l'armée, eut de nouvelles preuves que le duc de Savoie et le prince Eugène étaient d'intelligence : on avait refusé long-temps d'admettre ses soupçons ; mais le duc de Vendôme en reconnaissait enfin la vérité. Victor Amédée avait reçu furtivement dans Turin le comte d'Ausberg, ministre de l'empereur; il prit avec lui, le 5 janvier 1703, les engagemens les plus précis. L'empereur lui promettait le Montferrat, Mantouan, Alexandrie, Valence, quelques cantons entre l'Orba et le Tanaro, et des subsides avantageux que devait payer la cour de Londres.

Denina, Muratori, et quelques autres historiens d'Italie, pensent que par cette négociation secrète, le projet du duc de Savoie était seulement de stimuler Louis XIV, et de l'engager

l'engager à lui céder la Lombardie, dont les deux cours de Paris et de Madrid lui faisaient espérer l'échange contre la Savoie, sans réaliser leurs offres; et que dans cette vue, quelques affectés que les contractans dussent être de l'importance du secret, le duc de Savoie le laissa lui-même transpirer, sans avoir pris aucune précaution pour mettre en sûreté ses troupes, qui se trouvaient au milieu de l'armée française. Mais l'impression de cet événement eut des suites que n'attendait pas Victor Amédée; le monarque français, sans autres explications, ordonna au duc de Vendôme de traiter sur-le-champ le duc de Savoie en ennemi. Ses troupes, qui se trouvaient dans l'armée française, furent faites prisonnières: elles ne montaient qu'à cinq mille hommes; mais ce n'était pas un petit objet pour le duc de Savoie. 1703.

1703.

CHAPITRE XXIV.

La cour de Portugal reconnaît l'archiduc Charles en qualité de roi d'Espagne.

L'AMIRANTE de Castille, retiré dans Lisbonne lorsque les Anglais avaient abandonné les côtes d'Espagne, engageait dans le même temps la cour de Lisbonne de renoncer à l'alliance de Philippe V et de se déclarer en faveur de l'archiduc Charles, qui offrait de lui céder les provinces de Galice et d'Estramadure. Cet événement, dont les alliés conçurent les plus flatteuses espérances, leur fut pernicieux dans la suite. La jalousie se mit entre les Anglais, les Hollandais et les Portugais, au sujet des conquêtes qu'on prétendait faire en Amérique et dans les Indes. La rivalité arrêta les uns et les autres : les Anglais et les Hollandais comptèrent sur les Portugais ; les Portugais à leur tour comptèrent sur les Anglais et les Hollandais ; et au milieu de ces incertitudes, la France conserva pour Philippe les vastes possessions

espagnoles au-delà de l'Océan, et les richesses qu'elles procuraient. 1704.-1705.

Toutes les puissances coalisées reconnaissaient alors l'archiduc Charles en qualité de roi d'Espagne, sous le nom de Charles III. Ce prince était parti de Vienne au mois de novembre 1703 pour se rendre en Angleterre, et ensuite en Espagne. Bientôt des efforts immenses se font dans les ports de la Grande-Bretagne pour le mettre en possession de son royaume.

Charles s'embarqua à Sainte-Hélène au mois de janvier 1704, sur la flotte combinée d'Angleterre et de Hollande qui convoyait des navires de transport avec sept mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, et les équipages nécessaires pour armer les troupes que la cour de Portugal promettait de fournir. L'armement entra dans le port de Lisbonne au mois de mars. Charles publia un manifeste qui ne fit d'abord aucune sensation. Les Portugais furent défaits en plusieurs rencontres. Pierre II régnait dans ce pays après la mort de Jean de Bragance, restaurateur de la monarchie. Alphonse, son frère aîné, auquel appartenait la couronne, déclaré incapable de régner pour cause de dé-

1704.-1705. mence, avait fini obscurément ses jours dans l'île de Tercère.

Pierre, séduit d'abord par les offres que lui faisaient les Anglais, n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'imprudence extrême que commettent les états d'une médiocre étendue lorsqu'ils entrent dans les contestations élevées entre les grands empires. A peine les Autrichiens et les Anglais avaient pris pied dans son royaume, qu'ils en furent les véritables souverains. On assure que le prince, entraîné hors de ses mesures, en prit un si violent chagrin, qu'il tomba bientôt dans la maladie de cerveau qui avait attaqué son frère; il mourut en 1705. Son fils, forcé par les circonstances, resta dans la coalition; mais dans toutes les occasions il témoignait à l'amirante de Castille et à ses partisans le mépris que lui inspirait leur déloyale conduite. Les Anglais ayant inutilement tenté de surprendre Barcelonne, s'emparèrent de Gibraltar qu'ils trouvèrent sans défense, et qu'ils ont conservé jusqu'à présent.

Malgré les efforts prodigieux des Anglais et des Hollandais, les principaux événemens de la guerre tournaient à l'avantage de Philippe V, jusqu'à l'époque de la défection

1704.-1705.

du duc de Savoie, que la cour de France aurait prévenue en faisant à ce prince les avantages qu'il devait attendre de sa situation, de quelque droit qu'il avait à la succession espagnole, et de ses alliances avec la famille de Louis XIV. Le duc de Villeroi sorti de sa prison était à la tête des Français dans les Pays-Bas, où le duc de Marlborough et le comte d'Athlone commandaient les Anglais et les Hollandais. Ces républicains venaient d'abolir le stathoudérat qu'ils rétablirent dans la suite: ils bornaient leurs efforts à prendre quelques villes dans les Pays-Bas espagnols, qui devaient leur servir de barrière.

De plus grands coups se portaient sur les frontières d'Allemagne, où les Autrichiens étaient commandés par Joseph, roi des Romains, fils aîné de l'empereur, et par le prince de Bade. L'électeur de Bavière et le maréchal de Villars conduisaient les Français qui s'étaient rendus maîtres de l'Autriche antérieure, après avoir battu les Impériaux auprès de Donavert, non loin de l'endroit où fut donnée la bataille de Hochstet.

On ne parlait de rien moins à Versailles que de détrôner l'empereur, sans faire attention que les armées s'affaiblissent à mesure

1704,-1705.

qu'elles s'enfoncent dans les pays ennemis, tant par les détachemens nécessaires pour garder les places conquises, que par ceux qu'il faut employer à se procurer des subsistances. On s'encourageait à l'expédition de Vienne par une insurrection qui venait d'éclater en Hongrie. Le prince Ragotzi, à la tête des mécontens hongrois, devait favoriser l'attaque des Français, au secours desquels le duc de Vendôme avait ordre d'amener une partie de l'armée d'Italie, tandis que le duc de Savoie arrêterait les efforts du prince Eugène.

La défection du duc de Savoie avait changé ces dispositions. Le duc de Vendôme, qui s'avançait vers le Tyrol, fut contraint de revenir dans le Milanais. Une fâcheuse mésintelligence se mit, dans cette circonstance critique, entre l'électeur de Bavière, et le maréchal de Villars. Il demanda sa retraite : on l'envoya dans le fond des Cévennes réprimer des paysans fanatiques ; et on lui donna pour successeur le maréchal de Marsin, qui perdit le 13 août 1704 la bataille de Hochstet. Non-seulement cette bataille transféra le théâtre de la guerre des bords du Danube sur ceux du Rhin ; mais les secours nombreux que cet événement permit aux Anglais et aux Autri-

chiens d'envoyer en Italie et en Espagne, furent le principe des revers que les Français éprouvèrent dans ces contrées. 1704.-1705.

Le duc de Vendôme marchait vers Inspruck lorsqu'il apprit la défection du duc de Savoie. Toute la Savoie fut conquise par les Français ; ils enlevèrent successivement Suse, Pignerol, Verseil, Ivrée, Villefranche, Nice, Vérue. Le prince Eugène fut battu au pont de Cassano ; cette action fut suivie de la prise de Soncino sur l'Oglio.

Mais la fortune n'était pas aussi favorable à Philippe V, en Espagne ; les Français et les Espagnols tentaient de reprendre Gibraltar lorsque l'approche d'une flotte formidable, venue des ports d'Angleterre et de Hollande, les forcent de renoncer à cette entreprise. Les écrivains britanniques font monter cet armement à cent soixante-douze vaisseaux de guerre ; une partie de l'armée anglaise et hollandaise des Pays-Bas s'était embarquée sur ces vaisseaux. La flotte jette l'ancre le 22 août 1705 sur les côtes de Catalogne : des intelligences ménagées dans Lerida et dans Tortose font passer ces deux places sous la domination de l'archiduc ; ce prince s'y fait proclamer roi d'Espagne. La ville de Barce-

1706. lonne est forcée de capituler : l'archiduc établit sa cour dans cette ville.

Philippe V réunissait toutes ses forces : il se présente devant Barcelonne au mois d'avril 1706, ayant sous ses ordres le maréchal de Tessé. La ville est battue en brèche. En la prenant, il se rendait maître de la personne de son rival, et finissait la guerre. L'arrivée de la flotte anglaise rompit ces mesures. Le comte de Toulouse, qui bloquait le port avec une escadre trop faible pour se mesurer avec la flotte anglaise, est obligé de se retirer. L'amiral Leake jette huit mille hommes dans Barcelonne. Philippe V lève le siége avec précipitation, abandonnant des provisions immenses. L'archiduc soumet les provinces d'Arragon et de Valence.

Dans le même temps, quarante mille Anglais ou Portugais envahissent l'Estramadure. Ils s'avancent vers Madrid. La reine est obligée de transférer sa cour à Burgos. Les Anglais entrent sans opposition dans la capitale de l'Espagne. L'archiduc y est proclamé roi. Les efforts que firent alors les Castillans arrêtèrent les suites de cette invasion. Philippe V rentra bientôt dans Madrid; mais ses ennemis étaient maîtres de la moitié de la monarchie. Les

affaires paraissaient si désespérées, que le maréchal de Vauban proposait à la cour de Versailles d'envoyer Philippe V régner en Amérique ; ce prince y consentait. On l'eût fait embarquer avec les Espagnols attachés à sa fortune, abandonnant l'Espagne aux dissensions civiles. Le commerce du Mexique et du Pérou eût appartenu aux Français; et dans ce revers de la famille de Louis XIV, la France eût peut-être trouvé un grand avantage. 1706.

CHAPITRE XXV.

Mort de l'empereur Léopold. — Bataille de Ramilies. — Siége de Turin.

L'EMPEREUR Léopold était mort le 6 mai 1705, sans que cet événement eût rien changé au cours des affaires. Joseph, son fils, hérita de ses ministres comme de ses domaines; son conseil continua d'agir sous son nom, comme il avait fait sous celui de son père. Le maréchal de Villars avait été rappelé pour réparer le malheur de Hochstet. Ses talens garantirent les frontières de France d'une invasion : mais le

1706. maréchal de Villeroi perdit, dans les Pays-Bas, la bataille de Ramilies, et toute la Flandre espagnole.

Pour rétablir les affaires en Flandre, on eut recours au duc de Vendôme, il ne quitta qu'à regret une armée victorieuse sous lui. Son départ contribua aux événemens qui chassèrent les Français de l'Italie.

Les commencemens de la campagne de 1706 avaient été favorables à Louis XIV dans la péninsule. Le duc de Vendôme avait défait, le 19 avril, une partie de l'armée impériale, à la journée de Calcinato. La perte des Autrichiens fut si considérable, que le prince Eugène, arrivé le lendemain de la bataille, ne put soutenir l'approche du général français, poursuivant sa victoire. Ce prince se retira au-delà de l'Addige, pour attendre des secours d'Allemagne. Le duc de Modène, chassé de tous ses états, était obligé de se réfugier à Cologne. La Savoie, le Piémont, le comté de Nice étaient envahis. Il ne restait au duc de Savoie que la forteresse de Turin. Le duc de la Feuillade en avait formé le siége le 13 mai. Le maréchal de Vauban offrait d'y aller en qualité de volontaire pour donner des conseils. La Feuillade, gendre du ministre de la guerre,

Chamillard, craignant d'être éclipsé par le meilleur ingénieur de l'Europe, écrivait : J'espère prendre Turin à la Cohorn. Ce Cohorn était le Vauban des alliés. Le duc de Savoie sort de la ville avec quelque cavalerie, pour donner le change aux Français. La Feuillade donne dans le piége ; il se détache du siége pour courir après le prince, qui connaissant mieux le terrain, lui échappe. La Feuillade manque le duc de Savoie, et la conduite du siége en souffre. 1706.

Depuis le 13 mai jusqu'au 20 juin, le duc de Vendôme, retranché sur les bords de l'Addige avec soixante-dix bataillons et soixante escadrons, semblait rendre impraticable tout le secours que le prince Eugène tenterait de porter à Turin. L'habileté du prince Eugène avait surmonté cet obstacle. Ayant reçu de puisssans secours de l'Allemagne, il passe l'Addige, malgré les retranchemens des Français, trop étendus pour être susceptibles d'une égale défense. Le duc de Vendôme se replie au-delà du Pô, dont il ne peut disputer le passage à l'armée allemande, plus forte que la sienne. Il ne pouvait rétablir l'équilibre, qu'en se réunissant à l'armée qui assiégeait Turin, et dans laquelle on comptait cent bataillons et quarante-six

1706. escadrons. Jamais la présence du duc de Vendôme n'avait été plus nécessaire en Italie, que dans cet instant de crise.

CHAPITRE XXVI.

Bataille de Turin. — Les Français évacuent l'Italie. — Les Autrichiens font en vain le siége de Toulon.

Le duc d'Orléans était venu remplacer Vendôme. Eugène avait passé l'Addige et le Pô aux yeux de Vendôme; il passa le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans. Il prend Corregio, Carpi, dérobe une marche aux Français, se joint au duc de Savoie auprès d'Asti, et marche au secours de Turin.

Le duc d'Orléans voulait qu'on sortît en bataille, plutôt que de se laisser attaquer dans des lignes que la situation du terrain rendaient difficiles à défendre. Tous les officiers-généraux convenaient que c'était le parti le plus prudent, comme le plus honorable. Le maréchal de Marsin, celui-là même qui avait perdu la bataille de Hochstet, montre un ordre de Louis XIV, par lequel, en cas d'action, on

devait déférer à son avis ; et son avis fut d'attendre dans les lignes l'attaque du prince Eugène. 1706.

Un général à grand caractère aurait répondu à Marsin : « Je reconnais parfaitement l'écrit dont tu es porteur ; mais quand le roi t'a donné cette étrange marque de confiance, il s'est trompé sur ton compte ; il te croyait un brave homme, et tu n'es qu'un lâche. Suis-moi, ou je te fais pendre comme un traître. »

Le prince Eugène força les retranchemens français, le 7 septembre, après une résistance de deux heures. La déroute fut complète. Cent quarante pièces de canon, les provisions, les équipages, la caisse militaire, tout tombe au pouvoir des Impériaux. L'armée vaincue se retire sous Pignerol, abandonnant le Modénais, le Mantouan, le Milanais, le Piémont, et enfin le royaume de Naples. Tout était si en désordre, que le général Medavi-Grancei, qui était alors dans le Mantouan, et qui battit les Impériaux commandés par le landgrave de Hesse, deux jours après la bataille de Turin, ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. Il ramena son armée victorieuse sur les frontières du Dauphiné.

1707. Le prince Eugène pénètre en Provence au mois de juillet 1707, avec trente-huit mille hommes d'infanterie, et huit mille de cavalerie; les Impériaux éprouvent à leur tour les difficultés qui rendent une invasion presqu'impossible. Descendant le col de Tende, ils s'étaient avancés jusqu'à Toulon. Une flotte anglaise, maîtresse de la mer, côtoyait l'armée, et vint bloquer le port de Toulon, lorsque le duc de Savoie et le prince Eugène en commençaient le siége par terre. Les maladies et la rareté des vivres ruinèrent bientôt les Autrichiens. Ils furent obligés de lever le siége, le 12 août, et de rentrer dans le comté de Nice, à la vue des secours qui arrivaient de toute part aux Français.

Cependant Louis XIV se détermina à signer un traité avec l'empereur, dans lequel il s'engageait à retirer ses troupes et celles de son petit-fils de la Lombardie et du Piémont. Il crut diminuer ses embarras, et ne fit que les augmenter. Ferdinand Charles de Gonzague, duc de Mantoue, fut la première victime de ce découragement. Il envoya sa femme en France, et se réfugia dans Venise. Louis XIV lui assigna une pension de 400 mille livres. Le duc de Mantoue promena quelque temps

ses chagrins de Venise à Padoue, et mourut quinze mois après dans cette dernière ville, de l'impression que lui fit la sentence prononcée à Vienne, qui le déclarait coupable de félonie. Il ne laissait point de postérité. 1707.

CHAPITRE XXVII.

Situation politique du midi de l'Europe.

VERS l'an 1708, les événemens de la guerre que la succession d'Espagne avait fait naître fatiguaient également tous les peuples du midi de l'Europe. Philippe V, à la veille d'être dépouillé, avait trouvé chez les Espagnols des ressources qui le rendirent victorieux des Anglais et des Autrichiens, à la journée d'Almanza, le 25 avril 1707; mais toute la contrée était également dévastée par les Français, par les Anglais, par les Hollandais et par les Allemands. Le commerce était anéanti, les campagnes restaient en friche, les grandes routes disparaissaient sous les ronces, les flottes des Indes, presque toujours interceptées, n'apportaient plus le tribut ordinaire de leurs richesses; une désolation générale annonçait la 1708.-1709.

1768.-1769. dissolution de cet empire ébranlé depuis long-temps.

L'Italie s'était vainement flattée de jouir des douceurs de la paix, lorsque les Français auraient repassé les Alpes. Les Autrichiens, maîtres du Milanais et du royaume de Naples, menaçaient d'asservir la péninsule entière. Clément XI et le grand-duc de Toscane, Côme III, voyaient leurs états à la veille d'être envahis. Les Impériaux s'étaient répandus dans le Boulonnais, dans le Ferrarais, dans la Romagne. L'empereur Joseph avait confisqué le Mantouan à son profit, dépouillé le duc de la Mirandole, et fait présent de son état au duc de Modène.

Le duc de Parme, qui relevait du Saint-Siége, fut sommé de faire hommage à l'empereur, et de lui payer tribut. La cour de Vienne inquiétait le duc de Savoie au sujet des provinces qu'elle avait promis de lui céder en Lombardie : les fiefs des Langhes situés entre les rivières d'Orba et de Tanaro, en faisaient partie. Joseph, pour les garder, s'était fait représenter, par les états du pays, que ces fiefs relevant immédiatement de l'Empire, ne pouvaient être aliénés, sans un rescrit de la diète de Ratisbonne. Rome même était menacée,

sous

sous prétexte que le pape, ayant reconnu Philippe V en qualité de roi d'Espagne, devenait, par ce procédé, ennemi de l'Empire. Clément XI, après de vaines remontrances, leva une petite armée sous le commandement du comte de Marsigli, et menaça l'empereur de l'anathème. 1708.-1709.

Ce n'était plus le temps où les foudres ecclésiastiques ébranlaient l'Europe. Il circulait dans Rome un manifeste, dans lequel la puissance temporelle des papes était sapée par ses fondemens. On y posait en principe, que les empereurs ne pouvaient aliéner aucun domaine impérial, sans le consentement de l'Empire. En conséquence, toutes les donations faites à l'église romaine par les empereurs s'arguaient de nullité. Ce manifeste était soutenu par un corps de troupes protestantes, commandé par le prince de Hesse-Cassel. L'armée du pape fut bientôt dispersée : les soldats protestans, vivant à discrétion dans les environs de Rome, forcèrent le pontife de se soumettre, les armes à la main, aux conditions prescrites par Joseph. Le pape fut contraint de congédier son armée, de ne garder que cinq mille hommes dans tout l'état ecclésiastique pour le maintien de la police, de nourrir les troupes impériales,

1708.-1709. d'abandonner Commachio aux Autrichiens, et de reconnaître l'archiduc en qualité de roi d'Espagne.

Joseph I, qui pressait l'Italie, était lui-même pressé sur les frontières orientales de l'Autriche : les Hongrois ravageaient la Moravie ; la cour ottomane, neutre en apparence, favorisait secrètement les Hongrois révoltés. Ils s'étaient rendus maîtres de la ville de Gran; et dans une diète tenue en 1707, le trône avait été déclaré vacant. Les généraux allemands se trouvaient réduits à défendre les places fortes qui restaient encore à l'empereur dans la Hongrie. Les cercles de l'Empire murmuraient contre une guerre ne pouvant produire qu'un mauvais effet.

La paix était surtout nécessaire à la France. Les Autrichiens avaient été chassés de la Provence ; le maréchal de Villars couvrait l'Alsace et la Lorraine ; Vendôme se soutenait dans les Pays-Bas; mais les finances étaient entièrement épuisées : il commençait à être difficile de recruter les armées.

L'Angleterre n'était guère plus heureuse : les dissensions intérieures dévoraient cet empire. Les Irlandais, affaiblis par leurs pertes, cachaient leur mécontentement; mais les Ecos-

sais ne craignaient pas de le faire paraître. Un bill du parlement, en rejetant le mode de succession au trône, adopté par le parlement d'Angleterre, portait qu'après la mort de la reine Anne, la nation s'assemblerait pour l'élection d'un roi; qu'aucun Anglais n'aurait vote dans cette assemblée, s'il n'était possesseur de mille livres sterling de rente en Écosse; que celui que les Anglais avaient reconnu pour successeur au trône, ne pourrait être élu en Écosse, qu'il n'eût assuré la religion, le commerce et l'indépendance des Écossais contre les influences de la nation anglaise. 1708.-1709.

Les divisions entre les deux nations parurent s'éteindre en 1706. Des commissaires respectifs signèrent, le 6 août, un traité qui réunissait l'Angleterre et l'Écosse, pour ne faire qu'un seul royaume. Mais cet acte n'était approuvé en Écosse que par ceux que l'argent des Anglais avait gagnés. On gémissait généralement d'un acte assujétissant l'Écosse à l'Angleterre. La haine des presbytériens contre les épiscopaux rendait le peuple aisé à persuader qu'une nouvelle révolution était nécessaire pour briser le joug que les Écossais portaient à regret. Quelques historiens ont même supposé que la reine Anne se voyant sans en-

1708.-1709. fans, n'était pas éloignée de se déclarer pour son frère, établi en France, si l'occasion lui permettait de le faire sans danger.

CHAPITRE XXVIII.

Hiver de 1709. — Louis XIV fait des propositions de paix.

Le cruel hiver de 1709 acheva de désoler l'Europe : les oliviers périrent en Italie, en France, en Espagne; il n'y eut presque point d'espérance de récolte; la calamité était générale; mais les Anglais et les Hollandais, maîtres de la mer, se procuraient des subsistances sur les côtes d'Afrique et en Égypte, tandis que les Français et les Espagnols, dont la marine était presque détruite, ne jouissaient pas de ce précieux avantage. Louis XIV envoie des négociateurs à La Haye; le monarque offrait d'abandonner Philippe V à sa fortune, et d'accorder aux Hollandais la barrière qu'ils demandaient dans les Pays-Bas. Les alliés proposaient que Louis XIV abandonnât aux Hollandais toutes les places fortes qui couvraient les frontières de Picardie; aux Allemands,

l'Alsace, les Trois-Évêchés et la Franche-Comté, et que le roi de France joignît ses troupes à celles des Autrichiens pour détrôner Philippe V. 1708.-1709.

Le congrès fut rompu. Les Français succombaient sous le faix des impôts; mais l'indignation qu'inspirait le démembrement de la France demandé par les alliés, suppléait aux ressources qui manquaient. Tous les corps, tous les particuliers aisés offraient celles dont ils pouvaient disposer. On retira d'Espagne les troupes françaises. Les frontières de France furent protégées.

Philippe V se défendait alors avec beaucoup de difficultés, malgré les efforts faits par les Castillans en sa faveur. Ce prince attribuant ses pertes à l'inhabileté de ses généraux, avait demandé le duc de Vendôme à Louis XIV. Ce général gagna, le 10 décembre 1710, la bataille de Villaviciosa. Les affaires de l'archiduc déclinèrent depuis lors en Espagne. 1710.-1712.

1710.-1712.

CHAPITRE XXIX.

Mort de l'empereur Joseph. — Congrès d'Utrecht.

PENDANT ces vicissitudes, l'empereur Joseph Ier. était mort le 17 avril, sans laisser de postérité mâle. L'archiduc Charles, son frère, réunissait sur sa tête les états héréditaires de la maison d'Autriche, la couronne de Germanie, et les prétentions qu'il avait déjà de la succession d'Espagne. Cet événement rendit la paix au midi de l'Europe, en donnant une autre direction aux vues que les Anglais s'étaient proposées, lorsqu'ils étaient entrés dans cette guerre comme parties principales.

Le maréchal de Berwick, opposé, vers les Alpes, au duc de Savoie, tenait ce prince en échec. Le maréchal de Villars, chargé de défendre la Picardie et l'Artois, contre le prince Eugène et le duc de Marlborough, remportait sur eux quelques avantages; mais ce retour de prospérité n'aurait peut-être servi qu'à rallumer la guerre plus vivement, si la mort de l'empereur Joseph, et l'élection

de son frère à la dignité impériale, n'avaient changé les dispositions générales des esprits. 1710.-1712.

Le but des Anglais avait été d'empêcher que Louis XIV ne gouvernât l'Espagne, les Deux-Siciles, les Pays-Bas, la Lombardie, et qu'il ne profitât de tout le commerce d'Amérique, sous le nom de son petit-fils. Ils n'avaient garde de réunir tant d'états aux vastes héritages de la maison d'Autriche, que l'empereur Charles VI allait recueillir. La campagne de 1711 coûtait sept millions sterling à la Grande-Bretagne : devait-on attendre qu'elle continuât à se ruiner pour procurer de grands avantages à la Hollande et à la maison d'Autriche? La cour de France, instruite à l'école de l'adversité, offrait une paix équitable. Un prince de la maison de Bourbon, assis sur le trône d'Espagne, mais privé des états espagnols, en Italie et dans les Pays-Bas, était moins à craindre pour la liberté de l'Europe, que l'héritier de la maison d'Autriche, s'il réunissait à ses possessions d'Allemagne, les états de Charles II. La reine Anne revint à un partage qui donnait l'Espagne et les Indes à Philippe V, et les autres possessions espagnoles à la maison d'Autriche. Ces articles furent portés à Paris, par Mathieu Prior, et

1710.-1712. pendant qu'on les discutait, la guerre continuait avec peu d'énergie.

L'archiduc Charles, appelé au trône de Germanie, s'était embarqué à Barcelonne, sur une escadre anglaise, chargeant son épouse de la régence d'Espagne. Il débarqua à Vado, traversa les états de la république et Gênes, la Lombardie, le Tirol, prit la route par Augsbourg, et ayant fait son entrée dans Francfort, le 18 décembre 1711, il fut couronné, deux jours après, sous le nom de Charles VI.

La joie de son couronnement fut un peu troublée par la nouvelle des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre. Les principaux articles furent que Louis XIV reconnaîtrait la reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette couronne, dans la ligne protestante. Que des mesures seraient prises pour empêcher que jamais les couronnes de France et d'Espagne fussent portées par le même prince; que les Hollandais auraient entre leurs mains des places fortes pour leur servir de barrière contre la France; que l'Empire aurait pareillement une barrière convenable, et que les fortifications de Dunkerque seraient démolies.

Quelques politiques ont pensé que la molle facilité montrée par la reine Anne dans cette occasion, avait pour principe secret les sentimens de la nature. Cette princesse se reprochait la proscription qu'elle avait été contrainte d'ordonner contre son frère. Elle avait toujours su gré à Louis XIV d'avoir donné un asile à la maison Stuart, à laquelle était payée sous main, de sa part, une pension assez forte. La reine Anne mourut sans postérité en 1714, en prenant des mesures aussi vaines que tardives, pour rendre le trône à un prince qu'elle en avait exclu elle-même. Mais les Anglais ne voulaient pas d'un chef qui professait la religion romaine. L'électeur de Hanovre fut reconnu roi de la Grande-Bretagne, sous le nom de Georges Ier. Ce prince descendait, par sa mère, de la maison Stuart; mais il tenait le trône moins d'un droit héréditaire, que de la volonté de la nation anglaise, manifestée par un acte du parlement, qui réglait l'ordre de la succession dans les branches protestantes de la maison royale. 1710.-1712.

A peine les premiers pas étaient faits pour une réconciliation entre la cour de Paris et de Londres, que le duc de Marlborough avait été privé de tous ses emplois. Le duc d'Ormond

1710.-1712. vint commander en Flandre l'armee anglaise, tandis que le congrès d'Utrecht ouvrait ses séances, le 29 janvier 1712. En vain le nouvel empereur avait envoyé le prince Eugène à Londres, pour représenter à la reine Anne que la dissolution de la grande alliance allait anéantir dix ans de victoires : cette princesse avait pris son parti.

Le prince Eugène était revenu dans les Pays-Bas pour prendre le commandement de l'armée combinée, ayant résolu d'assiéger Cambrai. Il voulait attaquer les Français ; d'Ormond répondit qu'il avait des ordres positifs de ne former aucune nouvelle attaque. Bientôt une suspension d'armes fut publiée entre les Anglais et les Français. Le duc d'Ormond décampa de Château-Cambresis, le 17 juillet, et se rendit à Avennes, emmenant avec lui douze mille Anglais, et quelques régimens allemands. Dunkerque fut remis au général anglais, jusqu'à la conclusion de la paix.

Malgré cette défection, le prince Eugène fit le siége de Landreci. Cette place fut investie le jour même où la suspension d'armes était publiée dans les camps respectifs français et anglais.

CHAPITRE XXX.

Bataille de Denain. — Le duc de Savoie est déclaré roi de Sicile.

Le maréchal de Villars voulait secourir Landreci. Mais trouvant le prince Eugène trop bien retranché, il se détermina à forcer le poste de Denain, qui favorisait le passage des convois que les Autrichiens faisaient venir de Marchiennes au camp de Landreci. Pour y réussir, il était question de tromper le prince Eugène, et de lui donner de l'inquiétude pour son camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain : c'est à quoi le maréchal de Villars réussit. Les dispositions qui précédèrent cette journée décisive firent autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24 juillet 1712 ; presque toute l'armée qui défendait ce poste, fut détruite. Eugène arrive à la fin de l'action, avec ce qu'il avait pu rassembler de troupes ; c'était trop tard. Il veut attaquer un pont dont les Français étaient maîtres ; il y perd du monde, et retourne à son camp porter la

1710.-1712. nouvelle de cette défaite qu'il n'avait pu empêcher. Les Français se portent le long de la Scarpe, sur Marchienne, où se trouvaient les principaux magasins du prince Eugène ; ils tombent dans les mains des Français. Les Allemands sont contraints de lever le siége de Landreci. Saint-Amant, Douai, le Quesnoi et Bouchain, sont pris successivement par Villars.

Le duc de Savoie, trop habile pour ne pas s'apercevoir que les alliés allaient faire la paix, avait remis ses intérêts entre les mains de la cour de Londres. Le lord Bolinbrocke obtint de Louis XIV, et de Philippe V, que ce prince serait investi de la Sicile, dont les Autrichiens n'avaient pas chassé les Français et les Espagnols. En même temps fut signée une continuation de l'armistice qui subsistait entre la France et l'Angleterre : l'Espagne fut comprise dans ce traité. En conséquence, les forces anglaises, de terre et de mer, eurent ordre d'évacuer le Portugal et la Catalogne.

Les conférences d'Utrecht se continuaient avec des vues différentes. Les plénipotentiaires de France et d'Angleterre, décidés à la paix, pesaient les conditions raisonnables qu'on faisait aux alliés. Ceux de l'empereur et des

états-généraux, ne paraissaient s'occuper que des moyens de continuer la guerre. Charles VI avait d'abord refusé d'envoyer des plénipotentiaires au congrès. J'ai résolu, disait-il dans une lettre circulaire, de faire tous mes efforts, d'exposer même ma personne pour le bien de la cause commune, et de n'envoyer aucun ministre, pour conférer en mon nom, dans un congrès dont les négociations ne peuvent être que funestes à ma chère patrie. Ce prince demandait que tous les états d'Italie et des Pays-Bas, qui avaient appartenu à l'Espagne, fussent cédés à la maison d'Autriche. On voit qu'en soutenant les droits de sa chère patrie, il n'oubliait pas ses propres intérêts. Il lui fut répondu que c'était au congrès d'Utrecht qu'il devait discuter ses prétentions. 1710.-1712.

Le traité d'Utrecht fut signé, le 11 avril 1713, entre les plénipotentiaires de France, d'Angleterre, de Portugal, de Prusse, de Savoie et des Provinces-Unies. En voici le précis : la France reconnaissait la succession de la maison de Hanovre au trône britannique, et promettait d'abandonner les intérêts de la maison Stuart. Elle s'engageait à combler le port de Dunkerque, et d'en raser les 1713.

1713. fortifications. Elle cédait à la Grande-Bretagne l'île Saint-Christophe, la baie d'Hudson et la nouvelle Ecosse, ou Acadie, avec ses anciennes limites, sans déterminer quelles étaient ces limites ; omission qui fut l'origine des guerres qui s'élevèrent dans la suite entre la France et l'Angleterre, et dont les événemens ont fait passer le Canada sous la domination britannique.

La France et l'Espagne ratifiaient le traité de barrière, conclu le 29 janvier, entre l'Angleterre et la Hollande, pour la sûreté de cette république. En conséquence, Louis XIV s'engageait de remettre aux Hollandais toutes les places occupées par ses armes dans les Pays-Bas espagnols. Les deux puissances promettaient de rapporter une cession de l'électeur de Bavière, en faveur de la maison d'Autriche, de tous les droits qu'il avait sur les Pays-Bas, à condition que ce prince serait rétabli dans ses états d'Allemagne. En échange on restituait à la France, Lille, Aix, Béthune. L'électeur de Brandebourg était reconnu pour roi de Prusse par la France et par l'Espagne : il renonçait à ses droits sur la principauté d'Orange, et restituait la ville de Rhinberg à l'électeur de Cologne. Il recevait en échange

la Gueldre espagnole, excepté Ruremonde.

1713.

Le duc de Savoie était reconnu roi de Sicile, en conséquence de la cession qui lui avait été faite de cette île par la cour de Madrid. La cour de France lui abandonnait encore les forteresses d'Exilles et de Fenestrelles, avec les vallées d'Aulx et de Pragelas. La sommité du mont Genèvre devait servir désormais de limite entre la France et le Piémont. Exilles et Fenestrelles n'étaient pas alors aussi fortifiées qu'elles le furent depuis; mais elles servaient de portes à deux vallées qu'on rencontre en sortant de Briançon, et qui conduisent à Suze et à Pignerol; la France, par cette cession, se fermait entièrement l'entrée de l'Italie. On assurait à la maison d'Autriche, aussitôt qu'elle aurait adhéré au traité de paix, le royaume de Naples, *lo stato d'egli presidi,* le Milanais, et les Pays-Bas espagnols. L'empereur devait rendre aux Génois le marquisat de Final; il le leur vendit pour la somme de six millions; mais il garda le Mantouan, quoiqu'il dût appartenir à Vincent de Gonzague, duc de Guastalla.

L'Empire devait conserver la ville de Landau : la France promettait de lui rendre Kell, Brisac, et de raser le fort Louis. Philippe V

1713. consentait que l'impératrice, qui résidait alors à Barcelonne, et les troupes allemandes à ses ordres, eussent la liberté de se retirer, sans être troublées dans leur marche. L'Angleterre fournit des vaisseaux pour ce transport.

Par un acte particulier entre l'Espagne et l'Angleterre, signé, le 13 juillet, Philippe V cédait aux Anglais la forteresse de Gibraltar et l'île de Minorque; il leur abandonnait, pendant trente-deux ans, le commerce de Guinée; l'exécution de cet article étant devenu, en 1738, contre l'Angleterre, un sujet de guerre, dans laquelle l'Italie fut intéressée, il est nécessaire d'expliquer ce qu'on entendait par négoce abandonné aux Anglais, par une convention connue sous le nom de Traité de l'Assiento.

Le besoin qu'avaient les Espagnols d'employer des nègres à leurs exploitations coloniales, avait donné lieu à une convention, signée, le 27 août, entre les cours de Paris et de Madrid, en vertu de laquelle la compagnie française de Guinée avait obtenu le privilége exclusif de transporter dans les possessions de l'Amérique espagnole des nègres, pendant l'espace de dix ans, à compter du premier mai 1702, à raison de quatre mille huit cents nègres chaque année, et moyennant 33 piastres par tête

têtes de nègres, payées au gouvernement espagnol. Cette convention fut remplie jusqu'en 1712. La compagnie française de Guinée ne trouvant pas alors son avantage à continuer ce commerce, les Anglais offrirent de s'en charger. Cette spéculation commerciale put même concourir à détacher la cour de Londres de son alliance avec la maison d'Autriche. La condition des Anglais fut beaucoup plus favorable que celle qui avait été faite aux négocians français. 1713.

De quatre mille huit cents nègres, quatre mille seulement furent sujets au droit de 33 piastres. Le roi d'Espagne permit encore à la compagnie anglaise, qui prit le nom de Compagnie de l'Assiento, d'envoyer chaque année, pendant la durée de son bail, un vaisseau de cinq cents tonneaux négocier sur les côtes de l'Amérique espagnole, pour vendre les marchandises achetées par les Anglais, dans les marchés de la Nouvelle-Espagne, sous la condition que les douanes espagnoles recevraient un quart du profit que ferait ce vaisseau, et que les Anglais paieraient encore à la couronne d'Espagne le cinq pour cent des trois autres portions du gain appartenant aux négocians anglais. L'exécution de cet arrangement était

1713. sujette à de grandes contestations Elles devinrent plus sérieuses, par la manière dont les Anglais profitèrent de leurs avantages.

Ce vaisseau, dans le principe, du port de cinq cents tonneaux, fut bientôt de huit cent cinquante par tolérance, et de mille par abus. Une patache, qui le suivait, sous prétexte de lui porter des vivres, allait et venait continuellement. Elle se chargeait, dans les colonies anglaises, des effets qu'elle apportait à ce vaisseau, lequel ne désemplissait jamais par cette manœuvre, et tenait lieu d'une flotte entière. Quelquefois même d'autres navires venaient remplir le vaisseau privilégié, et leurs barques se rendaient sur les côtes d'Amérique, portant des marchandises dont les colons avaient besoin. Ce commerce interlope ruinait celui des Espagnols et des autres nations intéressées dans la navigation des ports d'Espagne au golfe du Mexique. Les Espagnols, après avoir vainement porté leurs plaintes à l'amirauté de Londres, donnèrent enfin ordre à leurs gardes-côtes de l'Amérique espagnole de visiter tous les navires anglais qui approcheraient des côtes de l'Amérique espagnole, et de confisquer les effets qui seraient jugés de contrebande. Les deux nations s'aigrirent; il

s'en suivit une guerre qui rendit aux Espagnols le royaume de Naples. 1713.

CHAPITRE XXXI.

L'empereur refuse d'adhérer au traité d'Utrecht. — Traité de Rastadt.

L'ANGLETERRE et la Hollande avaient fait de vains efforts pour convaincre les Autrichiens de la nécessité de concourir à la paix générale. Non-seulement l'empereur Charles VI rejetait les conditions qui lui étaient offertes, mais son ministre, le comte de Zinzendorf, sortit d'Utrecht, après avoir protesté contre les opérations du congrès. La guerre continua entre l'Allemagne et la France : mais la neutralité que toutes les puissances contractantes dans le traité d'Utrecht avaient stipulée en faveur de l'Italie, écarta de la péninsule les opérations hostiles. Le maréchal de Villars, après avoir pris, presque sans résistance, Spire, Worms et quelques autres villes du Palatinat, passe le Rhin; et dans le dessein d'entrer dans Fribourg, dont le général Vaubone lui fermait le passage, il attaque ce général, le défait, le 16 novembre,

1714. dans ses retranchemens, se rend maître de Fribourg : l'armée française ravage le Brisgau.

Cet événement avait déterminé l'empereur à faire la paix. Le traité fut conclu dans Rastadt, par le prince Eugène et le maréchal de Villars. Charles VI en soumit les articles à la diète de Ratisbonne, laquelle, après avoir longuement disputé sur l'envoi d'une députation au congrès de Bade, finit par s'en rapporter à ce que l'empereur déciderait au nom de l'Empire. Les choses restaient, par rapport aux frontières d'Allemagne et de France, dans l'état où les avait mis le traité de Riswick. Il fut arrêté que l'état de l'Italie serait conforme aux dispositions du traité d'Utrecht. La France reconnaissait la dignité électorale dans la maison de Hanovre ; l'empereur rétablissait les électeurs de Cologne et de Bavière dans leurs états. Il ne fut pas question de l'Espagne dans ce traité, quoique l'empereur eût retiré ses troupes de ce royaume. Philippe V usa de représailles, en refusant de reconnaître Charles VI en qualité d'empereur.

La cour de Vienne, forcée par les dispositions générales de l'Europe, de faire la paix, n'avait pas licencié ses troupes ; elle paraissait attendre une occasion favorable pour recom-

mencer la guerre. La mort de la reine Anne lui donnait des espérances. Le nouveau roi d'Angleterre, Georges Ier, attaché à l'empereur par les liens de l'intérêt et de la reconnaissance, se montrait persuadé que les principaux ministres du dernier règne avaient eu des vues contraires à ses intérêts. Il pensait que, sous prétexte de la paix, ils n'avaient abandonné la grande alliance, que pour préparer le rétablissement de Jacques III. Son premier soin fut de rechercher la conduite des ministres de la reine Anne, accusés d'avoir sacrifié l'honneur de leur patrie. Les lords Bolinbroke, d'Ormond, de Straffort et d'Oxford furent accusés de haute trahison : les trois premiers, prévoyant l'orage qui s'élevait contr'eux, s'étaient retirés en France ; d'Oxford fut mis à la tour de Londres. La cour avait été gouvernée par les torys sous la reine Anne : Georges donna toute sa confiance aux whigs. 1714.

1715.

CHAPITRE XXXII.

Mort de Louis XIV.

Cette conduite était autorisée par une vaine tentative que faisait alors Jacques III, en Ecosse. Mais Louis XIV étant mort dans ces circonstances, le premier septembre 1715, des raisons politiques rapprochèrent le conseil de Saint-James de celui de Versailles.

Le parti jacobite dispersé n'était pas détruit. Le roi Georges chancelait sur le trône; le duc d'Orléans, devenu régent de France pendant la minorité de Louis XV, avait, de son côté, des raisons particulières de se concerter avec la cour de Londres. La santé de Louis XV était très-faible : s'il fut venu à mourir, il n'était pas certain que l'acte par lequel Philippe V renonçait au trône de France, au traité d'Utrecht, fût un obstacle suffisant pour exclure ce prince. L'ambassadeur d'Angleterre, Staïrs, négociait avec l'abbé Dubois, qui, sans carac-

tère public, jouissait de toute la confiance du régent. Staïrs et Dubois disaient au régent, qu'advenant la mort de Louis XV, il ne pouvait monter sur le trône de France qu'en usurpateur sur un prince plus près que lui de la couronne ; et qu'alors lui et le roi Georges, ayant des titres semblables, devaient s'unir d'avance pour se soutenir mutuellement. 1718

Staïrs et Dubois négociaient dans le plus grand secret. Tous deux avaient leurs raisons. Staïrs voulait donner au parlement britannique des alarmes sur les intentions des rois de France et d'Espagne, afin de procurer au roi Georges des subsides, que les Anglais eussent refusés, s'ils eussent cru la paix affermie ; et Dubois entretenait une intime correspondance avec le premier ministre d'Espagne, Alberoni.

Dubois négociait à la fois avec l'Angleterre et l'Espagne, tandis qu'Alberoni négociait de son côté avec la France et l'Angleterre. Staïrs, Dubois et Alberoni se trompaient mutuellement. Ainsi, depuis plusieurs siècles, on nomme politique l'esprit d'inquiétude, que des espions, sous l'honorable nom de ministres, s'occupent à semer dans

1715 les cours de l'Europe. Mais dans cette circonstance, l'empereur ne pouvait se flatter d'entraîner les Anglais dans une nouvelle alliance avec lui.

FIN DU DIX-NEUVIÈME LIVRE.

LIVRE VINGTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

La guerre se déclare entre la Porte Ottomane et les Vénitiens. — Les Turcs reprennent le Péloponèse.

LORSQUE la paix de Rastadt et d'Utrecht présageait au midi de l'Europe des jours heureux et sereins, après la plus longue et la plus désastreuse tempête, les Vénitiens, dont la prudente neutralité avait préservé les états du fléau de la guerre, pendant cette longue commotion, étaient menacés à leur tour d'une prochaine tourmente. En vain, dit ici Muratori (1), la tête d'un état est saine et vigoureuse, lorsque ses bras sont engourdis ou gangrenés. Les gouverneurs du Péloponèse, amollis et dépravés par les ardeurs et les voluptueuses impressions du climat de la Grèce, au lieu d'entretenir les places et leurs

(1) Annali d'Italia, tom. 12, pag. 93.

1715.-1718. garnisons dans un état respectable de défense, se livrant sans frein à toute l'impétuosité de leurs passions, faisaient regretter au peuple soumis le joug des Ottomans.

Les plaintes élevées de toutes parts contre l'administration vénitienne, laissaient entrevoir à la Porte Ottomane les facilités de reconquérir un superbe pays, dont elle sentait vivement la perte. Les armemens se pressaient avec ardeur : on les couvrait du voile de contenir le peuple, dont le grand-visir Ali, pacha, avait excité la haine par ses concussions. Les soupçons des Vénitiens augmentèrent, lorsqu'ils apprirent que le capitan-pacha se transportait à Négrepont, pour en augmenter les fortifications, et que le pacha de Lépante rétablissait le château de Romélie, démantelé lors de la paix de Carlowits.

Le 8 décembre 1713, le baïle de Venise, André Memmo, fut mandé à l'audience du grand vizir : on lui déclara que la république ayant envahi, par la force, le royaume de Morée, on se croyait en droit d'y rentrer, malgré la teneur des traités, et on lui ordonna de sortir dans vingt jours du territoire ottoman. Mais au moment qu'il s'embarquait, l'ordre fut donné de s'assurer de sa personne

et des gens de sa suite : on les enferma au château des Dardanelles. 1715.-1718.

Les premiers coups de canon furent tirés en Dalmatie ; mais c'était une fausse attaque. L'effort principal des Turcs devait tomber sur la Morée. Jérôme Delphino, provéditeur général de cette péninsule, tint dans Napoli de Romanie, un grand conseil de guerre, dans lequel il fut résolu qu'en attendant les secours de Venise, on abandonnerait les villes de Misitra, Calamata, Calawica, Gaslani, Arcadie, Patras, pour se borner à défendre Corinthe, Napoli, Malvoisie, Modon, le château de Morée, et les forts de Chielafa et de Zarnata.

Delphino n'avait à ses ordres que huit vaisseaux et onze galères ; mais il comptait sur l'armement qui se préparait à Venise contre la flotte ottomane commandée par Dianun-Cogia, l'un des plus grands hommes de mer qu'aient eu les Turcs. Déjà le grand vizir était à Andrinople, à la tête de cent mille hommes. Il se portait rapidement sur le Péloponèse, tandis que le capitan-pacha, Dianun-Cogia, s'approchait avec trente-cinq sultanes, quinze vaisseaux de Barbarie, et une cinquantaine de petits bâtimens. Dianun-Cogia, après avoir

1715-1718. enlevé l'île de Tines, et son château, le faisait démanteler, tandis que le grand vizir entrait, le 20 juin 1714, dans l'isthme de Corinthe, et annonçait sa présence en brûlant tous les villages. Ses mouvemens menaçaient à la fois Corinthe, Napoli, et le château de Morée. Le capitaine-général y fit passer le peu de troupes dont il pouvait disposer. Malgré ces secours, Corinthe à la veille d'être emportée d'assaut, fut contrainte de capituler. La chute de cette ville entraîna celle d'Egène, dont le commandant se rendit à la première sommation du capitan-pacha.

Le grand vizir répandait dans les villages un manifeste du padisha, qui ordonnait aux habitans de se soumettre, sous peine d'être exterminés; et pour donner plus de poids à cette proclamation, quelques cantons furent en effet entièrement dévastés. Bientôt Napoli fut investie : le sénat de Venise n'avait rien négligé pour fortifier cette capitale du Péloponèse. La place était pourvue d'une forte garnison, d'une artillerie redoutable, et de toutes les munitions de guerre et de bouche qui pouvaient assurer une longue défense. Les premiers escadrons turcs parurent, le premier juillet 1714, dans les plaines d'Argos. Bientôt

l'armée se déploya depuis Sérameti jusqu'à Paléo Castro. La tranchée est ouverte en face des deux principaux bastions. Les Turcs emportent d'assaut une redoute qui couvrait le front de l'attaque : encouragés par ce premier succès, ils négligent les règles de la guerre, et tentent une escalade générale. Elle réussit en quelques endroits ; la place est emportée de vive force, tous les habitans sont passés au fil de l'épée ; on n'épargne que les femmes et les enfans. 1715.-1718.

Le capitaine-général Delphino, persuadé que Napoli, qu'il avait laissé dans le meilleur état de défense, n'aurait pas besoin de secours de long-temps, réunissait ses forces près de l'île de Sapienza. Frappé d'étonnement lorsqu'il apprit le sort de cette place, il ne vit de ressource, pour réparer ce malheur, que d'attaquer et de vaincre le capitan-pacha. Laissant une forte garnison dans Modon, il se porte sur la flotte ottomane qui croisait entre le canal de Vatica et le cap Matapan. Mais Dianun-Cogia n'était pas assez mal habile pour accepter le combat dans cette circonstance. Il manœuvra de manière à entretenir l'espoir des Vénitiens ; pendant ce temps-là, le grand vizir s'approcha de Modon, et une de ses divisions fut dé-

1715.-1718.

tachée pour faire le siége du château de Morée, qui se rendit, après une faible resistance. Modon, Malvoisie et les autres places qui restaient encore aux Vénitiens dans le Péloponèse, ouvrirent les portes aux Turcs pendant la campagne de 1715.

La rapidité avec laquelle les Vénitiens furent chassés de cette péninsule fut généralement attribuée à la dureté des patriciens envers le peuple, qu'ils étaient chargés de gouverner; mais il est probable que la haine invétérée que les prêtres grecs portent aux prêtres latins, fut la principale cause de la défection générale des habitans. Les Turcs, maîtres du Péloponèse, menaçaient l'Italie et Rome; ils étaient descendus au nombre de quarante mille hommes dans l'île de Corfou, peu distante de l'extrémité orientale du royaume de Naples.

1715.-1718.

CHAPITRE II.

L'empereur s'allie avec les Vénitiens. — Le roi d'Espagne épouse Elisabeth Farnèse.

JUSQU'ALORS l'empereur Charles VI avait résisté à toutes les instances des Vénitiens, pour l'engager à faire une diversion en leur faveur, soit qu'il conservât l'espérance que le nouveau roi d'Angleterre épouserait ses intérêts contre la France et l'Espagne, ou qu'il craignît les suites d'une nouvelle guerre contre les Turcs. Mais le danger éminent que couraient les côtes de Calabre, tournait ses regards vers la Hongrie, dont la conquête avait excité, dans tous les temps, la cupidité des Turcs. Les secours indirects qu'ils avaient accordés à Ragotski fournissaient le sujet d'une rupture. Il se détermina d'autant plus aisément à conclure une alliance offensive et défensive avec la seigneurie de Venise, que ses troupes, qu'il n'avait pas licenciées depuis la paix de Rastadt, lui étaient extrêmement à charge.

1715.-1718. Mais lorsque le traité fut conclu, des considérations particulières en arrêtèrent les effets.

Philippe V, veuf de Marie-Louise de Savoie, avait épousé, en 1714, Élisabeth Farnèse, fille d'Odoard, prince héréditaire de Parme, et descendant, par les femmes, de Côme II, grand duc de Toscane. Cette princesse apportait au roi d'Espagne des droits sur tous les états des maisons Farnèse et Médicis; droits immaturés cependant, et qui, dans le principe, troublèrent moins l'Italie que les manœuvres de l'abbé Jules Alberoni, regardé comme l'auteur de ce mariage. Alberoni fut un de ces génies audacieux qui, rompant toutes les barrières qui séparent les hommes, semblent de temps en temps sortir de la terre, pour en changer les destinées. Cet homme, de simple curé dans le duché de Parme, était devenu premier ministre d'Espagne, par le crédit de la nouvelle reine; il rétablit en peu de temps les finances de cette monarchie, et forma le hardi dessein de la faire rentrer dans la propriété de toutes les provinces qu'elle avait été obligée d'abandonner à la maison d'Autriche par le traité d'Utrecht, de lui rendre son antique gloire, pendant que les principaux états

de

de l'Europe, enchaînés par la force et la variété de ses combinaisons, et tremblans pour leur propre territoire, seraient réduits à être spectateurs passifs de ces vastes projets. 1715.-1718.

Le duc de Savoie se liait avec la cour d'Espagne, qui lui promettait le duché de Milan en échange de la Sicile, dont elle voulait s'emparer. Le pape, le grand-duc de Toscane, le duc de Parme et les princes voisins, irrités des hauteurs et des duretés des Allemands, montraient une disposition générale à s'affranchir du joug de la maison d'Autriche. La France et l'Angleterre pouvaient mettre obstacle aux conquêtes de l'Espagne, par des motifs différens; l'Angleterre, pour empêcher l'agrandissement ultérieur d'une puissance maritime, qui, suivant toutes les probabilités, devait un jour se réunir à la France contre le pavillon britannique; et la France, pour empêcher que la paix de l'Europe ne fût troublée par une guerre, dans laquelle les circonstances pouvaient la forcer de prendre part, lorsque l'extrême embarras de ses finances lui imposait la loi d'éviter toute nouvelle hostilité. Cette appréhension fut le principe des négociations d'Alberoni avec les cours de France et d'Angleterre; négociations dans lesquelles

1715.-1718. furent déployées toutes les ressources de la ruse et de l'intrigue.

Sans doute que si les entreprises d'Alberoni avaient été couronnées du succès qu'il devait attendre de leur justesse, et de l'immensité des moyens mis en usage pour réussir, il eût partagé la gloire des Ximenès, en Espagne, des Oxenstiern, en Suède, des Richelieu, en France; mais il échoua : on ne vit plus en lui qu'un intrigant superficiel, justement sacrifié, presque seul, victime de tant de troubles et de complots dont il avait agité l'Europe.

L'équitable postérité, jugeant des projets des ministres, non par leur réussite, qui dépend souvent de différentes causes qui leur sont étrangères, mais par la grandeur de leurs vues et par l'avantage qui en eût résulté en faveur de leur patrie, a prononcé que si les moyens dont se servait Alberoni pour augmenter la prépondérauce de l'Espagne étaient blâmables, ses projets d'agrandissement n'étaient pas chimériques en eux-mêmes, puisque quelques-uns ont réussi dans la suite. Le royaume des Deux-Siciles, qu'il avait envahi, et le duché de Parme et de Plaisance, furent possédés par la maison de Bourbon-Espagne. La gloire

de cette entreprise appartient toute entière à son inventeur, lorsqu'elle n'a échoué de son temps que par des accidens qu'il n'avait pu prévoir. 1715.-1718.

Les préparatifs immenses faits par la cour d'Espagne menaçant le royaume de Naples, tenaient l'empereur en suspens. Il n'osait commencer la guerre en Hongrie, dans la crainte que les Espagnols n'en profitassent pour descendre dans la Calabre. Mais Alberoni voulait être cardinal. Il ménageait, en conséquence, le pape, qui ne lui aurait jamais pardonné de mettre obstacle aux opérations de la ligue contre les Turcs; et pour gagner plus aisément la faveur de Clément XI, il promit non-seulement de respecter les possessions de l'empereur en Italie, aussi longtemps que durerait la guerre contre les Turcs, mais de réunir les forces maritimes de Philippe V à celles des Vénitiens, pour sauver Corfou.

1715.-1718.

CHAPITRE III.

Un traité d'alliance conclu entre le pape et les Vénitiens est rendu public.—Les Turcs attaquent Corfou.

Alors la ligue entre l'empereur et les Vénitiens fut rendue publique. Le pape y adhéra, il promit la jonction de ses galères et de celles de Malte contre l'ennemi commun. Le prince Eugène fut envoyé en Hongrie à la tête d'une armée fortifiée par les secours considérables que donnait à la maison d'Autriche le plus grand nombre des états de l'Empire. La Porte, obligée de diviser ses forces, envoya en Hongrie celles qu'elle destinait à conquérir la Dalmatie vénitienne. Sa flotte était sortie de bonne heure des Dardanelles; elle s'avança, au mois d'avril 1715, à la hauteur du cap de Matapan, tandis que celle de la république mouillait encore auprès de Zante. On remit au capitaine-général Pisani une lettre adressée par l'amiral turc aux syndics de la colonie de Zante, dans laquelle Dianun-Cogia invitait les insulaires à secouer le joug des Vénitiens, en leur

garantissant l'exercice libre de leur religion et de leurs autres priviléges. 1715.-1718.

L'objet de cette lettre était de donner le change à Pisani, et pour le tromper encore davantage, le capitan-pacha s'éloigna tout à coup, feignant de faire route vers la côte d'Afrique. Il reparut subitement à la hauteur d'Ottrento; et le 5 juillet, il entra dans le canal de Corfou. L'épouvante fut générale dans les villes et dans les villages : chacun s'empressait de cacher ses meilleurs effets. La terreur augmenta lorsque Pisani, qui s'était approché de l'île, s'en éloigna brusquement. Son dessein était de hâter la jonction de tous les vaisseaux qui devaient fortifier sa flotte.

Le provéditeur Cornaro apprit à Ottrento que les ennemis étaient dans le canal de Corfou : il partit avec l'escadre qu'il commandait, résolu de pénétrer dans le même canal, et de combattre les Ottomans. Dianun-Cogia avait laissé ses vaisseaux et ses galères mouillés à deux milles de la place, tandis qu'il s'était rendu à terre pour concerter le transport des troupes de débarquement. Averti de l'approche de Cornaro, il se rembarqua pour ranger sa flotte en ordre de bataille. L'escadre vénitienne engagea le combat ; il dura jusqu'à

1715.-1718. la nuit. Les Turcs se retirèrent. Cornaro jeta l'ancre au pied du vieux château de Corfou. L'ennemi n'osa l'attaquer dans cette position ; il borna ses soins à favoriser le transport de trente mille hommes, dans la partie septentrionale de l'île. Cette armée forma son camp aux salines de Potamo.

Les escadres auxiliaires avaient joint la flotte vénitienne, le 5 août 1716; il fut résolu de livrer de nouveau bataille au capitan-pacha. Un gros vent qui survint, fit échouer ce projet. Dianun-Cogia évitait, avec beaucoup d'art, une action générale ; il se bornait à protéger les travaux du siége de Corfou, qui se poussaient avec beaucoup d'activité. Un assaut général était ordonné pour le 19 août. Tout le camp prit les armes : l'attaque commença avec tant de fureur au ravelin qui couvrait l'ouvrage à cornes du bastion Saint-Antoine, que les Allemands qui le gardaient prirent la fuite, et se sauvèrent dans le château neuf. La garnison commençait à se décourager, malgré les efforts et les exhortations des généraux. L'assaut durait depuis six heures, sans que l'ardeur des Turcs parut diminuer, malgré le grand nombre d'entre eux qui périssait. Une sortie de huit cents hommes, qui eut un

succès complet, fixa la victoire du côté des assiégés. Les Ottomans, saisis d'une terreur panique, se renversent les uns sur les autres, abandonnent l'attaque, et sont poursuivis jusque dans leur camp. 1715.-1718.

Cet assaut fut le dernier. Les Ottomans aperçurent en mer, le lendemain, un grand nombre de voiles : c'était le secours envoyé d'Espagne par Alberoni. Effrayés de cette augmentation de forces que recevaient les Vénitiens, ils levèrent le siége la nuit suivante, évacuèrent l'île, abandonnèrent cinquante-six pièces de gros canon, huit mortiers, et tous leurs magasins. Les vents et les courans favorisèrent la retraite du capitan-pacha, il se réfugia dans le golfe de Coron, et fit voile vers Constantinople.

CHAPITRE IV.

Opérations de la guerre dans la Hongrie. — Conduite de la cour de Madrid. — Traité de la triple alliance.

Les succès des Impériaux en Hongrie avaient encore beaucoup plus d'éclat. La campagne de 1716 fut signalée par la victoire

1715.-1718. de Petersvaradin et la prise de Temesvar. Celle de 1717 eut des succès plus étonnans : l'armée impériale, en assiégeant Belgrade, se trouva elle-même assiégée par cent cinquante mille Turcs. Eugène battit ces nombreux ennemis, et prit la ville.

Malgré ces avantages, l'empereur se trouvait forcé de songer à faire la paix. Alberoni avait reçu le chapeau de cardinal, en récompense du secours envoyé par lui au secours de Corfou. Son ambition satisfaite ne voyait plus de motifs pour retarder l'exécution de ses premiers projets.

Ce ministre semait depuis long-temps la mésintelligence entre les cours de Paris et de Londres. L'Espagne avait reconnu, par le traité d'Utrecht, la succession à la couronne britannique, dans la maison de Hanovre, et favorisé le commerce anglais en Amérique. Alberoni faisait valoir ces avantages; on pouvait les augmenter, si le cabinet de Saint-James ne s'opposait pas au progrès des armes espagnoles en Italie : on menaçait, dans le cas contraire, de donner des secours aux jacobites.

Le cardinal, premier ministre, persuadait en même temps au roi d'Espagne que, malgré sa renonciation à la couronne de France, la

régence de ce royaume lui appartenait, à l'exclusion du duc d'Orléans. L'ambassadeur d'Espagne, à Paris, conférait secrètement avec les ennemis du duc d'Orléans, soit qu'on voulût sérieusement enlever ce prince, et l'enfermer dans une forteresse d'Espagne, ou seulement jeter de profondes inquiétudes dans son âme, et lui suggérer le désir d'acheter sa tranquillité, en employant les forces de la France à l'agrandissement de l'Espagne. 1715.-1718.

Au milieu de ces négociations insidieuses, les vues politiques qui avaient présidé à la paix d'Utrecht, faisaient place à d'autres combinaisons. Le roi d'Angleterre et le régent de France s'unissaient étroitement ensemble; l'un pour se défendre contre les jacobites d'Angleterre, l'autre pour arrêter les intrigues de la cour de Madrid. Le traité de la triple alliance, entre la France, l'Angleterre et la Hollande, fut signé, le 4 janvier 1717. On y stipulait qu'aucune des trois puissances ne donnerait asile aux individus déclarés rebelles dans les états des deux autres. La succession à la couronne de France et à celle d'Angleterre était garantie d'après le traité d'Utrecht, et on se promettait des secours en cas de guerre étrangère ou intestine.

1715.-1718. Ce traité, auquel accéda bientôt l'empereur, aurait rompu les mesures d'un ministre moins fertile en expédiens que le cardinal Alberoni : il ne fit que développer ses talens diplomatiques. La cour de Madrid envisageait comme un sacrilége politique, la liaison contractée par la cour de France avec deux peuples protestans, et dont une clause excluait du trône britannique la maison Stuart, catholique et alliée aux Bourbons.

Pour en détruire l'effet, Alberoni négociait avec la Porte Ottomane, avec le roi de Suède, Charles XII, et avec le czar de Russie, Pierre Ier. Il offrait au divan de Constantinople des secours pour continuer la guerre de Hongrie; il voulait engager les cours de Moscou et de Stockolm à faire la paix ensemble, et à réunir leurs forces pour rétablir la maison Stuart sur le trône britannique. Le ministre espagnol se flattait de fasciner tellement les yeux de l'Europe, et de brouiller si fort les intérêts des principales puissances, qu'au sein de la confusion produite par le développement de projets presque chimériques, l'Espagne eut la facilité de se remettre en possession des provinces qu'elle avait perdues pendant la guerre de la succession.

1715.-1718.

CHAPITRE V.

Conquête de l'île de Sardaigne par les Espagnols. — Traité de Passarowits. — Traité de la quadruple alliance.

PENDANT ces négociations, une escadre espagnole, préparée en apparence contre les régences d'Afrique, vomit, le 22 août 1717, huit mille combattans dans l'île de Sardaigne, que le traité d'Utrecht assurait à la maison d'Autriche. Les Espagnols firent en deux mois la conquête de cette île, elle fut ensuite cédée à la maison de Savoie. Ce coup hardi ouvrit les yeux à Clément XI. Se voyant la dupe des artifices d'Alberoni, il éclatait contre lui dans le consistoire, et lui refusait les bulles de l'archevêché de Séville, auquel il venait d'être nommé. Il fut même question de lui ôter le chapeau de cardinal. L'empereur exigeait ce châtiment contre un homme qui avait osé trahir la cause de la religion, jusqu'à susciter la guerre contre un prince aux prises avec les Mahométans. L'intérêt qu'avaient tous les cardinaux à ce que les papes ne pussent

1715.-1718. destituer un membre du sacré collége, arrêta seul cette mesure extrême.

Les Espagnols, maîtres de la Sardaigne, menaçaient le duché de Milan, *lo stato d'egli presidi*, et le royaume de Naples. L'empereur, contraint de partager ses forces, prêta l'oreille aux propositions de paix faites par le sultan Achmet III. Cet événement exposait les Vénitiens à tous les efforts des Ottomans. Le sénat fit agir ses ambassadeurs dans toutes les cours qui prenaient part au succès de la ligue, pour les engager à joindre leurs bons offices à ses représentations auprès de la cour de Madrid. Le pape écrivit à Philippe V un bref qui aurait probablement troublé la conscience timorée de ce monarque, si l'adroit Alberoni ne l'avait empêché de parvenir jusqu'à lui.

L'ambassadeur de la république à la cour de Vienne, excitait l'empereur à négliger l'Italie jusqu'à l'époque prochaine où les Turcs seraient contraints à recevoir la paix. Il observait qu'alors les armées impériales, réunies aux forces de terre et de mer de Venise, étaient plus que suffisantes pour chasser les Espagnols de toutes les conquêtes qu'ils auraient pu faire dans la péninsule, et que les

efforts des deux puissances seraient favorisés par la triple alliance ; mais ces espérances ne faisaient aucune impression sur l'empereur. 1715.-1718.

Les plénipotentiaires de l'empereur, du grand-seigneur et du sénat de Venise, s'étaient assemblés à Passarowits, petite ville entre le Danubé et la Moravie. La paix y fut signée, le 21 juillet 1718. L'empereur acquit Belgrade et le bannat de Temesvar ; mais les Vénitiens, en faveur desquels la maison d'Autriche avait pris les armes, perdirent le Péloponèse sans retour. La république de Venise cessa dès lors de figurer dans l'histoire générale de l'Europe, et même dans celle d'Italie.

Il n'était pas aussi aisé d'arrêter les hostilités commencées par les Espagnols. Un négociateur français, envoyé à Londres, signa un nouveau traité, dans lequel l'empereur, adhérant à la triple alliance, renonçait aux droits que la maison d'Autriche pouvait avoir sur la monarchie espagnole, pourvu que le roi d'Espagne garantît à la cour de Vienne la possession des provinces belgiques et italiennes qu'elle tenait du traité d'Utrecht. A cette condition, Charles VI promettait de donner l'investiture des duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance aux enfans du roi d'Espagne et

1715.-1718. d'Elisabeth Farnèse, aussitôt que ces successions seraient ouvertes. On décidait aussi que le duc de Savoie rendrait à l'empereur l'île de Sicile, et qu'en échange il aurait la Sardaigne, plus voisine de ses états de Terre-Ferme. Ce traité fut connu sous le nom de *quadruple alliance.*

CHAPITRE VI.

Les Espagnols attaquent la Sicile : ils évacuent cette île. — La Sardaigne est cédée au duc de Savoie. — Disgrâce du cardinal Alberoni.

1718.-1722. Il s'agissait d'engager la cour de Madrid d'accéder à ce traité. Le cardinal Alberoni amusa quelque temps l'ambassadeur d'Angleterre par des paroles vagues, pendant qu'il prenait ses dernières mesures. Une flotte de cinquante vaisseaux de guerre et de dix galères, qui portaient trente-cinq mille hommes de débarquement, faisait voile à l'est. Alberoni reçut la nouvelle que cette flotte avait abordé à quatre lieues de Palerme, et que les galions qu'on attendait d'Amérique étaient arri-

vés à Cadix, chargés de dix-huit cent mille piastres. Il fait alors au ministre anglais cette fière réponse : « Que la Sicile reste au roi d'Espagne; que l'empereur donne un équivalent au duc de Savoie, dans la Lombardie; qu'il satisfasse aux prétentions des princes d'Italie; qu'il ne se mêle pas de la succession de Toscane et de Parme; que le roi d'Angleterre rappelle l'escadre qu'il vient de faire passer dans la Méditerranée, et le roi consent à poser les armes. » 1718.-1722.

Alors l'espérance qu'avaient les cours de France et d'Angleterre de conserver la paix s'évanouissait : les deux cours déclarèrent la guerre à l'Espagne. Alberoni avait appelé Jacques III à Madrid : on met à sa disposition une escadre de dix vaisseaux de guerre, suivie d'une flotte de bâtimens de transport, portant un corps de six mille hommes, presque tous Irlandais, beaucoup d'or, de provisions de toute espèce, et des armes pour quinze mille combattans. Les vents contraires détruisirent cette ressource, que les passions d'Alberoni offraient au prétendant.

Les Espagnols étaient plus heureux en Sicile : le marquis de Leyde avait défait, auprès de Francavilla, l'armée autrichienne, com-

1718.-1722. mandée par le général Merci. Le duc de Savoie abandonnait à Philippe V ses droits sur cette île ; mais la flotte espagnole avait été presque entièrement détruite, auprès de Campo - Passaro, par une escadre anglaise. Les Espagnols, éprouvant une disette entière de munitions et de subsistances, commençaient à craindre d'être forcés d'évacuer leurs conquêtes. Alberoni, arrêté au milieu de ses vastes projets, préparait de nouvelles machines pour échafauder son ouvrage. Il avait formé en France un parti, qui ne se proposait rien moins que d'assembler les états-généraux, d'emprisonner le duc d'Orléans, et de déférer la régence à Philippe V. Un hasard heureux découvrit la conspiration au duc d'Orléans, lorsqu'elle allait éclater ; Alberoni s'assurait en même temps, en Angleterre, de tous les jacobites. Charles XII et le czar Pierre Ier., qu'il avait eu le talent de réconcilier, et auxquels il avait inspiré ses ressentimens, devaient agir de concert avec l'Espagne pour faire triompher la maison Stuart dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne. Cette seconde conspiration, découverte encore par le duc d'Orléans, fut bientôt étouffée, autant par la vigilance de Georges Ier., que par la mort du roi de Suède, Charles

Charles XII, tué, sur ces entrefaites, sous les murs de Fredericskal en Norwège. 1718.-1722.

Alberoni préparait encore, contre l'empereur, une révolution en Hongrie. Son argent avait séduit le prince Ragotski, tandis que ses émissaires secrets engageaient la Porte Ottomane à soutenir cette faction capable d'anéantir les désavantages que les Ottomans avaient éprouvés par la paix de Passarowits. Les Turcs craignirent le prince Eugène; Ragotski n'osa rien entreprendre seul, et cette ressource fut aussi vaine que les autres. Les Français pénétraient dans la province de Guipuscoa, s'emparaient de Fontarabie, de Saint-Sébastien, et brûlaient seize vaisseaux de guerre à Lantogna, tandis que les Anglais détruisaient les restes de la marine espagnole à Vigo, et que les Impériaux chassaient les Espagnols de tous les postes qu'ils occupaient encore en Sicile.

Philippe V reconnut enfin que l'exécution des projets de son ministre était impossible. Il fut sacrifié au bien de la paix, autant qu'à la jalousie, que son élévation donnait aux grands d'Espagne. Ce prince adhéra au traité de la quadruple alliance. La Sardaigne fut remise au duc de Savoie, la Sicile à l'empereur. On convint d'assembler un congrès à Cambrai,

1718.-1722. pour terminer les autres différends subsistans entre l'empereur, l'Espagne et l'Angleterre. Il s'agissait surtout de la restitution de Minorque et de Gibraltar, réclamée par la cour de Madrid.

Alberoni sortit d'Espagne au mois de janvier 1720; il traversa la France pour se rendre à Gênes, et dut être embarrassé de démêler quels étaient les sentimens qui dominaient à son égard dans le cœur des curieux accourant pour le voir.

Quelques contemporains rapportent que ce ministre avait quitté Madrid depuis plusieurs jours, lorsqu'on s'aperçut qu'il avait emporté le testament de Charles II, dans lequel Philippe V était institué héritier de la monarchie espagnole. On ajoute qu'il fallut user de violence pour l'obliger à déclarer dans quel ballot de ses effets ce testament était caché. Peut-être voulait-il se concilier la protection de l'empereur, en lui remettant ce titre, qui cependant alors, était absolument inutile.

Alberoni voulait fixer son séjour à Gênes: les Génois, à la sollicitation du souverain pontife, le forcèrent de quitter leur ville. Il se tint caché dans le Milanais, et ce ne fut qu'en 1721, après la mort de Clément XI, qu'il vint à Rome pour le conclave.

Le même homme, dit Voltaire, étant depuis légat à Bologne, et ne pouvant plus entreprendre de bouleverser les royaumes, occupa son loisir à tenter de détruire la petite république de Saint-Marin. Il mourut à Rome, en 1752, âgé de quatre-vingts ans, après avoir été plus d'une fois sur le point d'obtenir la thiare. 1718.-1722.

Philippe V avait accordé aux alliés toutes leurs demandes. Cependant, au lieu de désarmer, il équipait dans ses ports une nouvelle flotte, et vingt-quatre mille hommes de ses troupes se préparaient à une expédition, dont personne n'avait le secret. Toute l'Italie s'alarmait. On crut que la cour de Madrid suivait encore les impressions qu'Alberoni pouvait donner du fond de sa retraite. Philippe fit cesser l'inquiétude générale, en rendant publics ses vrais desseins. Il porta ses forces en Afrique. Une bataille décisive força les Maures à lever le siége de Ceuta, qui durait depuis vingt ans.

On avait remis au congrès de Cambrai la décision de tous les différends qui agitaient l'Europe depuis la paix d'Utrecht. L'Italie n'avait pas moins d'intérêt que l'Espagne à sortir de l'état d'incertitude dans lequel la conduite de

1718.-1722.

l'empereur la retenait. Toutes les puissances de la péninsule voyaient avec jalousie les duchés de Mantoue et de la Mirandole entre les mains des Autrichiens. On était également surpris de l'affectation avec laquelle l'empereur laissait indécise la succession aux états de Toscane et de Parme. La maison d'Autriche était accoutumée à s'approprier tous les fiefs impériaux devenus vacans par défaut d'hoirs mâles. Si l'empereur, déjà maître des Deux-Siciles et du duché de Milan, avait pu s'emparer encore de la Toscane, il est certain que l'Italie eût été asservie.

CHAPITRE VII.

Mort de Clément XI. — Élection d'Innocent XIII.

Le pape Clément XI mourut, le 19 mars 1721, à l'âge de soixante-douze ans. Le principal événement de son pontificat fut la trop fameuse bulle *unigenitus* contre le livre des *Réflexions Morales* de Quesnel, qui donna naissance à tant de divisions en France. Ce pontife forma une congrégation composée des

plus habiles astronomes d'Italie, pour soumettre à leur examen le calendrier grégorien: on y reconnut quelques défauts; mais comme on ne pouvait les corriger que par des moyens très-difficiles, on aima mieux le laisser tel qu'il était. La conduite qu'il tint pendant la guerre de la succession fut faible et timide; il ne pouvait en tenir une différente, sans exposer ses états à être dévastés par les troupes des deux concurrens, qui sollicitaient, avec un égal empressement, l'investiture du royaume de Naples. Il ne l'accorda ni à l'un, ni à l'autre; on crut même que cette formalité serait abolie, et que la dernière investiture de ce royaume serait celle que Charles II prit, l'année 1666, du pape Alexandre VII. Gianone observe, dans son histoire du royaume de Naples, que cette omission n'eût pas été sans exemple en Italie, puisque ce fut par un semblable refus que le royaume de Sicile se délivra de cette servitude. 1718.-1720.

Les papes ayant refusé d'accorder l'investiture au roi Pierre d'Arragon et à ses descendans, afin de ménager Charles Ier d'Anjou, les princes arragonnais réfléchissant que le défaut de cette formalité ne leur avait causé aucun préjudice, et que par ces investitures,

1718.-1722. ils n'acquéraient sur leurs états, que les droits qu'ils possédaient déjà; qu'il ne s'agissait que d'un peu de parchemin, sur lequel on écrivait quelques lignes, ainsi que le roi Charles de Durazo était dans l'usage de le dire au pape Urbain VI, ces princes ne se mirent plus en peine de la demander. Il en résulta, que comme par un usage insignifiant, la formalité de prendre l'investiture du pape s'était introduite en Sicile, de même, par un usage contraire, cette vaine formalité s'est trouvée abolie; au point que depuis Alphonse Ier d'Arragon, Ferdinand le catholique et les autres rois de la maison d'Autriche ne la demandèrent plus. Cette coutume ne subsistait, dans le dix-huitième siècle, que pour le royaume de Naples.

Le prétendant au trône d'Angleterre ayant été obligé de sortir de France, par les stipulations secrètes du traité d'Utrecht, Clément XI lui donna retraite à Rome. Il y jouit des honneurs de la royauté, sous le nom de Jacques III. Les cardinaux placèrent, au mois de mai, sur le siége de Rome, le cardinal Michel-Ange Conti, qui prit le nom d'Innocent XIII.

Le nouveau pontife donna à l'empereur

Charles VI l'investiture que lui refusait son prédécesseur. Il le dispensa même, par une bulle, des clauses insérées dans les anciennes constitutions apostoliques, qui déclaraient incompatibles la couronne de Naples avec celle de l'Empire. Le cardinal d'Althann, chargé des affaires de l'empereur à Rome, fit, le 2 juin 1722, le serment de fidélité, au nom de son maître, en qualité de roi de Naples, devant une congrégation de cardinaux, et devant le tribunal de la chambre apostolique, en recevant des mains du pape l'acte d'investiture. Le 28 du même mois, veille de la fête de Saint-Pierre, le prince Colonna, connétable du royaume de Naples, présenta, selon l'ancien usage, la haquenée blanche au Saint-Père, et le tribut accoutumé. Gianone, qui nous instruit de ces particularités, ajoute qu'il ne conçoit pas quelles étaient les raisons qui avaient pu déterminer l'empereur à solliciter un acte de vasselage, que le temps commençait à suranner. Il est cependant bien aisé de les apercevoir. L'empereur n'était pas affermi dans le royaume de Naples : le défaut d'investiture laissait flotter l'opinion publique sur le droit des prétendans au trône ; le royaume de Naples était plein de mécontens ; Charles VI pensait que

1718.-1722.

1718.-1722. l'assentiment du pape rendrait les sujets plus attachés à sa personne : la facilité avec laquelle les Espagnols s'emparèrent du pays quelques années après, lui prouvèrent qu'il s'était trompé.

CHAPITRE VIII.

Congrès de Cambrai.

1722.-1725. Le congrès de Cambrai, indiqué pour mettre le sceau à la paix générale, n'annonçait aucune issue favorable. Les plénipotentiaires d'Espagne s'étaient rendus dans cette ville, le 17 janvier 1721; ceux de l'empereur, au mois de février 1722, et successivement ceux de France, d'Angleterre, de Hollande, de Portugal, de Sardaigne et de Toscane.

Les difficultés élevées au sujet des investitures de Toscane, de Parme et de Plaisance, que l'empereur s'était engagé de donner préliminairement à l'infant don Carlos retardaient l'ouverture des conférences. La diète de Ratisbonne, par un décret du 9 décembre 1722, avait consenti à l'octroi de ces investitures; mais le pape Innocent XIII protestait

contre les dispositions faites des duchés de Parme et de Plaisance, regardés par lui comme des fiefs mouvans du Saint-Siége, au domaine duquel ils devaient retourner, faute d'héritiers mâles dans la maison Farnèse. Cependant, ces investitures ayant été délivrées, le congrès fut en pleine activité. 1722.-1725.

A parler exactement, l'accession de la cour de Madrid au traité de la quadruple alliance, avait consommé l'ouvrage de la paix d'Utrecht, puisque dans ce traité la couronne d'Espagne était assurée à Philippe V, et les états espagnols d'Italie et des Pays-Bas, à la maison d'Autriche. Mais l'ébranlement général que la guerre de la succession d'Espagne avait causé dans le midi de l'Europe, en changeait la face politique. Il s'était formé de nouveaux intérêts entre plusieurs princes : les anciennes alliances paraissaient annullées, ou du moins refroidies. Il restait beaucoup de mesures à prendre pour conserver la paix qu'on avait difficilement conclue.

L'empereur Charles VI n'avait que des filles de son mariage avec Elisabeth de Brunswick Blankenbourg. Craignant qu'après sa mort le vaste héritage de la maison d'Autriche ne fût morcelé, il prenait ses mesures pour éviter

1722.-1725. cette scission. Ce fut le sujet de la pragmatique-sanction, rédigée en 1719, dont je parlerai bientôt.

Dans le même temps, frappé des avantages que les puissances maritimes retiraient de leurs expéditions nautiques, il essayait de les partager, en créant dans Ostende une compagnie de commerce, à laquelle étaient concédées toutes les prérogatives dont jouissaient les compagnies des Indes, d'Angleterre, de France, de Hollande. La cour de Vienne avait également à cœur d'engager les puissances de l'Europe à garantir sa pragmatique-sanction, et à ne pas contrarier les opérations de sa compagnie d'Ostende. Ce double objet fut un des principes cachés des interminables difficultés qui s'élevèrent dans le congrès de Cambrai, ouvert en 1722, et rompu en 1725.

Les ministres de Vienne et de Madrid s'étaient rendus à Cambrai avec des instructions difficiles à concilier. Ces puissances, se souvenant de leurs infidélités réciproques, n'osaient se fier l'une à l'autre. La cour de Vienne, flattée d'exercer un droit de suzeraineté sur les duchés de Parme et de Plaisance, droit que lui contestait le pape, n'avait consenti d'accorder à la cour d'Espagne

l'investiture de ces états, qu'en se promettant que cette investiture ne serait pas suivie de la possession. La maison d'Autriche connaissait tous les dangers auxquels pouvait l'exposer l'établissement d'un prince d'Espagne au centre de l'Italie ; elle conservait l'espérance que quelque événement pouvait priver ce prince de ces états. L'empereur ne cherchait qu'à multiplier les difficultés, à retarder la conclusion des arrangemens définitifs. Quelques propositions qu'on fît, les ministres se plaignaient toujours, et n'accordaient rien. Les ministres d'Angleterre mettaient aussi peu de bonne foi sur le fond de la contestation. 1722. 1725.

L'empereur ne voulait pas qu'on discutât les droits qu'en vertu du traité d'Utrecht sa maison avait acquis en Italie. Il exigeait que le roi d'Espagne abandonnât la grande maîtrise de la Toison d'or, parce que cet ordre avait été institué par les anciens ducs de Bourgogne, dont les domaines n'appartenaient plus à la couronne d'Espagne, et qu'il convoquât *las cortès*, pour renoncer solennellement, dans cette assemblée des représentans de la nation espagnole, aux provinces que les événemens de la guerre avaient fait passer à la maison d'Autriche. Le roi d'Espagne exigeait, de son côté,

1722.-1725. que la restitution de Gibraltar et de Minorque préludât aux renonciations demandées, et que l'empereur renonçât solennellement à la couronne d'Espagne, en présence de tous les états de l'Empire. Les Anglais, de leur côté, pour éluder la restitution qu'on leur demandait, s'unissaient aux Hollandais pour exiger, avant tout, la suppression précise de l'octroi impérial accordé à la compagnie d'Ostende.

Cette compagnie n'était pas appelée à une grande prospérité, par la nature des états de l'empereur éloignés de la mer. Elle paraissait cependant alarmer les puissances maritimes, comme si des lettres patentes, portant création d'une compagnie de commerce, pouvaient la faire naître, pouvaient donner à la maison d'Autriche des comptoirs en Asie ou en Amérique, des ports, des côtes, des matelots en Europe. Non-seulement les états-généraux interdirent aux sujets de la République tout intérêt dans la compagnie d'Ostende, mais ils sollicitaient vivement les cours de France, d'Angleterre et d'Espagne de réunir leurs efforts pour obtenir la suppression de cet établissement impérial, qui serait tombé de lui-même.

1722.-1725.

CHAPITRE IX.

Philippe V abdique la couronne d'Espagne, et la reprend après la mort de son fils.—Mort du pape Innocent XIII.

Le congrès avait été deux fois sur le point de se dissoudre : la première fois, à l'occasion des propos d'une hauteur déplacée tenus par le baron de Pentérieder, ambassadeur impérial, au comte de San-Severino, ministre du duc de Parme ; et la seconde fois, sur le sujet même des négociations. Les conférences furent suspendues à la nouvelle de l'abdication que Philippe V venait de faire de ses couronnes, en faveur de Louis, prince des Asturies.

La retraite de ce prince ne surprit personne. Ses noires vapeurs et sa piété scrupuleuse préparaient l'Europe à cet événement. Le poids de la couronne lui était devenu insupportable depuis long-temps. Il avait confié ce secret à Daubenton, son confesseur. Ce jésuite craignait de perdre son crédit et celui de sa société, lorsque son pénitent ne serait plus le maître ; il révéla au duc d'Orléans le projet de Phi-

1722.-1725. lippe V, ne doutant pas que le régent de France ne fît tous ses efforts pour empêcher le roi d'Espagne de remettre sa couronne entre les mains d'un prince mineur. Le régent avait des vues contraires. D'ailleurs, son âme fut révoltée de la perfidie du jésuite; il renvoya la lettre de Daubenton au roi d'Espagne. Ce monarque la montra froidement à son confesseur, qui s'évanouit, et mourut peu après. La reine s'opposait aussi à l'abdication du roi, mais elle ne vint pas à bout de lui faire changer de résolution.

Ce prince, avant d'abandonner le trône, établit une junte pour gouverner la monarchie sous l'autorité du jeune roi; se réserva deux cent mille pistoles par an pour l'entretien de sa cour, et se retira à Saint-Ildefonse. Le maréchal de Tessé, ambassadeur de France, avait ordre d'exhorter le roi à conserver un grand empire sur l'esprit de son fils. On assure que le marquis de Grimaldo, qui avait accompagné Philippe dans sa retraite, répondit au négociateur français : « Le roi Philippe n'est pas mort, ni nous non plus. » Cependant, on apprit bientôt que les sept ministres composant la junte, ou conseil de régence, avaient changé toutes les dispositions faites par Philippe. L'au-

torité de la vieille cour expirait, lorsque les choses changèrent subitement. 1724-1725.

Le roi d'Espagne, Louis Ier, meurt de la petite vérole, le 31 août 1724, à l'âge de dix-sept ans. Aussitôt Philippe V revient à Madrid. Ce prince était résolu de remonter sur son trône; mais il voulait être sollicité par les désirs de ses sujets. Il paraît que la junte envisageait avec jalousie un événement qui anéantissait son autorité. Elle délibéra, durant plusieurs jours, sur le parti qu'elle avait à prendre. Le jésuite Bermudès, confesseur du roi, gagné par le président de Castille, chef de la junte, assurait Philippe que, pour le repos de sa conscience, il fallait consulter des casuistes qui s'assemblèrent chez les jésuites, et qui décidèrent que Philippe ayant fait vœu de ne jamais renoncer à son abdication, ne pouvait reprendre sa couronne. La décision jésuitique avait fait une telle impression sur l'esprit du roi, qu'il déclara au maréchal de Tessé qu'il était résolu de retourner à Saint-Ildéfonse. En vain ses serviteurs lui représentaient l'intérêt de ses enfans; il se contentait de répondre que Dieu en prendrait soin.

La reine, désespérée d'un pareil projet, mettait tout en œuvre pour le faire changer;

1722.-1725. elle reprocha, en présence du roi, au jésuite Bermudès, que c'était un fourbe qui, sous le masque de la religion, trahissait la famille royale. Il n'y avait dans l'appartement du roi, que la reine, le jésuite Bermudès, et la senora Louisa, nourrice de la reine. Cette femme se sentant appuyée, lui dit qu'il était honteux de se laisser conduire par un fripon; d'abandonner son fils, âgé de onze ans, et son royaume à une minorité, dont la junte pouvait profiter pour anéantir l'autorité royale. Elle parlait avec tant de véhémence, que la reine s'apercevant que le roi changeait de couleur, lui dit: Nourrice, taisez-vous, vous feriez mourir le roi de chagrin. S'il meurt, répond la senora Louisa, ce n'est qu'un homme de moins; mais s'il abandonne à la junte le gouvernement de son état, il sera responsable du malheur de sa famille.

Philippe, ébranlé, fut entièrement déterminé par le nonce du pape, qui le releva de ses sermens. Il déclara, le 5 septembre, qu'il reprenait le timon des affaires. Il fit reconnaître l'infant Ferdinand, en qualité de prince des Asturies.

Pendant la retraite de Philippe V, à Saint-Ildefonse, le pape Innocent XIII mourut, le

13 mars 1724. Il eut pour successeur le cardinal Vincent Marie Ursini, qui prit le nom de Vincent XIII. Peu de jours après son exaltation, il fit la cérémonie d'ouvrir la bouche au cardinal Alberoni, qui, après avoir été sur le point de changer la face de l'Europe, vivait ignoré depuis 1720. 1722.-1725.

CHAPITRE X.

L'empereur fait publier la pragmatique-sanction.

LA pragmatique-sanction, dans laquelle Charles VI ordonnait l'individualité de ses états après sa mort, ayant été successivement publiée dans tous les états autrichiens, fut déclarée, le 6 décembre 1724, loi fondamentale. Cette loi portait que, si l'empereur mourait sans enfans mâles, tous ses états, sans distinction, appartiendraient à ses filles, selon l'ordre de primogéniture; à leur défaut, à ses nièces, filles de l'empereur Joseph, et au défaut de ses filles et de ses nièces, à ses sœurs, de manière que tous les états fussent réunis sur une seule tête.

1722.-1725. L'empereur s'était assuré, dès l'année 1719, de la renonciation de la princesse électorale de Saxe, fille de l'empereur Joseph, et en 1722, de celle de la princesse électorale de Bavière ; mais on pouvait prévoir que ces renonciations seraient arguées de nullité dans la suite. D'ailleurs plusieurs princes prétendaient avoir à cette immense succession des droits auxquels ils pensaient qu'il n'appartenait pas à l'empereur de préjudicier. Il s'agissait de la Hongrie et de la Bohême, royaumes électifs, et que les princes de la maison d'Autriche avaient rendus insensiblement héréditaires ; de la Souabe autrichienne, appelée Autriche antérieure, de l'Autriche proprement dite, de la Styrie, de la Carniole, de la Carinthie, du Burgau ou Brisgau, de la Flandre, du Brabant, du Frioul autrichien, du Tirol ; enfin, des états Autrichiens en Italie.

Charles Albert, électeur de Bavière, réclamait cette succession entière, en vertu d'un testament de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint. Le roi d'Espagne étendait ses prétentions sur tous les états de la maison d'Autriche, en remontant à la femme de Philippe II, fille de l'empereur Maximilien II. Philippe V descendait de cette princesse par les femmes.

Louis XV, roi de France, avait les mêmes droits, puisqu'il descendait en droite ligne de la branche aînée de la maison d'Autriche, par les reines de France, femmes de Louis XIII et de Louis XIV. 1721.-1725.

Le roi de Prusse avait des droits sur quatre duchés, faisant partie de la Silésie. Ses aïeux avaient renoncé à leurs prétentions sur ce territoire, parce qu'ils étaient trop faibles pour les faire valoir ; mais les renonciations des princes, fruit de leur faiblesse, s'évanouissent presque toujours, lorsqu'une fortune plus heureuse les met en état de réclamer contre les sacrifices qu'ils avaient été obligés de faire. La force avait rédigé les contrats, la force les détruit. Les instances des ambassadeurs impériaux, pour engager les principales puissances de l'Europe à garantir la pragmatique-sanction, rendaient les opérations, au congrès, plus épineuses, lorsqu'on voulut en renouer les négociations.

Cette assemblée ne paraissait s'occuper sérieusement qu'à fixer le cérémonial entre les plénipotentiaires. Le futile réglement, fait à à cette occasion, conformément au traité d'Utrecht, est le seul acte qui soit sorti des mains de tant de grands politiques assemblés

1712.-1725.

pour régler les intérêts de l'Europe, après quinze mois de conférences.

L'Allemagne, jouissant des douceurs de la paix, prenait peu d'intérêt à des discussions dont il ne pouvait résulter qu'un peu plus ou un peu moins d'agrandissement en faveur de la maison d'Autriche. La puissance de cette maison inspirait au contraire de justes inquiétudes au Corps germanique : les princes allemands, loin d'en vouloir augmenter la masse, hâtaient par leurs vœux l'instant où s'éteindrait une monarchie qui menaçait d'asservir l'Allemagne. Ces considérations secrètes concouraient, avec d'autres causes, à la lenteur des opérations d'une assemblée où l'empereur se flattait en vain que l'indivisibilité de son héritage recevrait la sanction des principales puissances de l'Europe.

CHAPITRE XI.

Rupture du congrès de Cambrai. — Traité de Vienne. — Traité de Hanovre.

Les principales puissances de l'Europe négociaient séparément entre elles. Il existait des traités d'alliance défensive et offensive entre

l'Angleterre et l'empereur, entre la France et l'Angleterre, entre l'Espagne et la France, entre la France, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, la Prusse, la Pologne, le Danemarck, la Savoie, la Toscane, et Parme. Dans tous ces traités on stipulait des secours. L'Angleterre venait même de conclure une alliance avec les Maures d'Afrique, malgré les plaintes amères de la cour de Madrid, avec laquelle ces peuples étaient en guerre. On prétendait que le résultat du congrès de Cambrai allait donner le fil pour sortir de ce dédale de négociations qui semblaient se contredire. Mais la tâche des plénipotentiaires devenait tous les jours plus difficile, et ces plénipotentiaires, convaincus que leurs gouvernemens respectifs ne les avaient chargés que d'une vaine représentation, agissaient en conséquence; enfin, une circonstance particulière rompit le congrès. 1722.-1725.

Le duc d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV, était mort, le 2 décembre 1723. Ce prince avait arrêté le mariage du jeune roi avec Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V. La princesse avait été conduite en France à l'âge de cinq ans. Le duc de Bourbon, qui gouvernait alors en qualité

1722. 1725. de premier ministre, prétendant que Louis XV, âgé de quinze ans, devait satisfaire le vœu de ses sujets, impatiens de voir naître un héritier de sa couronne, tandis que l'infante, qui entrait dans sa huitième année, ne pouvait être mariée de long-temps, renvoya l'infante en Espagne, et maria Louis XV à Marie, fille de Stanislas Leczinski, noble polonais, que Charles XII avait placé sur le trône de Pologne en 1704, que la bataille de Pultova en avait précipité, et qui errait alors en fugitif sur les frontières de France.

A cette nouvelle, les ambassadeurs d'Espagne quittent brusquement Cambrai; les autres ministres se retirèrent bientôt, et le congrès fut dissous. L'Europe entière apprit avec surprise que l'antipathie entre les cours de Vienne et de Madrid, dont les symptômes multipliés s'étaient manifestés sous toutes les formes, pendant les négociations générales, avait subitement disparu, et que ces deux gouvernemens contractaient ensemble l'alliance la plus étroite. Un négociant hollandais, connu sous le nom de Baron, et ensuite duc de Riperda, était l'agent de ce phénomène politique. Cet homme, dont les aventures rempliraient un roman, avait été conduit en Espagne

par l'espoir d'y faire fortune. Il y naturalisa quelques manufactures; et les talens qu'il déployait dans un genre d'industrie auquel les Espagnols ne s'étaient pas appliqués, lui avaient acquis une telle célébrité, que la cour de Madrid l'avait envoyé à Vienne pour sonder adroitement les dispositions de cette cour, avec ordre de ne déployer son caractère d'ambassadeur plénipotentiaire, que lorsque le conseil de Madrid l'en préviendrait. Le renvoi de l'infante fit naître cette circonstance. Les cours de Vienne et de Madrid, également mécontentes de celles de Londres et de Paris, signèrent quatre traités, le 30 avril 1725 : l'un entre l'Espagne et l'Empire ; et les trois autres entre l'Espagne et l'empereur. 1721.-1725.

Il paraît que ces traités étaient négociés dans un grand secret, pendant que les ministres des deux cours se montraient très-divisés à Cambrai. Mais il est à présumer qu'ils n'auraient pas été terminés, si la mésintelligence survenue entre la France et l'Espagne n'en eût précipité l'issue.

Le traité entre l'Empire et l'Espagne contenait seulement le consentement du Corps germanique aux arrangemens pris entre Charles VI et Philippe V, au sujet des investitures

1722.-1725. de Toscane et de Parme, accordées à don Carlos.

Par le premier traité entre l'Espagne et l'empereur, celui de la quadruple alliance était confirmé. En conséquence, le roi d'Espagne renouvelait sa renonciation à la couronne de France, et l'empereur renonçait de même à la couronne d'Espagne. L'empereur assurait à don Carlos la succession éventuelle de Florence, de Parme et de Plaisance. L'Espagne, de son côté, cédait à la maison d'Autriche les provinces que les Espagnols avaient possédées dans le reste de l'Italie et dans les Pays-Bas. L'empereur garantissait à la couronne d'Espagne l'ordre de succession déterminé par la paix d'Utrecht. L'Espagne garantissait l'exécution de la pragmatique-sanction publiée par Charles VI. Enfin, Charles VI promettait au roi d'Espagne ses bons offices auprès du roi d'Angleterre, pour l'engager à restituer à la monarchie espagnole la forteresse de Gibraltar et l'île de Minorque. Philippe V s'engageait d'interposer les siens pour protéger la compagnie impériale d'Ostende.

Le second traité contenait une alliance offensive et défensive entre les deux cours, et une convention concernant le commerce

mutuel des sujets des deux monarques. Le troisième traité fut tenu secret : il n'a jamais été bien connu. On sut seulement que la cour d'Espagne accordait un subside considérable à l'empereur ; on soupçonna les nouveaux alliés de former, de concert, de grands projets au préjudice de leurs voisins. 1722.-17.5

Tout paraissait étrange dans ces traités. C'étaient deux maisons ennemies qui s'unissaient, sans se fier l'une à l'autre ; c'était un hollandais devenu duc et tout-puissant qui les signait, qui fut disgracié après les avoir signés, et qui alla mourir ensuite dans le royaume de Maroc, où il tenta d'établir une religion nouvelle.

Le roi d'Angleterre était alors à Hanovre, où, sous prétexte de visiter son électorat, il cherchait à s'assurer exactement des sujets de craintes que pouvait lui donner l'alliance contractée entre les cours de Vienne et de Madrid. Le roi de Prusse était venu conférer avec ce prince au château de Heeren-Hausen. Le 3 septembre, fut signé entre la France, l'Angleterre et la Prusse, le traité de Hanovre, dans lequel les trois puissances se promettaient les secours les plus puissans, si elles étaient attaquées. Cet acte confirmait tous les

1721.-1725. articles de la pacification générale de 1713. Les Hollandais y accédèrent par une convention du 9 août 1726, tandis que la cour de Vienne négociait avec la cour de Pétersbourg et que la czarine Catherine, qui venait de succéder à Pierre Ier, son époux, se rendait garante du traité de Vienne.

CHAPITRE XII.

État politique de l'Europe en 1727.

1726.-1728. En ce temps-là se formaient deux puissances dont l'Europe n'avait pas entendu parler auparavant. La première était la Russie, que le czar Pierre Ier venait de tirer de la barbarie. Cette puissance ne consistait, avant lui, que dans un peuple sans police, sans industrie, sans connaissance dans la tactique, et répandu dans des déserts immenses. Cet empire commença à influer sur les affaires de l'Europe, depuis que le czar eut vaincu le roi de Suède à Pultova.

La seconde puissance établie en Europe, à force d'art, et sur des fondemens moins vastes, mais non moins solides, était la Prusse. Ses

forces se préparaient dans le silence, et ne se déployaient pas encore. 1726.-1728.

L'Italie, divisée en un grand nombre d'états, faisait un commerce assez florissant, mais n'avait aucune influence sur le système politique de l'Europe. La puissance ottomane déclinait. La maison d'Autriche était restée à peu près dans le même état où la paix d'Utrecht l'avait mise; mais lorsque sa puissance commençait à menacer l'Europe, Charles VI mourut, sans connaître celui qui lui succéderait dans ses royaumes. L'Espagne faisait quelques efforts pour sortir de la longue et fatale léthargie dans laquelle, depuis Charles-Quint, elle semblait ensevelie. L'Angleterre augmentait son pouvoir sur mer; et la Hollande perdait insensiblement le sien : ce petit état tombait en décadence, à mesure que ses voisins faisaient eux-mêmes le commerce dont Amsterdam avait été quelque temps l'arbitre. Enfin, la France, sous le ministère du cardinal de Fleuri, réparait laborieusement ses pertes : elle avait besoin d'une longue paix.

Dans cette situation des choses, tout annonçait le renouvellement d'une guerre générale en Europe. En 1726, les négociations les plus actives fortifiaient les alliances de Vienne et

1726.-1728.

de Hanovre. Non-seulement la czarine faisait marcher près de soixante mille hommes en Courlande pour se réunir aux armées impériales ; mais on assurait que les électeurs de Saxe, de Bavière et de Cologne devaient fournir à Charles VI une armée de cinquante mille combattans. Le roi de Danemarck, le landgrave de Hesse, et le duc de Brunswick-Wolfemtel adhéraient au traité de Hanovre.

Le resssentiment de la cour de Madrid contre la cour de France paraissait si vif, que si les hostilités ne succédèrent pas immédiatement à la dissolution du congrès de Cambrai, on le dut aux traces profondes que les malheurs de la guerre de 1701 avaient laissées dans les esprits; une défiance générale inspirait à toutes les cours une timidité commune. Cependant, les Espagnols faisaient leurs dispositions pour assiéger Gibraltar ; les Anglais sollicitaient la cour de Versailles d'arrêter cette expédition, en attaquant les Espagnols dans les Pyrénées. L'empereur menaçait de combattre en faveur des Espagnols : mais en même temps il cachait à peine la répugnance avec laquelle il se prêtait aux desseins de la cour de Madrid. Ces dispositions donnaient lieu à de nouvelles négocations dans lesquelles se déve-

loppait la véritable situation de l'Europe vacillante, incertaine, irrésolue. 1726.-1728.

Dans ces circonstances, le pape Benoît XIII offrait sa médiation; ses nonces négociaient en même temps à Vienne, à Paris, à Madrid. Enfin, les ministres de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande, signèrent à Paris les préliminaires du traité de paix, arrêtés à Vienne entre les ministres de l'empereur et les ambassadeurs de France et d'Espagne. Les principaux articles étaient la suspension des priviléges de la compagnie d'Ostende; la levée du siége de Gibraltar, et l'assemblée d'un congrès indiqué d'abord à Aix-la-Chapelle, ensuite à Cambrai, et assemblé en effet à Soissons, en 1728.

CHAPITRE XIII.

Mort du roi d'Angleterre Georges Ier. — Voyage de l'empereur à Trieste. — Congrès de Soissons.

Le roi d'Angleterre n'attendait que l'heureux succès des conférences de Vienne et de Paris, pour proroger le parlement britannique; il

1726.-1728.

annonça la paix dans son discours de clôture, et se mit en route pour visiter ses états d'Allemagne. La mort le surprit dans Osnabruck. Jacques III, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, en apprenant cette nouvelle, se rendit de Rome dans la Belgique, pour être plus en état de passer en Angleterre, s'il y était appelé. Mais les Anglais, loin de r'ouvrir à la maison Stuart le chemin du trône, témoignaient leur attachement à celle de Brunswick-Hanovre, en augmentant la liste civile du nouveau roi. Le couronnement de Georges II et de la reine, son épouse, se fit, le 11 octobre 1728, dans l'église de Westminster.

Pendant qu'on assemblait le congrès, l'empereur fit un voyage à Trieste. La jalousie excitée par la compagnie d'Ostende l'avait déterminé à diriger ses vues commerciales vers cette place, dont la situation sur le golfe Adriatique pouvait favoriser la communication entre ses états d'Allemagne et ceux d'Italie, et où l'établissement d'une marine ne trouvait de concurrens que les Vénitiens.

Le sénat sentait toutes les conséquences de cette entreprise, inspirée par le prince Eugène, qui, après avoir tant de fois triomphé à la tête

des armées impériales, dirigeait alors le conseil de Vienne. Les circonstances ne permettaient pas à la seigneurie d'employer la force pour l'arrêter. Malgré la paix subsistante entre la république et la Porte, on faisait à Constantinople des préparatifs militaires, dont les motifs n'étaient pas connus, et qui pouvaient regarder la Dalmatie ou les îles qui restaient encore à Venise vers l'embouchure du golfe Adriatique. Le sénat employa toute la souplesse de sa politique à détourner, par ses ambassadeurs, la cour impériale de l'établissement militaire qu'elle se proposait de faire à Trieste; et ne pouvant y parvenir, il souffrit ce qui lui était impossible d'empêcher. Lorsque l'empereur entra dans l'Istrie, le sénat lui envoya deux ambassadeurs extraordinaires pour le complimenter. On lui offrit tous les secours que Venise pouvait fournir. 1726.-1728.

Le congrès de Soissons s'ouvrit le 14 juin 1728. Les premières conférences furent d'abord infructueuses, parce que l'Espagne demandait, pour article préliminaire, que l'Angleterre restituât Minorque et Gibraltar, tandis que les ministres britanniques exigeaient que la cour d'Espagne renonçât expressément aux droits qu'elle avait sur ces deux possessions.

1726.-1728. Les autres demandes respectives étaient plus aisées à concilier. Les Hollandais réclamaient la suppression totale de la compagnie d'Ostende; les cours de Madrid et de Londres contestaient sur l'exécution du traité de l'Assiento. Les Anglais avaient fait les préparatifs de guerre les plus formidables, qui menaçaient l'Amérique espagnole. Les plénipotentiaires français déterminèrent le conseil de Madrid à laisser aux Anglais Gibraltar et Minorque. L'empereur, dont les vues se portaient alors vers l'Adriatique et le commerce d'Orient, offrait d'abandonner la compagnie d'Ostende, pourvu que toutes les cours contractantes approuvassent les dispositions qu'il avait faites au sujet de la succession autrichienne. Alors les délibérations du congrès se concentrèrent sur les difficultés qu'entraînaient la succession de la maison d'Autriche, et les droits que les Espagnols revendiquaient en Italie.

Côme III, grand-duc de Toscane, était mort en 1724, ne laissant qu'un fils, nommé Jean Gaston, dont les débauches avaient si fort affaibli la santé, que sa mort était regardée comme prochaine. La vacance des duchés de Parme et de Plaisance était aussi peu éloignée. François Farnèse, mort en 1727, avait laissé

cette

cette souveraineté à son frère, qui n'avait point d'enfans, et qui était perpétuellement malade. 17.6.-1728.

Philippe V négociait secrètement le mariage de don Carlos avec la célèbre Marie-Thérèse. Cette alliance, qui aurait rendu à la cour d'Espagne la splendeur dont elle avait joui sous Charles-Quint, alarmait l'Europe. D'ailleurs, l'empereur avait des vues différentes : cependant, sans adopter les propositions de la cour de Madrid, il ne les rejetait pas absolument. Philippe V et Charles VI, autrefois si acharnés l'un contre l'autre, paraissaient alors si étroitement unis, que la cour de Vienne gouvernait celle de Madrid. L'empereur, par sa politique, voulait engager le conseil d'Espagne à faire prononcer dans le congrès de Soissons la garantie de la pragmatique-sanction. Mais la cour de France avait des intérêts différens.

Depuis François Ier, la diminution de la puissance autrichienne avait été le but de toutes ses négociations. L'instant arrivait de parvenir naturellement à ce but. La maison d'Autriche s'éteignait. Le conseil de Paris était convaincu que le projet de marier don Carlos avec Marie-Thérèse, de le mettre en possession de Charles VI, aurait coûté des guerres interminables.

1726.-1728. Si les principales puissances de l'Europe ne garantissaient pas la pragmatique-sanction, il était probable que les états de Charles VI seraient divisés après sa mort. L'Espagne, qui avait des droits sur cette immense succession, n'en aurait usé que modérément, en se restreignant à réclamer les provinces d'Italie et des Pays-Bas, appartenant à la monarchie espagnole, avant la paix d'Utrecht. La France pouvait s'arranger avec l'Espagne pour se faire céder la Flandre et le Brabant qui l'avoisinaient; elle pouvait même abandonner à la maison d'Autriche le Milanais et le Mantouan, voisins du Tirol, pourvu qu'elle ne mît aucun obstacle à ce que don Carlos réunît la couronne des Deux-Siciles, et *lo stato d'egli presidi*, aux duchés de Toscane et de Parme, dont il était héritier présomptif.

Le cardinal de Fleuri, principal plénipotentiaire de France, épuisait les ressources de l'insinuation et de l'intrigue, pour empêcher que la pragmatique-sanction ne servît de base aux arrangemens pour consolider la paix générale. Plus il s'apercevait que la politique des Anglais et des Hollandais les conduisait à cette garantie, affermissant au milieu de l'Europe une puissance rivale de la France,

plus aussi il multipliait ses efforts pour empêcher que les négociations ne s'approchassent du point qui devait les concilier. On répéta cent fois les mêmes choses, on les présenta sous cent faces différentes ; caresses, menaces, promesses, tout fut employé tour à tour. 1726.-1728.

Il était difficile d'éblouir la cour de Vienne sur ses véritables intérêts, par des négociations insidieuses. Le congrès de Soissons était tombé dans une extrême langueur. On n'avait plus rien à se dire. Le cardinal de Fleuri craignait que les plénipotentiaires, lassés de leur inaction, ne formassent à son insu des conférences particulières dans lesquelles il n'aurait pas influé. Il s'enveloppe, pour les prévenir, dans cette politique dont on avait fait tant d'usage depuis le traité d'Utrecht, et qui consistait à faire des alliances multipliées, à joindre des traités à d'autres traités, pour intimider et réduire ses adversaires.

Pour forcer l'empereur à consentir à l'abolition de la compagnie d'Ostende, et à l'introduction des Espagnols dans les duchés de Toscane et de Parme, sans que la France eut garanti la pragmatique-sanction, on résolut de lui enlever ses alliés. La cour d'Espagne commençait à s'apercevoir que l'empe-

1726.-1728. reur l'amusait par de vaines promesses. Le cardinal de Fleuri représenta à Philippe V que, par le traité de Vienne, il n'avait obtenu que les avantages qui lui étaient assurés par celui de la quadruple alliance, et qu'il fallait recourir à des moyens plus efficaces pour assurer les droits de ses enfans sur quelques provinces d'Italie.

CHAPITRE XIV.

Traité de Séville. — L'empereur envoie une armée en Italie. — Mort du duc de Parme, Antoine Farnèse.

1729.-1730. Il fut signé, à Séville, le 9 novembre 1729, entre les ministres de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande, un traité dans lequel on renouvelait toutes les clauses de la quadruple alliance. L'Espagne renonçait à Gibraltar et à Minorque; l'Angleterre consentait que six mille Espagnols fussent introduits à Livourne, à Porto-Ferraïo, à Parme et à Plaisance, pour assurer ces états à don Carlos, après la mort des princes qui les gouvernaient; et la Hollande devait fournir

1719.-1730.

les escadres et les autres forces navales nécessaires pour l'exécution de ce traité. Le roi d'Espagne déclarait que, par les articles du traité de Vienne, de 1725, il n'avait pas prétendu donner atteinte aux précédens traités de paix et de commerce entre l'Espagne et les autres puissances maritimes. Les cours contractantes se garantissaient respectivement tous leurs états, en quelque partie du globe qu'ils fussent situés, avec les priviléges de leur commerce; ce qui emportait indirectement la suppression de la compagnie d'Ostende, et directement la conservation des avantages dont jouissaient les Anglais, en Amérique, par le traité de l'*assiento*.

Les états-généraux se préparèrent, sur-le-champ, à exécuter le traité de Séville. Mais l'empereur fit déclarer, par son ambassadeur à la cour de Madrid, qu'il s'en tenait aux engagemens de la quadruple alliance, dont il ne pouvait se départir sans le consentement de l'empire. Il se prépara à faire passer des troupes en Italie pour s'opposer à la prise de possession que les Espagnols voulaient effectuer des duchés de Toscane et de Parme, du vivant des princes qui les possédaient : le congrès de Soissons se sépara.

1729.-1730.

Les alliés de Séville s'étaient flattés que leur réunion effraierait la cour de Vienne ; mais Charles VI, pénétrant leurs intentions, jugeait que quatre puissances, dont les intérêts se contrariaient, ne se prêteraient jamais de concert à suivre une guerre dont les avantages n'étaient pas égaux pour les quatre nations. D'ailleurs son alliance avec les puissances du Nord augmentait ses forces. Charles VI était sûr de diviser ses ennemis, en renonçant à la compagnie d'Ostende. Il feignit de ne pas craindre la guerre ; il envoya une forte armée dans le Milanais, il fit armer tout ce qu'il avait de vaisseaux à Trieste et à Fiume, pour le transport des vivres, de l'artillerie et des munitions. Ses forces montèrent, en Italie, jusqu'à soixante-et-quinze mille hommes.

La mort du duc de Parme, Antoine Farnèse, arrivée, le 10 février 1730, sans laisser de postérité, donnait ouverture au droit de succession éventuelle accordée à don Carlos, par deux traités et par le testament du dernier duc. L'empereur craignant qu'un prince espagnol, ayant des établissemens solides en Italie, ne fît valoir les droits que la monarchie espagnole prétendait avoir sur les Deux-Siciles et la Lombardie, voulait au moins que sa com-

plaisance déterminât les cours de France et d'Espagne à garantir la pragmatique-sanction. 1729-1730.

La duchesse douairière de Parme, pour favoriser les Impériaux, feignait de se croire enceinte : en conséquence, les troupes allemandes entrèrent dans la ville de Parme et dans les postes les plus importans du duché, en déclarant que par cette prise de possession, Charles VI n'entendait pas se mêler de l'administration de l'état, mais seulement maintenir la tranquillité publique, pour remettre le duché au prince qui allait naître, ou à son défaut, à don Carlos.

CHAPITRE XV.

Mort du pape Benoît XIII. — Le roi de Sardaigne abdique la couronne.

Le roi d'Espagne, fatigué de la marche tortueuse, tenue par l'empereur, sollicitait ses alliés de remplir les engagemens pris dans le traité de Séville, ce qui donnait ouverture à de nouvelles négociations, durant lesquelles

1729.-1730. mourut le pape Clément XIII. La vie de ce pontife sur le trône papal, fut celle d'un moine fanatique. La postérité lui reprochera toujours la confiance qu'il accorda au cardinal Coscia, et la légende de Grégoire VII, publiée par ses ordres. Il eut pour successeur le cardinal Corsini, sous le nom de Clément XII.

L'Europe avait vu, avec surprise, en 1704, Philippe V descendre du trône : on ne s'attendait pas que cet exemple serait renouvelé, lorsque, le 2 septembre 1730, Victor Amédée, roi de Sardaigne, donna cette leçon au monde et aux monarques. Ce prince, le premier de sa maison qui eût porté la couronne royale, était alors âgé de 64 ans. Son irrésolution avait passé pour politique; mais sa valeur et plusieurs autres bonnes qualités le rendaient célèbre. L'Italie était alors en armes. Les alliés de Séville lui offraient la Lombardie pour prix des secours qu'il pouvait leur donner. Il se peut que depuis long-temps il méditât de descendre du trône; mais dans la crise où se trouvaient les affaires d'Italie, on fut persuadé que ce prince, froissé entre les engagemens qu'il avait pris avec l'empereur, et ceux qu'on lui proposait de prendre avec la France et l'Espagne, ne vît d'autre voie, pour se tirer

d'embarras, que de céder sa couronne à son fils, âgé de dix-neuf ans. 1729.-1730.

Victor Amédée, avant sa retraite, avait payé toutes les dettes de son royaume. Il tint aux états de Piémont et de Savoie un discours analogue aux circonstances; recommanda à son fils un attachement inviolable pour la cour de France, et se réserva la modique somme de cinquante mille écus de pension; quitta Turin, sous le nom de Comte de Tende, deux jours après son abdication, et sans vouloir être accompagné dans sa retraite par aucune personne de marque. Il fixa sa résidence au château de Chambéri.

Combien le cœur de l'homme est faible et inconstant! Victor Amédée avait abdiqué sa couronne par caprice, et par un autre caprice, il se repentit bientôt de l'abdication faite par lui. La société de la comtesse de Saint-Sébastien, sa maîtresse, devenue sa femme, et les douceurs de la vie privée, ne pouvaient satisfaire une âme occupée pendant cinquante ans des affaires de l'Europe.

Ce prince voulait remonter par force sur un trône dont il était descendu par faiblesse. Son fils, Charles Emmanuel, aurait acquis une gloire au-dessus de toutes les couronnes, s'il

1729.-1730.

eût remis à son père celle qu'il tenait de lui. Le sultan Mahomet Bouyouk, celui qui prit Constantinople sur les Grecs, avait donné cet exemple presque unique dans les annales du monde. Amurat II, son père, remit deux fois entre ses mains le sabre impérial, et deux fois les jannissaires l'engagèrent à le ceindre de nouveau à son côté. Mahomet II redevint sujet sans exciter les moindres troubles; et lorsqu'enfin Amurat, mourant à Andrinople, en 1451, lui laissa l'empire, pour la troisième fois, on connut, par la grandeur de ses exploits et par la véhémence de son caractère de feu, qu'en descendant du trône à la voix de son père, il avait imposé silence aux sentimens intérieurs de son âme ambitieuse, pour remplir les devoirs d'un fils respectueux.

Le roi de Sardaigne fit arrêter et conduire au château de Pont-Carlier Victor Amédée, son père. Ce prince, séparé de son épouse, mourut dans cette prison, le 10 novembre 1732.

Lorsque Victor Amédée couronnait de ses propres mains son fils Charles Emmanuel, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, faisait arrêter son fils, Charles-Frédéric, qui fut son successeur dix ans après. Le jeune prince

était accusé d'avoir voulu quitter les états paternels sans en avoir obtenu la permission. Il fut enfermé dans la citadelle de Custrin, seul, sans livres, sans papier ni encre. Interrogé par un ministre d'état, il répondit, qu'excédé par les mauvais traitemens qu'il recevait de son père, son seul projet avait été de s'y soustraire. On lui demanda dans quel endroit il voulait se retirer, il assura que pour n'être point le prétexte de quelque guerre, il se proposait de chercher une retraite chez les Maures d'Afrique. Le procès du prince royal fut fait par un conseil de guerre. 1729.-1730.

Ce tribunal condamna à mort le lieutenant des gendarmes, *Carl*, que le prince avait mis dans sa confidence, et qui devait l'accompagner dans son voyage. Le roi de Prusse eut la cruauté d'ordonner que cet infortuné aurait la tête tranchée devant les fenêtres de la prison du prince royal. Un militaire lui déclara que l'ordre de son père était de le conduire par force à la fenêtre s'il n'y allait pas de lui-même.

Charles-Frédérie, cédant à la nécessité, se présenta à la fenêtre de sa prison, et les larmes aux yeux, il demanda pardon à *Carl* de la mort qu'il lui causait. Le lieutenant

1729.-1730. lui répondit qu'il était moins sensible à la mort qu'on lui destinait, qu'au plaisir qu'il ressentait de le voir encore une fois. Il achevait à peine ces paroles, que sa tête roulait par terre. A ce spectacle, Frédéric s'évanouit dans les bras de ses geôliers.

C'était un temps fatal aux têtes couronnées. Le sultan Achmet III venait d'être déposé dans une révolte, et enfermé au vieux sérail. Un fanatique, de la lie du peuple, avait opéré cette révolution ; il s'avisa de crier, dans les rues de Constantinople, que les revers éprouvés par les armées ottomanes, en Perse, étaient une punition de Dieu, de ce que les Musulmans se déchiraient entr'eux, au lieu de réunir leurs efforts contre les Chrétiens.

Cet homme fut bientôt suivi par la multitude. Le grand seigneur revenait de la campagne ; au lieu de dissiper les factieux par la force, il temporisa. Quelques corps de jannissaires, enhardis par son irrésolution, augmentèrent le tumulte ; alors il reçut la loi. Les révoltés lui demandèrent d'abord la tête du grand vizir et de ses principaux ministres, et lorsqu'ils furent satisfaits, leur audace augmentant avec leur nombre, ils enfermèrent l'empereur, et mirent à sa place le sultan Mahmout,

fils de son frère, qu'on gardait en prison depuis que son père avait été déposé, en 1703. 1729.-1730.

CHAPITRE XVI.

Traité de Vienne. — Don Carlos introduit en Italie. — La pragmatique-sanction est garantie par la diète imperiale.

La cour de Paris avait ordonné à son ambassadeur à La Haye de concerter, avec les états-généraux et l'ambassadeur d'Angleterre, les mesures qui pouvaient arrêter la guerre d'Italie. Pendant qu'on négociait, la cour de Londres trancha le nœud de la difficulté, en s'adressant directement à l'empereur. Elle offrait, de concert avec le gouvernement de La Haye, de garantir la pragmatique-sanction, à condition que la compagnie d'Ostende serait définitivement supprimée, et que la cour impériale accorderait, sans restriction, à don Carlos l'investiture des duchés de Toscane et de Parme. A cette proposition, tous les obstacles disparaissent. Le traité entre les cours de Vienne et de Madrid fut signé à Vienne, 1731.

1731. le 16 mars 1731; l'Europe fut délivrée de ces négociations inutiles dont elle était tourmentée depuis la conclusion du traité d'Utrecht, et qui commençaient à former un chaos où les plus adroits diplomanes n'auraient enfin rien compris.

En vain Clément XII protesta solennellement, dans le consistoire, contre tout ce qui s'était fait à Madrid et à Vienne, relativement aux duchés de Parme et de Plaisance, qu'il prétendait dévolus au Saint-Siége, par l'extinction de la maison Farnèse, à laquelle Paul III avait inféodé ces états; en vain il fit signifier sa protestation aux habitans de Parme, avec défense, sous peine d'excommunication, de reconnaître d'autre souverain que celui qui leur serait donné par le Saint-Siége: ces bulles, qui auraient embrasé l'Europe trois siècles auparavant, ne faisaient alors aucune sensation.

Le roi d'Angleterre se hâta de communiquer à la cour de Madrid les engagemens qu'il venait de contracter. Philippe V y souscrivit. Le grand duc, ayant protesté contre le successeur que la politique lui donnait, se soumit aux lois de la nécessité. La duchesse douairière de Parme déclara que les symptômes

de sa grossesse s'étaient démentis. Six mille Espagnols, embarqués à Barcelonne, sur une escadre anglaise, prirent terre à Livourne, et furent mis en possession de Parme et de Plaisance : on croyait toutes les contestations terminées, on se trompait. 1731.

L'empereur faisait une nouvelle difficulté d'accorder à don Carlos la dispense nécessaire, par les lois de l'Empire, pour en posséder les fiefs. Charles VI n'avait consenti que malgré lui à l'établissement du prince espagnol ; il y mettait un nouvel obstacle, dans l'espoir que les événemens pourraient changer la nature des choses, sans qu'il fût accusé de manquer à la foi donnée. 1731.

Cependant don Carlos, traversant les provinces méridionales de France, était venu gouverner ses nouveaux états ; il fut reçu à Florence comme l'héritier du grand duché, et fixa sa résidence dans Parme ; mais la tergiversation de l'empereur forçait la cour de Madrid de rester armée. Sous prétexte d'une expédition contre les Maures d'Afrique, elle sonda les dispositions de la cour de Turin, dont les ressentimens envers la cour de Vienne n'étaient pas ignorés. Charles Emmanuel entrait volontiers dans les intérêts de

1732. l'Espagne et de la France : les autres états d'Italie avaient gémi trop long-temps sous l'oppression des Allemands, pour ne pas désirer l'abaissement de la maison d'Autriche ; mais leur état de faiblesse les forçait à la plus absolue neutralité.

Depuis plusieurs années la cour de Vienne sollicitait la diète de Ratisbonne de donner à la pragmatique-sanction l'autorité de loi de l'Empire. Elle renouvela ses instances, lorsque l'aveu de l'Europe entière donnait le plus grand poids à cette disposition économique. La diète conclut, par un arrêté du 11 janvier 1732, la garantie de cet ordre de succession, malgré les oppositions des électeurs Palatin, de Bavière et de Saxe.

CHAPITRE XVII.

Naissance de l'insurrection des Corses contre les Génois.

On commençait à parler de l'insurrection des Corses contre les Génois, dont les suites opérèrent la réunion de cette île à la France.

L'île de Corse, après avoir appartenu successivement

cessivement aux Phocéens, aux Romains et aux Sarrasins, se gouverna plusieurs siècles en république. Les Génois s'y établirent au douzième siècle ; ils en étaient entièrement les maîtres au commencement du quatorzième. 1732.

Les insulaires étaient plus robustes et plus braves que leurs dominateurs : mais ayant toujours été désunis et sans discipline, les Génois profitèrent des circonstances qui leur étaient favorables, pour cimenter leur puissance en Corse. Ce n'est pas que les naturels de l'île portassent de bon gré le joug de la république de Gênes : ils voulurent souvent le secouer. La famille d'Ornano, qui depuis s'établit en France, forma le noble projet de rendre la liberté à sa patrie, comme les Doria avaient fait à Gênes. Mais ses efforts généreux ne furent pas couronnés du succès. Les Génois les regardant comme un crime de haute trahison, s'en firent un prétexte pour aggraver les chaînes de cette malheureuse nation. Leur poids devint absolument insupportable aux insulaires.

Une haine atroce, indestructible, une invincible antipathie s'établit et s'invétéra entre eux et leurs maîtres : ce fut une seconde nature. Pourrait-on croire que dans une requête

1732. présentée au roi de France, en 1738, par les chefs des Corses, ils assuraient qu'il s'était commis dans l'île vingt-six mille assassinats sous le gouvernement des seize derniers commissaires Génois; et dix-sept cents depuis deux années. Ils ajoutaient que les commissaires de Gênes connivaient à ces crimes, pour s'approprier plus de confiscations et d'amendes. Cette accusation pouvait être exagérée, mais il en résultait que le gouvernement génois établi dans l'île était très-mauvais.

Félix Pinelli était commissaire-général de la république de Gênes en Corse, lorsque le mécontentement de ces insulaires, parvenu à son comble, produisit un soulèvement universel. On alluma des feux sur toutes les montagnes; on sonna partout le tocsin; les vallées retentirent du bruit des cornets dont les pâtres des montagnes faisaient usage pour rassembler leurs troupeaux, et qui furent, dans cette occasion, le signal de la discorde. Les agriculteurs et les bergers rassemblés de toutes parts, enfoncent les dépôts des armes établis par la république, pour servir dans le cas d'une descente imprévue. Ils choisissent un chef; ils arborent l'étendard de la liberté, et marchent à Bastia, au nombre de quatre mille hommes.

La ville est emportée; on insulte le château : l'évêque d'Aléria accourt, et harangue les rebelles : son caractère est sacré et imposant; on l'écoute : il flatte, il adoucit, il persuade; les insurgés consentent à évacuer la ville, sous promesse qu'il ira lui-même communiquer leurs griefs au sénat de Gênes, et en exiger le redressement. 1732.

Les Corses ne demandaient alors que l'abrogation des nouveaux impôts établis par les Génois, pour solder des avances, depuis long-temps, remboursées; la restitution de quelques pâturages communs entre le Liamone et le Tavignan, dont les Génois s'étaient emparés; l'abrogation des gabelles et de la défense faite aux insulaires de tirer leur sel de l'étang de Diane, comme ils l'avaient anciennement pratiqué; la punition des magistrats assez lâches pour vendre la justice, et autoriser, à prix d'argent, les assassinats et les brigandages.

Les Corses, instruits que le sénat de Gênes leur refusait la justice dont l'évêque d'Aléria s'était rendu garant, descendent de nouveau de leurs retraites, s'emparent des postes qu'ils avaient abandonnés, et publient un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils se porteraient

1752. aux dernières violences, si, dans le cours de six semaines, les Génois ne prévenaient, par des satisfactions convenables, l'effet de leur ressentiment.

Une atrocité, dont le président de Bastia se rendit coupable, fit échouer les espérances qu'on avait encore d'arrêter ces troubles naissans. Ce magistrat, ou plutôt ce monstre, écrivit au chef des Corses une lettre insidieuse, dans laquelle, après avoir reconnu la justice de la cause défendue par les insulaires, il l'assurait qu'il avait gagné la garnison de la citadelle, et qu'il était prêt de lui en ouvrir les portes. Vous n'aurez, ajouta-t-il, qu'à venir dans la ville, pour déterminer le reste des citoyens, que vous ne manquerez pas d'entraîner par votre éloquence, et par l'estime que vous méritez.

Le guerrier que les Corses avaient mis à leur tête se nommait *Pompiliani*. Il avait servi avec distinction dans les troupes étrangères; son génie était plein de ressource; ses soldats avaient en lui une entière confiance; et les Génois, connaissant son habileté, le redoutaient autant qu'il était aimé des siens.

Pompiliani donna dans le piége. Mais des

affaires plus pressantes l'ayant empêché de se rendre à Bastia, il y envoya *Fabio-Filinghieri*, un de ses lieutenans, avec un détachement de quatre cents hommes. Au signal donné, les portes de la citadelle s'ouvrent; les Corses s'avancent avec sécurité : mais à peine ont-ils pénétré plus avant, qu'investis par la garnison et par un grand nombre de Génois qui s'étaient rassemblés, ils sont tous massacrés, à l'exception de *Fabio*, qu'on prenait pour *Pompiliani*, et qu'on réservait à une mort plus affreuse. 1732.

Ce guerrier, conduit devant le conseil de Bastia, refusa constamment de donner les renseignemens qu'on lui demandait. Il regarda l'appareil des tourmens et le dernier terme de sa vie avec l'intrépidité d'un héros. On l'arquebusa. Son cadavre, traîné dans les rues, fut écartelé, et ses membres exposés aux portes des villes dont les Génois étaient les maîtres.

Mille voix cependant apprennent aux Corses le massacre de Bastia, et en sollicitent la vengeance. Les mères, les veuves, les filles de ceux qui avaient péri se présentent éplorées devant *Pompiliani*. Ce général, saisi d'horreur, charge cinquante Corses de mettre le feu à la maison du président de Bastia, située

hors de la ville. D'autres détachemens ont
1731. ordre de dévaster les environs de Bastia, d'Ajaccio et de Calvi. Les talens de *Pompiliani* le mettaient en état de détruire en Corse la puissance des Génois, s'il avait su éviter les embûches qu'on lui tendait : mais moins heureux qu'habile, il tomba dans les mains de ses ennemis, dans le temps que ses services étaient le plus nécessaires à sa patrie.

Son malheur, dont les suites ne furent jamais connues, devint pour les insurgés une perte que l'incapacité d'Alvarino, son successeur, rendit plus sensible. Ce nouveau chef ravagea les dehors des villes attachées à la république de Gênes, suivant le plan de *Pompiliani* : mais incapable de prendre des mesures convenables, suivant la mobilité des circonstances, il tomba bientôt dans le mépris.

Les Génois ne se sentant pas en état de subjuguer les Corses, imploraient le secours de l'empereur. Charles VI s'engagea d'autant plus volontiers à favoriser les Génois, qu'il fermait, par ce moyen, cette porte d'Italie aux Français et aux Espagnols. Quatre mille hommes de troupes allemandes, détachés des garnisons de Lombardie, étaient arrivés, le 9

août 1731, dans le port de Bastia, sous les ordres du baron Vachtendonck. Le colonel Vela, qui commandait dans la place huit cents Génois, s'étant joint aux Impériaux, força les Corses à lever le blocus, qu'ils faisaient en vain. L'embrasement de plusieurs villages où les insulaires avaient rassemblé des magasins, fut le fruit de cette action. 1734.

Alvarino, regardé comme un traître, ou comme un homme sans talens, fut déposé du généralat. On lui donna pour successeur Philibert-Évariste Ciatten. Les insurgés avaient reconnu, par leur défaite, qu'ils ne pouvaient tenir en plaine devant les troupes allemandes, mieux instruites qu'eux aux évolutions guerrières; ils se retranchèrent derrière les montagnes de Vescovato, et résolurent de n'en sortir que pour dresser des embûches à leurs ennemis, ou pour dévaster leurs terres.

Le général autrichien, convaincu de l'impossibilité de forcer ces retranchemens avec le petit nombre d'hommes qu'il commandait, obtint un renfort de deux mille Allemands et de quelques compagnies suisses, envoyées de Gênes. Alors, il attaqua les Corses; mais il fut repoussé dans les gorges des montagnes,

1732. avec perte de douze cents hommes, au passage du Golo.

Depuis cet échec, les troupes de l'empereur et celles des Génois résolurent de réduire les Corses, en ravageant leurs champs. Une dévastation barbare fut le triste monument de cette expédition, également funeste aux attaquans et aux attaqués. Les pertes que les Allemands essuyèrent en plusieurs rencontres, jointes aux maladies causées par le climat et la mauvaise nourriture, avaient si fort diminué le nombre de leurs troupes, qu'ils furent obligés d'abandonner la plupart de leurs postes.

Giafferi, qui avait succédé au généralat à *Evaristo-Ciatten*, employa la saison de l'hiver à discipliner une petite armée corse; et dès les premiers jours du printemps, il marche à la tête d'environ sept mille hommes vers Sartène, ville qui était restée fidèle aux Génois. Les habitans, sortis de leurs murailles, attendaient les insurgés en ordre de bataille; avec d'autant plus d'assurance, que le général allemand leur avait promis un prompt secours.

On les attaque avec ardeur : ils se défendent avec intrépidité. Pendant que le combat, soutenu avec cet acharnement qui n'existe que dans les guerres civiles, voici l'armée desIm-

périaux et des Génois qui s'avance, forte de trois mille quatre cents hommes. Le baron de Vachtendonck la commandait. La bataille prend une nouvelle face. Giafferi, dont l'âme était passée dans celle de chacun de ses soldats, voit sa troupe combattre avec le sang-froid des armées les plus expérimentées. Vachtendonck s'étonne du bon ordre que les Corses observent. Les Allemands prodiguent leur feu ; le carnage est grand : les premiers rangs des Corses s'éclaircissent. Mais comme si les derniers regards de leurs compagnons expirans leur communiquaient une nouvelle vigueur, les insulaires s'élancent, le poignard à la main, dans les rangs des Allemands, qui fuient épouvantés. Le Corses les poursuivent plus d'une lieue. Les Sarteniens, abandonnés par leurs alliés ouvrirent leurs portes à Giafferi ; et depuis réunis sous les mêmes drapeaux, ils ne connurent pour ennemis que ceux qui voulaient subjuguer l'île. 1752.

L'empereur, assuré de la paix par le traité de Vienne, fit passer en Corse de nouvelles troupes, sous les ordres du prince de Wirtemberg. On proposa des arrangemens : mais pendant qu'ils étaient discutés, dans un congrès ouvert à Corté, la mort du roi de Pologne,

1732. donnant un nouveau cours à la politique de l'Europe, força Charles VI à retirer ses troupes de Corse. Alors le parti des insurgés fut absolument dominant dans l'île. Les troupes Génoises, battues dans toutes les rencontres, se renfermèrent dans les places maritimes.

CHAPITRE XVIII.

Mort d'Auguste, roi de Pologne. — La guerre se renouvelle : les Français et les Espagnols se rendent maîtres du Milanais et du royaume des Deux-Siciles.

1733. Frédéric-Auguste, roi de Pologne et électeur de Saxe, mourut à Varsovie, le premier février, à l'âge de soixante-deux ans. Il semblait que cette couronne ne pouvait être donnée à personne au préjudice de Stanislas-Leczinski, qui l'avait portée pendant deux ans, à la satisfaction des Polonais, et qui ne l'avait jamais légalement abdiquée. Ce prince, depuis le mariage de sa fille avec Louis XV, habitait le château de Meudon : sa fortune était au-dessus de ses désirs. Il avait eu le temps de

se convaincre que le bonheur ne consistait pas dans la possession d'une couronne. Cependant, vaincu par les sollicitations de quelques Polonais, et par les raisonnemens des courtisans de Versailles, il s'était rendu en Pologne : il fut témoin du triomphe de l'électeur de Saxe, fils du dernier roi; et ce ne fut pas sans avoir couru les plus extrêmes dangers, qu'il revint en France. 1733.

Louis XV envisageant la partialité de l'empereur, dans cette occasion, comme une injure qui lui était faite, lui déclara la guerre. On assure que le prince Eugène avait opiné constamment dans le conseil de Vienne, qu'on devait tout sacrifier pour éviter cette rupture. Ces sortes de prédictions sont souvent faites après l'événement. Le trône de Pologne procuré à la fille aînée de l'empereur Joseph, était un très-grand avantage pour la cour de Vienne; et les revers que les Impériaux éprouvèrent en Italie, dépendaient de circonstances qu'on ne prévoyait pas encore.

On a observé que les Espagnols, à la suite de la convention qui avait procuré à don Carlos les duchés de Parme et de Plaisance, avaient conservé leurs forces sur le pied de guerre, sous prétexte d'une expédition sur la côte

d'Afrique. Le conseil de Madrid prétendait
1733. que, d'après les traités, le grand duché de Toscane devant appartenir à don Carlos, après la mort du duc Jean Gaston de Médicis, il était obligé de se tenir en mesure contre les obstacles que pouvait éprouver cet événement. Mais, en effet, on cherchait les occasions de recouvrer les provinces d'Italie qui avaient appartenu à la monarchie espagnole avant la guerre de la succession : l'instant favorisait l'exécution de ce projet.

Un traité secret fut conclu entre les cours de Madrid et de Turin. On offrait au roi de Sardaigne de réunir le Milanais et le Mantouan à ses états, et de changer son titre en celui de roi de Lombardie : il aurait cédé la Savoie à la France. Charles VI payait bien cher ses triomphes dans le Nord : obligé de tenir sa principale armée sur le Rhin, aux ordres du prince Eugène, il éloignait, avec beaucoup de peine, les Français de l'Allemagne, tandis que ses états d'Italie tombaient sous les efforts combinés des armes française, espagnole et piémontaise.

1734.-1735. Trente mille Espagnols, débarqués en Italie sous les ordres du duc de Montemar, marchent vers Naples. La seule bataille de Bitonto,

donnée, le 25 mai 1735, décide en leur faveur la conquête de ce royaume. Les Siciliens suivent l'exemple des Napolitains qui volaient au-devant du joug espagnol. Don Carlos est couronné dans Naples et dans Palerme. 1734.-1735.

L'empereur avait fait passer une armée en Lombardie ; elle défendait les places, mais les Espagnols, affermis dans les Deux-Siciles, ayant réuni leur armée à celles que le roi de Sardaigne et le duc de Noailles commandaient sur les bords du Pô, les Allemands furent contraints de se retirer dans les gorges du Trentin ; il ne leur restait en Italie, à la fin de l'année 1735, que la seule ville de Mantoue.

Pendant l'hiver de 1734 et 1735, les gouvernemens de Londres et de La Haye s'étaient réunis pour proposer des conditions de paix. Ils laissaient entrevoir que si on les rejetait, l'Angleterre et la Hollande prendraient part à la guerre. D'après ces propositions, le roi Stanislas devait abdiquer la couronne de Pologne, en conservant les honneurs attachés au titre de roi. Ses biens patrimoniaux, et ceux de son épouse lui étaient restitués. On réglait qu'Auguste III, reconnu roi de Pologne par toutes les parties belligérantes, publierait une amnistie générale : l'empereur conservait

1734.-1735. le duché de Milan et le Mantouan. Il devait céder les Deux-Siciles à don Carlos, en échange des duchés de Parme et de Plaisance. On donnait au roi de Sardaigne le Tortonnais et le Navarrois, avec la seigneurie territoriale des fiefs de Langhes. Enfin, la Toscane, après la mort du grand duc, devait être érigée en république indépendante.

Ce plan convenait à l'empereur; mais la cour de France refusait de l'accepter, sous prétexte qu'il ne présentait aucune indemnité en faveur du roi Stanislas : au milieu de ces négociations, la campagne avait commencé.

Le maréchal de Noailles arriva à Turin, le 9 mars 1735 : on lui communiqua le projet de campagne, dont le but était de passer l'Oglio, et de resserrer les ennemis dans le Seraglio, près de Mantoue; entreprise délicate, qui demandait le concert le plus parfait entre les armées des trois couronnes. Le maréchal assurait que le passage de l'Oglio, suivi même de la prise de Goïto, ne déciderait pas même d'un succès complet; que les ennemis étant au centre d'un grand cercle qu'on était obligé de parcourir, et pouvant se porter sur la partie la plus faible de l'armée des trois couronnes, en moins de temps qu'elles ne

pouvaient se secourir mutuellement, il fallait changer cette situation. 1734.-1735.

Le roi de Sardaigne ayant demandé au maréchal de Noailles un nouveau plan, il le remit, le 17 mars. Il établissait pour bases, que dans la position où se trouvaient les armées, il fallait, sans paraître éviter les actions générales, réduire les ennemis, plutôt par la manœuvre et par la ruse, que par la force. Agir par diversions pour les diviser, en observant d'être toujours en mesure pour se rassembler, et d'avoir des communications faciles.

Il observait qu'il fallait prévenir l'ennemi, se mettre en campagne les premiers, en faisant occuper par les Espagnols les postes du Modenais et du Parmesan où se trouvaient les Français, excepté les places de Quastalla et de Modène, rassembler toutes les troupes de France et de Sardaigne sous Crémone, d'où l'on peut se porter aisément sur l'Oglio, en tâchant d'enlever quelques quartiers ennemis; marcher ensuite jusqu'au Mincio avec les munitions nécessaires pour assiéger Goïto; s'avancer vers l'embouchure de l'Oglio, et si l'ennemi abandonnait ses postes de ce côté-là, établir un pont sur le Pô, à Quastalla: si par quelque événement imprévu, l'ennemi

1734.-1735. prenait les devans, et se plaçait sur l'Oglio, il fallait tâcher de lui dérober quelque marche, et aller à lui, le succès de la campagne dépendant d'avance de le confiner dans le Seraglio, si on ne pouvait pas l'en chasser. Ce projet fut adopté par le roi de Sardaigne.

Le roi de Sardaigne et le maréchal de Noailles campaient auprès de Quastalla; les Allemands, sous les ordres du comte de Conigseck, s'étaient retranchés au camp de San Benedetto, près de la tour de l'Oglio : ils gardaient en même temps les portes de Gonzagua et de Regiola.

Les troupes espagnoles qui avaient fait la conquête du royaume des Deux-Siciles, n'étant pas nécessaires pour la réduction de la citadelle de Messine, et de la ville de Syracuse, uniques retraites des Impériaux, dont la première se rendit, le 22 février, et l'autre tint jusqu'au 2 juin, étaient parties dès le mois de janvier, pour renforcer les armées alliées en Lombardie : l'armée impériale était forte de soixante-et-dix bataillons, et de quatre-vingt-dix escadrons; celle de France et de Sardaigne était moins nombreuse; mais elle acquérait la supériorité par la jonction des Espagnols.

Tout

Tout fut prêt pour marcher aux ennemis, le 30 mai : le duc de Noailles méditait d'enlever un camp de cavalerie près de Gonzagua. Il partit, le 29, à sept heures du soir, à la tête d'un gros détachement, commandé sous prétexte d'un fourrage. Toutes les avenues du camp qu'on voulait enlever, devaient être bientôt attaquées ; mais à peine avait-on fait une lieue, qu'un orage des plus violens, accompagné de grêle et de tonnerre, retarda la marche des troupes : on fut obligé de faire halte pendant trois heures. Pendant ce temps-là l'épouvante se mit au milieu des troupes ennemies, la cavalerie eut le temps de se retirer avec précipitation. 1734.-1735.

Cependant toute l'armée s'était mise en marche. Les châteaux de Gonzagua et de Reggiolo sont pris presqu'aussitôt qu'attaqués ; les Allemands se replient dans leur camp de San Benedetto. Le général français se dispose à les y forcer : il fait jeter un pont sur la Secchia. Les Espagnols arrivent, le 2 juin, au bord de cette rivière ; les Allemands, désespérant de garder leurs lignes, se retirent pendant la nuit à la gauche du Pô, et replient les deux ponts qu'ils avaient sur ce fleuve. Leur dessein était de se porter sur Ostiglio, et

1734.-1735. d'y repasser le Pô pour défendre le poste important de Revere.

Après avoir occupé le camp des Impériaux, le général Français confère avec le général espagnol, en présence du roi de Sardaigne. On convient que les Espagnols marcheront sur Revère, pour s'en emparer ; en même temps les Français enverront un détachement pour s'approcher de l'Oglio. Les Allemands avaient leurs ponts tous prêts à Ostiglio ; ils avaient déjà fait passer le fleuve à cinq ou six mille hommes ; toute l'armée ennemie pouvait tomber sur les Espagnols ; Noailles en reçoit la nouvelle, et sur-le-champ il fait marcher trente bataillons et vingt-neuf escadrons : on se prépare à attaquer Revère, le 7 juin, de grand matin.

Pendant la nuit, les grenadiers, sous les ordres du général Maillebois, s'emparent de tous les dehors, jusqu'aux portes de la ville. Le général s'avançant dès la pointe du jour, apprend que les Allemands ont passé le Pô, à la faveur des ténèbres, et qu'on est maître de Revère. Les Impériaux avaient à la gauche du fleuve une batterie de treize pièces de canon et de trois mortiers, et six grandes galiotes venues de Trieste. Six pièces de canon

servies à découvert, firent cesser le feu de la batterie, coulèrent à fond trois galiotes, et mirent les autres hors de service. 1734.-1735.

Les alliés poursuivent les Impériaux. Les Français et les Piémontais ayant passé le Pô à Quastalla, se trouvent sur l'Oglio : les Allemands se retirent avec précipitation, abandonnant Ostiglio et Borgo-Forte, où ils s'étaient fortifiés. Leurs mouvemens déterminèrent les Français à passer l'Oglio, sans attendre leur arrière-garde. Noailles s'avance jusqu'à la portée de canon de Mantoue, pour examiner le pays. Le même jour il fait investir Goïto ; les Allemands abandonnent cette place.

Les Espagnols réglaient leurs mouvemens sur ceux des Français. Le Seraglio était occupé de toute part par l'armée des trois couronnes. L'infanterie française arrive au bord du Mincio, passe cette rivière sur des ponts construits à la hâte. Toute l'armée marche en bataille jusqu'à Marengo. L'armée avançait toujours, et les Allemands reculaient. Les généraux français et espagnols conférent avec le roi de Sardaigne sur les opérations ultérieures. Le duc de Montemar proposait de faire le siége de Mantoue. Noailles observa

1734.-1735. qu'il fallait auparavant pousser les Impériaux au delà de l'Adige, les confiner dans les montagnes du Tirol, après quoi on délibérerait sur ce siége, pour lequel rien n'était encore prêt. Cet avis fut suivi.

Un détachement de deux mille hommes fut envoyé à la poursuite des Impériaux, par Noailles : le général espagnol détacha de son côté un corps de carabiniers pour le même service. Les Allemands passèrent l'Adige, et remontant ce fleuve, sortirent d'Italie. Alors le roi de Sardaigne, le duc de Montemar, et le maréchal de Noailles, maîtres de tout le pays, à l'exception de Mantoue, font prendre des quartiers de rafraîchissement à leurs troupes, dans le haut et le bas Mantouan.

CHAPITRE XX.

Paix générale. — Extinction de la maison de Médicis.

Le roi de France et l'empereur, résolus de terminer la guerre, avaient renoué les négociations, sans la médiation d'aucune puissance. Le plan de pacification, proposé par

les Anglais et les Hollandais, l'année précédente, n'était rejeté par la cour de France, que parce qu'il ne présentait aucune indemnité en faveur du roi Stanislas. On trouva l'expédient de faire céder à ce prince les duchés de Lorraine et de Bar, en échange de la succession éventuelle du grand duché de Toscane. Le duc de Lorraine, dont les états ouverts de tous côtés étaient la proie de l'ennemi, toutes les fois que la guerre se déclarait entre la France et l'Empire, témoignait cependant beaucoup de regret de quitter un peuple dont il était aimé, pour aller régner dans des pays dont il ne connaissait pas les habitans. La perspective de son mariage, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, célébré, le 16 janvier 1736, et l'espoir de joindre un jour le titre d'empereur à celui de grand-duc, arrachèrent son consentement. Alors toutes les difficultés furent levées. Les préliminaires de paix furent signés à Vienne, entre la France et l'Autriche, le 3 octobre 1735, sans avoir consulté les cours de Madrid et de Turin. 1734.-1735.

La première de ces deux puissances ne se voyait pas sans peine privée des duchés de Parme et de Plaisance, et de l'expectative sur le grand duché de Toscane, qu'elle espérait

1734.-1735. de conserver conjointement avec le royaume des Deux-Siciles. Le roi de Sardaigne, qui avait compté sur un agrandissement plus considérable, se plaignait amèrement de ce que son zèle et ses services n'avaient pas reçu une récompense convenable. Le feu de la guerre n'eût peut-être pas été éteint dans le midi de l'Europe, si l'alliance que l'empereur avait contractée avec la cour de Pétersbourg n'eût entraîné ce prince dans les hostilités qui éclatèrent l'année suivante entre la Russie et les Ottomans, tandis que les difficultés que les intérêts du commerce faisaient naître entre les Anglais et les Espagnols, engageaient la cour de Madrid à user modérément de ses avantages pour être en état de soutenir une nouvelle guerre par elle envisagée comme prochaine.

1736.-1738. Les rois d'Espagne et de Sardaigne acceptèrent les articles préliminaires : il ne fut plus question que de rédiger les traités définitifs. Les droits des puissances contractantes étaient si difficiles à débrouiller, que pendant deux années, les hostilités furent perpétuellement sur le point de recommencer. Il s'agissait non-seulement de terminer les difficultés qu'une multitude de traités contradictoires faits entre

les puissances de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht, semblaient rendre inextricables, mais d'anéantir les sujets de contestations que le commerce de *l'Assiento* produisait entre les Anglais et les Espagnols, et d'éteindre les sujets de discorde élevés à l'est de l'Europe entre les Ottomans, les Russes et les Autrichiens. 1736.-1738.

Dans cet intervalle, Jean Gaston de Médicis mourut à Florence, le 9 juillet 1737, et François de Lorraine fut mis en possession de cet état. La paix entre l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Espagne ne fut définitivement signée que le 18 novembre 1738. La France garantit l'indivisibilité de la succession autrichienne. Chaque puissance se mit en possession de ses nouveaux états. Le roi Stanislas fixa sa résidence en Lorraine, qui devait être réunie à la France après la mort de ce prince. L'empereur envoya ses troupes dans les duchés de Milan, de Mantoue, de Parme et de Plaisance. Le roi de Sardaigne eut le Novarrais, le Tortonnais, et les fiefs des Langhes. Les contestations entre les Espagnols et les Anglais, entre les Impériaux et les Ottomans ne furent réglées qu'en 1739. Les deux premières puissances arrangèrent leurs différends

1736.-1738. par le traité du Pardo, bientôt rompu. L'ambassadeur français à la Porte-Ottomane ménagea un traité de paix entre les Ottomans et les Impériaux, dans le temps qu'on apprenait la nouvelle de l'étonnante révolution causée dans l'Indostan par Schaz-Nadir, plus connu sous le nom de Thamas-Kouli-Kan.

CHAPITRE XXI.

Mort de l'empereur Charles VI et de Clément XII. — Benoît XIV parvient à la papauté.

1739.-1740. A PEINE l'Europe était pacifiée, que la mort de l'empereur Charles VI, arrivée le 20 octobre 1740, ralluma le feu de la guerre. Le traité du Pardo, entre les Espagnols et les Anglais, l'avait plutôt assoupie qu'éteinte. Les Anglais abusant, de la manière la plus étrange, des avantages que leur donnait le traité de *l'Assiento*, ruinaient entièrement le commerce espagnol en Amérique. Les torts de l'Angleterre étaient évidens; mais la faiblesse de la marine espagnole l'encourageait à les augmenter. Vai-

nement cette affaire était mise en négociation, les Anglais, sentant toutes leurs forces, se croyaient tout permis. Leurs flottes commencèrent les hostilités : la guerre éclata par la prise de Porto-Bello. 1739.-1740.

Les Vénitiens profitèrent des premiers instans de la paix dont jouissait l'Italie, pour faire un traité de commerce avec l'empereur et avec le roi des Deux-Siciles; ne pouvant conserver leur commerce exclusif, ils cherchaient à se concilier la faveur des puissances dont ils ne pouvaient empêcher la concurrence; mais ils n'avaient pas les mêmes égards pour les états moins en situation de se faire respecter. L'industrie des nations commerçantes avait ouvert dans ses états une première voie à l'introduction d'un commerce étranger, en déclarant qu'Ancône serait désormais un port franc, et en établissant une foire franche à Sinigaglia. Le sénat de Venise, craignant que cette nouveauté ne fût nuisible aux intérêts de la république, défendit à tous ses sujets de commercer dans le port d'Ancône et d'aller à la foire de Sinigaglia. Clément XII interdit, par représailles, tout commerce des états de l'église avec les Vénitiens.

Cette affaire, qui pouvait occasionner une

1739.-1740. rupture, demeura suspendue par la mort de Clément XII. Le cardinal Prosper Lambertini, qui lui succéda sous le nom de Benoît XIV, était destiné à renouveler les temps où les papes méritaient la confiance générale, par l'étendue de leurs lumières, la droiture de leurs sentimens, et la sagesse de leur caractère. Le sénat se hâta de faire disparaître tout sujet de contestation avec la cour de Rome.

La souche mâle des comtes de Habsbourg se trouvait éteinte par la mort de Charles VI, il ne laissait que deux filles, Marie-Louise, mariée au duc François de Lorraine, et Marie-Anne, qu'épousa le prince Charles de Lorraine, le 7 décembre 1743. Les droits de sa fille aînée, sur tous ces états, étaient fondés non-seulement sur l'équité naturelle, mais par la pragmatique-sanction, garantie par les gouvernemens de France, d'Angleterre, de Hollande, de Pologne, de Russie et de Danemarck. L'empereur n'avait pas cru acheter trop cher le suffrage des principaux potentats de l'Europe, par la cession des Deux-Siciles à la cour de Madrid, d'une partie de la Lombardie au roi de Sardaigne, de la Servie, de la Valachie, et de Belgrade à la cour ottomane,

et par l'abandon de la compagnie d'Ostende : il s'applaudissait de sa politique. 1739.-1740.

Le prince Eugène en avait jugé différemment. Il disait à l'empereur, quelques jours avant que de mourir, que pour faire exécuter paisiblement la pragmatique, il fallait avoir deux cent mille soldats, au lieu d'une garantie équivoque.

L'électeur de Bavière avait chargé son ministre à Vienne de protester contre la prise de possession de l'archiduchesse Marie-Thérèse. Il observait que la renonciation de l'électrice, son épouse, ne nuisait pas aux droits qu'il avait de son chef à la succession autrichienne, en vertu du testament de Ferdinand Ier, dont Albert II, duc de Bavière, avait épousé la fille aînée, laquelle était substituée, par ce testament, aux états autrichiens, selon lui, au défaut d'hoirs mâles, et selon le système de la cour de Vienne, au défaut d'héritiers légitimes.

Philippe II, en qualité de représentant de la branche aînée, réclamait la succession toute entière, mais son arrière-pensée était de se faire céder le grand duché de Toscane et les duchés de Parme et de Plaisance, qu'il avait abandonnés par le dernier traité. Cette cession

1739.-1740. aurait procuré à don Carlos un magnifique royaume, des extrémités de la Sicile aux bords de la Trébia et du Pô, et dont le territoire n'eût été interrompu que par l'état de l'Église.

Le roi de Prusse réclamait une partie de la Silésie, en vertu d'un pacte de succession, fait en 1537 entre les anciens ducs de Silésie et la maison de Brandebourg. Le roi de Sardaigne avait des droits sur le Milanais, qu'il tenait de Catherine d'Autriche, fille aînée de Philippe II, dont il descendait. Dans l'espoir d'obtenir cette belle province, il avait réuni ses armées à celles de France et d'Espagne, pendant la guerre de 1733. Des considérations particulières l'avaient forcé de se contenter à la paix d'une petite partie de ce duché; il se flattait alors de l'obtenir en entier, pour prix des services que sa situation le mettait en état de rendre aux puissances en faveur desquelles il se déclarerait.

Louis XV pouvait prétendre, à de plus justes titres, à la succession de Charles VI; mais il aurait eu à combattre l'Europe entière, jalouse de l'agrandissement de la France. D'ailleurs, on prévoyait une guerre prochaine avec l'Angleterre pour les limites de l'Acadie, cédée à cette puissance par le traité d'Utrecht.

1741.

CHAPITRE XXII.

Avénement de Frédéric le Grand à la couronne de Prusse. Ce prince conquiert la Silésie. — Une armée espagnole pénètre en Lombardie.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, était mort, le 31 mai 1740, laissant à Frédéric II, son fils, un trésor de quatre-vingt millions et une armée de quatre-vingt mille hommes, accoutumés à des manœuvres savantes, à des exercices continuels, et à une discipline sévère, qui les rendaient les meilleures troupes de l'Europe.

Lorsque Frédéric monta sur le trône, l'Europe n'avait vu dans ce prince que le protecteur des arts et des sciences, l'ami de la retraite, de l'étude et de la paix. On pensait qu'il laisserait crouler un jour un état militaire, ne pouvant être soutenu que par les principes qui l'avaient élevé : on se trompa. Frédéric joignait à l'ardeur pour la gloire littéraire, celle d'obtenir la palme des

1741. guerriers. A peine Charles VI était dans la tombe, que le roi de Prusse entrait en Silésie avec trente bataillons et trente escadrons; il fut reçu, le 2 janvier, dans Breslau, et à la fin du mois il était maître de cette superbe province, depuis Grossen jusqu'à Jablunckа, à l'entrée de la Hongrie, et depuis les montagnes jusqu'aux frontières de Pologne. Vainqueur, presque sans combattre, il offrait à la cour de Vienne ses trésors, ses troupes, et sa voix électorale pour faire élire le grand duc de Toscane, roi des Romains; mais pour prix des dangers qu'il allait courir, il demandait la cession de la Silésie. Marie-Thérèse ne voulait pas acheter à si haut prix les secours de Frédéric : elle eut bientôt d'autres ennemis à combattre.

Les cours de France et d'Espagne conclurent, le 28 mai, avec l'électeur de Bavière, une alliance offensive, à laquelle accédèrent les rois de Prusse, de Pologne, des Deux-Siciles et de Sardaigne. Louis XV s'obligeait par ce traité non-seulement d'entretenir en Allemagne une armée de cinquante mille hommes, qui se combinerait avec les troupes de Bavière, mais de faire marcher une seconde armée en Westphalie, pour contenir les

électeurs de Hanovre, de Trèves, de Mayence, et les Hollandais. Un second traité fut conclu entre la France et la Prusse; Louis XV garantissait à Frédéric II la possession de la Silésie. 1741.

La reine de Hongrie, alliée à la Russie, à l'Angleterre et à la Hollande, ne pouvait guère attendre de prompts secours que de la cour de Londres, qui lui fit passer un subside. Ses ennemis étaient au cœur de ses états. Le roi de Prusse s'emparait de la Moravie et du comté de Glats. L'électeur de Hanovre, à la tête de trente mille hommes, était contraint de signer un traité de neutralité, dans lequel il abandonnait la reine de Hongrie à sa fortune, et promettait sa voix électorale à l'électeur de Bavière. Une armée composée de Français, de Bavarrois et de Saxons, dominait en Bohême; une autre armée française observait les Anglais et les Hollandais, et couvrait Francfort, où l'élection de l'empereur allait être faite.

La Lombardie et la Toscane étaient dégarnies de troupes allemandes. Quinze mille hommes, embarqués à Barcelonne, avaient été transportés à Orbitello, sous l'escorte des escadres combinées de France et d'Espagne. Le roi des Deux-Siciles rassemblait ses armées

1741. sur les frontières de l'Abbruse. La régence de Florence fut obligée de livrer passage aux Espagnols. Le duc de Modène se déclarait neutre ; il en était de même du pape, sur les terres duquel les Espagnols devaient passer pour pénétrer en Lombardie. De nouvelles troupes arrivent par la voie de Gênes. Cette république embrasse encore la neutralité, et les laisse passer librement sur son territoire.

CHAPITRE XXIII.

Le roi de Sardaigne s'allie avec la cour de Vienne. — Charles VII parvient à l'empire.

Le roi de Sardaigne, qui revendiquait le Milanais, s'était allié avec la France et l'Espagne. Mais à peine les Espagnols s'approchaient des rives du Pô, qu'il reconnut l'erreur de sa politique, et craignant de voir ce pays tomber sous les lois de la maison de Bourbon, qui l'aurait environné de toute part, il ferme aux Français les portes des Alpes, et conclut avec Marie-Thérèse un traité

traité dans lequel, sans renoncer à ses droits sur la Lombardie, il lui promet le secours de ses armes, moyennant un subside que les Anglais promettaient de lui payer. 1741.

Cette conduite fut traitée à Paris, à Naples et à Madrid de perfidie; elle était naturelle. Charles Emmanuel ne pouvait s'agrandir que du côté de l'Italie; la France lui avait promis plusieurs fois le Milanais. La perspective de cette province était le seul moyen offert par la fortune, dans la révolution des événemens, pour changer le vain royaume de Sardaigne contre un royaume véritable, et pour acquérir le titre de roi de Lombardie.

La maison de Savoie devait donc craindre, comme le dernier des malheurs, de se voir pressée entre la France et les états de la maison de Bourbon en Italie. Elle perdait non-seulement l'espoir de s'agrandir jamais, mais elle pouvait être opprimée, anéantie.

C'est un principe en politique, que les seuls traités durables sont ceux dans l'exécution desquels toutes les parties contractantes trouvent leurs avantages. Lorsqu'un état abuse de l'influence que son pouvoir ou ses négociations peuvent lui donner, la partie lésée se croit tenue à l'observation des arrangemens

1741. arrachés à sa faiblesse ou à son ineptie, aussi long-temps qu'on peut la contraindre à les remplir. La force ou la ruse ont fait ces traités : la force ou la ruse les rompent lorsque l'occasion se présente de le faire impunément. Le roi de Sardaigne, ne pouvant augmenter ses états qu'aux dépens de la Lombardie, fut constant dans l'alliance des Français, tant qu'il eut cette perspective pour prix de ses efforts. Lui demander quelque chose de plus, c'est exiger qu'il renonce à ses propres intérêts, pour favoriser ceux des états assez puissans pour le faire repentir un jour des sacrifices qu'il aurait faits pour eux.

Les cours de France, d'Espagne et des Deux-Siciles, par leur mauvaise politique, se firent un ennemi d'un prince qu'elles devaient ménager. Non-seulement il conserva le Milanais à la reine de Hongrie, mais il lui rendit le service inappréciable d'occuper, aux pieds des Alpes, quarante mille Français et autant d'Espagnols, se consumant en efforts aussi vains qu'ils auraient été utiles ailleurs. Marie-Thérèse, tranquille désormais sur le sort de ses provinces d'Italie, porta en Allemagne des forces qu'elle aurait employées dans les duchés de Milan, de Mantoue, de Parme

et de Plaisance. Ce fut le premier principe des mauvais succès que les armes françaises éprouvèrent en Italie. 1741.

La reine de Hongrie cédait au roi de Sardaigne le district de Vigevano, la partie du comté de Pavie, située entre le Pô et le Tesin, le canton du Milanais, appelé pays d'Aughiera, et le marquisat de Final appartenant à la république de Gênes.

Le duc de Bavière avait été élu empereur dans Francfort, sous le nom de Charles VII; c'était le terme des prospérités de ce prince. Le roi de Prusse, gagné par les insinuations de l'Angleterre, fit la paix avec Marie-Thérèse, qui lui céda la Silésie : l'électeur de Saxe fit aussi sa paix. Cette princesse n'avait plus à combattre que les Français et les Espagnols; les Français furent obligés d'abandonner la Bohême. Charles VII n'était parvenu à l'empire, que pour perdre ses états héréditaires, et donner un exemple frappant des vicissitudes de la fortune. 1742.

1742.

CHAPITRE XXIV.

Campagne de 1742.

La défection du roi de Prusse et de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, permettait à Marie-Thérèse de faire passer une armée nombreuse en Italie, sous le commandement du comte de Traun. Le roi de Sardaigne avait réuni toutes ses forces à cette armée. Le duc de Montemar, au lieu de conquérir le duché de Milan, comme il s'en était flatté, était contraint de se replier sur l'Ombrie, suivi par le duc de Savoie et le comte de Traun qui se voyaient au moment de l'envelopper, lorsque les Piémontais furent obligés de se séparer des Autrichiens, pour se porter rapidement dans les Alpes.

Le roi d'Espagne avait envoyé en Italie son fils cadet, Philippe, auquel il destinait les états qu'il se flattait de conquérir dans la péninsule. Philippe avait en vain tenté de pénétrer sur la rivière de Gênes : l'amiral Mathews, commandant alors l'escadre anglaise de la Méditerranée, s'était opposé avec succès à son

débarquement; mais il venait de pénétrer par terre dans la Savoie et de s'en rendre maître, ce qui forçait Charles-Emmanuel de ramener son armée à Turin pour défendre les passages des Alpes, par Suse et par Coni. L'armée de Montemar, qui se retirait vers le royaume de Naples, semblait devoir respirer par la retraite des troupes sardes; mais elle resta affaiblie par un événement auquel on ne devait pas s'attendre. 1742.

Le 18 août, parut à la vue de Naples une escadre anglaise de six vaisseaux de ligne, six frégates, et de quelques galiotes à bombes. L'amiral Martin commandait cette division de l'armée navale, aux ordres de Mathews. La guerre n'était pas alors déclarée entre la cour de Naples et celle de Londres. Le commodore anglais menace le roi des Deux-Siciles de bombarder sa capitale, s'il n'abandonne sur-le-champ les intérêts des rois de France et d'Espagne. Nouveau *Popilius*, il ne donne au roi qu'une heure pour se déterminer : il fallut obéir. Le port de Naples se trouvait dépourvu d'artillerie; aucune précaution n'avait été prise contre une insulte à laquelle on ne s'attendait pas. Le roi des Deux-Siciles, se soumettant à la nécessité,

1742. rappelle ses troupes campées à Spolette avec celles du duc de Montemar, qui eussent succombé, sans la diversion que le duc Philippe faisait en Savoie.

La cour d'Espagne, faisant un crime à Montemar des événemens arrivés par un concours de circonstances qu'il ne lui avait pas été possible de prévoir, lui donna pour successeur le comte de Gages, qui n'ayant pas mieux réussi, faute de moyens suffisans, justifia pleinement son prédécesseur.

Ce nouveau général, profitant de l'absence du roi de Sardaigne, imposa au grand duché de Toscane la même loi que le roi des Deux-Siciles avait reçue des Anglais. Charles Emmanuel, convaincu par lui-même qu'il ne pouvait conserver la Savoie, sans trop s'affaiblir, l'abandonna aux Espagnols aux approches de l'hiver, et rentra en Piémont avec son armée.

CHAPITRE XXV.

Campagne de 1743.

1743. PENDANT l'hiver, de nouvelles négociations avaient été reprises entre les cours d'Espagne et celle de Turin. Charles Emmanuel proposait

deux plans : le premier, de laisser à la reine de Hongrie le Mantouan et le Crémonnais; d'assurer à l'infant-duc Philippe Parme, Plaisance et une partie du Lodevan, et de réunir le reste du Milanais au Piémont, avec le titre de royaume; le second, de donner à l'infant-duc Parme, Plaisance, la Sardaigne et la Savoie, et de réunir au Piémont le Milanais et le Mantouan. Il paraît que le gouvernement de Turin ne proposait ces arrangemens que pour forcer la reine de Hongrie de convertir en traité définitif la convention de l'année précédente, regardée comme provisionnelle. Dès que cet objet fut rempli, il rompit de nouveau avec les Français et les Espagnols. L'acquisition du marquisat de Final lui était surtout extrêmement à cœur, non-seulement à cause de la situation de cette ville au bord de la mer, mais parce que possédant déjà sur cette côte la principauté d'Oneille, il espérait que des circonstances heureuses pourraient faire passer sous sa domination le canton intermédiaire entre l'un et l'autre de ces deux états, et rendre le Piémont un état maritime. 1745.

L'empereur Charles VI avait vendu le marquisat de Final aux Génois en 1713. Le roi de Sardaigne leur offrit le remboursement de

1743. la somme qu'ils en avaient donnée, mais il y mettait, pour condition, que la république lui livrerait la ville de Final dans le même état qu'elle l'avait reçue. Cette condition devenait très-onéreuse : les Génois avaient rasé les fortifications de cette place, et leur rétablissement aurait coûté une somme bien supérieure à celle que la cour de Turin offrait de rembourser. La cour de Vienne avait semé adroitement ce germe de division entre la république de Gênes et la cour de Turin. Il en résulta une aigreur naturelle, dont les suites furent sur le point d'anéantir la république. Le roi de Sardaigne fut obligé de renoncer à cet état par la paix.

Six armées étaient assemblées en 1743. Une armée espagnole, commandée par l'infant-duc Philippe, et par le général *Lasminas*, occupait la Savoie, et faisait de vains efforts pour entrer en Piémont. Le roi de Sardaigne occupait les défilés des Alpes, avec quarante mille hommes. Les Vénitiens avaient levé une armée d'observation pour faire respecter la neutralité de leur territoire. Elle s'était assemblée sur l'Adige, au nombre de vingt-quatre mille hommes ; on l'avait distribuée sur la frontière du Mantouan, depuis Valeggio jus-

qu'à Ponte-Molino. Le sénat avait résolu de garder la neutralité la plus exacte, et de consentir seulement que les troupes de toutes les puissances belligérantes pussent acheter sur les terres de la république les provisions dont elles auraient besoin, en payant le tout argent comptant. 1743.

Une armée autrichienne, postée le long de l'Adige, avait en tête une seconde armée espagnole, commandée par Gages, successeur de Montemar. Enfin, la sixième armée était celle du roi de Naples, qui n'était restée dans l'inaction que le temps qu'il lui avait fallu pour mettre ses côtes à l'abri d'une descente, et ses ports dans un état de défense à ne pas redouter qu'un capitaine anglais vînt les insulter.

Ce prince ne se regardait pas lié par une neutralité forcée. Les succès du duc Philippe en Savoie, le désir de contribuer à l'établissement d'un frère, les vives sollicitations des cours de France et d'Espagne, et beaucoup d'aversion pour la maison d'Autriche, étaient pour lui autant de motifs de reprendre les armes. Il se proposait de commander lui-même son armée, forte de vingt-six mille hommes. Mais la contagion se manifestant en Calabre l'obligea d'employer la moitié de

1743. cette armée à former un cordon pour préserver les autres provinces de ses états de ce fléau. Le reste de ses troupes, campé sur les frontières de l'Abbruze, attendait que les conjectures lui permissent de se réunir à l'armée espagnole.

Les Génois penchaient déjà pour la France; mais ils entrèrent ouvertement dans son alliance, lorsqu'ils apprirent que, par un traité conclu entre le roi de Sardaigne et la reine de Hongrie, le marquisat de Final, était cédé à la cour de Turin. Ils ne pouvaient donner de grands secours, mais leurs ports fournissaient des moyens de recruter l'armée espagnole, et de lui faire parvenir les provisions dont elle manquait.

Des forces aussi nombreuses ne produisirent que le combat de Campo-Santo entre les Espagnols et les Autrichiens, dont ces deux partis s'attribuèrent l'avantage. Le duc de Modene, dont le roi de Sardaigne avait envahi les états l'année précédente, se déclara ouvertement en faveur des Espagnols, après cette bataille. Il réunit quelques régimens à leur armée, dont il prit le commandement.

En Allemagne, les Français, forcés d'évacuer successivement la Bohême, la Bavière

et le haut Palatinat, se repliaient sur le Rhin. La cour de Vienne, qui jusqu'alors avait borné ses vues à contraindre les Français à sortir des terres de l'Empire, enhardie par les promesses de l'Angleterre, et par un secours de vingt mille hommes obtenu récemment des Hollandais, se croyait en état de faire repentir la cour de France de son alliance avec l'empereur Charles VII. Les troupes anglaises et autrichiennes s'assemblaient sur le Mein, dans le dessein d'effectuer une invasion en France. Le maréchal de Noailles, chargé de faire évanouir ce projet, engagea et perdit la bataille d'Ettingue. 1743.

L'empereur, dépouillé de ses provinces héréditaires, était réduit à un état si désespéré, qu'il fut obligé de demander à la cour de France un secours alimentaire. Craignant d'être enlevé dans Francfort par les Autrichiens, quoique cette ville fut neutre et impériale, il négociait avec la reine de Hongrie, qu'il avait été sur le point de détrôner. On offrait, de sa part, une renonciation formelle à ses prétentions sur l'héritage de la maison d'Autriche. Les ministres autrichiens exigeaient qu'il renonçât à la dignité impériale, comme lui ayant été illégalement conférée, ce dont il ne pouvait

1743. convenir sans compromettre les électeurs qui lui avaient donné leurs voix. Pendant qu'on cherchait une tournure convenable, il fut réglé qu'il serait neutre dans cette guerre entreprise en sa faveur, et que les débris de son armée resteraient en Souabe, où ils seraient considérés comme troupes de cercles.

Alors, le ministre de France à la diète de Ratisbonne, déclara que Louis XV ayant appris que l'empereur et la reine de Hongrie étaient en termes d'accommodement, que les cercles interposaient leur médiation pour éteindre la guerre d'Allemagne, rappelait ses armées. La vraie raison de cette retraite était la nécessité de pourvoir à la défense des frontières de France, menacées par les Autrichiens, les Hanovriens, les Anglais et les Hollandais.

La guerre changeait alors d'objet. L'empereur Charles VII, en faveur duquel la France l'avait commencée, traitait de sa paix séparée. Le roi d'Angleterre, après avoir conclu un traité de neutralité avec la France, commandait les armées opposées aux Français, tandis qu'une escadre britannique bloquait le port de Toulon. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, un des premiers aggresseurs de la reine de Hongrie, déclaré neutre par un traité con-

clu l'année précédente, s'alliait étroitement avec la cour qu'il avait voulu dépouiller. Les Hollandais, auxquels le rôle de pacificateurs convenait mieux sans doute que celui de partie belligérante, se déclarant ouvertement en faveur de Marie-Thérèse, joignaient vingt mille hommes à l'armée anglaise, tandis qu'ils continuaient d'entretenir un ambassadeur à la cour de France : et pour compléter toutes ces invraisemblances, le roi de Prusse, qui avait attaqué la maison d'Autriche sans lui déclarer la guerre, et dont elle avait acheté la paix par la cession de la Silésie et du comté de Glats, restait armé, et déjà on pouvait prévoir qu'il rentrerait en campagne aussitôt qu'il verrait la reine de Hongrie en état de contester la légitimité de la cession faite par le traité de Breslau. 1743.

Du nord au midi l'orage grossissait contre la France : elle semblait devoir être bientôt le théâtre d'une guerre allumée loin de ses foyers. Les alliés passèrent le Rhin à Mayence : mais après avoir vainement tenté de forcer les lignes de Lauterbourg, ils repassèrent le fleuve, et prirent leurs quartiers d'hiver dans le Brisgau et dans la Bavière. Le prince Charles, qui commandait l'armée, se rendit à Vienne, où il épousa la sœur de la reine de Hongrie.

1743.

CHAPITRE XXVI.

Mort du cardinal de Fleuri. — Le roi de Prusse attaque la reine de Hongrie — Maladie de Louis XV à Metz.

Le cardinal de Fleuri, premier ministre de France, était mort cette année, sans prévoir quel serait le succès de cette guerre, qu'il avait désapprouvée. Le nouveau ministre proposa de renouer des négociations avec le roi de Prusse. Ce prince, témoin des progrès de la reine de Hongrie, craignait qu'elle ne devînt bientôt assez puissante, non-seulement pour opprimer la liberté de l'Empire, mais pour rentrer, par la voie des armes, dans la possession de la Silésie, qu'elle n'avait cédée que malgré elle. On proposait une confédération dans laquelle devaient entrer l'électeur palatin et le landgrave de Hesse.

Le roi de Prusse, depuis la paix de Breslau, avait travaillé avec beaucoup d'ardeur à augmenter ses forces militaires pour se mettre en état de défendre ses conquêtes. De grandes

recrues avaient été faites par son ordre dans toute l'Allemagne. Il avait créé de nouveaux régimens et augmenté les compagnies des anciens ; ses forteresses étaient réparées, et il en avait construit de nouvelles. Enfin, rien n'était négligé de ce qui pouvait augmenter sa puissance ; mais il observait que pour courir les hasards d'une nouvelle guerre, il devait avoir des sûretés convenables. Il paraît qu'on s'engagea à lui faire céder par l'empereur quelques districts en Bohême, dans le voisinage de la Silésie, en cas que Charles VII vînt à bout de reconquérir ce royaume. Enfin, toutes les parties étant d'accord, il fut conclu, à Paris et à Francfort une alliance offensive et défensive entre le roi de France, l'empereur, le roi de Prusse, l'électeur palatin et la régence de Hesse-Cassel, pour contraindre la reine de Hongrie à reconnaître l'empereur en qualité de chef de l'Empire, à lui restituer ses états héréditaires, et à lui faire droit sur ses prétentions à la succession autrichienne. 1743.

Ce traité avait été conclu avec tant de secret, que les Autrichiens et les Anglais ne projetaient rien moins que de conquérir l'Alsace et la Lorraine pendant la campagne de 1744. 1744.

1744. L'armée autrichienne se rassemblait en Souabe. Elle était forte de soixante-et-dix mille hommes lorsque le prince Charles en prit le commandement. Celle des Anglais, dans laquelle se trouvait un gros corps d'Autrichiens, n'était pas moins redoutable; elle était cantonnée dans la Flandre maritime. La France fit marcher en Flandre cent mille combattans, partagés en deux armées. La première devait être commandée par Louis XV; le maréchal de Saxe conduisait la seconde. Ces armées faisaient des progrès qui commençaient à alarmer les Hollandais, lorsqu'on apprit que le prince Charles avait passé le Rhin, et que l'Alsace était entamée. Le roi de Prusse était d'accord avec Louis XV d'attendre, pour se déclarer, que les principales forces de la reine de Hongrie fussent sur les frontières de France.

Le passage du Rhin fut célébré comme une entreprise audacieuse, et ne méritait pas l'importance qu'on y mit. Ces sortes d'expéditions doivent réussir toutes les fois que l'armée qui veut passer une grande rivière, n'est pas notablement inférieure à celle qui s'oppose au passage. La raison en est, que l'armée qui se tient sur la défensive est obligée de s'étendre,

s'étendre, et par conséquent de s'affaiblir pour veiller partout. L'armée assaillante au contraire peut jeter la plus grande partie de ses forces en un seul endroit, tandis que pour retenir l'ennemi dans tous les postes qu'il occupe, elle détache de faibles corps qui tentent le passage en différens points, et surtout elle cache sa manœuvre à la faveur de la nuit. Alors, le meilleur parti à prendre par celui qui garde les bords d'un fleuve, c'est de rassembler ses forces, le plus promptement possible, de tomber sur le corps ennemi le plus à sa portée, et de le détruire avant qu'il puisse être joint par ceux qui ont traversé la rivière plus haut ou plus bas. 1744.

A la première nouvelle de l'irruption du prince Charles, le roi de Prusse marchait à Prague, à la tête de soixante-et-dix mille hommes, et envoyait une seconde armée en Moravie. Louis XV, qui avait quitté la Flandre pour s'opposer aux progrès des Autrichiens en Alsace, était tombé malade à Metz. Le prince Charles se repentait sans doute d'une entreprise dont il n'avait pas calculé les suites. Renfermé en Alsace par l'armée des Bavarois et des Hessois, et par celle de France qui se fortifiait de jour en jour, il pouvait

1744. être forcé de mettre bas les armes. Le prince Charles développa dans cette occasion toutes les ressources d'un grand capitaine ; à peine son arrière-garde fut-elle entamée. Les précautions prises par lui, ses ponts assurés, tout facilita sa retraite ; il ne perdit pas un magasin.

CHAPITRE XXVII.

Campagne d'Italie.

TANDIS que le feu de la guerre recevait en Allemagne de nouveaux alimens, le duc Philippe, à la tête des Espagnols, et le prince de Conti, à la tête des Français, faisaient d'inutiles efforts pour pénétrer en Italie à travers les Alpes.

Le cabinet de Versailles avait ordonné à quarante-deux bataillons, et à trente-trois escadrons de se réunir, aux pieds des Alpes, à l'armée espagnole, à-peu-près d'égale force. Les troupes combinées passent le Var, au mois d'août, s'emparent du comté de Nice, où l'on fut sur le point de faire prisonnier

l'amiral anglais Mathews, et un corps de matelots qui s'étaient mêlés avec les Piémontais, pour défendre Montalban. Les vainqueurs pénètrent jusqu'à la vallée de Château-Dauphin. Les rochers, les précipices, les torrens, les gorges étroites, les abîmes sur lesquels plongeait l'artillerie ennemie, n'arrêtaient pas l'ardeur des assaillans. On escalade en plein jour le roc de Château-Dauphin, sur lequel dix mille Piémontais étaient retranchés. On n'avait point d'artillerie : les Piémontais foudroyaient les assaillans avec la leur. Les grenadiers s'élancent les uns sur les autres dans les retranchemens, et, ce qui est à peine croyable, ils passent par les embrasures du canon ennemi, dans le temps que les pièces ayant tiré, reculaient par leur mouvement naturel. Cette attaque fut très-meurtrière; mais il n'échappa presqu'aucun Piémontais. Le roi de Sardaigne, au désespoir, voulait se faire tuer dans la mêlée; ceux qui l'environnaient eurent beaucoup de peine à l'obliger de quitter les retranchemens, et à chercher son salut dans une prompte fuite. 1744.

Après cette journée, il fallait emporter ce qu'on appelle les barricades. C'est un passage de quelques toises entre deux rochers qui

1744. s'élèvent jusqu'aux nues. Dans ce précipice roule la rivière de Stura. Trois retranchemens défendaient ce poste. Il fallait ensuite se rendre maître du château de Demont, bâti sur la cime d'un rocher isolé au milieu de la vallée de Stura. Alors l'armée combinée voyait les riantes plaines du Piémont.

Les barricades furent tournées avec une habileté regardée comme un superbe fait d'armes. Demont fut emporté, le 17 août. Les Français et les Espagnols étaient en Italie : mais pour assurer leurs derrières, il fallait prendre la forteresse de Coni. Le duc Philippe et le prince de Conti l'assiégeaient. Le roi de Sardaigne, ayant rassemblé toutes ses forces, les attaque dans leurs lignes ; il est vaincu, et forcé d'abandonner Coni à ses propres forces. Le commandant de cette place voit l'hiver qui s'avance et qui va combattre en sa faveur : cette espérance soutient son courage ; il se défend avec obstination ; et lorsque les assiégeans, vainqueurs des Alpes et du roi de Sardaigne, semblaient n'avoir plus qu'à jouir de leur triomphe, le débordement de la Stura, et l'abondance des neiges qui surviennent, plus favorables aux Piémontais que la victoire de Coni ne l'avait été à l'armée

combinée, la contraignent à repasser les monts pour prendre ses quartiers d'hiver dans le comté de Nice. 1744.

Marie-Thérèse avait fait une perte notable dans la personne du welt-maréchal de Kevenhuller, qui venait de mourir à Vienne. Il fallait auprès du prince Charles un général expérimenté pour tempérer le feu de sa valeur, et pour suppléer au défaut d'expérience, inséparable de sa jeunesse. La cour de Vienne avait jeté les yeux sur le comte de Traun : on lui donna pour successeur le prince de Lobkovits, auquel on avait envoyé d'Allemagne de nombreux renforts, qui commirent toutes sortes de vexations sur les terres de Venise et sur-sur celles de l'Église. Le roi des Deux-Siciles avait réuni son armée à celles du général Gages : malgré ce secours, les Espagnols étaient forcés de reculer assez rapidement, et le royaume de Naples était à la veille d'être envahi, lorsque la nouvelle expédition du roi de Prusse, forçant la cour de Vienne de rappeler en Allemagne la plupart des troupes qu'elle venait de faire passer en Italie, le roi des Deux-Siciles, acquérant la supériorité, poursuivit à son tour les Autrichiens, qui avaient inutilement tenté de forcer les Espa-

1744. gnols, retranchés dans le camp de Veletri. Il les repousse vers la campagne de Rome. Le peuple romain, du haut des remparts de cette capitale, eut le spectacle d'un combat, dont l'issue fut de renvoyer les Autrichiens sous les murs de Mantoue. Les Espagnols, après les avoir poursuivis jusque dans le Bolonais, se cantonnèrent dans la Romagne, et les Napolitains reprirent la route de leur pays.

CHAPITRE XXVIII.

Campagne d'Allemagne. — Mort de l'empereur Charles VII.

Louis XV, en partant pour l'Alsace, avait laissé en Flandre le maréchal de Saxe, à la tête de quarante mille hommes, pour conserver les places conquises, et s'opposer aux efforts de soixante-dix mille combattans anglais, autrichiens et bataves, conduits par le général de Vade, élève de Marlborough, le comte d'Aremberg et le comte de Nassau. Le général français mit en œuvre ces ressources de la guerre auxquelles n'ont part ni la for-

tune, ni même la valeur du soldat : il fut regardé dès lors comme un des plus grands généraux de son siècle. 1744.

Le roi de Prusse était parti de Postdam, le 15 août. Son armée se réunit, le 4 septembre devant Prague. Le général Ogiloï, qui défendait cette capitale avec quinze mille hommes, se rendit prisonnier de guerre au bout de dix jours de siége. La Moravie était envahie par une autre armée prussienne. L'armée impériale, fortifiée par un corps de douze mille Français, rentrait en Bavière. L'empereur, revenu à Munich, goûtait le plaisir de se voir en possession de ses états héréditaires. L'armée française d'Alsace, ayant passé le Rhin, dominait dans la Souabe, jusqu'aux portes de Constance.

Mais, d'un autre côté, l'électeur de Saxe fournissait à Marie-Thérèse une armée de vingt-cinq mille hommes. C'était le prix d'une partie de la Silésie, que la reine de Hongrie espérait alors de reprendre, et sur laquelle l'électeur prétendait avoir d'anciens droits, que la cour de Vienne reconnut alors valables, et qui seraient devenus problématiques aussitôt que cette province aurait été enlevée au roi de Prusse. Le prince Charles, arrivé en Bo-

1744. hême, et fortifié de ce secours, se trouva supérieur à l'armée prussienne, elle fut contrainte d'évacuer Prague.

1745. Charles VII mourut à Munich, le 20 janvier, à l'âge de quarante-sept ans, malheureuse victime des chagrins enfantés par l'ambition, et mémorable exemple de l'influence aussi étroite qu'inconcevable du moral sur le physique, dans l'organisation intérieure de l'homme. Cet infortuné monarque, qui semblait n'être monté sur le premier trône de l'Europe que pour rendre plus déchirante à son âme la subversion de sa fortune, la dispersion de sa famille, et la ruine de ses états, se voyait emporter, par les maladies les plus compliquées. Il avait la goutte et la gravelle. On trouva son foie, ses poumons et son estomac gangrenés; des pierres dans ses reins, un polipe dans son cœur. Ce prince emporta dans le tombeau le fruit des négociations et des efforts que la France faisait en sa faveur depuis quatre ans.

Cet événement devait éteindre l'incendie qui dévorait l'Europe. On se flattait que la reine de Hongrie rechercherait la paix, comme un moyen de placer son époux sur le trône impérial. Mais cette princesse, qui recevait des

subsides de la cour de Londres, dont l'armée venait d'être renforcée par les troupes saxonnes, et qui se flattait d'engager la cour de Pétersbourg d'adhérer à son alliance avec la Pologne, la Hollande et l'Angleterre, voulait la couronne impériale pour son époux, et la continuation de la guerre, dans l'espérance qu'elle pourrait conquérir la Silésie, et peut-être quelqu'autre province en France ou en Italie. 1745.

Charles VII laissait un fils qui lui succédait dans la dignité électorale, et dans tous les droits de sa maison. Abandonnant ses liaisons avec les cours de France et d'Espagne, qui avaient ruiné son père, il conclut un traité avec la reine de Hongrie, dans lequel, renonçant à toutes prétentions sur la succession autrichienne, il promettait sa voix au grand-duc à la prochaine diète d'élection, et de fournir un corps de troupes à la cour de Vienne, moyennant un subside payé par l'Angleterre.

1745.

CHAPITRE XXIX.

Campagne de 1745.

La mort de l'empereur ne changeait rien aux dispositions des rois de France, de Prusse, d'Espagne et des Deux-Siciles. La campagne commença en Flandre par la célèbre bataille de Fontenoi, gagnée par le maréchal de Saxe sur les Anglais, les Autrichiens et les Bataves, commandés par le duc de Cumberland, le maréchal de Konigsech, et le comte de Valdeck. L'armée vaincue rassembla ses débris sous Bruxelles, tandis que les vainqueurs s'emparaient de Tournai, de Gand, de Bruges, d'Oudenarde, de Dandermonde, d'Ostende, de Nieuport et d'Ath, et mettaient à contribution la Flandre et le Brabant.

Les événemens n'étaient pas plus heureux, pour la reine de Hongrie, en Italie qu'en Flandre. Les Autrichiens, assez occupés en Allemagne à se défendre contre le roi de Prusse, et à fournir une armée suffisante pour couvrir Francfort, où l'élection du nouvel empereur devait être faite, n'avaient pu se

porter en forces sur les bords du Pô. Il est certain que si le roi de Sardaigne s'était joint aux ennemis de Marie-Thérèse, l'Italie était perdue pour la maison d'Autriche. 1745.

Le duc de Modène et le comte de Gages avaient poursuivi, au mois de mars, les Autrichiens des environs de Rome, à Rimini, à Césène, à Imola, à Forli, à Bologne, à Modène. Cette armée, forte de trente mille hommes, venait de se réunir, dans l'état de Gênes, aux Français et aux Espagnols, commandés par l'infant-duc, Philippe, et par le général Maillebois.

La république de Gênes, après avoir conclu, avec les cours de Paris, de Madrid et de Naples, un traité d'alliance, en vertu duquel elle recevait un subside considérable, venait de réunir à l'armée combinée un corps de dix mille hommes, et un train de grosse artillerie. Cette armée était alors forte de quatre-vingt mille hommes. Abandonnant la route qu'on avait inutilement tenue l'année précédente pour pénétrer en Italie, on se rend maître de la vallée d'Oneille, que le roi de Sardaigne tentait en vain de défendre. De la principauté d'Oneille, on descend dans le marquisat de Final, et ensuite dans le Montferrat-Mantouan,

1745. pays hérissé de rochers, qui sont une suite des Alpes. Après avoir marché dans des rochers, on trouve la plaine fertile d'Alexandrie; on passe la Scrivia à Tortone, on passe le Pô; ensuite se présente Pavie, sur le Tesin : de Pavie, il n'y qu'une journée jusqu'à Milan, ville dont le château seul est fortifié. Milan envoie toujours ses clefs à quiconque a passé le Tesin, en venant de France, ou l'Adda, en venant d'Allemagne.

Pour s'emparer de ce pays, il ne faut que marcher en forces; mais pour le garder, il faut veiller à droite et à gauche, sur une vaste étendue de pays, être maître du cours du Pô, depuis Casal jusqu'à Crémone, et garder l'Adige, rivière qui tombe des Alpes, du côté du Trentin, pour fermer le chemin aux Allemands pouvant arriver du Tirol, entre l'Adige et le lac de Garda. Il faut surtout conserver une communication toujours libre avec la rivière de Gênes, c'est-à-dire, le chemin étroit qui conduit le long de la mer, depuis Antibes, par Monaco et Vintimille, afin d'avoir une retraite en cas de malheur.

Les Français et les Espagnols pénètrent en Italie par les Alpes et par les Appennins. Douze bataillons français forcent le camp piémontais,

de Montesimo. Un autre corps défait le roi de Sardaigne à Bassignano, sur le bas Tanaro. Les Français entrent dans la vallée de Pragelas. Les Autrichiens et les Piémontais s'étaient retranchés à Novi; ils sont forcés d'abandonner ce poste. Maillebois s'empare à leur vue du château de Serravalle, et successivement de Plaisance, le 9 septembre; de Parme, le 12, et de Pavie, le 22. 1745.

Le roi de Sardaigne, avec vingt-cinq mille Piémontais, et le comte de Schullembourg, avec un pareil nombre d'Autrichiens, avaient fortifié une anse formée par le Tanaro, vers son embouchure, dans le Pô, entre Valenza et Alexandrie. Il était difficile d'attaquer ce poste avec succès, tant qu'il serait défendu par deux armées. Maillebois feint de vouloir attaquer Milan; les Autrichiens donnent dans le piége.

Tandis que Schullembourg quitte sa position pour couvrir cette ville, les Français et les Espagnols passent le Tanaro, ayant de l'eau jusqu'aux reins. Le roi de Sardaigne, forcé dans son camp, est obligé de reculer jusqu'à Casal. L'armée combinée s'empare d'Alexandrie, de Valenza, de Casal, d'Asti. Enfin, l'infant-duc Philippe, maître de Milan,

1745. reçoit, le 19 décembre, le serment de fidélité du sénat et des habitans de cette grande ville.

Les Français n'avaient pas les mêmes succès sur le Rhin. Ils avaient pris leurs quartiers d'hiver dans les cercles de Franconie et du Rhin. Le roi d'Angleterre, craignant une invasion dans son électorat de Hanovre, avait rassemblé une armée composée de vingt mille Hanovriens, et douze mille Autrichiens ou Hollandais. Cette armée occupait la chaîne de montagnes et de défilés qui s'étendent depuis la Lahne jusqu'à Cologne.

Peu de temps après Maillebois fut chargé du commandement de l'armée d'Italie, et le prince de Conti prit le commandement de celle du Rhin. L'objet de cette armée était de s'approcher de Francfort, pour mettre obstacle aux dispositions qui devaient placer la couronne impériale sur la tête du grand duc de Toscane. La cour de France avait publié un manifeste, dans lequel elle déclarait qu'elle emploierait toutes ses forces pour arrêter cette élection, ou pour la rendre invalide. Il était difficile de réussir dans ce projet. La reine de Hongrie, qui faisait alors son affaire principale de couronner son époux, était

assurée du suffrage de la majorité des électeurs. Quelques-uns d'eux, ne s'attachaient à la maison d'Autriche que par les subsides qu'ils recevaient d'Angleterre. Ils pouvaient être amenés à changer de parti ; mais il fallait leur donner beaucoup d'argent, et avoir sur le Rhin une armée supérieure, qui d'un côté retînt les forces autrichiennes, éloignées de Francfort, et de l'autre menaçât les états de Trèves, de Cologne et de Mayence, si ces trois électeurs donnaient leurs voix au grand duc. 1745.

CHAPITRE XXX.

François de Lorraine, grand duc de Toscane, est proclamé empereur. — Le roi de Prusse fait la paix avec la reine de Hongrie. — Négociation avec le roi de Sardaigne.

Les efforts faits par la France, en Italie et en Flandre, ne lui permettaient pas d'entretenir une armée supérieure aux portes de Francfort. Le prince de Conti fut contraint de se retirer à la gauche du Rhin, lorsque

1745. les conférences de la diète d'élection commençaient à s'ouvrir. François de Lorraine, grand duc de Toscane, fut élu empereur par l'électeur de Mayence et les ministres plénipotentiaires de ceux de Trèves, de Cologne, de Bohême, de Bavière, de Saxe et de Hanovre. Le roi de Prusse et l'électeur palatin protestèrent contre cette élection, aussi vainement que la reine de Hongrie avait protesté contre celle de l'empereur Charles VII. Le grand duc fut proclamé empereur, sous le nom de François Ier.

La reine de Hongrie concevant l'espoir de rentrer en Silésie, avait rassemblé de bonne heure l'armée combinée d'Autriche et de Saxe. Le prince Charles, à la tête de soixante-dix mille combattans, pénétrait dans la haute Silésie; il fut défait par le roi de Prusse, le 3 juin, à la journée de Friedberg, et le 30 septembre, à la journée de Prandnits. Alors le conseil de Vienne, convaincu qu'il était difficile de dépouiller le roi de Prusse, employait la médiation de l'Angleterre pour engager ce monarque à poser de nouveau les armes. Les Prussiens étaient sur le point de s'emparer, non-seulement de la Bohême entière, mais de l'électorat de Saxe. La paix fut

fut signée le 25 décembre. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, abandonnait à la couronne de Prusse ses droits sur la Silésie; le conseil de Vienne lui garantissait cette même Silésie et le comté de Glats. Frédéric, de son côté, garantissait à la reine de Hongrie tous ses états d'Allemagne, et accédait à l'élection du grand duc à la dignité impériale. L'électeur palatin et le landgrave de Hesse étaient compris dans cet accommodement. 1745.

Cette paix, signée à Dresde, mettait la reine de Hongrie en état d'envoyer en Italie une partie des nombreuses armées qui ne lui étaient plus nécessaires en Bohême. La cour de Naples craignait avec raison que les plus fâcheux revers ne succédassent rapidement aux triomphes qui avaient signalé la dernière campagne. Le seul moyen de rétablir l'équilibre, était de faire promptement la paix avec le roi de Sardaigne, et de s'ouvrir, par ses états, une communication facile avec le Milanais. Mais la chose était très-difficile : de grandes fautes exposèrent à des malheurs presque sans remèdes; et lorsque la cour de Paris prit le seul parti qui restait pour les réparer, l'union subsistante entre les rois de France et d'Espagne, fut sur le point d'être rompue avec éclat.

1745. Peu s'en fallut que les haines nationales, en se réveillant, ne changeassent des alliés en ennemis.

Dès le commencement de la guerre, les Espagnols avaient pénétré en Italie, où Philippe V voulait former un établissement en faveur de l'infant-duc Philippe, son fils cadet. La cour de France s'intéressait particulièrement à ce prince, gendre de Louis XV; cependant, elle n'entra pas d'abord dans les vues de Philippe V, parce qu'elle était, avec raison, persuadée que la France ne pouvait faire en Italie de guerre heureuse, que de concert avec le roi de Sardaigne, maître des Alpes. Mais lorsqu'on sut que Charles Emmanuel avait fait un traité avec la reine de Hongrie, une armée fut envoyée dans les Alpes, pour agir conjointement avec celle des Espagnols, quoique tout le conseil de Paris fut convaincu que le succès de cette entreprise était entièrement douteux.

Il fut signé à Fontainebleau, le 25 octobre 1743, entre les cours de France et d'Espagne, un traité d'alliance à perpétuité. On y stipula une garantie réciproque de toutes les possessions, et même de tous les droits qu'avaient ou devaient avoir les deux couronnes. On pro-

mettait de ne quitter les armes que d'un commun accord. 1745.

Le roi d'Espagne cédait ses droits à la succession autrichienne à l'infant-duc Philippe, et voulait le mettre en possession des duchés de Milan, de Mantoue, de Parme et de Plaisance. Louis XV promettait de faire la guerre au roi de Sardaigne, et de ne conclure aucune paix avec les Anglais, sans y stipuler la restitution de Gibraltar. Les engagemens pris par le roi de France paraissaient aux hommes d'état trop onéreux. La France se sacrifiait aux prétentions de l'Espagne : elle s'exposait, si la cour de Madrid développait une ambition impossible de satisfaire, à des soupçons, à des reproches, à de nouvelles brouilleries. Mais on voulait effacer les impressions qu'avaient laissées à la cour d'Espagne la manière brusque dont la France avait fait la dernière paix. On se prêta à ses vues pour dissiper ses ombrages. Ainsi en politique l'intérêt du moment entraîne souvent à de fausses démarches dont on se repent dans la suite.

Les premiers effets de cette guerre furent l'envoi d'une armée française, pour pénétrer dans le Milanais par les Alpes. Le roi de Sardaigne sentant parfaitement que l'exécution entière

1745. des projets des Espagnols le mettaient tellement dans la dépendance de la France et de l'Espagne, que sa perte était infaillible, faisait des efforts au-dessus de ses forces pour arrêter les assaillans. La campagne de 1744, où les Français firent des prodiges de valeur, fut plus glorieuse qu'utile : on résolut de prendre une autre route. De là l'alliance avec la république de Gênes. Le succès répondit d'abord à l'attente de la cour de Madrid. La campagne de 1745 fut marquée par des conquêtes rapides. Mais mieux eût valu conquérir moins, et prendre de meilleures mesures pour conserver ce qu'on avait conquis.

Dans ces circonstances, on apprend que le roi de Prusse, vainqueur des Autrichiens et des Saxons, vient de signer la paix avec eux, et que l'impératrice n'ayant plus besoin de tant de forces en Allemagne, fait passer en Italie des armées capables d'écraser les Français et les Espagnols, qu'il n'est pas aisé de recruter au milieu de la péninsule. Alors, on décida Louis XV à ramener le roi de Sardaigne à l'alliance de la France et de l'Espagne. C'était le seul moyen de rendre inexécutable tous les projets de la maison d'Autriche. Le secret exigé par une négociation de cette nature,

engagea le cabinet de Versailles de n'en pas prévenir celui de Madrid. Louis XV écrit de sa propre main les clauses de l'accommodement. Cet écrit est envoyé à *Champeaux*, résident de France à Genève, avec ordre de se rendre à Turin, et de le remettre à Charles Emmanuel. 1745.

On offrait d'abandonner à ce monarque, avec le titre de roi de Lombardie, le Mantouan, la partie du Milanais située à la gauche du Pô, et celle qui est à la droite jusqu'à la Scrivia. Le duc Philippe aurait eu, pour son partage, la partie du Milanais depuis la droite de la Scrivia jusqu'aux frontières de la république de Gênes et du duché de Modène. Un des articles de ce traité spécifiait qu'aucun état d'Italie ne pourrait être uni aux couronnes de France, d'Espagne ou d'Allemagne, de sorte que le grand duché de Toscane devait passer au prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur.

Le négociateur français exécute sa commission. On lui remet, le 26 décembre, un mémoire, signé du roi de Sardaigne, dans lequel il accepte le partage, et fait seulement quelques observations sur des points peu importans. Les préliminaires sont arrêtés à peu près,

1745. suivant les observations de la cour de Turin. *Champeaux* se rend une seconde fois auprès du roi de Sardaigne : il convient avec ce prince que les hostilités ne cesseront publiquement, qu'après la ratification du traité par le roi d'Espagne ; et qu'en attendant, Maillebois userait de tous les ménagemens convenables envers les Piémontais ; il convient encore verbalement, que si la cour de Madrid refusait son adhésion au traité, l'armée française se séparerait de l'armée espagnole.

1746. A la lettre que Louis XV écrivait à Philippe V fut joint un mémoire circonstancié, contenant tous les motifs qui devaient décider la cour de Madrid d'accéder à la convention faite avec Charles Emmanuel. On insistait sur les avantages que le traité de Dresde procurait à la reine de Hongrie, et sur la nécessité qu'il en résultait de gagner le roi de Sardaigne ; sur la solidité qu'acquerraient, par ce moyen, les états de l'infant-roi Charles, et de l'infant-duc Philippe en Italie, et sur la certitude de terminer bientôt la guerre. Louis XV finissait par donner à entendre que sa résolution était prise ; que si l'Espagne refusait des conditions très-raisonnables, il ferait sa paix particulière.

Le fils du maréchal de Maillebois, revêtu de pleins pouvoirs, signa, à Paris, le 17 février, avec un ministre de Sardaigne, les articles préliminaires, et eut ordre de partir sur-le-champ, pour conclure définitivement le traité à Turin. Son instruction, datée du 19 février, tendait seulement à réformer quelques articles, par ménagement pour la cour d'Espagne. Cette cour voulait fermement deux choses : procurer des états considérables aux enfans du roi, et empêcher l'agrandissement de la maison de Savoie; rien ne pût lui arracher le consentement demandé. 1746.

Le roi de Sardaigne, qui connaissait le prix du temps, prenait de loin ses mesures pour tirer tout le parti possible de sa situation. On traitait de bonne foi à Turin, mais non sans adresse. Les Espagnols, maîtres d'Alexandrie et de Milan, ne l'étaient pas des citadelles de ces deux villes : étroitement bloquées, elles ne pouvaient manquer de succomber, si elles n'étaient ravitaillées promptement.

Maillebois, qui venait conclure le traité avec le roi de Sardaigne, reçut à Briançon une lettre de Turin, dans laquelle on le pressait d'arriver, s'il avait les pleins pouvoirs

1746. nécessaires, sans quoi on le priait de ne pas continuer sa route. Il répondit qu'il avait ordre de signer la paix définitive; mais il envoya en même temps à *Champeaux* les représentations qu'il était chargé de faire sur deux articles du traité. Il arriva le 3 mars à Rivoli. Le roi y envoya, le lendemain, un de ses ministres. On disputa sur les points contestés : la conférence fut rompue.

CHAPITRE XXXI.

Campagne de 1746.

Les Autrichiens pressaient les Piémontais d'agir. Ceux-ci temporisaient sous divers prétextes. Enfin une entreprise fut concertée pour le 5 mars. La cour de France avait promis de faire consentir la cour d'Espagne au traité de partage. Le roi de Sardaigne regardait ce consentement comme une condition essentielle, sans laquelle l'arrangement était nul. On lui offrait, pour suppléer à l'adhésion de Philippe V, des sûretés qu'il ne jugeait pas suffisantes. On savait parfaitement à Turin que les Espagnols, loin de vouloir faire la paix avec le roi de Sardaigne, se préparaient à l'attaque

du château de Milan, et l'on craignait que cette forteresse, qui manquait de subsistances, ne tombât dans leurs mains La cour de France, en élevant des incidens, fournissait à celle de Turin des raisons de continuer les hostilités, lorsqu'il eut été très-important de terminer la négociation. Charles Emmanuel prouva son habileté en politique et en guerre. Il profita des fautes des cours d'Espagne et de France; mais il ne fut pas coupable de perfidie. 1746.

Le maréchal de Maillebois, instruit des négociations avec le roi de Sardaigne, ne veillait pas assez sur les périls de sa position, dans laquelle il gardait une étendue de pays trop immense, pour donner un prompt secours aux quartiers qui pourraient être attaqués. Il croyait n'avoir rien à craindre des Piémontais, lorsqu'il apprit, le 5 mars, que neuf bataillons français étaient bloqués dans Asti. Le général qui les commandait aurait eu le temps de se retirer, s'il n'eût reçu l'ordre formel d'attendre un secours qui ne pouvait arriver à temps. Les Français se défendirent deux jours. Les Piémontais étaient munis d'une artillerie formidable. Ils eurent bientôt fait brèche au corps de la place. Les neuf bataillons se rendent prisonniers de guerre.

1746. Le général français savait que le traité entre les cours de Paris et de Turin était un secret pour les Espagnols et pour les Autrichiens; il crut peut-être que cette attaque subite était une feinte adoptée par les ministres des deux nations, pour cacher à la cour de Vienne, sous le masque de quelque hostilité simulée, les négociations dont la conclusion s'avançait. Quoi qu'il en soit, rien ne fut alors capable de contenir le déchaînement des Espagnols contre les Français. Les généraux espagnols disaient hautement que le maréchal de Maillebois trahissait leur cause: il fut question dans le conseil de guerre, tenu en présence de l'infant-duc, d'arrêter le général français. Le comte de Gages s'éleva contre une proposition aussi odieuse qu'inexécutable.

Maillebois regardant cette proposition comme un projet réel, écrivit à l'infant-duc, le 10 mars, que les circonstances le forçaient de se retirer vers les gorges de l'Appennin, jusqu'à ce qu'il reçut les ordres de sa cour. Les Espagnols évacuèrent alors Alexandrie, de peur d'y essuyer le désastre que les Français venaient d'éprouver dans Asti. La communication avec le comté de Nice pouvait être interceptée par le col de Tende. La cava-

lerie française et espagnole manquait de fourrages. 1746.

Louis XV, en recevant la nouvelle de la surprise de neuf bataillons dans Asti, reçoit une lettre du roi de Sardaigne, avec une courte relation de ce qui s'était passé. Charles Emmanuel témoignait au roi de France son regret de ce que la suspension d'armes avait été rompue. Il assurait que ses sentimens n'étaient pas changés; qu'il ne désirait rien tant que de mettre le dernier affermissement à la paix projetée. Cependant, les événemens qui se succédaient annonçaient la guerre. Les troupes de l'impératrice-reine, d'un côté, celles du roi de Sardaigne, de l'autre, gagnaient du terrein partout. Des places perdues, des échecs redoublés diminuaient la force des armées française et espagnole.

Alors le comte de Gorzègue, ministre du roi de Sardaigne, écrivit, le 10 mars, au ministre de France, Champeaux, que les arrangemens qui pouvaient convenir quelques mois auparavant, ne pouvaient plus se concilier avec la situation présente des affaires; qu'il regardait cependant la paix comme faite avec la cour de France; qu'il souhaitait l'affermir par tous moyens pouvant se concilier avec son hon-

1746. neur et sa sûreté; et que lorsque Louis XV ferait des ouvertures convenables, il y répondrait avec confiance.

Vous dites, ajoutait le ministre piémontais, que le roi de France se donne des soins infinis pour amener la cour d'Espagne à signer le traité de partage, et qu'il n'y est pas parvenu; ne doit-on pas conclure de là, que si l'Espagne avait entre ses mains les châteaux de Milan et d'Alexandrie, il ne resterait plus aucune espérance d'arrangement. A la lecture de cette lettre, il était aisé de prévoir que la négociation ne pouvait se renouer.

CHAPITRE XXXII.

Bataille de Plaisance. — Retraite des armées française, espagnole et napolitaine. — Mort du roi d'Espagne Philippe V.

Les Espagnols, après avoir abandonné Milan, le 18 mars, s'étaient retirés sous Plaisance; la confiance s'était rétablie entr'eux et les Français, campés auprès de cette ville : on

tint conseil. Le roi de Sardaigne s'avançait avec son armée. Après sa jonction avec l'armée autrichienne, commandée par le comte de Broon, il restait peu de ressources à l'armée combinée de France, d'Espagne et de Naples. On résolut d'attaquer les Autrichiens sur-le-champ. 1746.

La bataille se donna le 13 juin : elle fut une des plus longues et des plus sanglantes de toute la guerre. Maillebois fondit sur les Impériaux avant le lever du soleil, et fut longtemps vainqueur à l'aile droite, qu'il commandait; mais l'aile gauche, enveloppée par un nombre supérieur d'Autrichiens, fut entièrement défaite. Il fallut, après neuf heures du combat le plus opiniâtre, se retirer sous le canon de Plaisance.

Les Français, les Espagnols et les Napolitains perdirent huit mille hommes tués ou blessés à la bataille de Plaisance : on leur fit quatre mille prisonniers. Enfin, l'armée Piémontaise arriva : alors, le danger fut plus imminent : toute l'armée des trois couronnes pouvait être enfermée entre le Pô, le Lambro, le Tidone et la Trebia. Se battre dans un poste avantageux contre une armée supérieure, est une chose ordinaire; sauver des troupes

1746. vaincues et entourées, c'est l'effort de l'art militaire.

Maillebois osa proposer de se retirer en combattant. Il dirigea cette entreprise, et en vint à bout. L'armée des trois couronnes passa toute entière, en un jour et une nuit, sur trois ponts, avec quatre mille mulets chargés, mille charriots de vivres, et se forma le long du Tidone. Les mesures avaient été si bien prises, que le roi de Sardaigne ne fut en mesure de l'attaquer que lorsqu'elle pouvait se défendre. Les Français et les Espagnols continuèrent leur retraite en combattant. Cette marche, plus estimée des gens de l'art, qu'éclatante aux yeux du vulgaire, remplit l'objet qu'on s'était proposé. Cet objet était triste. On se retirait par Tortone, laissant au pouvoir de l'ennemi Plaisance et toute la Lombardie. En effet, le lendemain de cette étrange bataille, Plaisance ouvrit ses portes aux Autrichiens. Les Espagnols devaient sentir alors bien vivement combien il leur aurait été avantageux d'accepter les arrangemens proposés par le roi de France.

De toute cette grande armée, qui devait conquérir l'Italie, il ne restait à Tortone que sept mille Français et neuf mille Espagnols,

lorsque les Napolitains s'en furent séparés pour couvrir le royaume des Deux-Siciles, qui pouvait être envahi. Ce faible corps ne pouvait résister à quarante mille Autrichiens et à vingt mille Piémontais. On se retira par Gavi sur les confins de la république de Gênes. 1746.

Le duc Philippe, et le duc de Modène entrent dans cette ville : mais au lieu de rassurer les habitans, ils en augmentent les alarmes. Gênes était bloquée par les Anglais : les Autrichiens et les Piémontais approchaient. On ne pouvait rester dans cette place, sans s'exposer à être coupé par les ennemis, qui seraient parvenus sans obstacles dans le comté de Nice, par la vallée d'Oneille et le col de Tende. D'ailleurs, la disette des vivres suffisait seule pour engager les Français et les Espagnols de se rapprocher des frontières de France : les troupes de la république suffisaient pour garder Gênes.

Dans ces tristes conjonctures, l'infant-duc reçut la fâcheuse nouvelle que son père était mort subitement, le 9 juillet, au château de Buen-Retiro, dans sa soixante-deuxième année. Cet événement rendait la position de ce prince encore plus embarrassante. On a

1746. déjà observé que Philippe V avait été marié deux fois. Ferdinand, qui monta sur le trône, était fils de Marie-Louise de Savoie, sœur du roi de Sardaigne, Charles Emmanuel. D'un côté, il ne partageait pas la chaleur avec laquelle son père sacrifiait toutes les ressources de l'état pour former de magnifiques établissemens en Italie, en faveur des enfans qu'il avait eus d'Élisabeth Farnèse, sa seconde femme; de l'autre, il partageait encore moins l'antipathie montrée par Philippe V envers le roi de Sardaigne. La cour d'Espagne rappela d'Italie le comte de Gages. Il eut pour successeur le marquis de Lasminas, qui voulait en vain renouer les négociations dont le fils du maréchal de Maillebois avait été chargé auprès de la cour de Turin; il n'en était plus temps.

CHAPITRE XXXIII.

Les Impériaux s'emparent de Gênes, et pénètrent en Provence.

Les Piémontais et les Autrichiens se précipitaient sur la côte occidentale de Gênes et sur le comté de Nice, par toutes les issues des Appennins

Appennins et des Alpes. La situation de Gênes lui permet d'opposer une vigoureuse résistance aux ennemis qui veulent l'attaquer. Outre son enceinte particulière, elle en a une seconde de plus de deux lieues d'étendue, formée par une chaîne de rochers. Par delà cette double enceinte, les Appennins lui servent partout de fortifications. Le poste de la Bochetta, par où les Impériaux s'avançaient, était très-aisé à défendre. 1746.

Les Impériaux tiennent un grand conseil à Saravalle, en présence du roi de Sardaigne. Il fut décidé que le poste de la Bochetta serait attaqué, pendant qu'on déboucherait encore par un autre endroit. La consternation des Génois ne leur permit pas de se défendre : ils avaient une artillerie nombreuse, et les Autrichiens n'étaient pas pourvus de canons de siége ; mais ils n'attendirent pas que ce canon arrivât ; la terreur les précipita dans tous les malheurs qu'ils craignaient.

Les Autrichiens, sous les ordres du général Broon et du marquis de Botta-Adorno, se présentent devant Gênes. La ville, craignant les suites de sa résistance, ouvre ses portes. La seule capitulation que les Génois purent obtenir fut que les portes seraient livrées le même

1746. jour, 6 septembre; que la garnison serait prisonnière de guerre, de même que celle de Gavi; que toutes les armes qui se trouveraient dans la ville, ainsi que les munitions, provisions et équipages appartenans aux Français, aux Espagnols et aux Napolitains seraient remis aux commissaires autrichiens; que le doge et six sénateurs se rendraient à Vienne, pour y faire des excuses à l'impératrice-reine; que la république paierait cinquante mille *genouines* pour être distribuées aux troupes impériales, et que pour sûreté de cette convention provisionnelle, il serait envoyé à Milan quatre sénateurs en ôtages. Le marquis de Botta-Adorno fut établi commandant dans la ville.

Trois jours après cette convention, les commissaires autrichiens demandent une contribution de trois millions de genouines, faisant vingt-quatre millions, argent de France, payables en trois termes, dont le plus éloigné était de quinze jours. C'était abuser cruellement des droits de la victoire. On avait épuisé le trésor de Saint-Georges pour payer seize millions. Le crédit était anéanti, la banque sans ressources, les belles maisons de plaisance qui embellissaient les environs pillées par les sol-

dats, les terres de Gênes ravagées; le sénat demande, pour toute grâce, qu'il lui soit accordé un temps convenable pour rassembler les huit millions restans. On répond que, non-seulement il faut payer, à l'époque fixée, la somme demandée, mais huit autres millions pour l'entretien de neuf régimens répandus dans les environs. A la publication de cet ordre, le désespoir saisit tous les Génois. Traités en esclaves, ils n'avaient plus à perdre que la vie. Ils paraissaient résolus à la sacrifier plutôt que de souffrir plus long-temps un traitement si honteux. On s'attendait à la ruine prochaine et inévitable de cette cité, lorsqu'elle fut délivrée par l'événement le plus imprévu. 1746.

Les Autrichiens et les Piémontais, maîtres des Appennins, n'étaient plus embarrassés que du choix des conquêtes qu'ils pouvaient faire en France ou en Italie; il leur était également aisé d'envahir le royaume de Naples ou la Provence; mais il paraît que la reine de Hongrie, instruite du projet de Louis XV, de s'attacher le roi de Sardaigne, en lui donnant un royaume en Lombardie, aux dépens de la maison d'Autriche, voulait, de son côté, donner la Provence à la cour de Turin. C'était le moyen que les Français ne pussent jamais repasser les

1746. Alpes. Le conseil autrichien était bien assuré qu'après avoir assujéti Marseille et Toulon au roi de Sardaigne, il réduirait aisément les Deux-Siciles.

Quarante mille combattans, favorisés par une eseadre anglaise, entrent en Provence. Lasminas s'était séparé des Français pour défendre la Savoie. Maillebois n'était pas en état de disputer le passage du Var. Les Français se retiraient dans le cœur de la Provence, manquant de tout. Déjà Venee et Grasse étaient livrées au pillage par les Autrichiens, dont les partis s'étendaient jusqu'à la Durance. On tremblait pour Marseille et pour Toulon. Mais le comte de Broon n'avait point de grosse artillerie pour faire des siéges, et seconder, par terre, les vaisseaux stationnés sur les côtes. Ce général ordonna d'enlever celle de Gênes. Non-seulement les Autrichiens obligeaient les Génois à traîner eux-mêmes ces canons et ces mortiers jusqu'au port où ils devaient être embarqués, mais ceux qui ne s'empressaient pas assez à faire ce serviee étaient frappés rudement par les soldats. Ces derniers outrages furent le signal de la révolution de Gênes, amenée par les circonstanees.

1746.

CHAPITRE XXXIV.

Révolution de Gênes.

Les Génois, devenus esclaves en présence d'une grande armée, recouvrèrent leur liberté après qu'elle fut partie. Le marquis de Botta-Adorno avait établi son quartier dans le faubourg Saint-Pierre-des-Arènes, mais les Autrichiens méprisoient si fort les Génois, qu'ils avaient négligé de laisser dans la place une garnison qui répondît de sa fidélité. Il n'avait presque conservé, auprès de lui, que les malades de l'armée.

Les sénateurs, témoins de la faiblesse de ceux qui avaient opprimé la république, excitaient secrètement le peuple à la révolte. Des émissaires répandus dans les ateliers, disaient: « Jusques à quand attendrez-vous que les Autrichiens viennent vous égorger entre les bras de vos femmes et de vos enfans, pour vous arracher le peu de nourriture qui vous reste? Leurs troupes sont dispersées loin de l'enceinte de vos murs; il n'y a dans la ville que ceux qui veillent à la garde de vos portes; vous êtes ici

1746. plus de trente mille en état de prendre les armes : ne vaut-il pas mieux mourir, que d'être spectateurs indolens des ruines de votre patrie? »

Ce peuple, nourri loin des camps, qui n'avait pas eu seulement la pensée de défendre sa ville lorsque les ennemis en étaient encore éloignés, s'arme lorsqu'ils en sont les maîtres. Au son du tocsin, les Génois se réunissent et présentent un front menaçant. Botta-Adorno crut d'abord que cette émeute populaire se rallentirait d'elle-même, et que la consternation reprendrait bientôt la place d'une fureur passagère : il se contenta de renforcer les gardes des portes, et d'envoyer quelques détachemens dans la ville. Il proposait au sénat de s'unir à lui pour combattre ce qu'il appelait les rebelles, sans s'apercevoir que le sénat favorisait l'insurrection, et ne lui promettait tout ce qu'il demandait, que pour donner au peuple le temps d'assembler ses forces.

Les paysans arrivaient de toutes parts, et se joignaient aux citadins. On court au palais ducal pour demander des armes. Le doge avait besoin d'user d'une extrême circonspection : il était à craindre qu'un soulèvement mal concerté n'entraînât la destruction de la

ville. Ce magistrat feint de ne pas entendre les clameurs du peuple ; mais les gens qui l'entourent indiquent les endroits où les armes étaient cachées. Quelques nobles se distribuent dans les rues, et dirigent le mouvement. On se barricade dans les rues, et l'ordre qu'on tâche de mettre dans un soulèvement subit n'en rallentit pas l'ardeur. 1746.

Les Allemands, comptant toujours que le sénat se joindrait à eux pour comprimer la multitude, s'avancent à la porte de Bisagno, par le faubourg de ce nom. Ils trouvent les portes fermées. L'artillerie des remparts tonne sur eux. Le peuple de Gênes formait alors une armée : on battait la caisse dans la ville au nom du peuple ; on ordonnait, sous peine de mort, à tous les citoyens de sortir en armes de leurs maisons, de se ranger sous les drapeaux de leur quartier. Le sénat, qui inspirait le peuple en secret, consomma, dans cette occasion, le chef-d'œuvre de sa politique. Il paraissait étranger à l'insurrection. Cependant les nobles étaient mêlés avec les populaires. Botta s'apercevant, un peu tard, qu'il ne pouvait compter sur ses intelligences dans la ville, fut obligé de prendre la fuite, après avoir perdu cinq mille hommes, et d'abandonner

1746. ses magasins et ses équipages. Les Autrichiens se retirent au poste de la Bochetta. Poursuivis sans relâche, forcés enfin d'abandonner cette position, ils se replient sur Gavi pour attendre des renforts.

Le peuple Génois montra, dans cette occasion, une élévation de sentimens digne de servir de modèle aux nations les plus belliqueuses. L'insurrection fut accompagnée, sans doute, de quelques brigandages : le peuple soulevé pilla les maisons de quelques sénateurs soupçonnés de favoriser les Autrichiens; mais ces désordres, inséparables d'un grand mouvement populaire, furent effacés par les exemples les plus frappans d'une magnanimité républicaine. Le peuple choisit trente-six plébéiens pour le gouverner; mais il y ajouta les quatre sénateurs Grimaldi, Scaglio, Lomellini et Fornari. Ces quatre nobles rendaient secrètement compte au sénat qui gouvernait en effet la république, en ne paraissant prendre aucune part aux affaires.

Le général en chef était un cordonnier, nommé *Lespagnette*, qui combattit et mourut en héros, en défendant la Bochetta contre les Autrichiens. Au fort de la crise, un négociant de Marseille vint lui demander la per-

mission de quitter Gênes, et d'emporter ses effets : il la lui accorda. Le négociant lui offre une bourse pleine d'or ; le Génois lui répond : « Si je n'étais que Lespagnette, je ne refuserais pas un homme que j'oblige ; mais je suis général : reprenez votre présent. » Eh, quelles sont vos vues ? reprend le négociant : Si vous réussissez, le peuple s'emparera-t-il du gouvernement ? « Nous savons mieux combattre que les sénateurs, dit *Lespagnette*, mais ils savent mieux gouverner. Ce que je demanderai avant de quitter les armes, c'est la réforme des abus. » 1746.

Les nobles génois, qui ne savaient pas encore si le peuple soutiendrait ce qu'il avait heureusement commencé, faisaient déclarer à Vienne qu'ils n'avaient aucune part à l'insurrection, traitée de révolte. Le conseil de Vienne, de son côté, se croyant en état de punir bientôt les révoltés, signifiait au sénat qu'il eût à payer les huit millions restans de la somme à laquelle il avait été taxé, et trente autres millions pour indemniser les troupes autrichiennes de leurs pertes.

Ces lois rigoureuses, qu'un maître irrité aurait pu donner à des sujets rebelles, affermissaient le courage des Génois, en leur an-

1746. nonçant ce qu'ils avaient à craindre, s'ils retombaient sous la puissance de leurs oppresseurs. Quatre mille Autrichiens, prisonniers dans Gênes, étaient d'ailleurs autant d'ôtages qui rassuraient le peuple contre ces prétentions violentes des Autrichiens.

1747. Cependant l'armée impériale qui dévastait la Provence, trouvait des obstacles auxquels elle ne s'était pas attendue. Le maréchal de Belle-Isle, envoyé au secours de cette province, avait rassemblé, au mois de janvier, une armée de soixante bataillons et de vingt-deux escadrons. Il force les Autrichiens à lever le siége d'Antibes, les pousse de poste en poste, et les oblige de repasser le Var avec précipitation. Ils refluent vers Gênes. Cette ville, étroitement resserrée, du côté de terre, par le général Schullembourg, successeur de Botta-Adorno, était bloquée par l'escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Medley. Les généraux autrichiens avaient renforcé leurs troupes d'un corps d'Albanais, accoutumés à combattre au milieu des rochers.

1747.

CHAPITRE XXXV.

La ville de Gênes est défendue par les Français. — Combat d'Exilles ou de l'Assitete.

Gênes était pourvue d'une assez grande quantité de vivres ; mais on manquait de troupes régulières et d'argent pour les payer. Le ministère britannique avait fourni cent cinquante mille guinées à la reine de Hongrie, et autant au roi de Sardaigne, pour les frais du siége.

Dans cet état des choses, la cour de France fait d'abord passer à Gênes un million par une tartane qui échappe à la vigilance des croiseurs anglais. Les galères de Marseille et de Toulon partent bientôt chargées d'environ six mille hommes. Ce convoi cotoyant de très-près le rivage, entra dans le port de Gênes, et fit renaître l'espérance dans le cœur des assiégés. Bientôt le duc de Boufflers vient commander les troupes qui commandaient la ville, et dont le nombre augmentait tous les jours. Le général français attaque Schullembourg, le 21 mai, et le déloge d'une partie des postes qu'il occu-

1747. pait. Il le bat une seconde fois, le 27, et le chasse de la côte.

Boufflers eut d'abord autant d'embarras avec les amis qu'il venait défendre, qu'avec les ennemis qu'il avait à combattre. La division la plus prononcée éclatait entre le sénat et le peuple. Il s'applique à rétablir l'harmonie entre les différens ordres de l'état. Des provisions de toute espèce abondaient dans les environs de la ville, moyennant une rétribution donnée secrètement à des capitaines anglais : tant l'intérêt particulier sert ordinairement à faire ou à réparer les malheurs publics.

Les Autrichiens avaient quelques moines dans leur parti ; on leur opposait les mêmes armes. Les dames génoises mirent en gage leurs diamans chez les juifs, pour subvenir aux frais nécessaires.

Gênes n'était plus si pressée ; mais les Piémontais occupaient toujours l'enceinte de leurs montagnes, Les Autrichiens ravageaient les environs, et la flotte anglaise dominait sur la côte. Le maréchal de Belle-Isle, pour opérer une diversion, passe le Var, et s'établit dans le comté de Nice. Dans cette position, les Français tenaient les Autrichiens et les Piémontais en alarmes ; s'ils tentaient de s'appro-

cher de Gênes, on tombait sur leur arrière-garde. Ainsi, le maréchal arrêté par eux, les arrêtait à leur tour. 1747.

Le blocus de Gênes continuait. Les subsistances commençaient à devenir rares dans la ville, où l'on comptait quatre-vingt mille habitans. Dans cette circonstance, Belle-Isle prend le parti de pénétrer dans le cœur du Piémont. Cette marche eut l'effet attendu. Le roi de Sardaigne, pour défendre ses états, avait rappelé ses troupes du blocus de Gênes. Les Impériaux, affaiblis par cette retraite, sont forcés de se replier eux-mêmes : Gênes est délivrée. L'escadre ne pouvant rien faire sans une armée de terre, prend le large, donne le temps à la république de respirer, et de se préparer à de nouveaux combats.

Boufflers ne fut pas témoin de cet heureux événement, auquel il avait contribué par ses habiles manœuvres. La petite vérole l'avait enlevé pendant le siége. Le duc de Richelieu, qui lui succéda, mit les côtes en sûreté.

Les Français et les Espagnols voulaient pénétrer de nouveau dans le Milanais. Le maréchal de Belle-Isle et le marquis de Lasminas n'étaient pas d'accord sur le chemin qu'il fallait tenir. Le général espagnol voulait qu'on s'avan-

1747. çât par la côte de Gênes, et qu'après avoir mis garnison dans Final, dans Savonne, dans Gavi, on établît ses quartiers d'hiver dans le Montferrat. Belle-Isle, sans blâmer ce plan, pensait, pour en favoriser l'exécution, qu'il fallait opérer une diversion par Embrum, Briançon et le mont Genèvre. Les deux généraux se communiquaient leurs objections, et y répondaient par écrit. Leur mésintelligence devenait dangereuse. La cour de Paris fut obligée de se prononcer en faveur de l'un et de l'autre.

Louis XV était alors à l'armée de Flandre. On tint conseil à ce sujet. Le sentiment unanime des généraux fut contraire au projet de Belle-Isle. Non-seulement les ordres les plus précis lui furent envoyés en conséquence, mais le maréchal de Noailles fut chargé de lui faire envisager les malheurs auxquels son projet pouvait donner lieu : mais il n'était déjà plus temps de s'en garantir. Le chevalier de Belle-Isle, frère du maréchal, marchait à grandes journées, par le haut Dauphiné, vers les frontières du Piémont.

A quelques lieues de Briançon, entre Exilles et Fenestrelles, existait, sur les sommités des Alpes, un passage que le roi de Sardaigne a fortifié depuis. On pensait alors qu'il n'était

accessible qu'aux chasseurs de chamois et à quelques pâtres, pendant les trois mois les plus chauds de l'année. Ce poste était gardé par environ deux cents hommes du régiment piémontais de Montfort, presque tous déserteurs français, et par un petit nombre de miliciens, ayant à leur tête le capitaine Briqueras, sous les ordres du général Saint-Sébastien, qui commandait à Exilles. Les Français, maîtres de ce poste, appelé le Col de l'Assiette, tendaient la main aux Espagnols cantonnés dans la Savoie, et qui pouvaient alors les joindre par le mont Cenis; mais on ne pouvait s'avancer vers Pignerol, en laissant derrière soi Suze et le fort de la Brunette, une des meilleures places de l'Europe. Le combat de l'Assiette eut lieu le 22 juillet. L'abondance des neiges, qui ferme souvent les montagnes des Alpes, dès le mois d'octobre, ne laissait pas espérer qu'on franchît cet obstacle avant l'hiver : un succès eût été à peu près inutile. 1747.

Le détachement posté à l'Assieta défendait un retranchement de pierre et de bois, haut de dix-huit pieds, sur treize d'épaisseur, construit sur un roc presque inaccessible. Pour gravir ce roc et emporter ce retranchement, Belle-Isle avait vingt-huit bataillons, et sept

1747. canons de campagne. L'expédition n'était pas d'un succès incertain, si les règles de la prudence avaient présidé à son exécution; mais elles furent toutes violées par un ambitieux qui sacrifia la vie de ses compagnons d'armes à l'espoir d'obtenir le bâton de maréchal de France par une action éclatante.

Voltaire, qui rapporte le combat de l'Assiette avec quelque étendue, affirme que vingt-un bataillons piémontais étaient renfermés dans le retranchement. Son but est d'atténuer la défaite honteuse du général Belle-Isle, en exagérant les dangers de l'entreprise, sans faire attention qu'il était de toute impossibilité que vingt-huit bataillons en forçassent vingt-un dans un poste retranché et presque inaccessible au sommet des Alpes. L'histoire méprise ces vains ménagemens; la vérité seule dirige ses pinceaux.

Je suis né au pied des Alpes; j'ai vu le lieu fatal qu'arrosa le sang des Français : un de mes frères fut au nombre des assaillans. Belle-Isle partagea son armée en trois colonnes : une sous les ordres du maréchal de camp Villemur, eut ordre de tourner les sinuosités de la montagne, du côté de Fenestrelles, par des sentiers impraticables, et d'attaquer

l'Assiette

l'Assiette par le revers, pendant que l'attaque principale se dirigerait du côté de Briançon; la seconde colonne était conduite par le général; la troisième, qui formait l'arrière-garde, traînait l'artillerie. Si les trois corps avaient attaqué ensemble, les Piémontais se seraient retirés. *Briqueras* avait même reçu du général Saint-Sébastien l'ordre verbal d'évacuer le poste, et de se replier dans Exilles. Mais cet officier se voyant attaqué par les Français, sans attendre leur canon, et sans que la colonne de Villemur, égarée dans les montagnes, fut arrivée à sa destination, refusa de se retirer, sans un ordre par écrit. En attendant, il se défendit. L'action dura deux heures: c'est-à-dire, que les Piémontais tuèrent deux heures de suite, sans aucun danger de leur part, tous les Français qu'ils choisirent. Les déserteurs français, qui composaient la plus grande partie des officiers, se vengeaient cruellement sur leurs anciens officiers, des mauvais traitemens par lesquels ils les avaient contraints d'abandonner leur patrie. La perte tomba principalement sur les officiers : presque tous ceux de Bourbonnais furent tués. Belle-Isle, désespéré du mauvais succès d'une attaque conduite contre l'avis des officiers les

1747.

1747. plus expérimentés, se fit tuer au pied des palissades. Blessé aux deux mains, il tâchait d'arracher les bois avec les dents, lorsqu'il reçut le coup mortel. L'armée, sans chef, fit sa retraite sous Briançon : mais cette retraite était difficile dans des étroits défilés, dominés par les montagnes dont les Piémontais étaient maîtres. Les paysans armés, accourus de toutes parts, faisaient rouler sur les Français des rochers et des arbres. Les Piémontais ne perdirent pas cent hommes, ce qui prouve l'avantage de leur position. On compta dans l'armée française près de 4000 morts, et 2000 blessés, fatalité contraire à l'événement de toutes les batailles, où les blessés sont toujours en plus grand nombre que les morts.

Le général espagnol, dont les avis n'avaient pas été suivis, cantonna ses troupes, au mois de septembre, dans le comté de Nice. La saison était trop avancée, pour tenter quelque autre expédition.

CHAPITRE XXXVI.

Paix d'Aix-la-Chapelle.

Depuis huit ans, la guerre désolait l'Europe. Près de sept mille vaisseaux marchands,

de France, d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre, étaient devenus la proie des corsaires dans le cours de ces déprédations réciproques. La moitié de l'Italie, de l'Allemagne et des Pays-Bas était dévastée. La reine de Hongrie avait placé son époux sur le trône impérial : mais les riches provinces de la Belgique étaient sous les lois de la France, qui les pressurait par des contributions énormes, tristes fruits de la guerre. La France, victorieuse sur le Rhin, et surtout en Flandre, voyait sa marine anéantie, son commerce, son industrie en souffrance, ses colonies menacées. Les armateurs anglais avaient fait des prises immenses ; mais l'état succombait sous le faix des subsides qu'il payait aux ennemis de la France, et la cour avait besoin de la tranquillité au dehors, pour éteindre une fermentation intérieure, dont les symptômes devenaient alarmans. Les rois de Prusse et d'Espagne désiraient la paix. Le premier, parce qu'elle devait consolider, par un traité définitif, ses nouvelles acquisitions ; et le second, parce que les suites de la guerre pouvaient opérer le démembrement de ses états d'Italie, tandis que la pacification devait assurer au duc Philippe, son frère, un établissement solide en Lombardie. 1748.

1748. Mais de toutes les régions de l'Europe, l'Italie était celle à qui la paix devenait le plus nécessaire. Non-seulement sa population diminuait sensiblement, et ses cultures étaient abandonnées, elle était menacée d'une subversion générale dans son organisation intérieure. Gênes avait repoussé les Autrichiens ; mais sans les secours que la France ne cessait de lui prodiguer, elle aurait été tôt ou tard accablée sous les efforts des ennemis redoutables qui l'enveloppaient de toute part. Les Autrichiens ne cachaient pas leur projet de rentrer dans le royaume des Deux-Siciles, et l'inconstance que dans tous les temps avaient montrée les Napolitains, ne permettait pas au roi Charles Ier d'espérer que ses sujets feraient de grands efforts pour repousser les Allemands, au gouvernement desquels ils étaient accoutumés.

La république de Venise était parvenue à faire respecter sa neutralité. Les troupes autrichiennes traversaient son territoire pour aller dans la Lombardie et en revenir. Les précautions prises par le sénat adoucirent cette incommodité : il fixa la route que ces troupes devaient prendre dans les provinces vénitiennes. Des frontières du Trentin, elles suivaient

l'Adige jusqu'à Gossolengo, et delà elles se rendaient sur le bord du Mincio, dans le Mantouan. Cet arrangement avait été ponctuellement exécuté par les troupes allemandes, lorsque les avantages se balançaient entr'elles et leurs ennemis; mais du moment que la reine de Hongrie eut acquis une prépondérance marquée en Italie, elle eut moins de ménagement pour les Vénitiens. Non-seulement ses troupes s'écartaient de la route indiquée, mais elles pillaient et dévastaient tous les pays sur leur passage. Dans le même temps la cour de Vienne voulait prendre connaissance d'une contestation subsistante depuis long-temps entre la seigneurie et la cour de Rome, au sujet des limites du duché de Ferrare. On voyait évidemment que le projet des Autrichiens était d'entraîner les Vénitiens dans la guerre, et peut-être de lui en faire payer les frais. 1748.

Le roi de Sardaigne lui-même, sans le secours duquel Marie-Thérèse eût infailliblement perdu tous ses états d'Italie, se voyait négligé depuis que la cour de Vienne avait appris qu'il avait été sur le point de s'allier avec les cours de France et d'Espagne; il soupirait après un traité de paix dont il aurait tenu

1748. la possession des avantages que lui avait faits Marie-Thérèse pour le retenir dans son parti.

Les plénipotentiaires des grandes puissances balançaient, dans Aix-la-Chapelle, les intérêts de l'Europe. Les préliminaires de paix furent signés, le 30 avril, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. La reine de Hongrie y accéda, le 28 mai; le roi d'Espagne, le roi de Sardaigne, le roi des Deux-Siciles et la république de Gênes ne tardèrent pas d'y adhérer. Les hostilités avaient cessé en Italie, entre le duc de Richelieu et le comte de Broon. La paix générale fut alors signée par tous les ministres des puissances belligérantes, elles prirent pour base de ce traité celui de Westphalie.

Toutes les puissances garantissaient à l'impératrice reine Marie-Thérèse, les états héréditaires que la maison d'Autriche possédait en Allemagne et dans la Belgique, à l'exception de la Silésie et du comté de Glats, assurés au roi de Prusse. Le duc de Modène était remis en possession de ses états, pour les posséder de la même manière dont il en avait joui avant la guerre. Le roi de Sardaigne gardait le Vigevanasque, le comté d'Enghierra et la partie du Pavesan,

qui lui avait été cédée par l'impératrice-reine ; mais il renonçait au marquisat de Final, à Savonne, et aux autres conquêtes qu'il avait faites sur les Génois, pour ne conserver, sur la côte du Ponent, que le petit district d'Oneille, dont il avait depuis long-temps la souveraineté. Les duchés de Parme, de Plaisance et de Quastalla étaient cédés à l'infant-duc Philippe, à condition que s'il venait à mourir sans enfans, ou que s'il montait sur le trône de Naples, les trois duchés reviendraient à ceux qui les possédaient pendant la guerre. Ferdinand VI, roi d'Espagne, n'avait point de postérité, et sa mauvaise santé ne lui promettait pas une longue vie : il était dans l'esprit du traité d'Aix-la-Chapelle, que le roi des Deux-Siciles passerait en Espagne, avec sa famille, après la mort de son frère aîné ; que le duc Philippe monterait sur le trône de Naples, et que les duchés dont il était en possession reviendraient, celui de Plaisance au roi de Sardaigne, et ceux de Parme et Quastalla à la reine de Hongrie. L'alliance qui se fit bientôt après entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, en changeant le système de l'Europe, anéantit cette disposition. Ferdinand VI étant mort

1748.

1748. en 1759, le roi des Deux-Siciles parvint au trône d'Espagne, sous le nom de Charles III; il laissa la couronne des Deux-Siciles à son troisième fils, Ferdinand IV. La postérité du duc Philippe, au lieu de passer à Naples, conserva les duchés de Parme, Plaisance et Quastalla.

La convention de l'Assiento, qui avait fait le sujet de la rupture entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, fut confirmée en faveur des Anglais, pour quatre ans, en dédommagement de pareil temps qu'elle avait été suspendue pendant la guerre. On stipula que, durant ces quatre années, les Anglais auraient la liberté d'envoyer un vaisseau chargé de marchandises dans l'Amérique espagnole.

Toutes les puissances reconnurent le grand duc de Toscane pour empereur. Les Anglais rendirent à la France le cap Breton qu'ils avaient pris pendant la guerre; mais il fut stipulé que les fortifications de Dunkerque seraient réglées, conformément aux stipulations des précédens traités. Toutes les conquêtes furent restituées de part et d'autre. La discussion touchant les limites de l'Acadie et le droit que prétendaient avoir les Anglais de naviguer dans les mers de l'Amérique espagnole, sans être sujets à la

visite des gardes-côtes de cette nation, ne fut pas terminée. Il semblait qu'en laissant indécis ces deux objets, on se ménageait, de part et d'autre, le prétexte de recommencer la guerre aussitôt qu'on aurait rétabli ses forces. 1748.

Le traité d'Aix-la-Chapelle fit quelques mécontens. Mais leurs réclamations n'étaient pas de nature à rallumer le feu de la guerre. Le pape protesta contre les atteintes données au droit de suzeraineté qu'il prétendait sur le duché de Parme. Dans d'autres temps, Rome eût lancé les foudres du Vatican; mais ces armes redoutables étaient réduites à leur juste valeur. Benoît XIV, un des plus grands hommes qui aient gouverné l'église, se contentant de mettre à couvert les droits de son siége, par une simple opposition, abandonna ces droits au temps et aux circonstances.

L'électeur de Bavière prétendait que sa maison avait obtenu des empereurs Ferdinand II et Ferdinand III l'expectative sur la succession au duché de la Mirandole et au marquisat de la Concordia, et que Charles VI avait reconnu la validité de cette expectative. Ces deux états se trouvaient garantis, par le traité, au duc de Modène, qui les avait achetés de Charles VI, sans assigner au duc de Bavière

1748. un équivalent en terres ou en argent. En conséquence, l'électeur protesta contre ce qui avait été fait à Aix-la-Chapelle au préjudice des droits de sa maison, qu'il se référait de faire valoir en toute occasion. La duchesse de *la Trimouille* et le duc de *Talmond* protestèrent, au nom du duc de la Trimouille, mineur, pour le maintien de ses prétentions au royaume de Naples, en qualité de descendant, en ligne directe, de Catherine d'Arragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric d'Arragon, roi de Naples, la seule des enfans de ce prince qui eût laissé une postérité. Enfin, la maison Stuart se plaignit de la France, qui, en souscrivant à l'ordre de succession établi dans la Grande-Bretagne, ne lui laissait plus d'espoir de recouvrer ses états. Par une convention particulière entre les rois de France et d'Angleterre, il avait été convenu que le prince Édouard, fils aîné du prétendant, serait obligé de sortir de France. Quoique cet article n'eût point été inséré dans le traité, il n'était pas moins une condition sans laquelle la paix n'eût pas été faite.

FIN DU VINGTIÈME LIVRE.

1748.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

État politique de l'Italie depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la révolution de France, des Deux-Siciles et de l'État ecclésiastique.

Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, jusqu'à la révolution de France, l'Italie, étrangère à toutes les hostilités qui ensanglantèrent l'Europe, jouit constamment d'une heureuse paix. L'organisation intérieure de la péninsule fut alors fixée. Cette belle contrée serait parvenue au plus haut degré de prospérité que lui promet son heureux climat et l'excellence de son sol, si les idées religieuses avaient permis de diminuer le nombre prodigieux de monastères de l'un et l'autre sexe, dans lesquels s'anéantit la population du pays, et de rendre à la circulation et au commerce une partie des héritages immenses que les maisons religieuses absorbent, et dont la culture est très-peu soignée.

1748. Le royaume des Deux-Siciles occupe toute la partie orientale de l'Italie. Il est divisé en royaume de Naples et en royaume de Sicile. Le royaume de Naples est borné vers le nord-ouest par l'état de l'Église; la Méditerranée et la mer Adriatique l'enveloppent de tous les autres côtés. Sa surface peut être évaluée à 1,260 milles carrés. Il comprend 144 villes. Des calculs faits en 1782 donnèrent ce tableau de la population du pays : 2,187,080 hommes; 2,230,262 femmes; 850,203 garçons; 818,633 filles; 43,525 prêtres; 24,604 moines; et 20,973 religieuses. Dans ce nombre n'étaient pas comprises les armées de terre et de mer. L'armée de terre consiste, en temps de paix, en 29,000 hommes infanterie ou cavalerie. La marine, avant l'administration du chevalier Acton, était composée de deux vaisseaux de guerre, de soixante canons, et de quelques chébecs. On y comptait, de nos jours, huit vaisseaux de soixante-quatorze, deux de soixante, et huit frégates.

Le royaume est partagé en douze provinces, appelées *Giustizierati*. On assure que les deux tiers des biens-fonds sont entre les mains du clergé. Gianonne, dont la véracité est connue, prétend même que si on partageait le royaume

en cinq portions, on trouverait que les gens d'église en possèdent quatre. La fertilité du sol est extrême. Il produit en abondance du vin, de l'huile, du riz, du lin, des légumes et toute sorte de fruits délicieux. Les chevaux napolitains ont de la réputation; la laine des moutons est fine et d'une qualité excellente. On y recueille beaucoup de soie. Les métaux se trouvent en grande quantité dans ses montagnes, et les bleds de la meilleure qualité remplissent ses plaines. Ses bois, ses marbres, son souffre, son alun, sa pouzzolane, sa manne, son réglisse, son coton, et jusqu'à ses laves, sont des branches de commerce; et comme si la nature eût pris plaisir d'enrichir cette contrée de tous ses dons, il n'est pas de mer plus poissonneuse; et sur ses bords, on peut faire du sel partout. 1748.

Les Appennins, qui coupent toute l'étendue du royaume de l'ouest au sud-est, sont le principe de la fertilité du pays, mais ils le rendent sujet à des tremblemens de terre fréquens, et dont les effets sont terribles. Ils sont surtout très-communs dans la partie maritime, où l'on découvre, avec effroi, les ruines d'un grand nombre de villes autrefois célèbres, et dont à peine le nom seul s'est conservé. La

1748. Calabre fut bouleversée en 1783 par un accident de cette espèce. Une si effroyable catastrophe frappa de terreur l'Europe entière.

Rien n'est plus frappant que le coup d'œil de Naples. Bâtie au fond d'un bassin qui a deux lieues et demie de profondeur sur une largeur à peu près égale, cette ville s'élève en amphithéâtre, ayant le Vésuve et les collines d'Averse, de Capoue et de Caserto, au nord; l'île de Caprée au sud; le Pausilippe, Saint-Elme et Antiguano à l'ouest; le cap de Misène à l'est. Entre ces caps et l'île de Caprée, on voit la vaste étendue des mers. Le reste du bassin est orné des belles maisons du Pausilippe, des palais de Portici, de la vue d'Herculanum, de Pompéïa, des monts de Vergino et de Tifata. Au milieu de tous ces points de vue, Naples, sur le penchant d'une montagne, embrasse la mer par sa vaste étendue. On y compte 340,000 habitans. Aussi les Napolitains vous disent qu'après avoir vu cette capitale, on n'a qu'à mourir, sans se flatter de rien admirer de si beau.

La Sicile, à qui sa figure triangulaire fit donner le nom de Trinacrie, est la plus grande île de la Méditerranée. Elle contient environ 576 milles géographiques carrés. On y compte

onze à douze cent mille habitans, parmi lesquels sont quarante mille prêtres ou moines. Le pays est divisé en trois provinces, nommées vallées. Palerme, sa capitale, renferme cent mille âmes. 1748.

L'île est très-fertile, quoique vue horizontalement, elle ne paraisse qu'un assemblage informe de rochers suspendus les uns sur les autres. On l'appelait autrefois le grenier de Rome. Aujourd'hui même, la quantité de bled qu'on y recueille surpasse de beaucoup celle qu'on y consomme. Le vin y est très-bon. On y trouve en abondance des fruits excellens, de l'huile, du safran, du sel et du miel: on y cultive même des cannes de sucre, surtout dans les environs du mont Etna. La pêche qu'on y fait sur toutes les côtes est très-lucrative. La culture de la soie s'y introduisit durant les croisades. Elle passa insensiblement dans le royaume de Naples; de là dans la Lombardie; ensuite en Espagne; et enfin dans les provinces méridionales de France.

S'il est en Europe un état qui puisse fournir tous les objets de nécessité et ceux de luxe dont les hommes se sont fait un besoin, c'est le royaume des Deux-Siciles. Ce pays était appelé, par les anciens, la grande Grèce.

1748. Partagé en plusieurs états indépendans les uns des autres, son gouvernement n'était pas uniforme. Une république était bornée par un royaume, dont le chef portait le nom de tyran, qui n'offrait point alors à l'esprit une signification odieuse. Les guerres de l'intérieur étaient fréquentes; et malgré tout cela, les hommes, semblables à des abeilles dans une ruche, y jouissaient de toutes les douceurs et de toute l'abondance d'une vie active, laborieuse, et s'y multipliaient prodigieusement.

La seule cité de Syracuse contenait autant d'habitans que l'île entière de Sicile en renferme aujourd'hui. Syracuse joua un très-grand rôle dans les beaux siècles de la Grèce. D'abord république, ensuite royaume, sous l'une et l'autre forme de gouvernement, sa force navale fut également imposante : elle balança celle de Carthage. L'état de Syracuse compta jusqu'à trois millions d'habitans. Cependant, sa domination ne s'étendit jamais sur toute l'île.

L'extrême dépopulation des Deux-Siciles fut attribuée long-temps à l'influence extérieure de son gouvernement. Depuis la mort de l'empereur Charles-Quint, jusqu'à l'avénement de l'empereur Charles, fils de Philippe

lippe V à la couronne, ce royaume fut privé de la présence de leurs souverains. Gouverné par des vice-rois, regardant leur magistrature courte et précaire, comme un moyen d'amasser de grandes richesses, qu'ils emportaient dans leur patrie, la rapacité du fisc réduisait les habitans à un si grand excès de détresse, qu'au rapport de Giannone, ils désertaient le pays par milliers, pour chercher un gouvernement plus tolérable dans les îles de la Grèce sujettes aux Vénitiens, ou même aux Musulmans. Mais depuis que Charles de Bourbon eut pris les rènes du gouvernement, et que la cour dépensa dans le pays les revenus de l'état, on ne s'est point aperçu que la population soit augmentée, ni que les Siciliens soient parvenus à ce commerce florissant que leur promettait le nombre et la bonté de leurs ports; la fertilité de leurs terres, et la variété des objets d'exportation qu'elles produisent. On en a conclu que les vices entravant la propagation du commerce, l'augmentation des cultures territoriales, et nuisant à la population, tiennent intimement à l'organisation intérieure de l'administration, à la mauvaise distribution des propriétés, aux droits abusifs de la noblesse et à la mauvaise assiette de l'impôt.

1748.

1748. Dans la principauté ultérieure se trouve le duché de Bénévent, appartenant au pape. Ce pays montueux était riche autrefois, lorsqu'il appartenait à des ducs particuliers. Il fut cédé, dans le onzième siècle, à Léon IX, par l'empereur Henri III, en échange de la ville de Bamberg, en Franconie, dont les droits féodaux appartenaient à l'église romaine. Depuis ce temps, la ville devint déserte : la fertile vallée dans laquelle elle est située resta sans culture.

Cette dépopulation et ce défaut de culture se font généralement sentir dans toutes les provinces qui composent l'état de l'Église. Ce pays, dont on évaluait la longueur à trois cents milles, et la largeur à quatre-vingt-dix, possède des ports de mer sur la Méditerranée et sur l'Adriatique. Une position aussi heureuse pourrait lui procurer un commerce florissant, s'il était encouragé par le gouvernement ou plutôt si le gouvernement de ce pays ne s'opposait à tout ce qui pourrait lui procurer les avantages auxquels la nature l'avait destiné. Mais les papes ne parviennent à la souveraineté que dans un âge avancé. Vieillis dans l'habitude des brigues, et quelquefois dans l'indolence des cloîtres, privés de l'énergie

nécessaire pour corriger les vices du gouvernement, pour changer les mœurs et les idées du peuple; ils paraissent n'occuper le trône que pour enrichir leur famille et leurs créatures, et toujours ils laissent les choses dans le même état où ils les ont trouvées. Malheur à celui d'entr'eux qui aurait le courage de régénérer l'état qu'on l'appelle à gouverner! Obligé, pour parvenir à ce but, de détruire une foule d'abus qui perpétuent le malheur du peuple, en assurant l'opulence des prélats qui l'entourent, il ne marcherait que sur des précipices, et bientôt on l'aurait mis hors d'état d'exécuter les plans conçus par lui. 1748.

La chambre apostolique divisait l'état en cinq grandes provinces. On assure qu'elles renfermèrent autrefois vingt millions d'hommes : elles en contiennent à peine deux millions aujourd'hui.

Quelles peuvent être les causes fatales qui ont ruiné ces superbes pays? Croirait-on, si on n'en avait les preuves sous les yeux, que des provinces entrecoupées de montagnes et de plaines, arrosées par un grand nombre de rivières, où l'on trouve partout des preuves multipliées de la fertilité du sol et de la végé-

1748. tation la plus vigoureuse, sont devenues stériles et empestées, et que d'affreux déserts environnent Rome à dix milles à la ronde. Les marais Pontins, étendus depuis Torre-del-Ponte, jusqu'à Terracina, dans une longueur de vingt-quatre milles, sur une largeur inégale depuis cinq jusqu'à quatorze milles, sont livrés à une entière stérilité. Les eaux qui tombent des montagnes, et qui remplissaient autrefois des viviers, des canaux, des lacs, dans les campagnes les mieux cultivées, et couvertes des plus magnifiques maisons de plaisance, n'étant plus contenues ni dirigées, débordent, croupissent, et sous un climat très-chaud, empoisonnent l'air de manière que les vapeurs pestilentielles percent la voiture du voyageur la mieux fermée : portées par le vent du sud, elles s'étendent jusqu'à Rome sur la fin de l'été, lorsque les chaleurs diminuent, et que les nuits commencent à se rafraîchir.

On a tenté plusieurs fois de dessécher ces immenses marais; le pape Pie VI s'en occupait encore, lorsque les suites de la révolution de France le chassèrent de sa capitale et de ses états. La forme de cet ouvrage ne me permet pas d'examiner s'il est possible de créer une

province dans les marais Pontins, et si, sans avoir changé au préalable le gouvernement de Rome moderne, et la police qui concerne les bleds pour l'approvisionnement de cette capitale, on parviendrait à bâtir des villes et des villages, à former des métairies dans un pays privé partout d'habitans, tandis que le territoire qui entoure Rome, dans une étendue de quarante à cinquante milles, connu autrefois sous le nom d'Agrum-Romanum, offre aux regards étonnés des ruines amoncelées, des débris informes, spectacle vraiment pénible, qui rappelle sans cesse le souvenir des superbes monumens qui embellirent ces lieux; tandis que cette solitude, ces ruines, ces campagnes incultes s'étendent jusqu'aux portes de Rome, de sorte que le voyageur surpris, découvre une grande et superbe ville avant que rien ne lui ait annoncé qu'il en approchait. 1748.

Mais d'autres provinces de l'état ecclésiastique produisent des bléds, du vin, du chanvre, des mûriers blancs; de la cire, du miel, des oliviers, des orangers, des figuiers, et toutes sortes de fruits. Cependant tous ces pays sont aussi dépeuplés que misérables. Le Ferrarais avait été sous le gouvernement de la maison

d'Este, une des plus riches contrées d'Italie.
1748. Son terroir inculte s'est couvert de marais croupissans. La Romagne, qui formait une partie de l'Exarcat de Ravenne, possède des terres d'une fertilité dont on ne trouve d'exemple nulle part : la dépopulation y est si entière, qu'à peine la quinzième partie du terrein est cultivée ; il en est de même du duché d'Urbin et de la marche d'Ancône.

La petite république de Saint-Marin, située entre le duché d'Urbin et la Romagne, forme le contraste le plus frappant avec les régions environnantes. Son territoire n'a pas dix milles de circuit, il renferme plus de sept mille habitans, qui trouvent chez eux tout ce qui est nécessaire à leur subsistance. Lorsque Bonaparte, pendant la révolution de France, s'empara des légations de Bologne, de Ferrare et d'Urbin, il offrit à ces républicains une augmentation de territoire Ils refusèrent une faveur qui aurait pu changer leur gouvernement sans leur apporter aucun avantage réel. Les habitans de Saint-Marin sont aux états du pape, ce que les Spartiates furent à la Grèce : le travail en honneur, la sobriété et l'industrie prouvent, chez ce peuple, que le bonheur ne consiste pas dans la jouissance du

luxe, mais dans les douceurs de la vie domestique, assurées par des bonnes lois et par des bonnes mœurs. 1748.

CHAPITRE II.

Du grand duché de Toscane, de l'état des Présides, de la principauté de Massa-Carrara et de la république de Lucques.

L'ELVÈLE sépare l'état ecclésiastique du grand duché de Toscane. Lorsqu'en venant de Rome par Aquapendente, on a franchi cette petite rivière, les yeux sont agréablement surpris d'apercevoir un pays riant, couvert d'habitations et cultivé partout. La comparaison qu'on est obligé d'en faire avec celui qu'on vient de quitter, achève de convaincre que si la campagne de Rome, la Sabine et le patrimoine de Saint-Pierre attristent le voyageur par le spectacle de la misère, c'est le gouvernement qui frappe la terre d'une stérilité désastreuse.

Les états du grand duc de Toscane comprennent environ les deux tiers de l'ancienne

1743. Étrurie, qui se prolongeait depuis le Magra jusqu'au Tibre. Quoique cette grande province ait un contour irrégulier, cependant, d'après les dernières mesures qu'on a prises, on peut à peu de chose près évaluer sa surface à quatre cent quarante milles géographiques carrés. Elle occupe, sur les bords de la mer, cent milles d'Italie, depuis la république de Lucques jusqu'à l'état de l'Eglise : elle s'étend dans les terres, en formant une pointe à Sasso-di-Simone, entre l'est et l'ouest, du côté du duché d'Urbin, dans les Appennins. Ce point de la frontière n'est éloigné que de vingt-quatre milles de la mer Adriatique : elle s'étend au nord des Appennins, jusqu'à Citta-del-Sole, à deux lieues de Forli. Des bords du Mantone, vers le sud, elle enveloppe la république de Lucques et la principauté de Massa-Carrara.

Selon le mathématicien Lemaire, la plus grande longueur de la Toscane est la ligne qui va du sud au nord, depuis l'extrémité de la côte à l'est de Monte-Argentaro, jusqu'à Firigare, sur le chemin de Bologne. Cette ligne est d'environ cent milles anglais. Sur les frontières, on trouve quelques petits fiefs de l'Empire qui ne relèvent pas du grand duché. Un dénombrement fait en 1766 porta le nombre

1748.

des habitans de la Toscane, distribués en deux mille cinq cent cinquante-neuf paroisses, à neuf cent quarante-cinq mille soixante-trois individus des deux sexes, y compris neuf mille prêtres séculiers, cinq mille cinq cents moines, neuf mille trois cents religieuses.

Quelques cantons de la Toscane sont malsains, surtout dans la plaine de Pise, dans les territoires de Volterra, de Chiusi, de Massa, et en général dans la partie du Siennois qui avoisine la mer. Ces cantons renferment une suite de marais, des eaux stagnantes, et des plaines rebelles à la culture. Mais quoique les deux tiers de la province soient montueux, son terroir est généralement bon. Il produit avec abondance du bled, du safran, du lin, de la soie, de l'huile et des vins recherchés dans toute l'Italie. Les meilleurs sont ceux de Monte-Pulciano, de Chianti, de Pomino, d'Astimino, de Castello et de la Verdée. Le gros bétail, les chèvres, les moutons, les chevaux trouvent d'excellens pâturages dans les maremmes de Sienne, et dans la vallée de Pistoïa. En l'année 1771, qui fut médiocre, on recueillit 5,455,731 boisseaux de grains, et 783 mille de châtaignes.

Les fabriques et les manufactures forment

1748. un objet important de commerce. On y trouve des fabriques de porcelaine, de faïence et de savon; de drap d'or et d'argent; de velours, de satins, de bas de soie et de clincailleries. Il n'est pas de pays en Italie où l'on teigne mieux les draps en noir qu'à Florence. Cependant les manufactures de laine n'y donnent que des draps peu recherchés, auprès de ceux de France et d'Angleterre. Les ports de Livourne et de Porto-Ferraio offrent aux Toscans deux excellens débouchés pour leurs productions.

On évalue les revenus du grand duché de Toscane, versés dans la caisse ducale, à onze millions de livres, monnaie de France, et les dépenses à neuf millions six cent mille livres : l'excédent de la recette serait d'environ quatorze cent mille francs. La cour entretient six mille hommes de troupes réglées : ces troupes sont ordinairement en garnison à Florence, à Livourne et à Porto-Ferraïo. La marine du grand duc est composée de cinq frégates, deux desquelles furent cédées, en 1771, par le grand duc Pierre Léopold, à l'empereur Joseph II. Ce prince, qui songeait à former une marine, s'engageait à entretenir, sur ces deux frégates, des officiers et des matelots

allemands, qui devaient étudier les opérations navales sur la mer Tyrrénienne. 1748.

J'ai déjà observé que la république de Lucques, *lo stato d'egli presidi*, et le duché de Massa-Carrara se trouvaient enclavés dans la Toscane; j'ai fait la description du premier et du second de ces trois petits états; le troisième, qui n'a que trois ou quatre lieues d'étendue, n'est remarquable que par ses belles carrières de marbre, connues sous le nom de Marbre de Carrare. Cette principauté a changé souvent de souverain: elle fut long-temps soumise aux Génois. La maison Malaspina en jouit plusieurs siècles. Elle passa, en 1520, à la maison Cibo, à titre de succession. Alberic Cibo fut créé, en 1568, par l'empereur Maximilien II, prince Massa et marquis de Carrara. L'empereur Léopold érigea ces deux états en duché, en 1664. Marie-Thérèse-Françoise, fille et héritière du dernier duc de la maison *Cibo*, épousa, en 1741, Hercule Renaud, prince héréditaire de Modène, et lui apporta en dot cette souveraineté.

1748.

CHAPITRE III.

Des duchés de Parme et de Modène.

Les duchés de Parme et de Modène se trouvent au centre de l'Italie. Le premier de ces états comprend le duché de Parme, le duché de Plaisance, le Val di Taro, l'état de Palavicin, et le duché de Quastalla.

Le duché de Quastalla était possédé par une branche cadette de la maison de Gonzague. L'empereur s'empara de ce pays, en 1746, par droit de dévolution, après la mort de Joseph-Marie de Gonzague, mort sans postérité, et le céda, en 1748, avec les duchés de Parme et de Plaisance, à l'infant-duc Philippe, frère du roi des Deux-Siciles. Cet état comprenait quatre-vingt-dix milles géographiques carrés. Le sol est d'une fertilité extraordinaire, surtout en oliviers. Les pâturages et les bestiaux y sont excellens, principalement dans les environs de Plaisance, parce que les prairies peuvent y être inondées à volonté, à la faveur de plusieurs ruisseaux qui entraînent un limon gras. Le bon fromage connu sous le nom de

Parmesan, ne se fait plus dans ce pays, mais à Lodi, et dans les environs de Turin et de Bologne. On trouve à Salso des salines assez importantes. On évalue les revenus du prince à six cent mille écus. Les dépenses de sa cour et de son administration montent beaucoup plus haut : la cour de Madrid y supplée par les subsides qu'elle y fait passer. Il en résulte que ce canton d'Italie est beaucoup plus florissant depuis qu'il est gouverné par un prince de la maison d'Espagne. 1748.

Les états de la maison d'Est comprennent les duchés de Modène, de Reggio, de la Mirandole et la principauté de Nocellara : leur étendue est à peu près la même que celle des états du duc de Parme. La ville de Modène est belle ; ses rues sont larges, bien percées et accompagnées de portiques, usage commun à Bologne, à Ferrare et à quelques villes d'Italie. La ville est située dans une plaine délicieuse, arrosée par le Panaro et la Secchia ; elle contient vingt-deux mille habitans, en comptant quinze cents juifs stationnés dans un quartier qui leur est affecté.

L'impôt était aussi mal réparti dans l'état de Modène que dans l'état ecclésiastique. Le duc Hercule Renaud, régnant de nos jours,

1748. après avoir étudié long-temps avec attention la nature et l'étendue des terres de sa domination, ordonna la confection d'un nouveau cadastre. En le confiant aux ingénieurs chargés de l'arpentage, il leur dit : Voici les dimensions de mes états ; vérifiez-les, vous les trouverez exactes. Je sais que la plus grande partie des terres appartenantes aux gens riches, placées dans la classe d'une mauvaise qualité, doivent l'être au contraire parmi les terres d'un meilleur rapport. Soyez en garde contre toute séduction ; votre travail sera scrupuleusement examiné ; vous ne sauriez me tromper, parce que j'ai sur ces objets les renseignemens les plus certains. Le nouveau cadastre fut exact. Toutes les terres des nobles et des simples citoyens y furent classées selon la justice.

Cette opération achevée, le duc publia que l'impôt territorial serait diminué d'un tiers. La répartition se fit avec tant d'égalité et de rectitude, que personne n'osa se plaindre. Les privilégiés se virent forcés de payer comme les autres, suivant la quantité positive et la qualité territoriale de leurs domaines. Le nombre des contribuables qui gagnèrent à cette répartition nouvelle, excéda dix fois celui

de ceux qui y perdirent. La classe des agriculteurs fut soulagée, et les revenus du duc augmentèrent d'environ sept cent cinquante mille francs. Jamais souverain n'augmenta son revenu d'une manière plus équitable. 1748.

CHAPITRE IV.

De la république de Venise.

Du Modenais, en passant le Pô, on se trouvait sur les terres de la république de Venise. La partie de cet état, située en Italie, renferme une étendue de pays de six cent vingt-sept milles géographiques carrés ; elle se partage en onze provinces. Le Dogado, composé de quelques îles et d'un petit canton de terre-ferme au bord de la mer ; le Padouan, entre la Brenta et l'Adige ; la Polesine de Rovigo, en latin *peninsula Rhodigiana*, pays très-fertile, entouré par l'Adige, le Pô, le Tartaro, le Castagnaro, et coupé par un grand nombre de canaux ; le Véronais, sur les deux bords de l'Adige ; le Vicentin, regardé comme le jardin de Venise ; le Bressan ; le Berga-

1748. masque; le Cremasque, entre le lac de Gerda et les frontières des Suisses; la Marche-Trevisane, ainsi nommée parce qu'elle était la frontière d'Italie du côté de l'Allemagne; le Frioul, pays montagneux, dont Venise tire beaucoup de bois de construction; l'Istrie, grande péninsule, dont les Vénitiens ne possédaient que les côtes.

La république possédait hors de l'Italie une portion de la Dalmatie et de l'Albanie. On comptait, en 1768, dans ces deux provinces, environ cinquante mille habitans, qui professent la religion grecque. Les îles dépendantes de Venise, dans l'Adriatique, étaient: Osero, Cherso, Vegla, Scardona, Pago, Ulibo, Isole-Grosse, Pasman, Sala, Mortero, Bua, Brazza, Liesina, Issa, Curzala. Celles de la Méditerranée, sont: Corfou, Paxi, Stamaura, Curzoluni, Val-di-Compare, Cefalonia, Corfou, anciennement Corcyre, a soixante-dix milles d'Italie de long; et sa largeur, depuis le cap Barbaro jusqu'au cap Balacrum, est de trente milles. Elle était autrefois célèbre par les jardins d'Alcinoüs. La partie du sud est stérile, montueuse, et manque de bonne eau; mais la côte du nord produit en abondance du bled et du sel. L'île de Corfou est divisée en quatre

quatre parties qu'on appelle bailliages. Paxi ou Pachu et Antipaxi sont deux petites îles entre Santa-Maura et Corfou. Santa-Maura, anciennement Neritis ou Leucas, fut longtemps une presqu'île tenant à l'Acarnanie; mais par des travaux immenses, les Carthaginois, ou selon d'autres, les Corinthiens la détachèrent du continent. Le canal entre cette île et la terre-ferme, est d'environ cinquante pas de largeur. Ses habitans sont Grecs; ils ont un évêque particulier. Le terrein produit du bled, du vin, des oranges, des oliviers, et des pâturages d'un bon rapport. Cursolari, anciennement Echinades, est un petit Archipel composé de cinq îlots voisins de la côte de l'Acarnanie. Dulychium, qui appartenait à Ulysse, est compté par Strabon au nombre des Echinades. Valdicompare, est le nom moderne de l'île d'Ithaque. Cefalonie, vis-à-vis les petites Dardanelles, portait dans les temps les plus reculés les noms de Samus et d'Epirus Méloccia : elle produit des raisins auxquels on donne le nom de Corinthe; du vin, du bled et des fruits excellens. Le meilleur port de l'île est celui d'Argostoli. Enfin Zante, dont les productions sont les mêmes que celles de Cefalonie, est remplie de hautes montagnes,

1748.

1748. ce qui la rend sujette à des tremblemens de terre fréquens. Les habitans, comme ceux des autres îles Vénitiennes, professent la religion grecque. La ville de Zante est grande et peuplée; elle est défendue par une bonne forteresse.

J'ai parlé, en différens endroits de cet ouvrage, de la forme du gouvernement de Venise, des causes de sa prospérité et de sa décadence. On a vu que la découverte du cap de Bonne-Espérance fut l'origine de la diminution de son commerce : les longues guerres avec les Turcs acheva de l'affaiblir. Non-seulement les Vénitiens n'avaient plus aucune influence sur les affaires générales de l'Europe, mais ils avaient perdu l'ascendant qui les avait long-temps rendu les arbitres de l'Italie. La perte de leurs plus riches colonies, les ressources de leur négoce, envahies dans le Levant par les Français, les Anglais, les Hollandais : surtout leur neutralité entre deux maisons rivales, dans les circonstances les plus critiques, ne leur avaient laissé que le souvenir de leur ancienne considération. Toute puissance qui refuse de prendre part aux grands événemens qui l'environnent, établit le préjugé qu'elle n'est ni à craindre ni à rechercher.

Si les Vénitiens, à l'exemple du roi de Sardaigne, avaient eu le courage de prendre parti dans la guerre que les Allemands, les Français et les Espagnols faisaient en Italie, ils auraient soufferts comme lui; mais comme lui ils auraient vendu leur alliance. Le sénat aurait eu du moins un rôle à jouer, au lieu qu'en formant la résolution de n'en jouer aucun, l'Europe s'accoutuma à se passer de ce gouvernement; ses intérêts n'entrèrent pour rien dans la politique générale, ce fut une puissance entièrement nulle. 1748.

L'extrême timidité montrée par le sénat, semblait autorisée par la situation de ses états enveloppés presque de tous côtés par ceux de la maison d'Autriche. Il est certain que la cour de Vienne ne pouvait trouver d'obstacle à l'envahissement du domaine entier de Venise, que dans la disposition générale de l'Europe : de cette considération naquit dans le sénat de Venise cet art tortueux des temporisations, il passa long-temps pour extrême sagesse, et n'était qu'une extrême pusillanimité environnée des formes diplomatiques.

1748.

CHAPITRE V.

Du Milanais et du duché de Mantoue.

Le Milanais, borné à l'ouest par le Piémont, au nord par les Suisses et une partie des états de Venise, à l'est par les états de Venise, au sud par les duchés de Parme et de Plaisance, et par le Tortonnais et l'Alexandrin, est regardé comme un des pays les plus fertiles de l'Europe. Suivant les observations faites, en 1774, par ordre de l'impératrice-reine, Marie-Thérèse, ce duché comprenait cent quatre-vingt-douze milles carrés, et une population d'un million cent dix mille habitans : c'est environ onze cent cinquante habitans par lieue carrée. On a vu précédemment comment le Mantouan fut réuni au Milanais, dont l'étendue était autrefois bien plus considérable. Il comprenait la Lombardie entière, à la droite et à la gauche du Pô, de la Marche Trévisane à la république de Gênes, et de la Valteline, qui en faisait partie, à l'embouchure du Pô.

Le duc de Modène avait été chassé de ses états par les Autrichiens, pendant la guerre,

et n'y rentra, en 1748, que par la protection des cours de France et d'Espagne. On fut très-surpris en Italie qu'après la paix, la cour de Vienne eût une telle influence sur celle de Modène, que non-seulement le duc François III se ruina pour faire de magnifiques chemins dans les Appennins, entre le Modénais et le grand duché de Toscane, opération dont tout l'avantage devait être pour la maison d'Autriche, mais il eut la faiblesse d'accepter le gouvernement de Milan, et d'abandonner ses états pour établir sa résidence dans une province appartenant à une puissance qui l'aurait dépouillé de son patrimoine, sans l'adresse de ses envoyés au congrès d'Aix-la-Chapelle. 1748.

Cette disposition des choses était une suite de l'art avec lequel la maison d'Autriche avait augmenté successivement ses domaines par des alliances; ce qui avait donné lieu à ce proverbe: *Austria nube felix.* Hercule Renaud, prince héréditaire de Modène, avait épousé, en 1741, l'héritière de la principauté de Massa-Carrara. Des rapports calomnieux avaient tellement désuni les deux époux, que Hercule Renaud avait pris la résolution de n'avoir d'autre postérité de cet hymen, qu'une fille qui lui était née la première année de son mariage.

1748. L'impératrice-reine, Marie-Thérèse, dont les émissaires furent accusés d'avoir semé les impostures qui avaient ravi à la princesse de Modène le cœur de son époux, avait résolu de marier la fille d'Hercule Renaud avec l'archiduc Ferdinand, qui fut dans la suite gouverneur-général du Milanais, afin que la maison d'Autriche acquît l'expectative du duché de Modène, dont la possession réunissait le Milanais au grand duché de Toscane. Pour parvenir à ce but, la cour de Vienne avait promis au duc François III de lui faire restituer le duché de Ferrare, patrimoine usurpé sur sa famille par le Saint-Siége. En conséquence, ce prince consentit que sa petite-fille, qui devait épouser l'archiduc, fût élevée à Milan, et s'y rendît bientôt lui-même.

Les difficultés entraînées par une négociation dans laquelle il fallait déterminer la cour romaine à se laisser dépouiller, devait nécessairement traîner en longueur. En attendant, le duc de Modène, qui avait été ruiné par la guerre de 1741 à 1745, recevait de la cour de Vienne toutes les sommes dont il avait besoin et qu'il dépensait en bâtimens somptueux, sans songer que par cette imprudence, il étreignait les chaînes qui l'attachaient au char de la

maison d'Autriche. Il ne s'aperçut de sa fatale erreur, que lorsqu'en 1771, l'archiduc Ferdinand vint prendre possession du duché de Milan. Le duché de Ferrare resta au pape, et Hercule Renaud n'apprit qu'il avait été trompé sur le compte de son épouse, que dans un temps où cette princesse n'était plus en état de réparer le malheur d'une désunion non méritée. 1743

L'archiduc Ferdinand gouvernait le Milanais; mais le ministre plénipotentiaire de l'empereur dirigeait la plupart des affaires, et surtout les finances. Le sénat de Milan, composé d'un président et de dix sénateurs était le tribunal suprême dans toutes les causes civiles et criminelles. Les affaires qui concernaient les impôts et les ménages se jugeaient au conseil d'économie et de commerce. Le premier officier de la bourgeoisie portait le titre de vicaire de provision. Il veillait à ce que la ville de Milan fut bien approvisionnée, et fixait le prix des comestibles. La juridiction civile qui était autrefois exercée sur les personnes ecclésiastiques et sur leurs biens, par les papes et les évêques, fut conférée, en vertu d'un ordre émané de Vienne, en 1767, à un magistrat établi à Milan. Dans le même temps,

1748. on ordonnait aux gens d'église de rendre tous les fonds dont ils avaient acquis le domaine depuis 1722, et on les assujétissait aux mêmes impôts que les autres citoyens. Il fut aussi défendu à tous les habitans du Milanais, ecclésiastiques ou laïques de demander quelque grâce à la cour de Rome, sans la permission du magistrat. On excepta seulement les brefs d'indulgence et ceux de la pénitencerie.

Cette administration fut changée en 1786, lorsque l'empereur Joseph II voulut établir une administration uniforme dans toutes les provinces de son empire. Ce prince déclara, qu'à compter du premier novembre, l'ancien système d'administration cesserait dans toute la Lombardie, et que toutes les affaires seraient traitées conformément au régime établi dans tous les autres états autrichiens. Le duché fut divisé en huit cercles, dans chacun desquels une chambre supérieure, soumise immédiatement au gouvernement, était chargée des affaires d'administration, de politique et d'économie. Ce changement qui, dans les Pays-Bas, fut le principe du soulèvement des Belges contre la maison d'Autriche, ne produisit pas des effets moins fâcheux dans le Milanais. On peut le considérer comme une des causes

principales qui firent germer dans ce pays les principes de la révolution française. 1748.

CHAPITRE VI.

Des états du roi de Sardaigne.

Les états du roi de Sardaigne comprenaient la Sardaigne, les duchés de Savoie, de Montferrat, et une partie de celui de Milan; les principautés de Piémont et d'Oneille, le marquisat de Saluces, et les fiefs de Langhes. Ces provinces réunies comprennent environ douze cent vingt-quatre milles carrés. Il fut fait, en 1772, un dénombrement de tous les sujets du roi de Sardaigne en terre-ferme, d'après les registres des diocèses et des paroisses. Ce tableau, dressé avec une grande exactitude, présenta 2,695,727 individus des deux sexes, la cour, le militaire et les moines non compris. Busching donne un million d'habitans à la Sardaigne. Il paraît que ce nombre est un peu exagéré; mais je pense qu'on peut élever à 3,600,000 individus la population générale des états qui dépendaient de la cour de Sardaigne.

La Sardaigne, située au nord de la Corse,

1748. dont elle n'est séparée que par le détroit de San-Bonifacio, a cent quarante lieues dans sa plus grande longueur, sur une largeur moyenne de soixante-dix milles. Son climat est superbe et sa fertilité admirable. Il est probable qu'avec un peu de soin, on y pourrait naturaliser la plupart des productions des Antilles. L'île ne contient pas le quart des habitans qu'elle pourrait nourrir. On attribue communément cette dépopulation à l'insalubrité de l'air dans quelques endroits : mais il pourrait bien se faire que les observateurs eussent pris l'effet pour la cause. On a compté jusqu'à dix-huit villes épiscopales dans cette île : il n'en existe plus que sept aujourd'hui. Cette seule différence annonce que le pays, très-peuplé autrefois, a perdu une partie de ses habitans par un concours de circonstances qui ne tiennent pas à la nature de son climat. Les nombreuses révolutions qu'il a essuyées, et les guerres qui les accompagnèrent, commencèrent probablement sa décadence. On négligea de réparer les digues retenant les rivières dans leur lit : de vastes marais se formèrent, et répandirent leurs vapeurs pestilentielles sur des régions que la nature destinait à la prospérité la plus brillante. Ainsi les

marais Pontins, qui portent quelquefois dans Rome les germes de la mort, furent autrefois couverts de plus de trente villes ou bourgades, dont il ne reste aucun vestige. 1748.

La Savoie n'offre presque partout que de hautes montagnes, des rochers escarpés; mais les vallées, au pied des montagnes et sur les bords du Rhône, sont fertiles, et dans les lieux où le sol le permet, l'industrie des habitans cultive les montagnes mêmes. Le vin recueilli dans le voisinage du lac de Genève, sur les coteaux de Saint-Jean de Maurienne, et surtout auprès de Montmélian, est de bonne qualité. C'est de la Savoie que se tirent une partie des bœufs et des vaches consommés dans le Piémont et dans le Milanais : les mulets y sont aussi un objet assez considérable de commerce. Malgré ces ressources, les montagnes absolument stériles qui couvrent les trois quarts de la Savoie, s'opposent à ce que les habitans de cette province fassent un grand commerce. Mais l'industrie intérieure y remplace l'industrie étrangère ; le pays, à peu de chose près, peut se suffire à lui-même, pourvu que les habitans sachent être heureux par la médiocrité de l'économie.

Le Piémont, qui faisait autrefois partie de

1748. la Lombardie, est en général un des plus beaux pays de l'Italie. Ses plaines produisent de très-beaux bleds; ses coteaux rendent une grande quantité de vin d'une qualité médiocre, et ses magnifiques prairies nourrissent d'immenses troupeaux de bœufs, de vaches et de moutons. Mais la soie est le principal objet du commerce extérieur du Piémont : on en recueille annuellement cent mille quintaux. L'exportation des bleds était ordinairement défendue : on ne la permettait que lorsque plusieurs années de suite la récolte a été abondante.

Le Montferrat est un pays montueux; cependant il produit beaucoup de bled et des vins meilleurs que ceux de Piémont. On compte dans le Montferrat deux cents villes, bourgs ou châteaux. L'histoire parle, à la fin du dixième siècle, d'un marquis de Montferrat, nommé Guillaume. Il avait épousé une fille de l'empereur Otton II, qui lui donna le marquisat de Montferrat. Il passa de cette maison à celle des Paléologues, des Paléologues aux Gonzagues. On a vu précédemment comment cet état entra peu à peu dans le domaine de la maison de Savoie.

La partie du Milanais abandonnée aux rois de Sardaigne, comprend les provinces d'Alexan-

drie, de Valence, le Novarrais, le Tortonnais, et quelques cantons à la droite de la Sessia. 1748.

Nous avons parlé dans le cours de cet ouvrage du marquisat de Saluces, de la principauté d'Oneille et des fiefs de Langhes qui reçoivent ce nom des montagnes qui les environnent.

CHAPITRE VII.

De la république de Gênes.

Les domaines de la république de Gênes sont situés sur les côtes de l'ancienne Ligurie, entre le comté de Nice, le Piémont, le Montferrat, les états du duc de Parme, du duc de Modène et de l'Étrurie ; ils contiennent quatre-vingt douze milles dans leur plus grande longueur, depuis Vintimiglio jusqu'à Massa, et quinze ou seize milles dans leur largeur moyenne. Ce pays est partagé en deux provinces ; on les nomme, l'une la côte Occidentale ou du Ponent, l'autre la côte Orientale ou du Levant. Les Provençaux donnent à tout ce pays le nom de rivière de Gênes. Il est difficile d'indiquer la signification

1748. de ce nom ; il est probable que c'est une corruption de celui de rive ou de rivage. Il est certain que tout le pays de Gênes, vu dans l'éloignement resserré entre les Appennins et la Méditerrannée, ne présente l'aspect que d'un long rivage.

Le sol de cette côte est aride et pierreux. Il produit peu de bled; mais on y recueille beaucoup d'huile; et quoiqu'elle ne soit pas de la plus excellente qualité, c'est l'objet d'un grand commerce. Les vins y sont généralement bons, surtout sur la côte du Levant. On y trouve des vins muscats et des vins doux de la qualité de ceux de Chypre. Des cantons entiers sont remplis d'orangers, de citronniers, de cédrats et de palmiers. La vue et l'odorat sont satisfaits, lorsque le printemps ou l'automne déploient les richesses de la nature, et que l'air y est embaumé par les douces odeurs exhalées par les fleurs et les fruits de ces arbres précieux. Le territoire de la république produit encore des mûriers blancs en abondance. Cependant les fabriques de Gênes tirent plus de soie de l'étranger que des nationaux.

On compte dans l'état de Gênes quatre cent mille habitans. La capitale et ses faubourgs renferment près du quart de cette population.

Cette ville est environnée de remparts, construits sur les rochers, ou taillés dans le roc, ainsi que les fossés, qui bordent ces ouvrages. Ils renferment toutes les hauteurs qui dominent la ville. Cette enceinte présente un circuit de huit milles. 1748.

Les Génois étaient autrefois en possession de presque tout le commerce du Levant. Il leur fut successivement enlevé par les Florentins, les Napolitains, les Vénitiens et les autres pays commerçans. Du moment où les Turcs se furent emparés de Shio, de Caffa, de Pera et de leurs principaux établissemens dans l'Archipel, leur négoce déclina perpétuellement, jusqu'à ce qu'enfin la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb, un de leurs concitoyens, lui porta les plus funestes coups, en frayant de nouvelles routes aux Espagnols, aux Hollandais, aux Français, aux Anglais, et en leur procurant de nouvelles branches de commerce plus lucratives. Les Génois, naturellement industrieux et actifs, cherchèrent à se dédommager de leurs pertes, par l'établissement des fabriques de soieries, de galons, de rubans, de bas de soie, de papier pour les Indes, de savon, de fleurs artificielles, et de plusieurs autres objets de luxe.

1748. On comptait avant la révolution de France quinze cents métiers en soie, le long de la côte de Gênes. Les fabriques de pâtes, telles que les macaronis, les vermicellis, les sagous, celles de chocolat, des eaux spiritueuses, des pommades de senteur, ajoutent aux richesses de Gênes. Mais l'objet le plus important pour ces républicains, celui qui les dédommageait en quelque façon de la perte du commerce du Levant, c'était la banque et le trafic des lettres de change, espèce d'industrie qu'on dit avoir été inventée par les Génois, ainsi que la manière de tenir les livres de commerce en parties doubles. Les nobles génois faisaient la banque et le change, sans craindre de déroger. C'était la source de l'opulence des plus illustres maisons de Gênes.

J'ai parlé du gouvernement de cette république, dans le quinzième livre de cet ouvrage, au sujet de la révolution dans laquelle André Doria établit, en 1528, le mode d'administration qui subsistait de nos jours. J'ai indiqué les changemens qui s'y sont introduits, depuis cette époque célèbre, les dissensions qui s'élevèrent entre les nobles et quelques familles populaires, qui ayant acquis de grands biens par le négoce, souffraient impatiemment de

se

se voir exclues du gouvernement de leur patrie, et l'équilibre que la banque de Saint-Georges rétablit entre les patriciens et les plébéiens. 1748.

La banque de Gênes avait ses magistratures où les populaires pouvaient entrer comme les nobles. Le crédit de cette association était devenu si immense, et son influence entraînait le gouvernement avec tant de rapidité, que les chefs qui la dirigeaient, sous le nom de Protecteurs de Saint-Georges, élus annuellement par les actionnaires, partageaient dans Gênes le crédit de la seigneurie. La prospérité de cet établissement se soutint jusqu'à la prise de Gênes par les Autrichiens, en 1746. Le gouvernement fut obligé, pour payer une partie de la contribution à laquelle les Allemands l'avaient taxé, de tirer de la banque quinze millions de francs. Une traite aussi considérable rompit tout à coup l'équilibre entre les ressources et le crédit. Chacun retirait son argent de la banque : elle fut obligée de suspendre ses paiemens ; cette source de richesse nationale tarit. Les Génois comptaient alors parmi leurs disgrâces la perte de l'île de Corse.

1749.-1760.

CHAPITRE VIII.

Suite de l'insurrection des Corses contre les Génois.

Les Corses, qui s'étaient plaints d'être opprimés par les Génois, comme Gênes l'était en 1746 par les Autrichiens, jouissaient, dans ce chaos de révolutions, de l'infortune de leurs maîtres. Ils se flattaient que le moment arrivait enfin d'assurer à jamais leur indépendance.

J'ai parlé des secours que l'empereur Charles VI avait donnés aux Génois en 1731. Le prince de Wirtemberg, commandant les Impériaux, était parvenu à calmer l'insurrection par un traité de paix, dont un des principaux articles portait qu'il y aurait dans Bastia une chambre impériale pour juger en dernier ressort les contraventions que la république de Gênes pourrait faire aux articles convenus sous la médiation de l'empereur. Le traité était à peine conclu, que le sénat de Gênes fit arrêter quatre chefs des Corses, Giafferi, Ciacaldi, Aïelli, et Simon Rozaëlli; ils furent d'abord enfermés à Bastia, puis

transportés dans la citadelle de Savonne. Le feu de la rébellion embrasa de nouveau toute l'île; les mécontens arborèrent l'étendard d'Arragon, pour témoigner qu'ils se donnaient à l'Espagne. La cour de Vienne regardait elle-même l'emprisonnement des quatre Corses comme une infraction au traité conclu, et une insulte faite à l'empereur. Le gouvernement de Gênes présenta en vain un mémoire pour justifier sa conduite par des raisons d'état; l'empereur, d'un côté, et le roi de France, de l'autre, firent notifier au sénat que la violence qu'il s'était permise contre la foi publique, était un outrage envers tous les monarques. La seigneurie fut contrainte de rendre la liberté aux quatre prisonniers. 1749.-1760.

On devait s'attendre qu'ils en profiteraient pour exaspérer leurs compatriotes. En vain la chambre impériale fit publier un réglement, dont les dispositions portaient que les insulaires pourraient posséder toutes les dignités ecclésiastiques et séculières, comme les sujets de la république résidant en terre ferme; que la noblesse corse serait considérée à Gênes, comme celle des autres domaines de cet état; qu'il y aurait toujours à Gênes un Corse, revêtu d'un caractère public, pour porter au

1749.-1760.

sénat les réclamations des insulaires; et que les impôts les plus onéreux seraient abolis. Ces arrangemens auraient ramené la tranquillité en Corse dans d'autres circonstances; mais la disposition des esprits n'admettait point alors de sentimens moderés parmi les insulaires.

La mort du roi de Pologne, en donnant un nouveau cours à la politique de l'Europe, avait forcé l'empereur à retirer ses troupes de Corse. Alors le parti insurgent domina absolument dans l'île. Les Génois, battus en plusieurs rencontres, se retirèrent dans les places maritimes.

Les Corses tinrent dans Corte une assemblée générale, sous le nom de *Consulte*, l'île fut déclarée un état indépendant. Les lois génoises furent brûlées. On investit de la principale autorité Louis Giafferi, André Ciacaldi et Hiacynte Paoli, sous le nom de *Primats*. Il fut établi un conseil d'état, composé de douze sénateurs, présidés par les trois primats. On publia un plan de constitution. Elle aurait prévalu, si la mésintelligence ne s'était mise parmi les Corses. Plusieurs aspiraient aux mêmes dignités : les rivaux, déchus de leurs prétentions, passaient souvent du côté des Génois, pour mortifier leurs concurrens.

CHAPITRE IX.

Le baron de Neuhoff est couronné roi de Corse.

Cependant la souveraineté de Corse devenait à charge au sénat de Gênes. On assure qu'il se proposait de la céder à la cour de Madrid ou à celle de Naples, et que cette négociation était avancée, lorsqu'on vit paraître dans l'île le baron de Neuhoff, dont la royauté y causa la plus singulière révolution, par ses circonstances romanesques.

C'était un pauvre baron de Westphalie, frère d'une dame établie en France, à la cour de la duchesse d'Orléans. Cet homme, destiné à parcourir tous les degrés de l'échelle humaine, avait été page de la duchesse d'Orléans, qui lui procura une compagnie dans le régiment de La Marck. Il fut successivement colonel au service d'Espagne, et collaborateur de Jean Law, pendant le système. Après la fuite de cet Irlandais, qui avait bouleversé la fortune publique en France, Neuhoff courut dans les cours de l'Europe après la fortune,

1749.-1760.

qu'il n'avait pas su faire en France. Dans la nécessité de changer souvent de séjour, pour éviter la poursuite de ses créanciers, il vint à Gênes, fit connaissance avec un moine qui entretenait des correspondances en Corse : ce fut alors qu'il forma le dessein de se faire roi de cette île.

Beau parleur, comme tous les intrigans, *Neuhoff* exagérait les forces et les moyens de défense que la nature avait départis à l'île de Corse, et combien, si les insulaires avaient à leur tête un homme habile et accrédité, il leur serait facile de chasser les Génois de chez eux. A l'entendre, son influence était très-étendue sur les cours de Vienne, de Paris et de Londres. Lorsque les quatre Corses Giafferi, Ciacaldi, Rosaëlli et Aïelli furent mis en liberté par la médiation de Louis XV et de Charles VI, *Neuhoff* leur persuada qu'il était lui-même l'instrument de leur délivrance. Les Corses, aisés à persuader, parce qu'ils étaient simples et enthousiastes, l'assurèrent de leur reconnaissance, et le prièrent d'être leur protecteur contre leurs tyrans.

L'anarchie qui dévorait la Corse, après la *Consulte* de Corte, avait engagé quelques principaux propriétaires à s'adresser à Neuhoff.

Ils lui proposèrent de venir gouverner le pays: Le baron répond qu'il se mettra volontiers à la tête des insulaires, qu'il les exhortait à préparer le peuple à cette révolution, tandis que de son côté il négocierait avec les principales puissances de l'Europe, et prendrait d'autres mesures indispensables pour la réussite de cette entreprise. 1749.-1760.

Le baron de Neuhoff erra long-temps de pays en pays sans trouver personne qui voulût s'intéresser à ses grands projets. Ayant eu quelque intelligence à Madrid avec un envoyé de Tunis, il passe en Afrique, persuade au dey qu'il lui assujétira la Corse s'il veut seulement lui donner un vaisseau de dix canons, quatre mille fusils, mille sequins et quelques provisions. La régence de Tunis fut assez simple pour les donner. Neuhoff arrive à Livourne sur ce bâtiment, qui portait pavillon anglais, vend le vaisseau pour augmenter son numéraire, et passe en Corse sur un navire anglais chargé de toute sa fortune.

Il arriva à la rade d'Aleria, le 15 mars 1736, vêtu d'un habit à la grecque, couleur d'écarlate, doublé d'hermine, ayant à sa suite cinq à six personnes. Les Corses qu'il avait connus à Gênes, prévenus de son arrivée, vinrent le

1749.-1760. recevoir, et le conduisirent avec honneur au château de Campoloro, où les évêques d'Aleria faisaient leur résidence. Il y vécut en prince, recevant avec dignité ceux qu'on lui présentait. Ses fusils et sa poudre, qu'il distribuait généreusement, attestaient sa puissance; des courriers apostés venaient de Livourne sur des barques, et lui apportaient de prétendues dépêches des puissances de l'Europe et de l'Afrique.

L'assemblée générale de la nation, tenue dans Alezani, l'élut unanimement roi de Corse, sous le nom de Théodore Ier. Le nouveau prince, après avoir signé l'acte de son élection qui contenait divers réglemens en faveur de la liberté du peuple, fut couronné dans l'église des Récolets de Tavagna. L'or et les diamans ne furent pas employés dans cette cérémonie; on plaça sur la tête du nouveau roi une couronne de laurier, et porté sur les bras des principaux de la nation, il fut montré à la multitude, qui remplit l'air de ses cris d'allégresse.

Théodore répandit quelques pièces d'argent parmi le peuple. Il eut une cour, des secrétaires d'état, des gardes et tout l'appareil de la royauté. Des monnaies de cuivre et d'argent furent frappées à son coin. Les curieux en con-

servent dans leurs cabinets. Les unes portaient d'un côté une couronne soutenue par deux palmes, avec ces deux lettres initiales T. R., qui signifiaient *Theodorus rex*; et ces mots au revers : *Pro bono publico regni Corsicæ*, et au milieu le prix de la pièce de monnaie : *cinque soldi*. Dans les autres on voyait d'un côté les armes de Corse, qui sont une tête de Maure, et de l'autre l'image de la vierge Marie, avec cette légende : *monstra te esse matrem*. 1749.-1760.

A la création des monnaies Théodore joignit la fondation d'un ordre de chevalerie, sous le nom d'ordre de la Délivrance, en mémoire de la liberté rétablie dans le royaume. L'habit de cérémonie des chevaliers devait être bleu céleste, la croix suspendue à un ruban vert et enchâssée dans une étoile émaillée. En recevant un chevalier, le roi lui disait : Je vous fais chevalier du noble ordre de la Délivrance; vous devez souffrir de nous seul que nous vous touchions trois fois avec l'épée nue, et vous nous serez obéissant en toutes choses jusqu'à la mort. Les chevaliers étaient tenus de porter toujours l'épée à leur côté.

Un des premiers actes de son autorité fut un édit qui rendait à tous les habitans de l'île

1749-1760. la liberté de chasser dans les forêts, de pêcher dans les rivières, de faire du sel dans les étangs et généralement tous les droits que les Génois avaient enlevés aux Corses pour aggraver leur dépendance. Un second édit ordonnait la confiscation des biens que les Génois possédaient dans l'île.

Le nouveau roi ne pouvait prendre de meilleur moyen pour plaire aux Corses. Il pousse avec vigueur la guerre contre les Génois. Ayant ordonné aux communes de se rendre sous le drapeau royal, sous peine de mort, il s'empare de Porto-Vecchio, et resserre de si près les Génois dans leurs places maritimes, qu'ils furent obligés d'élever des lignes entre Bastia et San-Fiorenzo pour conserver la communication entre ces deux villes et le cap Corse.

La dépense entraînée par l'exécution de ses projets, et la représentation à laquelle il était assujéti, épuisèrent bientôt le petit trésor qu'il avait apporté. A peine sur le trône depuis six mois, il se vit réduit aux extrémités de l'indigence, encore plus fâcheuses pour les princes que pour les particuliers. Le stratagème qu'il mettait en œuvre pour couvrir son embarras augmentait la défiance publique. Il n'osait proposer des impôts. La Corse, ruinée par les dé-

vastations, suites d'une longue guerre civile, ne l'avait élu que parce qu'il s'était dit propriétaire de sommes immenses et en état de soutenir l'éclat du diadème avec ses seuls biens patrimoniaux. 1749-1760.

Neuhoff prend son parti. Il assemble à Sartène les chefs des cantons, leur communique le projet par lui formé d'aller chercher lui-même les secours dont son royaume a besoin, et crée un conseil de régence pour gouverner l'île jusqu'à son retour. Le peuple, frappé de cet excès de dévouement, l'accompagne jusqu'au rivage. Il s'embarque à la rade d'Aleria, à la fin de novembre, sur un vaisseau de Saint-Tropès, prend terre à Livourne, se rend successivement à Rome, à Paris, à Amsterdam. Il voulait former dans cette dernière ville une compagnie de commerce, à laquelle il concédait le droit exclusif de fréquenter les ports de Corse, et d'exporter les huiles de cette île. Sous cette espérance, il obtint quelques secours : bientôt un de ses créanciers trompé par lui, le fit conduire en prison.

Dans ces circonstances, les cours de Paris et de Vienne, craignant que les Génois n'aliénassent une souveraineté qu'ils ne pouvaient

1749.-1760. plus garder, ou que les Corses ne se donnassent aux Espagnols ou aux Anglais, résolurent d'agir séparément ou conjointement, pour faire rentrer la Corse sous la domination de Gênes, en y établissant une forme de gouvernement, suivant les principes déterminés entre les deux cours. La nouvelle de cette convention jeta les Corses dans les plus grandes alarmes : cependant ils soutenaient leur insurrection avec courage. Le riche canton de Calanzana fut ravagé par eux, pour punir les habitans de leurs liaisons avec Gênes. On publia le retour prochain du roi Théodore avec des secours suffisans.

CHAPITRE X.

Une armée française entre dans l'île. — Aventures du baron de Neuhoff.

Une petite armée française fut conduite à Bastia, en 1738, par le général Boissieu. La principale autorité était alors dans les mains de Louis Giafferi, de Pierre Gafferio, un des hommes les plus éloquens de l'Europe, du

chanoine Érasme Articoni, et de Hyacinthe, père du célèbre Pascal Paoli, destiné d'abord à l'église par les circonstances de son éducation, et entraîné dans le monde par l'ascendant de son caractère : il avait étudié la médecine en Italie. 1749.-1760.

Venu en Corse pour exercer son art, son mérite l'avait élevé aux premiers emplois. Rien n'était plus doux que son commerce, rien de plus insinuant que ses discours. Homme de lettres, et joignant une physionomie noble et modeste au talent de la parole, il avait acquis un empire naturel sur ses compatriotes. Ils lui cédaient, sans répugnance, parce qu'ils sentaient les besoins qu'ils avaient de ses lumières. Presque tous les écrits qu'ils publiaient en faveur de la cause défendue par eux, sortirent de sa plume élégante. Il prononçait les discours publics; c'était l'orateur et l'écrivain de la nation. Le général français proposait une pacification; mais aucune considération ne put déterminer les Corses à rentrer sous la domination de Gênes.

Plutôt que d'être à ces tyrans, disaient-ils, nous aimerions mieux qu'on nous livrât aux Turcs. Dans leur désespoir, ils adressent à Louis XV un Mémoire touchant, composé

1749.-1760. par Hyacinthe Paoli. Il commençait par ces mots :

« Sire, la pauvre Corse négligée, inculte, exténuée, méprisée, opprimée se jette toute nue à vos pieds, sans autre voile pour couvrir sa nudité, qu'une prompte obéissance, jointe à l'espoir d'être bientôt, par vos ordres, entièrement revêtus. Pourrions-nous croire, ô très-sage et très-juste monarque, que votre majesté puisse nous condamner au joug des Génois! Au surplus, si tels sont vos ordres absolus, buvons ce calice, et mourons. »

Si l'on excepte quelques métaphores, rien n'est mieux écrit que ce mémoire. Justesse dans les preuves, force dans les raisonnemens, allusions ingénieuses, expressions énergiques, tout y porte l'empreinte de l'écrivain supérieur qui le composa. Les Corses y développent l'origine et l'étendue de leurs priviléges; la cause de leurs démêlés avec les Génois, l'impossibilité d'une réconciliation sincère entre les deux peuples, et le désir de devenir Français.

Sur ces entrefaites, le roi Théodore parut sur les côtes de l'île, avec un appareil de puissance qui surprit ses amis et ses ennemis. Ce monarque était sorti de sa prison par un

de ces événemens singuliers qui changent tout à coup la fortune des hommes On connaît la passion des Hollandais pour toutes les grandes opérations de commerce. Théodore était venu à bout de persuader à une compagnie de banquiers de cette nation non-seulement de payer ses dettes, mais de lui prêter cinq millions. Pour sûreté de cette somme, il promettait de remettre, au choix de la compagnie, San-Fiorenzo ou Porto-Vecchio pour être l'entrepôt du commerce de la Corse, et celui des vastes spéculations que les associés se proposaient de faire dans le Levant. Théodore employa son argent à l'armement d'une frégate et de trois vaisseaux marchands, chargés d'armes, de poudre, et de diverses marchandises dont les Corses avaient besoin. La célérité de cet armement fit conjecturer que la compagnie hollandaise n'était que le prête-nom des états-généraux, ou de quelque autre puissance qui voulait traverser les projets que la cour de France pouvait avoir sur la Corse. 1749.-1760.

Théodore, avec sa petite flotte, aborde, au mois de septembre 1738, au port de Sarraco. Toute l'île fut en rumeur. Les montagnards ne demandaient qu'à combattre sous les ordres de leur roi; mais quelques cantons acceptaient

1749.-1750. la médiation du roi de France, sous la condition qu'ils ne seraient pas soumis aux Génois. Boissieu, sous prétexte que l'arrivée du baron de Neuhoff pouvait nuire à la pacification de l'île, fit publier un ban qui défendait aux Corses de recevoir cet aventurier, sous peine de mort, et qui promettait une somme assez forte à ceux qui se saisiraient de sa personne.

N'osant prendre terre, Théodore tint conseil avec quelques chefs qui lui étaient affectionnés. Il fut convenu d'assiéger Ajaccio par mer et par terre. Luc d'Ornano se chargea d'attaquer par terre, tandis que le roi de Corse se présenterait à l'entrée du port avec ses vaisseaux. Huit mille Corses furent prêts sur-le-champ. Ils campèrent à quelques milles de la place; mais la petite escadre, contrariée par les vents, fut jetée dans le golfe de Naples, où le gouvernement fit arrêter Théodore.

Il s'échappa de sa prison : mais l'armement fait pour lui en Hollande fut perdu. Dépourvu de ressources, ses projets n'avaient plus de consistance. Il semblait que sa dernière prison avait été le tombeau de son courage; et sans essayer de rentrer dans son royaume, il se retira à Londres, où il passa les dernières années de sa vie. Les Anglais gravèrent cette épitaphe sur

sur son tombeau : *Ci gît un homme à qui la fortune donna une couronne, et refusa du pain.* 1749.-1760.

Cependant, le traitement barbare essuyé par Neuhoff dans une ville où régnait un prince de la maison de Bourbon, indisposait la plus grande partie des Corses contre les Français. Gaffario et Orticoni, qui traitaient avec eux, devenant suspects à leurs compatriotes, furent obligés de sortir de l'île. Hyacinthe Paoli et Giafferi, nommés capitaines-généraux, après avoir publié un manifeste vigoureux, rassemblaient tous les Corses en état de porter les armes. La cour de Versailles envoya au général Boissieu un renfort de quatre régimens. Le convoi qui les portait fut dispersé par une tempête. De vingt-trois tartanes qui le composaient, vingt-une furent jetées à travers mille écueils dans le golfe de Livourne; les deux autres, plus malheureuses, se brisèrent sur les rochers de la Corse. Quatre cents soldats, échappés du naufrage, tombèrent entre les mains de ceux qu'ils venaient conquérir, et furent dépouillés. Le chagrin que ressentit Boissieu de ce malheureux événement hâta sa mort, dont sa faible complexion le menaçait depuis long-temps. Il mourut à Bastia, en 1739.

CHAPITRE XI.

Les Français quittent la Corse. — Généralat de Dominique Rivaroli.

La guerre de 1740 força la cour de France à retirer ses troupes de Corse. Un Génois, le comte Dominique Rivarola, soutenu ouvertement par les cours de Londres, de Vienne et de Turin, se flattait de succéder à Théodore. Nommé généralissime des Corses, en 1745, il rassembla un gros corps de troupes avec lequel il osa faire le siége de Bastia. Ses mesures étaient si bien prises, que tandis qu'il resserrait cette ville par terre, l'escadre anglaise, dominant alors dans la Méditerranée, l'assiégeait par mer. Les Génois furent obligés de céder la ville à ces forces combinées; ils abandonnèrent la ville, et se retirèrent à Calvi et à Ajaccio.

Le vainqueur arbora les armes de Corse sur les tours de Bastia, et obligea les habitans à jurer qu'ils renonçaient pour jamais à l'obéissance de la république de Gênes. Plusieurs officiers génois furent retenus prisonniers, pour

être garans du traitement qu'il serait fait à ses deux fils, arrêtés à Gênes par ordre du sénat. 1749.-1760.

Le nouveau généralissime publiait que tous les obstacles devaient s'applanir sous les efforts que ses puissans alliés le mettaient en état de multiplier. Il tint un conseil de guerre auquel assistèrent le commandant et les principaux officiers de l'escadre anglaise. On décida le siége d'Ajaccio et de Calvi. Les préparatifs s'en faisaient avec autant de vigueur que de promptitude, lorsque la flotte anglaise, battue par un coup de vent, en 1746, fut obligée de s'éloigner des côtes de la Corse, pour chercher dans le port de Livourne les secours dont elle avait besoin. Alors Rivarola perdit Bastia pendant qu'il s'enfonçait dans l'intérieur des terres pour recruter son armée. Mais les Génois, exposés aux attaques des Autrichiens, furent obligés, pour se défendre eux-mêmes, de rappeler la plus grande partie des troupes qu'ils entretenaient en Corse. Rivarola, profitant de la supériorité que lui donnait cette circonstance, remet le siége devant Bastia, prend la ville, et se flattait que le château allait tomber en son pouvoir.

C'était le temps des choses inattendues. Une

1749.-1760.

nouvelle révolution détruisit tout à coup les espérances de Rivarola. Les Génois chassent les Autrichiens de leur territoire ; le duc de Richelieu, ayant mis en sûreté le centre de la domination génoise, envoie un corps de troupes françaises au secours de la citadelle de Bastia : les assiégés mettent en fuite leurs ennemis.

Rivarola opposait à l'adversité le front le plus ferme. Supérieur aux disgrâces de la fortune, il concevait les plus vastes entreprises dans les momens où les hommes ordinaires, abattus par les revers, oublient leurs forces naturelles et se refusent à l'espérance. Pendant que son armée attendait des renforts pour se présenter de nouveau devant Bastia, il passe à Turin, sollicite le roi de Sardaigne et l'ambassadeur d'Angleterre à réunir leurs efforts pour arracher l'île au joug des Génois. Il se sert des armes de l'éloquence pour peindre l'oppression des Corses et la facilité de la faire disparaître ; il intrigue, il cabale. Les émissaires, par lui répandus daus les cantons de l'île, exagèrent les succès de ses négociations. L'imposture, qui s'annonce avec arrogance, fait plus d'impression que la vérité. Les bruits qu'il répandait lui furent si utiles, qu'à son retour il

trouva son armée considérablement augmentée. Il s'approchait de Bastia : la mort, qui le surprit, arrêta le cours de ses projets. 1749.-1768.

CHAPITRE XII.

Les Corses présentent un mémoire au congrès d'Aix-la-Chapelle. — Retour des troupes françaises en Corse.

Les Corses, après avoir choisi pour leur général Francesco-Alerio Matta, avaient recommencé le siége de Bastia; le roi de Sardaigne leur fournissait une artillerie assez nombreuse, et un corps de troupes aux ordres du chevalier de Curmiana : la place fit assez de résistance pour donner le temps au duc de Richelieu d'y faire passer, sur les galères de la république, un secours nombreux sous les ordres du général Cursai, et toutes les munitions dont manquaient les assiégés. A l'arrivée de ce convoi, Matta et Curmiana levèrent le siége, forcés à cette démarche par la retraite inopinée d'un grand nombre d'insurgens intimidés par les placards menaçans

1749.-1760. que le duc de Richelieu, commandant à Gênes, avait fait afficher dans l'île.

Parmi les actes qui furent présentés au congrès d'Aix-la-Chapelle, on distingua un mémoire adressé par les Corses, aux plénipotentiaires, pour les engager à prendre connaissance de leurs démêlés avec la république de Gênes. Ils exposaient, avec assez de netteté, les causes de leur insurrection. « Nous avions parmi nous, disaient-ils, un grand nombre de seigneurs qui jugeaient les causes de leurs vassaux, levaient des troupes, exerçaient les charges et les dignités dans leur patrie, et jouissaient de tous les avantages communs aux autres seigneurs d'Italie. Aujourd'hui les nobles, comme les plébéiens corses, sont également méprisés par les Génois : les uns et les autres sont exclus de toutes les charges de l'île ; nos évêchés, tous nos meilleurs bénéfices sont possédés exclusivement par les Génois.

» Gênes nous envoyait chaque année deux magistrats suprêmes. Non-seulement ils commettaient toutes sortes d'injustices pour amasser des richesses, mais ils autorisaient même les meurtres, pourvu qu'on les payât. Toute la peine infligée à un assassin, était de servir

quelque temps dans les troupes de Gênes : il résultait de cette impunité, que les parens de ceux qui avaient été assassinés, voyant que la république ne vengeait pas le crime, se vengeaient eux-mêmes, et les meutres se multipliaient d'une manière effrayante. 1749.-1760.

» Le sénat nous a ravi tout commerce extérieur, et gêné en mille manières le commerce intérieur de l'île ; il en résulte que les Corses n'ayant pas la liberté de vendre leurs denrées comme il leur plaît, abandonnent la culture des terres. Non-seulemeut les Génois ne punissent aucun crime, mais ils ne récompensent aucune vertu : ils méconnaissent même les services qui leur sont rendus. Il semble que leur but constant est de ruiner en même temps et d'avilir un peuple qui n'est pas fait pour la servitude. Les excès dont les Génois se sont rendus coupables, ont produit entr'eux et nous une haine indestructible. Elle les force d'abandonner une vaine souveraineté qu'ils ne conserveront jamais. »

Malgré l'intérêt inspiré par les Corses, les plénipotentiaires laissèrent sans réponse les plaintes de cette nation, qui n'était pas considérée comme souveraine. Mais Cursai, colonel du régiment de Tournaisis, et Chauvelin,

1749.-1760. ministre de France à Gênes, furent chargés, par la cour de France, de travailler de concert à rétablir la paix dans l'île, sur des fondemens dont les insulaires pussent se contenter.

L'assemblée nationale, sous le nom de Consulte, était convoquée à Biguglia. Cursai se présente dans la salle; et après avoir prouvé la droiture de ses intentions, et son zèle pour les intérêts des Corses, il déclare, au nom du roi de France, qu'il se propose de rendre la Corse heureuse et florissante; que les lois des nations et les convenances de l'Europe ne permettent pas de rompre entièrement les liaisons existantes entre l'île et la république de Gênes; mais que les lois qui allaient régir la Corse seraient si douces et si équitables, qu'elle serait regardée comme le pays le plus heureux de l'univers. Gagnés par l'espoir d'un repos après lequel tout le monde soupirait, les Corses répondirent que, malgré leur extrême répugnance, ils voulaient bien renouer des liaisons avec les Génois, mais qu'ils avaient besoin de toute leur confiance en Louis XV pour calmer les craintes que les Génois leur inspiraient. Cursai, assuré de leur bonne volonté, les détermine de remettre entre ses mains les places qu'ils avaient prises sur les Génois pendant la

guerre, en promettant de les rendre, si l'accommodement projeté ne s'effectuait pas. Les Corses consentirent encore à faire ce sacrifice au bien de la paix. 1749.-1750.

Cursai mit garnison française dans les villes qui lui étaient confiées. Elles étaient composées de son régiment, de quelques piquets qu'on lui avait envoyés de France, et de plusieurs corps d'insulaires apprenant, sous ses ordres, le métier de la guerre. Cursai, par les armes de la persuasion, acquit sur les Corses une autorité presque sans bornes. Les Corses connurent le bonheur sous son administration, qui dura quatre ans. On ne vit jamais les crimes plus rares, les lois plus respectées, l'harmonie entre toutes les parties de l'état mieux entretenue. Il vint à bout d'éteindre, ou du moins d'assoupir les inimitiés des familles; les provinces d'en-deçà et d'en-delà les monts, qui avaient peu de communications politiques, se réunirent en corps de nation. On eût dit que toute la machine de l'état obéissait enfin à la même impulsion, et que le même esprit animait tous les citoyens.

Persuadé que pour dissiper les préjugés du peuple, il n'est souvent besoin que de vaincre leur ignorance, il fit connaître aux Corses les

1719.-1760. avantages de la littérature. Il fut le fondateur de l'académie de Bastia, qui, pour n'avoir eu qu'une influence momentanée, influa cependant sur l'esprit des nationaux, en flattant leur goût naturel, et la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Cursai aurait probablement pacifié la Corse, si des intrigues de la cour ne l'avaient fait rappeler en 1752. Les insulaires parlent encore aujourd'hui avec attendrissement des années de son administration.

CHAPITRE XIII.

Négociations pour rétablir la paix entre les Corses et les Génois.

Il avait été convenu que le projet de conciliation serait agité en présence des commissaires du roi de France dans une ville qui ne fût ni génoise, ni corse. Toulon fut choisi pour la réunion de ce congrès. Chauvelin, ministre de France à Gênes, devait s'y rendre avec des membres du sénat, et Cursai, y venir de Corse avec les députés de la nation.

Cursai se préparait à partir. Les députés

Corses qui devaient l'accompagner étaient nommés, lorsqu'on apprit à Bastia, que non-seulement le congrès n'aurait pas lieu, mais que le commandant français avait ordre de ramener en Provence les troupes du roi. 1749.-1760.

Les Corses imputaient cet événement aux Génois seuls. Ils présumaient que le sénat avait rompu le congrès, pour éviter de compromettre sa dignité, en traitant de nation à nation, dans un pays neutre, avec ceux qu'il regardait comme ses sujets, et que ce corps engageait Louis XV à retirer ses troupes de l'île, pour faire cesser le commandement de Cursai, agréable aux insulaires. Une haine nouvelle se joignit aux anciennes animosités. Les chefs répandaient que toutes les avances faites pour la paix, par les Génois, étaient fallacieuses, et que c'en était fait de la liberté de la Corse, si les habitans ne s'armaient ensemble pour la défendre.

C'était pourtant le ministre de France qui avait pris ce parti de lui-même, soit parce que Louis XV était fatigué des querelles continuelles qui, depuis deux ans, se renouvelaient chaque jour entre ses officiers et ceux de la république de Gênes, ou plutôt parce que Chauvelin, jaloux de l'influence de Cursai sur

1749.-1760. les Corses, voulait avoir seul l'honneur de la négociation.

La nation corse s'assemble à Corte, en 1751, et nomme, pour généraux, Gafforio et Dornano, capitaine au service de France, dans Royal-Corse, et qui n'avait que vingt-un ans. Cursai était persuadé lui-même que les Génois avaient arraché à la cour l'ordre donné d'évacuer l'île de Corse. Il déplorait la destinée de ce pays malheureux, qu'il prévoyait devoir retomber bientôt dans les horreurs de l'anarchie.

Cependant, les préparatifs de guerre faits par les Corses inspiraient aux Génois de si vives appréhensions, qu'ils avaient engagé la cour de France à suspendre le départ de ses troupes. Chauvelin se rendit en Corse, profitant de l'ascendant de Cursai sur les insulaires. Les députés des paroisses sont convoqués à San-Fiorenzo, et ensuite à Oletta; de nouvelles propositions sont faites, et acceptées par les Corses. Chauvelin revient à Gênes pour les faire adopter par la seigneurie : il éprouve une résistance à laquelle il ne s'attendait pas.

Cursai, qui gouvernait les Corses, plutôt par l'ascendant de son caractère que par l'autorité dont il était entouré dans l'île, et Gri-

maldi, commissaire-général de la république de Gênes à Bastia, vivaient publiquement dans la mésintelligence la plus prononcée. On disait que Grimaldi, enthousiaste de la république dont il était le représentant suprême, étalait une hauteur déplacée, et que Cursai poussait trop loin les prétentions de la cour de France. 1749.-1760.

Le sénat de Gênes voyait avec regret que des étrangers se mêlaient d'une pacification qu'il lui était impossible d'opérer, et dont cependant il aurait voulu avoir seul l'honneur. Les Génois médiateurs cherchaient dispute aux Français médiateurs, sous prétexte qu'ils excitaient, dans l'esprit des insulaires, un sentiment de mépris envers les officiers de la république. Cursai avait déterminé d'Ornano à se démettre de la place de général à laquelle ses compatriotes l'avaient nommé. Le commissaire-général lui fit intimer l'ordre de quitter l'île pour rejoindre son régiment. D'autres officiers corses, qui servaient dans les armées françaises, éprouvaient dans le même temps la disgrâce du magistrat génois, qui fit emprisonner le chevalier Marengo, qui n'était coupable d'aucun délit. Sorba, ministre de Gênes à Paris, fut obligé de réparer ce tort, en faisant publiquement des excuses à Louis XV.

1749. 1760. Chauvelin, avant de partir pour Gênes, était convenu avec Grimaldi que les bâtimens portant pavillon français, employés au service de la poste de France pour la Corse, ne seraient pas sujets à être visités, et que les passagers qu'ils transporteraient ne pourraient être tenus de comparaître devant le commissaire-général qu'en vertu d'un ordre du commandant français. Cependant les officiers génois placèrent sur le bord de la mer des vedettes, à dessein de couper la communication entre les bâtimens privilégiés et le poste des Français, qui fut ainsi indécemment masqué.

A cet affront on ajouta la violence. Cinquante hommes des troupes de la république se placèrent en bataille, la baïonnette au bout du fusil, devant le corps-de-garde français, sous prétexte qu'il favorisait la contrebande. Les paroisses de Nébio, de Cazinca, instruits de cet événement, prennent les armes pour voler au secours des Français menacés. Si Cursai n'eut pas arrêté l'effervescence, la destruction de Bastia eût peut-être été la suite de la démarche du commissaire génois. La cour de France fut saisie d'indignation à la nouvelle de cette insulte. Chauvelin reçut ordre de demander pour satisfaction que Grimaldi

fit publiquement des excuses à Cursai et lui livrât le commandant du piquet génois. Le sénat se trouvait dans un grand embarras : il promit d'abord de satisfaire la cour de France. Cependant cette satisfaction que le bon ordre exigeait, s'évanouit dans les délais ; la seigneurie ordonna seulement au commissaire-général d'avoir à l'avenir les égards dus aux troupes du roi de France. 1749.-1760.

Le réglement qui devait être publié en Corse sous la médiation de Louis XV, fut enfin arrêté définitivement dans le conseil de Paris, en 1752 : on l'envoya à Gênes. Le sénat laissa quatre mois s'écouler sans faire réponse. Il déclara enfin qu'il demandait pour condition préliminaire que la cour de France retirât ses troupes de Corse, et donnât en échange à la république un subside pour l'entretien de quinze cents Génois dans l'île. Cette étrange pétition étoit accompagnée d'un mémoire contre Cursai, dans lequel on faisait entendre sous des paroles entortillées, que ce général engageait les Corses à se donner à la France. Louis XV voulant guérir les Génois de toutes leurs craintes, fit avec eux, le 6 septembre 1752, une convention dans laquelle on leur accordait le subside demandé, en décidant que

1749.-1760. le réglement de pacification serait publié avant la retraite des Français, et que Cursai assemblerait les Corses pour le leur faire accepter.

Depuis long-temps des émissaires du sénat de Gênes assuraient les Corses que les Français ne se mêlaient de la pacification de l'île, que pour faire parade de leur puissance, et les livrer sans défense au despotisme de la république : cette opinion était alors généralement accréditée. Cependant Cursai, qui ne connaissait pas toutes les trames secrètes ourdies par les Génois, convoqua les états dans Bastia au 6 novembre. L'assemblée rejeta unanimement le réglement présenté. En vain Cursai, secondé de Gafforio, son ami fidèle, essaya toutes les voies de l'insinuation pour engager les procureurs du pays à se désister de leur opposition, ils répondirent à ses instances par une obstination invincible. Cherchant à les toucher par un endroit sensible, Cursai leur représenta qu'ils allaient le perdre. Un des procureurs, élevant sa voix au milieu de l'assemblée, lui dit : Je suis, monsieur, du nombre de vos serviteurs les plus affectionnés : mais je pense qu'il vaut mieux qu'un homme périsse qu'une nation entière. Sachez que nous mourrons plutôt jusqu'au dernier,

pour

dernier pour vous prouver notre attachement, que de vous sacrifier notre liberté. 1749.-1760.

Tout ce que Cursai put obtenir des procureurs, des pièves, fut que dans une protestation modeste, ils supplieraient la république de modifier trois articles du réglement, que la Corse trouvait impraticables. Cursai adressa les députés corses à Chauvelin, en le priant de les présenter au sénat. Le plénipotentiaire du roi, étonné de ne trouver qu'une protestation à la place de l'acceptation formelle qu'il attendait, refusa d'exécuter la commission de Cursai. Les députés, voyant qu'on ne faisait aucun cas d'eux à Gênes, et craignant même d'être arrêtés, quittent brusquement cette ville. Ils prétendirent, à leur retour, que la nation corse avait été outragée en leur personne : les états, assemblés de nouveau, déclarèrent que les tourmens, et la mort même, ne pourraient leur faire accepter une loi qui menaçait leur liberté.

Cursai partageait le chagrin que les députés corses ressentaient de leur mauvaise réussite; il pensait que Chauvelin n'avait pu se dispenser de les présenter au sénat, avec lequel ils devaient s'expliquer, et que ce manque d'égards allait rallumer la guerre en Corse; mais ses sentimens furent présentés à la cour sous un

1749.-1760. jour si défavorable, qu'il fut arrêté à Bastia, le 9 décembre, par ordre du roi, et conduit à la citadelle de Montpellier. Il y passa quelques mois, après lesquels Louis XV, mieux informé, lui permit de revenir à la cour.

CHAPITRE XIV.

Les Français quittent de nouveau la Corse.

Les troupes françaises évacuèrent la Corse, en 1753. On remit aux Génois les places que les insulaires avaient confiées à Cursai. En vain la consulte d'Arezza réclama la promesse du général français, Chauvelin prétendit que les Corses ayant refusé d'admettre les arrangemens proposés par la cour de France, elle n'était plus tenue d'exécuter ceux qu'elle avait pris avec elle.

Gaffori eut alors seul la principale autorité. Cet homme, célèbre par son intrépide valeur et par ses vertus sociales, fut assassiné, le 4 octobre 1753, par la main d'un Corse, à l'instigation des Génois, s'il faut en croire les naturels du pays.

1749.-1760.

• Les Corses s'assemblent à Corte pour réparer la perte par eux faite. De tous les hommes qui avaient déjà gouverné l'île, il ne restait que Mario-Matta, éloigné depuis quelque temps des affaires, par dégoût ou par des considérations de famille. Toutes les voix se réunissent en sa faveur. Les députés de la nation se rendent à sa maison de campagne pour lui offrir le premier rang. Ce poste si flatteur pour les ambitieux lui paraissait, dans ces conjonctures, environné de trop d'embarras et de périls. Plus touché de son repos que de sa gloire, il ne consentit à prendre le timon des affaires que par complaisance, et à condition qu'au bout d'une année, on choisirait un autre général.

Mario-Matta laissait flotter les rênes d'une administration qu'il n'avait pas dessein de conserver : la Corse allait retomber dans l'anarchie dont Gafforio l'avait tirée. Les insulaires avaient plus besoin que jamais d'un chef qui sût diriger leur farouche courage vers le bien public. Le vieux Hyacinthe Paoli, qui avait autrefois commandé dans l'île, était alors retiré à Naples. Il envoya son fils Pascal Paoli, âgé de vingt-neuf ans.

CHAPITRE XV.

Élection de Pascal Paoli au généralat. — Tremblement de terre. — Guerre civile en Corse.

Ce jeune homme fut choisi unanimement, en 1755, pour un des magistrats annuels, et son administration fut si agréable aux Corses, qu'on lui offrit le commandement général.

Le globe fut alors ébranlé par une des plus terribles secousses dont l'histoire ait transmis le souvenir effrayant aux races futures. Plus de la moitié de Lisbonne fut renversée, le 1er novembre 1755. Il périt, en quelques minutes, plus de trente mille individus; et le reste des habitans de cette ville infortunée, fut réduit à la plus affreuse misère. La mer s'élevant au-dessus de la chaussée de Cadix, emporta les hommes et les effets qui se rencontraient sur son passage. Toute l'Europe fut avertie de cet effrayant phénomène par des tremblemens de terre plus ou moins désastreux, à proportion de la proximité du principal foyer d'explosion. Les secousses qui ébranlaient l'Eu-

rope se firent ressentir en Afrique avec une égale violence. La terre s'ouvrit près de Maroc. Une peuplade entière d'Arabes fut ensevelie dans des abîmes entr'ouverts subitement; les villes de Fez et de Mequinés furent encore plus maltraitées que celle de Lisbonne. 1749.-1760.

La commotion se fit ressentir dans les montagnes de Corse; mais il n'en résulta aucun accident fâcheux. Pascal Paoli, pour fortifier son pouvoir, avait eu l'adresse de demander à partager le généralat avec Mario-Matta, à qui sa naissance distinguée et ses services avaient fait un parti nombreux. Ces deux chefs n'agirent pas long-temps de concert. Paoli résolut de faire arrêter son collègue, pour jouir seul du commandement. Ce complot découvert à Matta, par un moine que Paoli avait mis dans sa confidence, produisit la guerre civile.

Paoli vaincu, après un combat opiniâtre, n'eut que le temps de se réfugier, avec les débris de sa troupe, dans un couvent, pour se procurer une capitulation. Pendant qu'on parlementait, il vient à bout de persuader aux Corses que son concurrent tenait des conférences secrètes avec les agens de Gênes. Sur ce simple soupçon, un grand nombre de par-

1749.-1760. tisans de Matta l'abandonnent, pour embrasser le parti de Paoli. Celui-ci, prompt à profiter du retour de la fortune, attaque de nouveau son ennemi, et le poursuit avec tant de vivacité, qu'il est forcé de sortir de l'île, pour se réfugier à Gênes, où peut-être il avait entretenu des relations. Il revint peu après pour se mesurer de nouveau avec le parti qui lui était contraire. Tué dans une rencontre, il laissa, par sa mort, l'intégrité du généralat à Pascal Paoli.

Ce général n'était pas de la caste des nobles. Les peuples ne le traitaient qu'avec plus d'égard, regardant la considération qu'ils lui montraient comme rejaillissant sur eux-mêmes. Les Corses, sous sa conduite, tenaient les Génois bloqués dans leurs villes maritimes, lorsqu'ils apprirent que les Français rentraient dans leur île : c'était la suite d'un nouveau traité fait par les Génois avec la cour de France. Elle promettait de garder quelques villes maritimes de l'île. Les troupes françaises, au nombre de quatre mille hommes, furent distribuées à Calvi, à Ajaccio, à San-Fiorenzo, à Algagliola, à l'Issola-Ruffa, et à Alsi-Prato. Alors les Corses restèrent sur la défensive. Mais la guerre qui s'éleva en

1757 entre la France et l'Angleterre, et dont les feux s'étendirent bientôt en Allemagne, ayant forcé Louis XV de rappeler, en 1759, cette petite armée, Pascal poursuivit les Génois avec la plus grande activité. 1749.-1760.

CHAPITRE XVI.

Difficultés élevées entre la cour de Vienne et la république de Venise; et entre le sénat de Venise et le pape.

Les cessions considérables que la cour de Vienne avait été obligée de faire au roi de Sardaigne et au duc de Parme avaient déterminé l'impératrice-reine à proposer aux Vénitiens d'échanger, contre une partie de l'Istrie, plusieurs cantons de la Lombardie, sur la frontière du Trentin et du Milanais. Le sénat soupçonnait que Marie-Thérèse, sous prétexte d'ouvrir un libre passage entre ses états d'Allemagne et d'Italie, avait dessein de regagner sur la Lombardie vénitienne l'étendue de territoire qu'elle avait perdue à la droite du Pô. Il montra, dans cette occasion, une fermeté qu'on ne devait pas attendre de ce

1749.-1760.

corps : mais il est probable qu'elle eût été inutile, si les nouvelles combinaisons politiques dont le développement produisit une alliance défensive entre la cour de France et celle de Vienne, par le traité de Versailles, du 9 mai 1756, n'avaient entraîné vers d'autres objets l'ambition du cabinet de Vienne. L'empereur Joseph II renouvela les mêmes demandes, quelque temps avant la révolution de France ; il eut aussi peu de succès. Mais s'il fut parvenu à se procurer la Bavière, qu'il voulait acquérir en donnant en échange à l'électeur les provinces des Pays-Bas, il est certain que les Vénitiens auraient été obligés de se soumettre aux lois qu'on voulait leur donner.

Un autre sujet de contestation s'élevait entre le sénat et la maison d'Autriche. C'était à l'occasion du patriarcat d'Aquilée, dont une partie du diocèse était soumise à la cour de Vienne. Il avait été réglé par une ancienne convention, entre les archiducs d'Autriche et le sénat de Venise, que les deux puissances nommeraient alternativement à ce patriarcat ; mais les archiducs n'avaient jamais joui de cette nomination, par les soins que les patriarches d'Aquilée avaient toujours eu depuis ce temps de se choisir des coadjuteurs agréés par le sénat et munis

de bulles du saint Siége pour leur succéder. L'impératrice-reine réclamait contre cet usage : elle prétendait que la tolérance de ses prédécesseurs n'avait pas détruit son droit. Les Vénitiens fondaient leur prétention exclusive sur le non-usage de l'alternative. Après une longue négociation, le pape Benoît XIV fut choisi pour arbitre de ce différend. 1749.-1760.

Les Vénitiens recouraient d'autant plus volontiers à ce pontife, qu'il venait de terminer à leur satisfaction une difficulté subsistante depuis long-temps entre la seigneurie et le saint Siége, au sujet des limites du duché de Ferrare ; ils savaient d'ailleurs qu'à Rome une possession non interrompue équivalait au droit le plus incontestable.

Benoît XIV, voulant satisfaire également les deux puissances, maintint les Vénitiens dans la possession de nommer seuls le patriarche d'Aquilée ; mais pour soustraire les sujets de l'impératrice-reine à la juridiction d'un prélat étranger, il établit un vicaire apostolique dans la partie autrichienne de ce patriarcat. Ce tempérament déplut au sénat ; il rappelle son ambassadeur à Rome, et fait signifier au nonce résidant à Venise l'ordre de sortir des terres de la république.

1749.-1760. La république fit armer ses vaisseaux, recruta et augmenta ses troupes de terre. Le pape se contenta de déclarer que quelque tournure que prît cette affaire, il ne se croyait pas responsable des suites de sa décision : qu'en établissant un vicaire apostolique dans la partie du patriarcat d'Aquilée soumise à la maison d'Autriche, il n'avait suivi que les lois de la justice, et que par cette raison se regardant comme n'ayant désormais aucun intérêt dans la conduite tenue par le sénat de Venise, il s'en reposait sur la sagesse de l'impératrice-reine.

Le sénat se hâta d'informer les cours étrangères de ce différend. La déclaratiou que ses ambassadeurs eurent ordre de faire, portait que par un bref le pape avait établi un vicaire apostolique pour exercer la juridiction spirituelle dans la partie du patriarcat d'Aquilée sujette à l'impératrice-reine, de revêtir de cette prélature le comte d'Attimis, chanoine de la cathédrale de Bâle, que ce bref était préjudiciable au droit de patronage de la république; qu'après des représentations inutiles il avait été dans la nécessité de rappeler de Rome son ambassadeur, après l'avoir chargé de protester contre le bref du pape; qu'au surplus comme

il n'avait pour but que de conserver un droit acquis par une possession de plusieurs siècles, il conservait pour le saint Siége les sentimens de vénération et d'obéissance filiale pour tous les autres objets. 1749.-1760.

La cour de Turin offrit sa médiation aux Vénitiens, ils ne répondirent que par des expressions générales de reconnaissance. Il fut proposé de diviser le patriarcat d'Aquilée en deux évêchés, dont l'un serait placé à Udine et l'autre à Gorice. Ce tempérament fut encore rejeté par le sénat. Le nouveau vicaire apostolique s'était rendu à Aquilée, ancien siége du patriarcat, transféré à Udine depuis qu'Aquilée, presque entièrement détruite, faisait partie du Frioul vénitien. Il prit possession de sa dignité malgré les oppositions des Vénitiens. Si les Vénitiens n'avaient eu que la résistance du pape à vaincre dans cette affaire, ils auraient trouvé les moyens d'en triompher; mais trop faibles pour lutter long-temps contre la puissance autrichienne, ils consentirent enfin au partage qui leur avait été proposé. On convint que le titre de patriarche d'Aquilée serait éteint, ce diocèse était partagé en deux archevêchés, dont l'un serait à la nomination du sénat, et l'autre à celle des archiducs d'Autriche.

CHAPITRE XVII.

Le roi des Deux-Siciles parvient au trône d'Espagne.

PENDANT cette négociation, Ferdinand VI, roi d'Espagne, était mort au mois d'août 1759, au château de Buen-Retiro, à l'âge de quarante-cinq ans. Il ne laissait point d'enfans. Le roi des Deux-Siciles succéda à la couronne d'Espagne, sous le nom de Charles III. Ce prince avait trois fils; le premier était tombé dans l'enfance par les suites d'une maladie. Le roi d'Espagne, avant de quitter ses états d'Italie, fit constater juridiquement l'imbécillité de ce prince, et reconnaître, en qualité de roi des Deux-Siciles, Ferdinand, son troisième fils. Il se rendit à Madrid, accompagné du prince Charles-Antoine, le deuxième de ses enfans, destiné à lui succéder sur le trône d'Espagne, et qui, suivant les derniers traités, ne pouvait réunir sur sa tête cette couronne avec celle des Deux-Siciles.

Cet événement pouvait troubler la tranquillité de l'Italie. Le traité d'Aix-la-Chapelle,

en investissant l'infant d'Espagne Philippe, des duchés de Plaisance, de Parme et de Guastalla, statuait que lorsque ce prince parviendrait au royaume des Deux-Siciles, le premier de ces duchés reviendrait au roi de Sardaigne, et les deux autres seraient réunis au duché de Milan. L'esprit de cet arrangement semblait être, qu'à la mort de Ferdinand VI, le roi des Deux-Siciles se rendrait à Madrid avec toute sa famille, et laisserait le trône des Deux-Siciles à son frère le duc Philippe. Cette clause avait même été insérée dans une convention signée à Versailles, le 30 décembre 1758, par l'impératrice-reine et par Louis XV; mais lorsque le roi d'Espagne mourut, les opérations de la guerre d'Allemagne ne permettaient pas à la maison d'Autriche d'élever des prétentions en Italie; la fermeté du roi Charles assura le trône des Deux-Siciles à ses enfans. Le duc Philippe resta en possession des duchés qui lui avaient été assurés par le traité d'Aix-la-Chapelle. Le roi de Sardaigne n'était pas en état de réclamer seul l'acte de reversion, et la cour de Vienne n'éleva aucune prétention. 1749.-1760.

Le roi d'Angleterre, Georges II, mourut, au mois d'octobre 1760, dans la soixante-

1749-1760. dix-septième année de son âge. Son petit-fils, qui lui succédait sous le nom de Georges III, était un prince d'un caractère doux et tranquille. On se flattait que cet événement pourrait ramener la paix en Allemagne et entre les puissances maritimes; mais Pitt, plus connu dans la suite sous le nom de lord Chatam, fit continuer la guerre, qui fut désastreuse pour la France.

CHAPITRE XVIII.

Suite de la guerre des Génois contre les Corses. — Gouvernement de Pascal Paoli.

1761.-1764. Depuis que la cour de France avait rappelé ses troupes de Corse, Pascal Paoli n'ayant à combattre que les Génois, les chassait rapidement de leurs postes. Les Génois, à la veille d'être entièrement expulsés, fomentent une guerre civile, à la faveur de laquelle ils se soutiennent quelques années. Ils arment une foule de mécontens : à leur tête paraît le marquis Matta, frère de celui qui avait été collègue de Paoli. On appela cette insurrection la guerre

des bandits ; elle finit par leur entière destruction. 1761.-1764.

Paoli fit à ce sujet des changemens dans la milice corse qui la rendirent plus redoutable. Jusqu'alors on ne connaissait parmi ces insulaires d'autres troupes réglées que les gardes du magistrat suprême : Paoli n'eut d'abord aucun corps de troupes à sa solde. Chaque citoyen était soldat : au premier son de cloche, au premier bruit des cornets militaires, une foule de gens armés se rangeaient autour du chef ; chaque combattant portait dans son bissac les provisions de guerre et de bouche qui lui étaient nécessaires ; mais ces expéditions, fruits de l'enthousiasme, ne pouvaient durer long-temps. On leva, en 1762, pendant la guerre des bandits, deux régimens composés de six compagnies de cent hommes, qui furent exercés au maniement des armes.

Au milieu des opérations militaires, Paoli s'occupait du grand ouvrage de la législation de sa patrie. Sa principale gloire n'était pas même celle de combattre et de vaincre, Paoli était plus législateur que guerrier ; il médita long-temps les principes de gouvernement républicain déposés dans les histoires des républiques grecques et des républiques d'Italie.

1761.-1764. Combinant les idées éparses dans les codes de ces différens gouvernemens, il en fit un tout qu'il crut convenable à sa patrie.

Les districts de la Corse, appelés *piéves*, devaient se régir suivant le plan du gouvernement helvétique, avec cette différence que les cantons suisses formaient autant de républiques particulières, au lieu que les piéves n'avaient qu'une autorité relative à celle de l'ensemble ; toutes ne formaiant qu'un seul état. Chaque piéve choisissait des représentans dans l'ordre de la noblesse et dans celui des simples citoyens. Quelques-uns de ces représentans formaient le conseil souverain de l'île, tous ensemble réunis une fois l'année en consulte, constituaient le pouvoir législatif. L'administration de la police était exercée dans chaque piéve par un tribunal qui ressortissait au conseil suprême. On établit dans Corte une université et une imprimerie.

Les finances publiques consistaient dans les confiscations sur les biens des Génois et des Corses qui avaient embrassé le parti de la république de Gênes ; dans les droits de sortie imposés sur les huiles ; et dans une taxe par feu que chaque père de famille payait au receveur de son territoire, chargé, moyennant un

un intérêt de trois pour cent, de tous les détails de la recette, et de remettre les fonds au caissier général, résidant à Corte. Il fut établi pendant la guerre des bandits une taxe d'un pain par feu chaque semaine pour nourrir l'armée. Cette imposition fut convertie en argent dans la suite. 1761.-1764.

La consulte de 1761 avait réglé les droits de la chancellerie, établi le papier timbré, créé un droit sur les salines, et enfin ordonné la fabrication d'une monnaie nationale. On la fit d'abord de bon aloi; mais dans les besoins de l'état, son altération lui donna une valeur numéraire six fois supérieure à sa valeur intrinsèque. Lorsque les ressources ne suffisaient pas pour couvrir les dépenses publiques, on empruntait des plus riches particuliers; le clergé fournissait des contributions volontaires.

Paoli, connaissant l'autorité que les gens de sa nation donnaient aux gens d'église, les admit dans les consultes. Ils y tenaient même le premier rang : quelques-uns d'eux avaient eu une grande influence dans la révolution. L'abbé Rafaëlli, en qualité de président du conseil souverain, fut collègue des généraux Giafféri et Ciacaldi, et ensuite d'Hyacinthe

1761.-1764. Paoli et de Luc d'Ornano. Le docteur Antonelli succéda à Rafaëlli ; Ignacio Venturini succéda à Antonelli et conserva son pouvoir jusqu'à sa mort, arrivée dans la quatorzième année du généralat de Pascal Paoli. Le chargé paraissait aux consultes par ses députés, choisis dans les chapitres, parmi les curés et les supérieurs des communautés religieuses. La charge d'orateur de la consulte, assez semblable à celle des procureurs-généraux dans les cours supérieures de France avant la révolution, fut toujours remplie par des gens d'église.

Paoli favorisait les gens d'église, non-seulement parce qu'il tirait une grande autorité de leur crédit, mais pour les engager à supporter moins impatiemment les contributions qu'il leur imposait fréquemment pour affermir la liberté commune. Rien n'égalait l'adresse de ce général à flatter les hommes dont il avait besoin. Il distribuait des emplois, il marquait des égards, mais surtout il affectait le plus extrême désintéressement. Ce sentiment le faisait généralement chérir. Sa maison, bâtie dans la piève de Rostino, ne présentait aucun embellissement extérieur : les meubles en étaient simples. On servait sa table sans aucune somptuosité, mais cependant avec l'abondance exi-

gée par le nombre des convives que le général y admettait 1761.-1764.

Il s'habillait comme les montagnards de Corse, excepté aux jours de cérémonie. Il souhaitait que l'ancienne simplicité du costume fût maintenue, et qu'il n'y eût de distinction dans les habillemens qu'en faveur des magistrats, auxquels il destinait des habits noirs convenables à la dignité de leur état. Sa dépense augmenta dans la suite pendant le séjour des troupes françaises dans l'île; alors il tint un état de maison aussi considérable que le commandant des troupes du roi de France.

CHAPITRE XIX.

Traité entre la république de Gênes et la cour de France.

La république de Gênes cessa de combattre en 1763. Voulant essayer de renouer les négociations, elle envoya six sénateurs à Bastia, en qualité de plénipotentiaires pour prévenir le dernier instant de sa décadence. Ces sénateurs députèrent quelques citoyens de Bastia à Vensplasca, où les nationaux tenaient une

1761.-1764. consulte. La circonstance n'était pas favorable à une réconciliation. Les Corses venaient de renouveler leur serment de ne point traiter avec les Génois : ils refusèrent audience aux envoyés du sénat. Une suite non interrompue de succès justifiait leur conduite.

La république sentit alors l'inutilité des efforts qu'elle ferait désormais pour subjuguer la Corse. Effrayée des dépenses énormes auxquelles l'assujettissait la garde de ses places maritimes, elle eut recours de nouveau à Louis XV. L'état de Gênes ne s'était pas relevé des pertes causées par l'invasion des Autrichiens, en 1746. En vain le port de Gênes avait été déclaré port franc, en 1751, et cette franchise était encore plus étendue qu'à Livourne, la république ne retira pas de cette institution les avantages qu'elle en attendait. Le crédit public anéanti ne permettait pas de s'obstiner à se consumer plus long-temps en efforts inutiles dans une expédition étrangère.

La cour de France venait de terminer la guerre la plus fâcheuse, causée par l'inattention des ministres qui avaient signé le traité d'Utrecht. On a vu précédemment que par ce traité la France avait cédé à l'Angleterre l'Acadie, voisine du Canada, avec ses anciennes

limites, sans spécifier quelles étaient ces limites. Cette omission, qui n'eût pas été faite dans un contrat entre deux particuliers, devait entraîner de nouvelles hostilités. On a écrit qu'une pareille dispute élevée entre deux commerçans, aurait été appaisée par des arbitres. La comparaison est inadmissible : les limites de l'Acadie n'étaient pas connues. On peut en donner en preuve un mémoire remis officiellement à ce sujet au comte de Broglie, ambassadeur de France à Londres. 1761.-1764.

On accusait les Anglais de chercher à détruire entièrement le commerce français en Amérique, où ils étaient très-supérieurs par leurs riches colonies. Ils l'étaient encore plus sur mer, par leurs flottes, ayant détruit presque entièrement la marine de France; ils se flattaient que rien ne leur résisterait, ni dans le Nouveau-Monde ni sur les mers. Les Français, pour se mettre en défense, se fortifiaient sur les frontières du Canada. Il s'éleva des rixes particulières; les vaisseaux des deux nations se choquèrent. Les Anglais avaient conduit dans leurs ports quatre cents navires français et deux mille matelots, lorsque la guerre fut déclarée entre les deux nations.

Cet événement changea la politique de

1761.-1764. l'Europe. Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, les grandes puissances de l'Europe étaient partagées en deux partis formidables qui se balançaient mutuellement. L'Angleterre, la cour de Vienne, la Russie, les Provinces-Unies composaient une de ces associations. L'autre était formée par la France, l'Espagne, la Prusse, les Deux-Siciles et la Suède. La cour de Turin, incertaine par principes, mais toujours agissante, passait tour à tour d'un parti à l'autre. Les autres puissances d'Italie ne mettaient aucun poids dans cette balance.

Actuellement la France, la maison d'Autriche, l'Empire, la Russie et la Suède allaient combattre l'Angleterre et la Prusse, tandis que l'Espagne, l'Italie et les Provinces-Unies observaient la neutralité. L'Angleterre, qui n'avait pas prévu cette nouvelle combinaison, espérait de concerter le foyer de la guerre en Amérique. Elle avait comparé ses forces maritimes avec celles de France; les efforts dont étaient susceptibles les colonies anglaises d'Amérique, et ceux que pouvaient leur opposer les colonies françaises. Le gouvernement anglais se flattait que la supériorité de sa marine le rendrait toujours maître d'envoyer en Amérique des forces nécessaires, tandis que

les escadres couperaient toute communication entre la France, les Antilles et le Canada.. 1761.-1764.

CHAPITRE XX.

Précis de la guerre de 1757.

Dans ce principe il considérait une guerre en Europe comme contraire au but qu'il se proposait. Ce but était la conquête du Canada. Il craignait, en s'alliant à la maison d'Autriche, d'attirer les armes françaises dans la Belgique, et que la supériorité de la France, dans ces provinces, ne le forçât à renoncer à ses conquêtes maritimes. La maison d'Autriche s'alliait à la cour de France pour dépouiller le roi de Prusse de la Silésie. La Russie était liée par des traités avec la cour de Londres et avec celle de Vienne. Le sort du Canada et de la Silésie ne l'intéressait pas. Elle se décida en faveur de l'impératrice-reine, tandis que la Suède, obéissant à son ancienne habitude d'être unie à la France, prenait pour la première fois depuis le traité de Westphalie, la défense de la maison d'Autriche. Dans

1761. -1764. ces circonstances, un traité d'alliance fut signé entre les cours de Londres et de Berlin.

Quelques avantages que les hostilités pussent procurer aux Anglais, il semblait que le roi de Prusse devait en être la victime. Mais d'un côté les basses intrigues dans la cour de Versailles, s'opposaient à ces efforts combinés et constans qui assurent les succès de l'autre. L'alliance formée entre les cours de Paris et de Vienne, n'avait pas éteint la défiance subsistante depuis plusieurs siècles entre les deux gouvernemens. Il est douteux que Louis XV voulût sincèrement abaisser la cour de Berlin. Son expédition en Allemagne était entièrement impolitique.

Cette guerre dut convaincre les gouvernemens du danger qui accompagne les hostilités qu'un peuple entreprend loin de ses frontières : les Russes, qui de même que les Français, combattirent dans des pays éloignés de leur patrie, virent également leur armée périr, malgré la bravoure de leurs soldats. Le roi de Prusse dut la plus grande partie de ses triomphes à l'avantage de sa situation. Ayant envahi la Saxe, il était maître du cours de l'Elbe et de l'Oder ; il couvrait le Brandebourg. Cette position centrale lui assurait les

communications avec la Silésie, la Bohême et ses alliés, dont les armées étaient en Westphalie; de sorte que ce monarque se voyait en état de se porter rapidement partout où le danger pressait, et de se défendre avec une seule armée contre plusieurs. A l'aide de quelques marches forcées, il allait combattre une armée ennemie avant qu'une autre pût venir à son secours. 1761.-1764.

Cependant l'Europe se dépeuplait, les campagnes étaient desséchées par les impôts sans être arrosées par les canaux du commerce; les nations victorieuses succombaient sous le faix des conquêtes, et s'emparant de plus de pays qu'elles n'en pouvaient garder, s'anéantissaient pour ainsi dire dans la ruine de leurs ennemis; tandis que les nations neutres, qui voulaient s'enrichir au sein de cet incendie, recevaient et souffraient des insultes plus flétrissantes que les défaites mêmes.

La France avait perdu sa plus florissante jeunesse, la moitié de son numéraire, sa marine, son commerce, son crédit; les Anglais étaient maîtres du Canada, de Louisbourg, du Sénégal, de Pondicheri, de Belle-Ile, de la Martinique, de la Guadeloupe. En vain un pacte de famille fut négocié par le ministre Choiseul

1761.-1764. entre les branches de la maison de Bourbon ; de France, d'Espagne, d'Italie, cette alliance qui dans un autre temps aurait changé les résultats de la guerre, exposait les Espagnols aux mêmes pertes qu'avaient essuyées les Français.

L'Allemagne était encore plus malheureuse que la France ; la disette s'y joignait au fer des guerriers pour dépeupler ses provinces. Un officier écrivait à Paris, qu'en traversant la Hesse, il avait passé par sept villages dans lesquels il ne se trouvait qu'un seul homme en état de porter les armes. La guerre est un fléau si dévorant que l'argent même mis par elle en circulation perd son caractère particulier de répandre le bien-être parmi les hommes. On compte qu'il se répandit en Allemagne plus de quinze cents millions sortis de France, d'Angleterre, de Russie, de Hongrie. Cependant jamais la misère ne fut si générale dans l'empire.

Enfin la Grande-Bretagne elle-même, malgré la grandeur de ses triomphes, écrasée sous le poids des impôts, n'envisageait de salut public que dans la fin de la guerre. Le comte de Chatam, par une suite de victoires et de conquêtes, semblait avoir enchaîné jusqu'alors la

nation à ses conseils, et la fortune à son administration ; mais son influence diminuait depuis l'avénement de Georges III à la couronne britannique. La dette nationale, qui s'élevait au commencement des hostilités à un milliard six cents millions, suivant la supputation du ministre d'état Greenville, était montée à trois milliards trois cents millions. 1761.-1764.

La guerre est un état forcé qui ruine toutes les nations. La France et l'Angleterre, malgré leurs ressources, étaient épuisées. Les dissensions de ces deux peuples avaient retenti aux deux extrémités du globe et répandu l'inertie dans le parti même de la neutralité : toutes les côtes, toutes les mers avaient été rougies de sang et couvertes de cadavres. Les foudres de la guerre, tonnant d'un pôle à l'autre, entre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, sur l'Océan qui nous sépare du Nouveau-Monde, et sur celui qui baigne les côtes de l'Inde, avaient effrayé tous les peuples qui habitent le globe, témoins tour à tour de la fureur avec laquelle les Français et les Anglais cherchaient à s'entre-détruire.

1761.-1764.

CHAPITRE XXI.

Traité de Fontainebleau et d'Hubersbourg. — Les Français se chargent de garder pendant quatre ans les places que les Génois conservaient encore en Corse.

L'IMPOSSIBILITÉ de continuer la guerre ramena la paix. Elle fut signée, le 10 janvier 1763, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, et à Hubersbourg, le 15 du même mois, entre les cours de Vienne, de Berlin, de Varsovie et de Pétersbourg. Le roi de Prusse garda la Silésie. L'Angleterre enleva à la France le Canada entier, Louisbourg, l'île de Grenade, le Sénégal; elle enleva à l'Espagne la Floride et Pensacola; et pour dédommager la cour de Madrid de cette perte, le conseil de Paris lui abandonna la Louisiane, superbe colonie qui pouvait réparer la perte du Canada.

Ce fut alors que par un traité conclu entre le duc de Praslin et le marquis de Sorba, la cour de France s'engagea de faire passer des troupes en Corse, non pour agir hostilement contre les insulaires, mais pour garder, pen-

dant quatre ans, les places que le sénat de Gênes possédait encore en Corse. Les ministres de Louis XV entrevoyaient le moment de réunir la Corse à la France, en achetant les droits de Gênes, odieux aux insulaires, mais reconnus pour légitimes par toutes les puissances de l'Europe. Ils voulaient que les droits de souveraineté sur cette île, cédés par les Génois à la cour de France, fussent résultans de l'impossibilité reconnue par eux de les faire valoir. En conséquence, les commandans des troupes françaises eurent ordre de paraître favoriser la réunion des deux peuples, par toutes les ressources de la négociation. 1761-1764.

Paoli fut prévenu de l'arrivée prochaine de sept bataillons français, lorsqu'il était sur le point de chasser entièrement les Génois de la Corse. La surprise qu'il éprouva ne l'empêcha pas de se prêter à quelques arrangemens économiques pour la police des marchés, et des autres relations commerciales entre les Corses et les Français qui allaient résider à Bastia, à Calvi, à San-Fiorenzo, à Ajaccio et à Bonifacio.

Le chef des Corses n'avait pas démêlé quelles étaient les vues ultérieures de la France ; il reçut les sept bataillons sans aucune

1761.-1764. défiance. La conduite qu'ils tinrent obtint l'approbation des insulaires. Les deux nations jouissaient d'une égale tranquillité. Les magistrats corses fixaient le prix des denrées que les Français achetaient pour leur consommation. Paoli faisait expédier des passe-ports non-seulement aux Français, mais aux habitans des villes dont les Français avaient la garde, et que les intérêts de leur commerce attiraient dans l'intérieur de l'île. Le séjour des Français ne changeait rien à la constitution nationale ; il sembla même que cet événement, étouffant tous les restes des troubles passés, eut amené parmi les Corses la paix et la concorde,

CHAPITRE XXII.

Mort de l'empereur François I. Avénement de Joseph II.

1765.-1771. L'EMPEREUR François Ier était mort subitement, le 18 août 1765, son fils aîné, Joseph II, élu roi des Romains, le 27 mars 1764, lui succéda au trône germanique, et fut nommé sur-le-champ, par sa mère, corégent des états d'Autriche. Son frère Léopold

qui parvint dans la suite à l'Empire, fut déclaré, quelques jours après, grand duc de Toscane. Cet avénement n'eut aucune influence sur l'Italie, on ne s'y entretenait que des affaires de Corse. 1765.-1771.

Paoli profitait de la bonne intelligence qui subsistait entre les Français et les Corses pour donner des soins plus suivis, plus efficaces à l'uniformité et à l'exactitude de la distribution de la justice, et à la civilisation des peuples. Le commerce reçut des encouragemens. L'Isola-Ruffa, devenue commerçante, fournit des ressources aux insulaires. L'argent que répandaient les troupes françaises secondait les desseins de Paoli. Les revenus publics furent améliorés, et le général fut en état de porter les armes hors de l'île.

Des conférences avaient été ouvertes, dans lesquelles le général des troupes françaises présenta un nouveau plan de pacification. Les Corses étaient décidés à n'entrer dans aucun accommodement avec les Génois; mais leurs chefs, obligés à la dissimulation par la force des circonstances, feignaient d'écouter de vaines propositions, tandis que Paoli méditait une expédition importante.

Ayant tenu un grand conseil à Corte, au

1765.-1771. printemps de 1766, il marche en forces au cap Corse, sous prétexte de dissiper quelques cabales. On ne sut qu'alors qu'il en voulait à l'île de Capraïa, où les Génois avaient rassemblé de riches magasins. Il s'en rendit maître avec autant d'adresse que de bravoure. Alors le sénat de Corse rejeta hautement les propositions faites de la part de la France.

La perte de Capraïa acheva de convaincre les Génois qu'il leur était impossible de subjuguer les Corses. Les quatre années du séjour des Français dans l'île allaient bientôt expirer. L'on ne pouvait se dissimuler que le moment de leur départ serait l'époque fatale de l'anéantissement du pouvoir Génois en Corse. Alors le ministère de Versailles proposa au sénat de Gênes de céder à la couronne de France les droits que la république avait sur cette île.

CHAPITRE

1765.-1771.

CHAPITRE XXIII.

Les Génois cèdent au roi de France la souveraineté de Corse.

Le traité dans lequel les Génois transféraient à la France la souveraineté de l'île de Corse fut signé, au mois de mai 1768, par le ministre Choiseul, pour la France, et par le marquis de Sorba, pour le sénat de Gênes. Les Génois se réservaient, dans cet acte, le droit de rentrer dans leur souveraineté, en indemnisant la cour de France des frais par elle faits pour affermir son autorité dans l'île. Il n'était pas probable que les Génois fussent jamais en état de payer ces frais qui pouvaient être portés hors de toute valeur. Il l'était encore moins, qu'après les avoir payés, ils eussent les moyens nécessaires pour se faire obéir par une nation qui se serait laissée exterminer toute entière, plutôt que de vivre sous un joug détesté.

Cependant, cette supposition chimérique fut le principe de la résistance opiniâtre éprouvée par les Français de la part des Corses.

1765.-1771. On avait persuadé à ce peuple que Louis XV n'était qu'auxiliaire des Génois, et qu'après avoir subjugué l'île, les Français la remettraient sous la domination de Gênes. D'après ce principe, les Corses pensaient qu'ils résistaient aux Génois, en traversant les desseins de la France.

Gênes, en cédant la vaine et fatale souveraineté d'un pays qui lui était à charge, faisait en effet un bon marché. La France en faisait un meilleur, puisqu'elle était assez puissante pour achever de civiliser cette île; pour la peupler, la rendre heureuse, et l'enrichir, en y faisant fleurir le commerce, l'agriculture, les arts; puisque la possession de cette île pouvait être d'un grand avantage dans les intérêts qu'on aurait à démêler en Italie, et que la beauté de son climat la rendait propre à suppléer aux îles de l'Amérique, si jamais elles étaient séparées de la métropole.

Il restait à savoir si les droits de la république de Gênes sur l'île de Corse étaient légitimes, si l'opposition constante d'un peuple entier, qui depuis près d'un demi-siècle avait réclamé et défendu son indépendance, ne formait pas un droit plus saint, plus incontestable; enfin, si les hommes ont droit de vendre

d'autres hommes. Mais cette question a-t-elle jamais été examinée dans aucun traité de partage ou de cession faite par les gouvernemens? 1765.-1771.

On négociait avec Paoli. J'ai déjà observé que ce général était moins capitaine que politique. Cependant, quoiqu'en aient dit ses ennemis, toute sa conduite annonçait un homme plein de courage, dévoré de la noble ambition de rendre la liberté à sa patrie. Sa bravoure n'était pas celle d'un soldat, mais celle d'un chef. Il dirigeait toutes les opérations guerrières; son frère les conduisait ensuite.

S'il fut mort les armes à la main, à la tête de ses compatriotes, lorsqu'il perdit tout espoir de conserver dans son pays les institutions qu'il avait fondées, son nom eût incontestablement inspiré ce respect avec lequel la postérité prononce celui des héros qui furent les bienfaiteurs de leurs concitoyens; s'il se fût accommodé avec la France, s'il eût sacrifié à la tranquillité publique son autorité, plus chère à un ambitieux que la vie même, on le regarderait comme un homme consommé dans les affaires. Il parut survivre à sa gloire; et telle était la bizarrerie du sort de cet homme célèbre, que ses grands talens, seul bien qui lui restait, furent mis en problème, lorsque

1765-1771. l'adversité lui refusa les moyens de les faire valoir. La fortune, qui vieillait sur sa réputation, lui préparait, dans la vieillesse la plus avancée, une récompense à laquelle il ne s'attendait pas, sans doute, lorsqu'il abandonnait en fugitif le théâtre de ses travaux, pour goûter le repos sur une terre hospitalière.

Après un intervalle de plus de quatre lustres, la Corse devait recouvrer sa liberté, par l'effet d'une étonnante révolution chez le peuple dont elle faisait désormais partie. Paoli, l'apôtre et le martyr de la liberté, devait voir son front ceint de lauriers par les mains de ses enfans. J'ai vu ce respectable vieillard jouir, au sein de l'assemblée constituante, des applaudissemens dus à un homme qui fut en même temps le législateur et le bouclier de sa patrie. La grande âme de Paoli, accoutumée aux événemens, paraissait absorbée par le spectacle qui l'environnait. Les roses du bonheur s'alliaient enfin sur sa tête chenue aux palmes immortelles. Il devait jouir de son triomphe au milieu de ses concitoyens. Revêtu d'une autorité tutélaire, sa voix qui souvent les avait conduits aux combats, allait diriger les délibérations d'une nation libre et fortunée. Quel démon détruisit de si douces espérances? Les mons-

tres qui pendant deux ans couvrirent la France d'échafauds et de ruines, répandirent aussi sur la Corse leur funeste influence. Ce pays fut bouleversé par l'anarchie; et Paoli, au lieu d'y goûter quelques momens de tranquillité, devait y voir renaître toutes les convulsions d'une guerre civile. 1765.-1771.

CHAPITRE XXIV.

Louis XV se fait proclamer roi de Corse.

Les temps étaient bien différens lorsque Louis XV fut proclamé, en 1768, roi de Corse dans les villes maritimes de cette île, remises par les Génois aux Français. Paoli, qui n'ignorait pas la différence entre les moyens de la république de Gênes et ceux de la cour de France, savait aussi que la disposition générale de ses compatriotes s'opposait à ce qu'ils déployassent contre la France l'énergie qu'ils devaient à l'arme redoutable du fanatique enthousiasme qu'ils semblaient réserver pour repousser les seuls Génois. Mais telle était la passion de la liberté qu'il avait

1765.-1771. inspirée dans le cœur de tous les insulaires, que si, pour plaire à la France, il avait tenté de la modérer, il risquait sa gloire et sa vie.

Les Corses n'avaient pas attaqué les Français qui gardaient les villes génoises. Les choses changèrent lorsqu'on sut que Louis XV s'était fait proclamer roi de Corse. Les premières hostilités eurent lieu, le 20 juillet 1768, entre Bastia et San-Fiorenzo. Les Français, qui voulaient se rendre maîtres de l'isthme du cap Corse, enlevèrent la forteresse de Nonza, où ils firent prisonniers le beau-frère et un neveu de Paoli. Malgré ce succès, on s'aperçut bientôt à la cour de France que les difficultés seraient plus grandes qu'on ne l'avait d'abord calculé. On fit passer dans l'île jusqu'à vingt bataillons. Le général Chauvelin, à la tête de cette force redoutable, après avoir fait placer les armes de France dans tous les lieux publics où se trouvaient celles de Gênes, publia une proclamation qui enjoignait aux navigateurs corses de prendre le pavillon français sous peine d'être traités comme pirates, et qui déclarait tous individus Corses, pris les armes à la main, rebelles au roi et à la couronne de France.

Paoli et le conseil de Corté firent alors

paraître le manifeste le plus hardi. On s'y plaignait de ce que la cour de France, après s'être établie médiatrice entre la nation Corse et les Génois, et avoir reconnu au moins indirectement les Corses pour un peuple libre, parlât de se substituer à de prétendus droits, dont elle avait plusieurs fois avoué l'impuissance. On ajoutait qu'en admettant la souveraineté de Gênes sur la Corse, elle n'avait pu résulter que d'un contrat raisonné entre les deux peuples, contrat nécessairement dissous dès que l'un d'eux s'en départait par une cession à laquelle non-seulement l'autre ne consentait pas, mais faite à son insu; on faisait valoir les égards que les insulaires avaient toujours prodigués aux troupes françaises; enfin on traitait de perfidie la conduite de Choiseul, qui, après avoir écrit aux Corses que leur état n'était pas changé, les traitait comme une nation conquise. 1765.-1771.

Ce manifeste fut soutenu par une défense si vigoureuse, que Chauvelin se vit contraint de se renfermer dans les places maritimes. On murmurait hautement en France contre ces hostilités, dans lesquelles plusieurs milliers de soldats avaient perdu la vie et qui coûtaient déjà plus de trente millions.

1765.-177.

Il est probable que le ministre Choiseul eut rendu la liberté aux Corses, si la crainte des sarcasmes qu'il pouvait recevoir de la part des courtisans ne l'avait conduit à poursuivre son entreprise. Chauvelin, désespéré du rôle de fugitif par lui joué devant des troupes presque indisciplinées, exagérait les difficultés, les dépenses et le peu d'avantage qu'on retirerait d'une conquête devenue inculte et déserte. On craignait surtout que les Anglais, protecteurs des Corses en secret, ne se montrassent ouvertement.

Chauvelin fut rappelé, et le général Marbeuf eut ordre de garder la défensive, en attendant qu'il fût possible de faire passer en Corse une grande armée. Chauvelin, avant de s'embarquer, avait chargé deux moines de porter de sa part à Paoli des paroles de paix. Ils se rendirent dans un couvent de capucins, où le général des Corses leur donna audience, en présence de deux lords anglais. Les députés, après avoir exhorté Paoli à prendre le parti dicté par la prudence, et à se défier des disgrâces de la fortune, ajoutèrent que si le conseil voulait écrire au roi, Chauvelin porterait lui-même la lettre à Versailles. On vous offre un armistice de trois mois, durant

lequel vous aurez le loisir de consulter le vœu de la nation. 1765.-1771.

Paoli parfaitement instruit que les Français ne parlaient de paix que pour avoir le temps de se fortifier dans les places qu'ils occupaient, et de recevoir les renforts qu'on leur promettait, répondit que les Français devaient préalablement abandonner les postes dont ils s'étaient emparés depuis leur entrée dans l'île, pour se réduire à ceux qu'ils tenaient des Génois. La fermeté montrée par lui dans cette occasion, était d'autant mieux fondée, que pendant qu'on parlait d'une suspension d'armes, les Français tentaient deux entreprises; l'une sur la partie de l'île appelée au delà des monts, et l'autre sur l'Issola-Ruffa. Elles échouèrent également. On avait tenté la fidélité de l'officier corse qui commandait dans l'Issola-Ruffa; il avait feint de se laisser corrompre: les Français débarquent sans défiance, et lorsqu'ils pensaient que les portes de la citadelle allaient leur être ouvertes, le feu le mieux dirigé les força de rentrer sur leurs vaisseaux.

1765.-1771.

CHAPITRE XXV.

Les Corses se soumettent à la France. — Paoli se réfugie à Londres.

Les insulaires, regardant le départ de Chauvelin comme le moment favorable de chasser les Français de leur patrie, s'assemblèrent sur leurs montagnes, à la fin de janvier 1769. Un officier français imagina de finir la guerre par un coup décisif. Il engagea Mathei-Matessi, secrétaire de Paoli, et fils du chancelier de Corse, à livrer son maître aux Français. Ce jeune homme, ébloui des avantages qu'on lui offrait, promit ce qu'on voulut. Mais avant que sa trahison fût consommée, le conseil surprit des lettres qui mettaient cette trame au jour. Paoli fit arrêter le coupable à Corte. On pensait que les services de son père le déroberaient à la rigueur d'un jugement. Il paraît même que Paoli y était disposé; mais les circonstances épineuses dans lesquelles il se trouvait, l'obligèrent d'abandonner cette

affaire au cours ordinaire de la justice. Matessi fut pendu. Cet événement fermait toutes les voies de conciliation. 1765.-1771.

Le ministère de France envoya quarante-huit bataillons en Corse, tandis que la cour de Londres, arrêtée par la crainte que la France ne favorisât l'insurrection des Américains, ne procurait à Paoli que des secours indirects et insuffisans. Le général Devaux, chargé du commandement de cette armée, avait débarqué à San-Fiorenzo, le 2 avril 1769, ayant sous ses ordres deux lieutenans généraux et trois maréchaux de camp.

Cet appareil de guerre devait ôter à Paoli tout espoir d'une résistance utile; il refusa cependant de se soumettre; soit qu'il se flattât toujours que les Anglais se déclareraient ouvertement en sa faveur, ou qu'il regardât les montagnes de la Corse comme des remparts inexpugnables contre lesquels échouerait la bravoure française.

Un décret du sénat de l'île, en proclamant le danger extrême où se trouvait la patrie, obligeait tous les hommes, depuis seize jusqu'à soixante ans, de s'armer pour sa défense. A la voix de Paoli, un grand nombre de moines, quittant leurs cellules, se rangeaient parmi les

1765.-1771. soldats; mais le plus grand nombre des gens d'église répondaient aux invitations du chef des Corses, que voués à la prière, leur profession ne leur permettait pas de tremper leurs mains dans le sang des hommes. La prudence autant que la religion dictait cette réponse.

Les Corses entrent de toute part en campagne. Ils avaient en tête une armée formidable, soutenue par une artillerie nombreuse. Peut-être, cependant, fussent-ils sortis victorieux de cette lutte sanglante, si un concert unanime eût dirigé leurs efforts Mais la désunion qui s'était mise parmi eux fut leur ennemi le plus cruel. Une partie des Corses, ennuyée d'une guerre sans cesse renaissante, avait prêté l'oreille aux insinuations des généraux français. Des pièves entières gardaient la neutralité. Plusieurs individus, qui avaient embrassé avec le plus de chaleur la cause de la liberté, s'apercevant qu'ils n'étaient que faiblement soutenus par leurs compatriotes, craignant la vengeance des Français, n'agissaient plus avec la même énergie.

En moins de deux mois, presque tous les postes occupés par les compagnons de Paoli, furent emportés. Ce général, désespérant de la chose publique, s'étant rendu à Porto-Vec-

chio avec Clément Paoli son frère et quelques autres chefs, s'embarqua avec eux, le 13 juin 1769, sur un bâtiment anglais mouillé à la rade, et fut conduit à Livourne. Cette désertion avait rompu les liens de l'administration des Corses; toutes les pièves se soumirent, et le général Devaux, victorieux presque sans combattre, vint jouir à Versailles de son triomphe, laissant le commandement de l'île au général Marbeuf qui avait combattu sous ses ordres. 1765.-1771.

CHAPITRE XXVI.

Expédition du général Marbeuf contre les Corses dissidens. — Réunion de la Corse à la France.

La Corse était soumise, mais non pacifiée. Une foule de mécontens, animés par l'esprit de rapine autant que par celui d'indépendance, remplissait les montagnes. Ces mécontens étaient conduits par le curé de Guano, homme de mœurs pures et d'une probité irréprochable. On lui avait persuadé que Paoli allait être ramené en triomphe dans l'île par les Anglais : dans ce vain espoir, il abandonna les

1765.-1771. douceurs de sa retraite pour courir les hasards des combats, qui lui étaient étrangers.

Marbeuf était alors occupé dans Bastia des détails de la consulte, dans laquelle les insulaires devaient prêter serment à la couronne de France. L'insurrection des mécontens renvoya de quelques mois la tenue de cette assemblée, dans laquelle il fut décidé que l'île serait gouvernée en pays d'état, et que ces états auraient le droit de régler la nature des subsides que les Corses fourniraient au gouvernement français, la forme de leur recouvrement, et la manière dont ils seraient versés dans les caisses publiques. On s'occupa ensuite de l'administration intérieure du pays. Quelques pièves demandaient que les actes continuassent à être rédigés en langue italienne. Les commissaires du roi observèrent que la nation Corse devait se regarder comme incorporée à la nation française; que cependant il était juste qu'on eût la liberté de se servir également de la langue française et de la langue italienne dans les actes publics et dans les tribunaux.

Les Corses demandaient que les bénéfices, charges ou emplois de l'île ne fussent conférés qu'à des Corses : les commissaires du roi répondirent que le gouvernement de Paris ne

considérerait désormais les Français et les Corses que comme un seul peuple; qu'il dispenserait des grâces en France aux Corses, comme en Corse aux Français; que les Corses y gagneraient, en ce qu'ils auraient plus de places à espérer en France, que les Français n'en pouvaient espérer en Corse; que plusieurs Corses recueillaient déjà le fruit des dispositions favorables de Louis XV à cet égard. 1765.-1771.

Les Corses paraissaient avoir des inquiétudes sur la stabilité de leur réunion avec la France. Pour les anéantir, les commissaires du roi représentèrent à la nation assemblée la déclaration authentique de cette réunion, présentée par les ministres de France dans les cours étrangères. Enfin, la consulte fit quelques réglemens pour l'amélioration des cultures et la facilité du commerce. Elle fit frapper une médaille, pour consacrer l'année où la Corse avait été réunie à la France : elle désira de l'offrir au roi.

1765.-1771.

CHAPITRE XXVII.

La députation des états de Corse est présentée au roi.

La députation de la consulte fut présentée à Louis XV, le 17 mars 1771. Les Corses, accoutumés à la hauteur qu'ils éprouvaient de la part des membres du sénat de Gênes, lorsque leurs intérêts les amenaient dans cette ville, furent étonnés de l'accueil distingué que leur firent à l'envi les ministres, les grands seigneurs et les officiers-généraux qui avaient commandé en Corse. Ces procédés nobles et généreux, qui, pour de simples étrangers, n'eussent été que l'expression de l'urbanité française, avaient un caractère particulier. C'était l'expression du sentiment fraternel envers une nation venant d'être agrégé à l'empire français. Les Corses apprirent, avec transport, par le succès de leur députation, que, loin d'être regardés en France comme un peuple conquis, suivant les maximes de Gênes, on les considérait comme les enfans de la même patrie

patrie, et avec les égards dus à un peuple long-temps malheureux, et dont on voulait tarir les larmes. 1765.-1771.

Presque tous les Corses ne désiraient que de mener une vie tranquille sous l'influence du nouveau gouvernement. Cependant, l'esprit de cabale et d'intrigue s'opposa quelque temps à l'exécution d'un vœu si raisonnable. Un vieux préjugé attache de grands dangers à de grands changemens, et les esprits paresseux augmentent par leur incrédulité l'anxiété des esprits timides.

Les hommes mêmes qui désirent fortement le bien tiennent involontairement à leurs anciennes habitudes, au milieu des révolutions, parce qu'au moment où l'agitation commence, ils sont quelquefois trop mal placés pour apercevoir, du point qu'ils occupent, celui où il faudrait arriver. Ces dispositions morales, qu'amène presque nécessairement la marche des passions humaines, et qui ne peuvent être détruites que par l'expérience, sont développées, propagées, fomentées, exaltées dans des temps de trouble par une foule d'hommes n'ayant rien à perdre, et se flattant de sortir de leur obscurité ou de leur bassesse, au milieu des divisions dont ils soufflent eux-

1765.-1771. mêmes le feu, sous le prétexte du bien public, qui ne les intéresse aucunement.

Quelques nationaux résidant en Corse, d'autres réfugiés en Italie, jaloux d'une paix qui ne s'accordait pas avec leurs intérêts particuliers, se réunirent, et arborèrent de nouveau l'étendard de l'insurrection. Des circonstances mal interprétées, des faux bruits semés dans les gazettes d'Italie les enhardirent dans leurs démarches, et hâtèrent l'exécution de leurs complots. Nicolas Pascalini vint de Livourne se mettre à la tête des mécontens; l'esprit de vertige s'empara des habitans du Niolo, pays rempli de montagnes presque inaccessibles.

Dans ces retraites sauvages s'étaient réunis presque tous les bandits que le général Marbeuf venait de disperser. Descendant à l'improviste dans les plaines qui les environnaient, ils détruisaient les récoltes, enlevaient les troupeaux, brûlaient les habitations, et regardant comme leurs ennemis ceux de leurs compatriotes qui refusaient de se joindre à eux, ils se rendaient coupables de tous les excès qui caractérisent les guerres civiles.

Le général Narbonne, commandait en Corse en l'absence de Marbeuf, il se hâta

d'arrêter ces brigandages. Un grand nombre de Corses, indignés de la conduite des habitans du Niolo, et voulant donner au gouvernement français une preuve de leur fidélité, offrirent de pénétrer dans cette piève, à la tête des troupes. Ils exécutèrent leur résolution sous les ordres de Gafforio, colonel du régiment provincial corse. Les révoltés poursuivis de postes en postes, se dispersèrent. Le Niolo se soumit, lorsque Pascalini, auteur du tumulte, eut quitté l'île avec quelques-uns de ses principaux adhérens. D'autres furent saisis et condamnés au dernier supplice. C'étaient les dernières étincelles du terrible incendie qui dévorait la Corse depuis cinquante ans. Bientôt les moins civilisés parmi les insulaires, mieux instruits et rendus à leurs inclinations généreuses, jetèrent avec horreur le fer homicide, pour se livrer aux arts, au commerce et à l'agriculture. 1765.-1771.

1765.-1771.

CHAPITRE XXV.

Description géographique de la Corse.

La Corse, fertile par la nature de son sol, mais devenue agreste par la suite des longs malheurs auxquels elle était en proie, reprit et son éclat et sa fécondité. Les habitans de ce pays, au lieu de craindre dans les grands chemins des ennemis embusqués, n'y trouvèrent, par les soins d'une police prévoyante, que des amis et des frères. L'esprit de la société, et la douceur des mœurs, suites des bonnes lois, achevèrent d'éteindre en eux les germes des haines qui, en déchirant leur cœur, prouvaient assez que ces sentimens acerbes leur étaient étrangers.

La grande quantité d'excellentes terres restées en friche, pendant l'anarchie de la Corse, détermina le gouvernement français à faire passer dans l'île quelques familles de Lorraine; elles furent distribuées sur des terreins incultes aux environs de Bastia. Les défrichemens eurent le plus grand succès. On les multiplia en inféodant des terres à tous les Italiens, et tous

les Français qui se présentaient avec des certificats de bonne conduite. On plaça sur le territoire, appelé Chiavari, les nouveaux colons que cet avantage conduisait dans l'île. 1765.-1771.

Ces champs, susceptibles d'un grand rapport, étaient occupés autrefois par des familles génoises. Contraintes de les abandonner pendant les troubles, les nouveaux venus y trouvèrent des habitations qui n'exigeaient que quelques réparations pour les loger. Peut-être aurait-on dû essayer d'y naturaliser les riches productions des Antilles.

Cette terre ne demande que des bras pour y déployer avec profusion les dons les plus précieux de la nature : c'est le plus beau climat de l'univers. Le ciel n'y est presque jamais obscurci deux jours de suite par des nuages. L'hiver ne s'y fait presque pas sentir, et dans les montagnes dont l'île abonde, les chaleurs sont très-modérées. Elles sont très-fortes dans les villes de Bastia, Calvi, San-Fiorenzo, Ajaccio et la Cagliora. On leur attribua les maladies auxquelles les troupes françaises furent sujettes ; c'était sans doute plutôt au défaut de bonnes eaux qui manquent dans ces endrois pendant l'été, mais qu'on pourrait aisément faire descendre des mon-

1765.-1771. tagnes, et aux eaux staguantes auxquelles il serait facile de procurer un écoulement dans la mer.

L'île de Corse est située entre le trente-neuf et le quarante-deuxième degrés de latitude nord. Sa plus grande longueur, depuis la pointe du cap Corse jusqu'à Bonifacio, est d'environ quatre-vingt-six milles, et sa plus grande largeur, de l'extrémité du golfe de Sagone jusqu'à Aleria, est de quarante milles. Elle contient onze cents milles carrés de surface. Sa population ne monte qu'à cent vingt mille individus. Elle pourrait en nourrir deux cent cinquante mille.

L'île est partagée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes qui renferment des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb et de porphire. Elles sont couvertes de bois propres à la construction des vaisseaux. Les Génois avaient construit, avec beaucoup de dépense, un chemin depuis la forêt d'Aitona jusqu'à la mer. Ils avaient bâti un magnifique hangard pour mettre les bois à couvert. Ces ouvrages furent détruits durant les guerres civiles.

Sur toutes les montagnes de Corse, s'élève le Gradaccio, appelé par Ptolomée *Mons*

aureus. Du sommet de ce pic, couvert ordinairement de neige, l'œil découvre toute la Corse, une partie de la Sardaigne, les côtes de Gênes et celles de Toscane. Des flancs de cette montagne sortent les principales rivières qui arrosent la Corse. Les plus considérables sont le Golo, le Tavignano et le Liamone. Le Golo paraît sortir du lac Ino : c'est un torrent profond et rapide comme la Stura en Piémont. Après avoir parcouru un espace de trente-cinq milles, traversé les pièves de Corte et de Bastia, il se jette dans la mer auprès de Mariana. Le Tavignano coule dans des pays incultes. Son cours est de trente-deux milles ; il entre dans la mer au-dessous d'Aleria, après avoir reçu la Restonica. Le Liamone, se précipitant à neuf milles de sa source, forme une superbe cascade, et se perd dans la mer, à deux milles du golfe de Sagone. 1765.-1771.

Les rivières de Corse qui fournissent des truites exquises ne sont pas navigables. La quantité de rochers obstruant leur lit, les chutes que ces torrens font en plusieurs endroits de rochers en rochers, leur extrême encaissement dans les sinuosités des montagnes, sont autant d'obstacles aux ressources qu'on pourrait tirer de ces eaux, pour l'avantage de

1765.-1771. la navigation. On assure cependant qu'il ne serait pas impossible de détourner le cours du Golo ; qu'il pourrait être dirigé dans l'étang de Biguglia : ce courant nétoierait cet étang, et anéantirait peut-être les vapeurs fétides qui rendent malsain le séjour de Bastia.

L'étang de Biguglia est formé entre Bastia et Mariana, par les petites rivières de Bevinco et de Figaretto, qui n'ont presque point de pente. Il pourrait être à craindre que, si on jetait dans leur lit le Golo, la plage étant trop plate, il ne se formât à l'embouchure un banc de sable qui ferait refluer les eaux sur les terres, et donnerait à l'étang encore plus d'étendue ; ce qui augmenterait le mal qu'on voudrait diminuer. Mais si les localités s'opposent aux efforts tentés par l'industrie pour rendre les rivières de Corse navigables, il n'en est pas de même des canaux d'arrosage qu'on pourrait construire à mi-côte et dans les plaines. C'est ainsi que les habitans du Piémont coupent les petites rivières dans les endroits les plus commodes, et forment, au moyen de petites écluses, des ruisseaux qui serpentent dans les terres, et qui les fertilisent.

On trouve dans l'itinéraire d'Antonin une route de Corse, qui commençait à Mariana

et se terminait à Bonifacio. Au centre de cette route était le *Praesidium Romanorum militum*, l'endroit où les Romains tenaient garnison. On pense que cet endroit était celui où se trouve aujourd'hui la tour Vignale. 1765.-1771.

Au centre de l'île est bâtie la ville de Corte, le *Cenistum* des anciens. Pascal Paoli en avait fait le chef-lieu de sa domination. Il y établit deux écoles publiques, et une imprimerie tenue par les Lucquois. Les terres de ce canton sont assez bonnes; mais les hautes montagnes dont il est environné en rendent les abords difficiles. Il ne s'y fait presque point de commerce. La population s'est portée au bord de la mer. Bastia est considérée comme la capitale de l'île. Cette ville, bâtie sur l'emplacement qu'occupait *l'Oppidum Mantinorum* dont parle Ptolomée, renferme huit mille habitans. La campagne des environs est riante et bien cultivée.

A douze milles de Bastia était Mariana, ville épiscopale, ruinée aujourd'hui. Elle fut, dit-on, fondée par une colonie envoyée par Marius, à l'embouchure du Golo. A trente-deux milles de Mariana, sont les ruines d'Aleria, appelées aujourd'hui *Aleria Distrusa*. Cette ville, fondée par les Phocéens, fut restaurée

1765.-1771. par une colonie romaine, envoyée par Sylla. La situation en était agréable : sur une colline entourée de riches campagnes. On trouve ensuite Porto-Vecchio, l'*Alista* de Ptolomée. Son golfe est un des plus sûrs de la Méditerranée; son port, vaste et profond, peut contenir une escadre entière des plus gros vaisseaux; mais la ville est presque déserte, à cause du mauvais air qu'on y respire.

De Porto-Vecchio, en continuant à faire le tour de l'île, on se rend à Bonifacio, qui n'est séparé de la Sardaigne que par le détroit appelé *Boccé di Bonifacio*. A seize milles commence le golfe de Valinco, qui n'a pas moins de dix milles de profondeur sur quatre de largeur. Il est formé par les deux caps de Campo-Maro et de Muro. Ajaccio se trouve à vingt-quatre milles du golfe de Valinco. A vingt milles d'Ajaccio est Sagone, aujourd'hui entièrement ruinée. Une chapelle a été bâtie sur les débris de l'ancienne cathédrale. C'est un des ports de l'île où l'on embarque le plus de bois et de planches qu'on tire de la forêt d'Aïtona. De Sagone, on se rend à l'anse de Giralate; et en suivant toujours la côte, on trouve le Gargano, île qui a une lieue de circuit, et qui n'est éloignée que de cent toises

de la terre ferme. Plus loin est le golfe de Calvi. Cette ville renferme à peine cent maisons. Les évêques de Sagone y faisaient leur résidence. A deux lieues de Calvi on voit la petite forteresse d'Algagliola. Issola-Ruffa est à peu de distance de la côte. En remontant, on arrive à San-Fiorenzo, le *Canelata* de Ptolomée ; c'était la résidence de l'évêque de Nebbio. Il y a vingt milles de cette ville au cap Corse. 1765.-1771.

CHAPITRE XXIX.

Culture, commerce, gouvernement, instruction publique de la Corse.

LA Corse était partagée, avant la révolution de France, en douze provinces composant ensemble soixante-et-quatorze pièves. On entendait par *pièves* un certain nombre de paroisses sous la même régie. Le premier curé de la piève s'appelait le *pievano*. Chaque paroisse était gouvernée par un podestat. Les douze provinces étaient Bastia, Nebbio, cap Corse, Aleria, Corte, Calvi, la Balagne,

1765.-1771. Ajaccio, Istria, Sartene, Vico et Porto-Vecchio. La Corse se divise aujourd'hui en deux départemens, de Golo et de Liamone.

On comptait cinq évêchés en Corse, Mariana et Nebbo, suffragans de Gênes; Sagone, Ajaccio et Aleria, suffragans de Pise. Paoli avait établi à Corte une espèce d'université. Elle était sans professeurs et sans étudians. Louis XV fit remettre aux chefs assemblés à Corte, en 1773, un plan pour l'instruction publique; il embrassait quatre objets : l'établissement d'une université, celui de quatre colléges, celui de deux pensionnats, et la fondation d'écoles dans les pièves de l'intérieur.

L'université devait être placée dans Corte. Le roi de France se chargeait de solliciter à Rome la bulle d'érection qui devait être enregistrée au conseil souverain de Bastia. On assignait à la dotation de cette académie, le don gratuit que les bénéficiers de l'île avaient consenti de payer depuis 1765, le produit du domaine d'Antisanti appartenant à l'état que Paoli avait déjà destiné au même objet, et le revenu de quelques bénéfices simples. Les quatre colléges devaient être établis à Bastia, à Ajaccio, à Cervione et à Calvi, et les deux pensionnats à Bastia et à Ajaccio. A l'égard

des écoles particulières, les évêques étaient chargés de ce qui les concernait. 1765.-1771.

Tous les grains sont bons en Corse ; mais il y manque des prairies, quoique la situation du pays se prête naturellement à ce genre de culture. Les bœufs, les vaches, les chevaux, les mulets, les chèvres, les moutons paissent toute l'année dans des terreins immenses, nommés *communaux*, et laissés en friche pour leur procurer une subsistance qu'ils ne trouvent pas lorsque les pluies de l'hiver innondent les terres, ou que les chaleurs de l'été brûlent l'herbe qui n'est pas arrosée. La nature des bestiaux se ressent de cette disette alternative ; ils sont maigres et petits. Si l'attention du gouvernement favorise la conversion des *communaux* en prairies, des troupeaux nombreux et bien nourris couvriront bientôt l'île, et en augmenteront la richesse. On trouve des endroits très-propres à la culture du riz, surtout dans la plage de l'est.

Les pays qui produisent le meilleur vin, sont le cap Corse, Bastia, Cazinea, Corte, Ajaccio et Bonifacio. Le vin blanc est liquoreux à-peu-près comme celui d'Espagne. Le rouge ressemble à celui qu'on recueille dans la république de Gênes. Ces vins ne sont pas

de garde, ce qui vient plutôt du défaut de
1765. 1771. méthode dans la manière de les faire, que de leur qualité naturelle. On cultive des mûriers blancs près d'Ajaccio. Il serait aisé d'en multiplier l'espèce dans les autres cantons de l'île dont la température convient parfaitement à l'éducation des vers à soie.

La plus grande richesse de la Corse consiste dans les oliviers. L'huile est de la même qualité que celle de la côte de Gênes. Les orangers et les citronniers sont très-communs. On recueille dans tous les cantons de la cire d'une excellente espèce et du miel assez bon. Les montagnes nourrissent un quadrupède qui paraît être le mouton sauvage. On l'appelle *moufloli*. Il ressemble beaucoup, par la finesse et la légèreté, au chamois des Alpes. Buffon l'appelle *moufflon*, et n'en fait pas la description. Cet animal se plaît sur les montagnes les plus élevées : extrêmement timide, il fuit de rochers en rochers à l'approche des chasseurs ; et lorsqu'il se croit dans l'impossibilité de leur échapper, il se jette, tête première, dans un précipice. La dureté et la conformation de ses cornes entortillées entre ses oreilles, le garantissent ordinairement du mal qu'il devrait se faire dans sa chute. Les Corses surprennent

quelquefois les jeunes *mouffolis*, livrés au sommeil, sans défiance, le long des sentiers bordés de thim et de serpolet. On les nourrit de lait de chèvre; ils s'apprivoisent, et deviennent caressans et folâtres; mais lorsque le feu de l'amour circule dans leurs veines, ils abandonnent les habitations humaines, grimpent sur les montagnes, et redeviennent bientôt sauvages. 1765.-1771.

CHAPITRE XXX.

Succession des pontifes romains.

Le désir de placer dans un même cadre le tableau de la révolution de Corse m'a fait négliger quelques événemens qui se succédaient alors en Italie. Le pape Benoît XIV était mort en 1758 : il eut pour successeur le cardinal Charles Rezzonico, qui prit le nom de Clément XIII. Ce pontife ne partageait ni les talens, ni l'aménité de caractère qui inspiraient pour son prédécesseur la vénération de l'Europe. L'expulsion des jésuites, dont je parlerai dans le livre suivant, fut l'événement le plus remarquable

1765.-1771. de son pontificat. Les efforts qu'il fit pour soutenir ces religieux, non-seulement furent inutiles, mais cet événement, en versant dans son âme l'amertume du mécontentement, le conduisit à des démarches qui pouvaient avoir pour le siége de Rome les suites les plus funestes.

A l'exemple des principales puissances de l'Europe, la plupart des gouvernemens d'Italie cherchaient à diminuer l'influence que les papes avaient acquise dans les affaires civiles, ce qui gênait partout la marche de l'administration générale. Clément XIII, oubliant que les procédés que la cour de Rome mettait en usage avec succès sous le douzième siècle, étaient hors de saison sous le dix-huitième, avait résolu d'arrêter, par un coup d'éclat, ce qu'il appelait des entreprises intolérables contre son autorité spirituelle. Les premiers coups furent portés contre le duc de Parme. Si le peu d'étendue des états de ce prince le rendaient moins redoutable, ses étroites liaisons avec les cours de France et d'Espagne lui prêtaient une augmentation de crédit qui devait faire impression. Mais les papes se prétendaient suzerains des duchés de Parme et de Plaisance. Cette prétention remontait

montait au seizième siècle. Les Français s'étaient rendus maîtres de cette partie du duché de Milan : mais ayant été chassés d'Italie, en 1521, les papes réunirent ces deux villes à l'état ecclésiastique. Paul III en investit, en 1545, son bâtard Pierre Aloïse Farnèse : en conséquence de cette investiture, dont la légitimité avait toujours été contestée par les empereurs germaniques, les évêques de Rome, se regardaient comme les dominateurs suprêmes dans les états du duc de Parme. 1765.-1771.

Ce prince avait défendu, sous des peines graves, d'employer à des fondations pieuses des legs qui excédassent la vingtième partie des possessions du testateur, ou la valeur de trois cents écus de Parme. Il ordonna à tous ceux et celles qui voulaient faire des vœux monastiques de renoncer à toute espèce de succession. Par une loi du 13 janvier 1765, tous les biens qui, des mains des laïcs avaient passé en celles des ecclésiastiques, furent soumis aux mêmes impositions qu'ils payaient lorsqu'ils n'étaient pas en la possession de l'église. On établit, durant la même année, un tribunal chargé de juger les contestations qui pourraient s'élever à l'occasion des deux précédens édits. On réglait, en même temps,

1765.-1771. que les impositions dues par les héritages qui des laïcs avaient passé aux ecclésiastiques, seraient payées depuis l'année 1761. Enfin, le duc de Parme publia un édit, dont le premier article défendait de porter, sans une autorisation expresse de sa chancellerie, à des tribunaux étrangers, pas même à ceux de Rome, le jugement d'aucune affaire contentieuse, de quelque nature qu'elle fût. Le second défendait de s'adresser à des cours étrangères pour obtenir des grâces ou des bénéfices dans l'étendue des trois duchés de Parme, de Plaisance et de Quastalla. Le troisième statuait que tous bénéfices, pensions, charges ou dignités ayant juridiction, ne pourraient être possédés, dans les trois duchés, que par des titulaires naturalisés dans le pays, Enfin, par le quatrième article, tous les rescrits, décrets, brefs venant de Rome étaient déclarés nuls, s'ils n'étaient revêtus du *regium exequatur*, à la manière alors usitée en France et en Autriche.

Le pape cassa cet édit par un bref, donné le 30 août 1768, imprimé sous le nom de *Sanctissimi Domini nostri Clementis, papæ XIII, litteræ in forma brevis, quibus abrogantur et cassantur, ac nulla et irrita decla-*

rantur nonnulla edicta in ducatu Parmensi, et Placentino edita, libertati, immunitati, ac jurisdictioni ecclesiasticæ præjudicialia. Romæ, ex typographia reverendæ cameræ apostolicæ. 1765-1771.

Ce bref surprit tout le monde. Les uns le regardaient comme une imprudence, comme le délire d'un vieillard; les autres, comme le chef-d'œuvre de la politique des jésuites agonisans. Dans l'extrémité à laquelle ils étaient réduits, ils pouvaient trouver leur intérêt à porter le trouble et la confusion partout, et à mettre aux prises la puissance civile avec l'autorité sacerdotale, pour essayer de regagner le terrein qu'ils avaient perdu.

Le parlement de Paris, chambres assemblées, rendit, le 25 février, sur les conclusions des gens du roi, un arrêt condamnant le bref du pape comme attentatoire aux droits des états souverains. Ce bref fut supprimé, le 26 mars, par ordre du duc de Parme. Il fut condamné, par un arrêt du conseil de Castille, et, quelque temps après, par un décret du roi de Portugal, qui défendait de garder chez soi ce décret, sous peine d'être traité comme criminel de lèze-majesté. Enfin, cette déclaration et cette suppression s'étendirent dans

1765.-1771. les états de l'empereur, dans ceux du roi des Deux-Siciles et du grand-duc de Toscane.

Le bref de Clément XIII excommuniait tous ceux qui avaient eu part à l'édit du duc de Parme, et défendait de leur donner l'absolution, dans tel cas que ce pût être. Les rois de France, d'Espagne et des Deux-Siciles se regardèrent comme bravés. Le roi de France ordonna la saisie du comtat d'Avignon, et le roi des Deux-Siciles celle de Bénévent et de Ponte-Corvo. Clément XIII mourut subitement, le 2 février 1769, sans prévoir quelle serait l'issue des troubles par lui élevés dans l'église.

Pendant le conclave tenu pour élire son successeur, l'empereur Joseph II, qui parcourait toutes les régions de l'Europe, vint à Rome, accompagné de son frère, le grand-duc de Toscane. Il entra dans le conclave. On assure qu'apercevant le cardinal Ganganelli vêtu de noir, selon la coutume des cordeliers, et ne présumant pas que ce fut une *éminence*, il lui demanda qui il était. Le cardinal répondit : Je suis un pauvre prêtre qui porte la livrée de Saint-François. Ni Joseph II, ni Ganganelli ne prévoyaient alors quel serait le pape futur.

1769.-1773. De Rome, l'empereur se rendit à Portici, où la cour de Naples résidait. Il y apprit que,

le 24 mai 1769, le cardinal Laurent Ganganelli, frère mineur conventuel, né au bourg Sant-Archangelo, diocèse de Rimini, l'an 1705, avait été élu pape, sous le nom de Clément XIV. Jamais pontife n'avait été couronné dans des temps plus difficiles. Le Portugal, brouillé avec le saint Siége, voulait se donner un patriarche. Le procédé de Clément XIII envers le duc de Parme, faisait appréhender les suites du mécontentement des rois de France, d'Espagne et des Deux-Siciles. Le sénat de Venise prétendait réformer les communautés religieuses dans les terres de la république, sans l'intervention du siége de Rome. Tous les réglemens qui avaient armé la papauté contre la cour de Parme venaient d'être adoptés par les gouvernemens de Milan et de Modène. La Pologne cherchait à diminuer l'autorité papale dans les causes mixtes. Les Romains eux-mêmes murmuraient hautement, et paraissaient décidés à changer la forme du gouvernement établi chez eux depuis que le saint Siége avait abandonné les rives du Rhône pour se fixer entre les sept montagnes. Un esprit d'innovation, répandu de toute part, attaquait l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle de l'évêque de Rome. 1769.-1775.

1769.-1773. Pour remédier à tous ces maux, Clément XIV chercha d'abord à se concilier les souverains : il envoya un nonce à Lisbonne, chargé de donner à cette cour la satisfaction qu'elle désirait. Il supprima la lecture de la bulle *In cœna Domini*, dans laquelle on frondait l'autorité de tous les rois. Il négocia avec la France et avec l'Espagne. Enfin, après plusieurs années de discussion, il donna, le 21 juillet 1773, le bref qui éteignait à jamais la compagnie de Jésus.

FIN DU VINGT-UNIÈME LIVRE.

TABLE

DES CHAPITRES.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER. Parallèle entre les gouvernemens démocratique, aristocratique et monarchique. Pages 1

CHAP. II. Prospérité de l'Italie pendant le dix-septième siècle. 14

CHAP. III. Le duc de Savoie est sur le point d'épouser l'infante de Portugal, et de changer la face de l'Italie. 21

CHAP. IV. Louis XIV se rend maître de Casal. 25

CHAP. V. Siége de Vienne par les Turcs. 26

CHAP. VI. Conduite de Louis XIV dans cette occasion. 31

CHAP. VII. Bombardement de Gênes; le pape bravé dans Rome. 33

CHAP. VIII. Proscription des calvinistes dans les montagnes du Piémont. — Ligue d'Augsbourg. 37

CHAP. IX. Révolution d'Angleterre. Guillaume monte sur le trône à la place de Jacques II. 41

CHAP. X. Conquête du Péloponèse par les Vénitiens, commandés par Morosini. 47

CHAP. XI. Une armée française pénètre dans le Piémont. 51

CHAP. XII. Joseph élu roi des Romains. — Mort d'Innocent XI. — Le duc de Savoie pénètre en Dauphiné et en Provence ; il fait la paix avec Louis XIV. 55

CHAP. XIII. Situation respective des puissances de l'Europe. 61

CHAP. XIV. Traités de Riswick et de Carlowits. 64

CHAP. XV. Négociations au sujet de la succession à la monarchie espagnole. — Premier partage. 72

CHAP. XVI. Second partage dans lequel l'archiduc Charles est appelé à la couronne d'Espagne ; et le dauphin de France au royaume des Deux-Siciles, et au duché de Milan. 77

CHAP. XVII. Testament du roi d'Espagne en faveur du duc d'Anjou. — Mort de ce monarque. — Mort du pape Innocent XII. — Election de Clément XI. 81

CHAP. XVIII. Louis XIV devait-il accepter ou rejeter le testament du roi d'Espagne ? 87

CHAP. XIX. Conduite qu'aurait dû tenir Louis XIV. 92

CHAP. XX. Ligue entre les Autrichiens, les Anglais et les Hollandais. 97

CHAP. XXI. La guerre commence en Italie. — Révolte à Naples. 100

CHAP. XXII. Surprise de Crémone. — Voyage de Philippe V en Italie. 104

CHAP. XXIII. Retour de Philippe V en Espagne. — Mort de Guillaume, roi d'Angleterre. — Avénement de la reine Anne au trône. — Défection du duc de Savoie. 110

CHAP. XXIV. La cour de Portugal reconnaît l'archiduc Charles en qualité de roi d'Espagne. 114

CHAP. XXV. Mort de l'empereur Léopold. — Bataille de Ramilies. — Siége de Turin. 121

CHAP. XXVI. Bataille de Turin. — Les Français évacuent l'Italie. — Les Autrichiens font en vain le siége de Toulon. 124

CHAP. XXVII. Situation politique du midi de l'Europe. 127

CHAP. XXVIII. Hiver de 1709. — Louis XIV fait des propositions de paix. 132

CHAP. XXIX. Mort de l'empereur Joseph. — Congrès d'Utrecht. 134

CHAP. XXX. Bataille de Denain. — Le duc de Savoie est déclaré roi de Sicile. 139

CHAP. XXXI. L'empereur refuse d'adhérer au traité d'Utrecht. — Traité de Rastadt. 147

CHAP. XXXII. Mort de Louis XIV. 150

LIVRE VINGTIEME.

CHAPITRE PREMIER. La guerre se déclare entre la Porte Ottomane et les Vénitiens. — Les Turcs reprennent le Péloponèse 153

CHAP. II. L'empereur s'allie avec les Vénitiens. — Le roi d'Espagne épouse Elisabeth Farnèse. 159

CHAP. III. Un traité d'alliance conclu entre le pape et les Vénitiens est rendu public. — Les Turcs attaquent Corfou. 164

CHAP. IV. Opérations de la guerre dans la Hongrie. — Conduite de la cour de Madrid. — Traité de la triple alliance. 167

CHAP. V. Conquête de l'île de Sardaigne par les

Espagnols. — Traité de Passarowits. — Traité de la quadruple alliance. Pages 171

Chap. vi. Les Espagnols attaquent la Sicile : ils évacuent cette île. — La Sardaigne est cédée au duc de Savoie. — Disgrâce du cardinal Alberoni. 174

Chap. vii. Mort de Clément xi. — Election d'Innocent xiii. 180

Chap. viii. Congrès de Cambrai. 184

Chap. ix. Philippe v abdique la couronne d'Espagne, et la reprend après la mort de son fils. — Mort du pape Innocent xiii. 189

Chap. x. L'empereur fait publier la pragmatique-sanction. 193

Chap. xi. Rupture du congrès de Cambrai. — Traité de Vienne. — Traité de Hanovre. 196

Chap. xii. Etat politique de l'Europe en 1727. 202

Chap. xiii. Mort du roi d'Angleterre Georges Ier. — Voyage de l'empereur à Trieste. — Congrès de Soissons. 205

Chap. xiv. Traité de Séville. — L'empereur envoie une armée en Italie. — Mort du duc de Parme, Antoine Farnèse. 212

Chap. xv. Mort du pape Benoît xiii. — Le roi de Sardaigne abdique la couronne. 215

Chap. xvi. Traité de Vienne. — Don Carlos introduit en Italie. — La pragmatique-sanction est garantie par la diète impériale. 221

Chap. xvii. Naissance de l'insurrection des Corses contre les Génois. 224

Chap. xviii. Mort d'Auguste, roi de Pologne. — La guerre se renouvelle : les Français et les Espagnols

se rendent maîtres du Milanais et du royaume des Deux-Siciles. . Pages 254

CHAP. XX. Paix générale. — Extinction de la maison de Médicis. 244

CHAP. XXI. Mort de l'empereur Charles VI et de Clément XII. — Benoît XIV parvient à la papauté. 248

CHAP. XXII. Avénement de Frédéric le Grand à la couronne de Prusse. Ce prince conquiert la Silésie. Une armée espagnole pénètre en Lombardie. 253

CHAP. XXIII. Le roi de Sardaigne s'allie avec la cour de Vienne. — Charles VII parvient à l'empire. 256

CHAP. XXIV. Campagne de 1742. 260

CHAP. XXV. Campagne de 1743. 262

CHAP. XXVI. Mort du cardinal de Fleuri. — Le roi de Prusse attaque la reine de Hongrie. — Maladie de Louis XV à Metz. 270

CHAP. XXVII. Campagne d'Italie. 274

CHAP. XXVIII. Campagne d'Allemagne. — Mort de l'empereur Charles VII. 278

CHAP. XXIX. Campagne de 1745. 282

CHAP. XXX. François de Lorraine, grand duc de Toscane, est proclamé empereur. — Le roi de France fait la paix avec la reine de Hongrie. — Négociation avec le roi de Sardaigne. 287

CHAP. XXXI. Campagne de 1746. 296

CHAP. XXXII. Bataille de Plaisance. — Retraite des armées française, espagnole et napolitaine. — Mort du roi d'Espagne Philippe V. 300

CHAP. XXXIII. Les Impériaux s'emparent de Gênes, et pénètrent en Provence. 304

CHAP. XXXIV. Révolution de Gênes. Pages 309
CHAP. XXXV. La ville de Gênes est défendue par les Français. — Combat d'Exilles ou de l'Assiète. 316
CHAP. XXXVI. Paix d'Aix-la-Chapelle. 322

LIVRE VINGT-UNIEME.

CHAPITRE PREMIER. Etat politique de l'Italie depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la révolution de France, des Deux-Siciles et de l'État ecclésiastique. 331
CHAP. II. Du grand duché de Toscane, de l'état des Présides, de la principauté de Massa-Carrara et de la république de Lucques. 343
CHAP. III. Des duchés de Parme et de Modène. 348
CHAP. IV. De la république de Venise. 351
CHAP. V. Du Milanais et du duché de Mantoue. 354
CHAP. VI. Des états du roi de Sardaigne. 359
CHAP. VII. De la république de Gênes. 363
CHAP. VIII. Suite de l'insurrection des Corses contre les Génois. 368
CHAP. IX. Le baron de Neuhoff est couronné roi de Corse. 371
CHAP. X. Une armée française entre dans l'île. — Aventures du baron de Neuhoff. 378
CHAP. XI. Les Français quittent la Corse. — Généralat de Dominique Rivaroli. 384
CHAP. XII. Les Corses présentent un mémoire au congrès d'Aix-la-Chapelle. — Retour des troupes françaises en Corse. 387

CHAP. XIII. Négociations pour rétablir la paix entre les Corses et les Génois. Pages 392
CHAP. XIV. Les Français quittent de nouveau la Corse. 400
CHAP. XV. Élection de Pascal Paoli au généralat. — Tremblement de terre. — Guerre civile en Corse. 402
CHAP. XVI. Difficultés élevées entre la cour de Vienne et la république de Venise; et entre le sénat de Venise et le pape. 405
CHAP. XVII. Le roi des Deux-Siciles parvient au trône d'Espagne. 410
CHAP. XVIII. Suite de la guerre des Génois contre les Corses. — Gouvernement de Pascal Paoli. 412
CHAP. XIX. Traité entre la république de Gênes et la cour de France. 417
CHAP. XX. Précis de la guerre de 1757. 421
CHAP. XXI. Traité de Fontainebleau et d'Hubersbourg. — Les Français se chargent de garder, pendant quatre ans, les places que les Génois conservaient encore en Corse. 421
CHAP. XXII. Mort de l'empereur François Ier. Avénement de Joseph II. 428
CHAP. XXIII. Les Génois cèdent au roi de France la souveraineté de Corse. 431
CHAP. XXIV. Louis XV se fait proclamer roi de Corse. 435
CHAP. XXV. Les Corses se soumettent à la France. — Paoli se réfugie à Londres. 440
CHAP. XXVI. Expédition du général Marbeuf contre

les Corses dissidens. — Réunion de la Corse à la France. Pages 443

CHAP. XXVII. La députation des états de Corse est présentée au roi. 446

CHAP. XXV. Description géographique de la Corse. 450

CHAP. XXIX. Culture, commerce, gouvernement, instruction publique de la Corse. 457

CHAP. XXX. Succession des pontifes romains. 461

Fin de la Table.
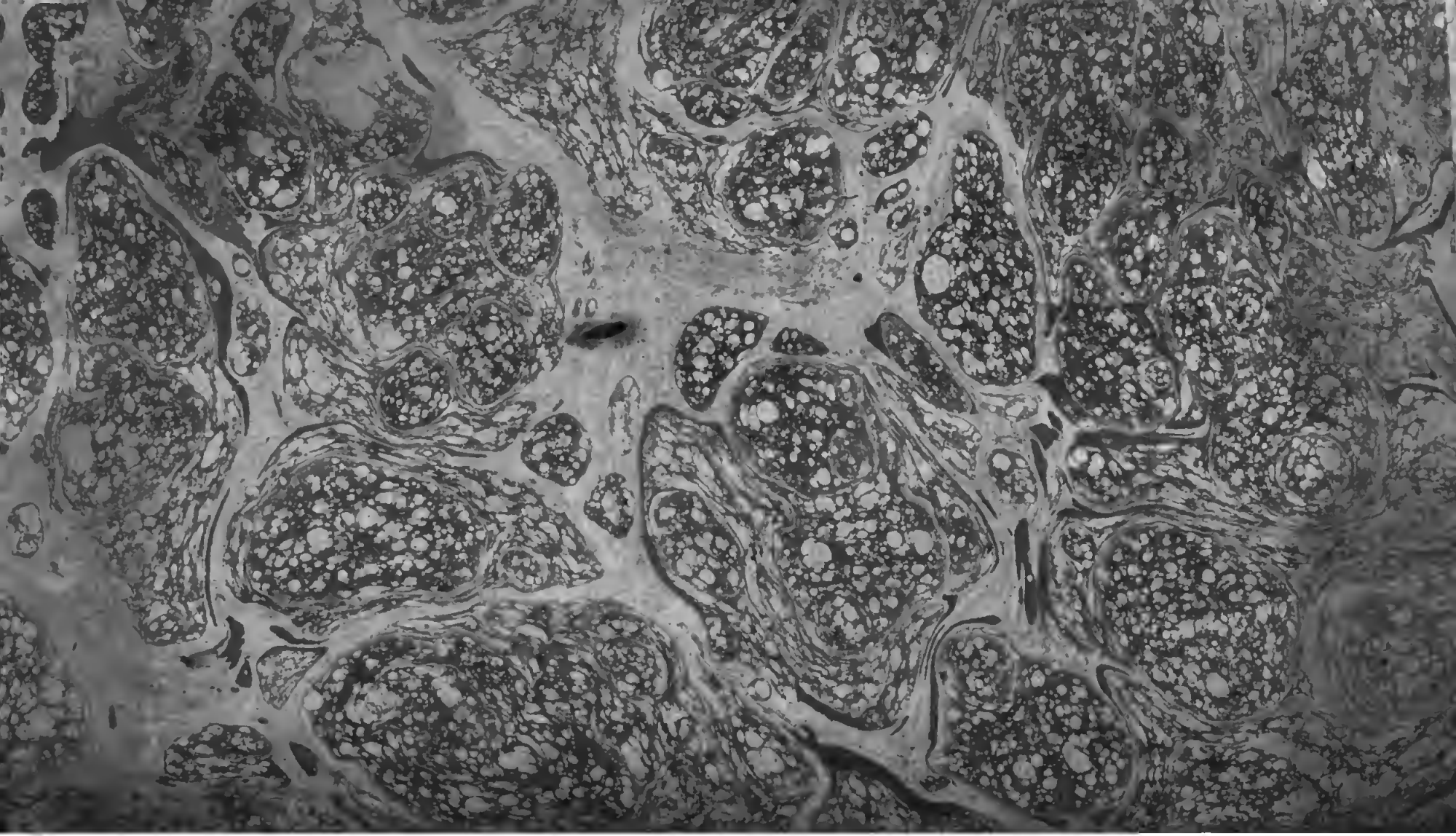
340270